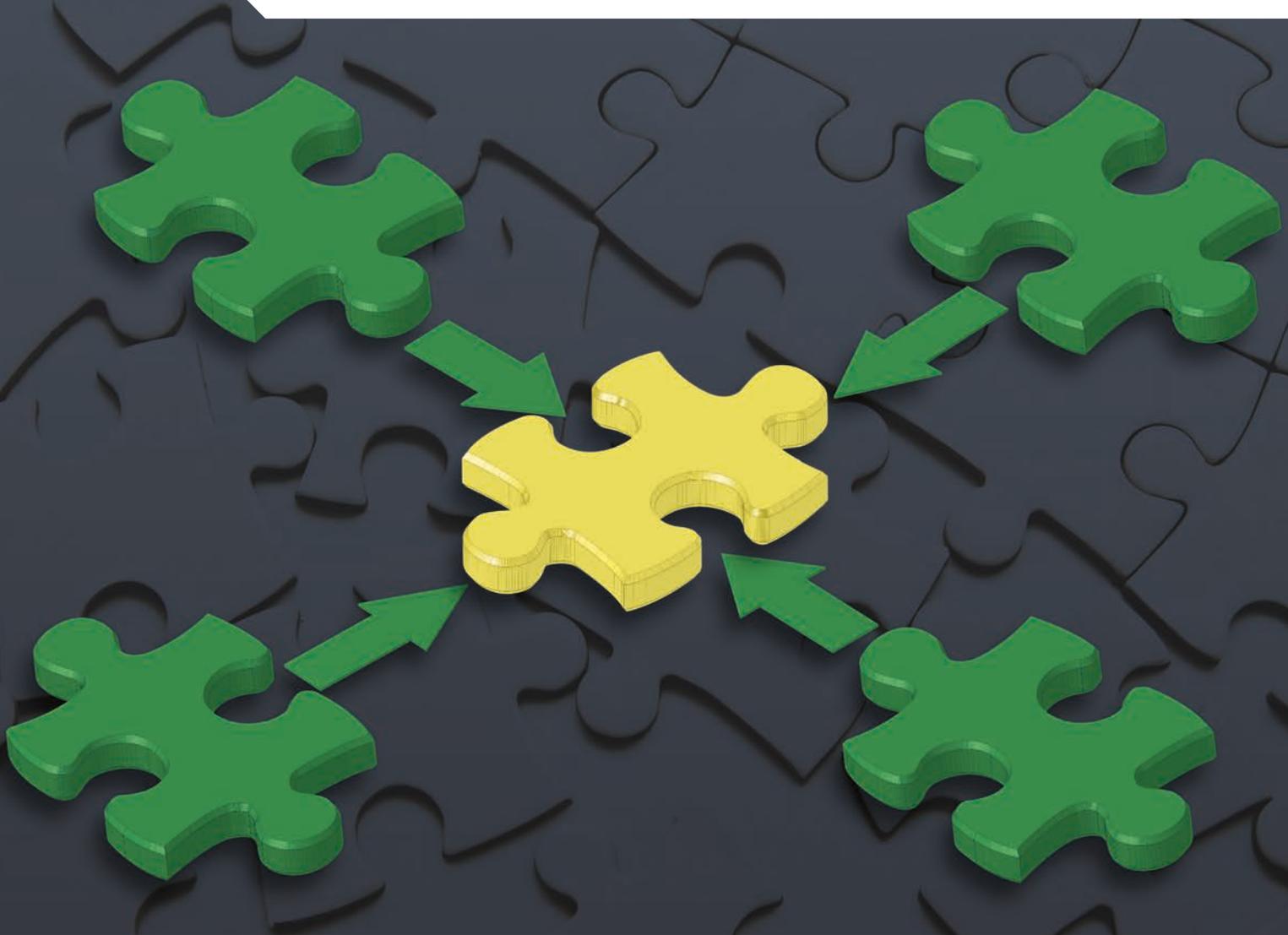




Le financement des PME et des entrepreneurs 2022

TABLEAU DE BORD

VERSION ABRÉGÉE



Le financement des PME et des entrepreneurs 2022 (version abrégée)

TABLEAU DE BORD

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la Turquie

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2022), *Le financement des PME et des entrepreneurs 2022 (version abrégée) : Tableau de bord*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/60ba964a-fr>.

ISBN 978-92-64-79221-0 (pdf)
ISBN 978-92-64-58091-6 (HTML)
ISBN 978-92-64-89686-4 (epub)

Le financement des PME et des entrepreneurs
ISSN 2306-5273 (imprimé)
ISSN 2306-5281 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © Roman Gorielov/Shutterstock.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm.

© OCDE 2022

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Préface

La crise du COVID-19 a provoqué un choc sans précédent pour l'économie mondiale et les PME et les entrepreneurs ont été au cœur de la tourmente. En 2020 et tout au long de l'année 2021, une demande en berne résultant des confinements à répétition, des restrictions aux déplacements et d'une érosion de la confiance des consommateurs, conjuguée aux perturbations touchant les chaînes d'approvisionnement, ont fortement pénalisé les activités des entreprises et leurs bilans. Ces retombées ont donné lieu à des problèmes de trésorerie particulièrement graves dans les PME. Au cours de cette période, les mesures mises en place par les gouvernements, les autorités monétaires et les institutions financières publiques ont joué un rôle très important en apportant aux PME des liquidités, mais aussi d'autres formes de soutien (comme des subventions salariales) afin de les aider à faire face à la crise.

Après près de deux années de pandémie, la reprise est en cours au niveau mondial. Cela étant, la guerre en Ukraine, si elle constitue avant tout une crise humanitaire, a également d'importantes répercussions économiques. De fait, elle touche les marchés des capitaux et de l'énergie, les chaînes d'approvisionnement et les échanges, attise l'inflation, notamment s'agissant des prix de l'énergie et du secteur aval, autant d'éléments ayant des effets sensibles sur les résultats et les activités des PME.

Cette situation vient exacerber les risques qui pesaient déjà sur l'équilibre de la reprise post-pandémie. Elle confirme toute l'importance de financer les investissements nécessaires pour renforcer la capacité des PME et des entrepreneurs à bâtir des économies plus résilientes, et de faire en sorte que les plans de relance mis en place par les pouvoirs publics continuent d'apporter un soutien ciblé aux PME et aux entrepreneurs viables qui en ont besoin.

Dans son édition du 10^e anniversaire, le Tableau de bord de l'OCDE sur le financement des PME et des entrepreneurs s'attarde sur la hausse inédite des prêts bancaires aux PME bénéficiant d'un soutien public, notamment en 2020, et met au jour un recul des autres formes de dette. On y trouve une étude de l'évolution du soutien aux PME pendant la crise sanitaire, qui montre que la place des politiques ciblées sur les PME dans les plans de relance est moindre que celle qui leur était réservée dans les mesures adoptées au début de la crise du COVID-19.

Il en ressort que les efforts de diversification des sources et instruments de financement des PME doivent se poursuivre afin de renforcer la résilience des PME face aux chocs à l'œuvre et ceux à venir, et les aider à optimiser la robustesse et la qualité de la reprise et de la croissance future. La prochaine mise à jour des Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME peut être utile à cet égard. Par ailleurs, les actions menées pour relever le défi de l'accélération de la transition verte, qui ne pourra se faire sans la participation des PME et des entrepreneurs, doivent elles aussi passer à la vitesse supérieure. La contribution de la nouvelle plateforme de l'OCDE sur le financement des PME à l'appui de la durabilité sera déterminante pour ce faire.

Dans cet environnement complexe, l'OCDE continuera d'observer de près les tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat. Nous redoublerons d'efforts pour étoffer nos analyses en élargissant le nombre de pays pris en compte et en recueillant des données plus finement ventilées sur les différents instruments de financement et segments de la population des PME. Ainsi, nous renforcerons le soutien que nous apportons aux gouvernements afin de promouvoir des politiques réactives, capables de s'adapter aux mutations rapides du paysage du financement des PME et de l'entrepreneuriat.



Mathias Cormann
Secrétaire général de l'OCDE

Avant-propos

Le financement des PME des entrepreneurs 2022 : Tableau de bord de l'OCDE propose un cadre complet permettant aux décideurs et à d'autres parties prenantes de suivre l'accès des PME et des entrepreneurs au financement. Il constitue aussi un outil précieux pour concevoir et évaluer les interventions publiques, pour observer les implications des réformes financières sur l'accès au financement et les conditions de financement des PME en général.

Cette édition 2022 analyse les effets de la pandémie de COVID-19 sur le paysage du financement des PME dans les pays présents dans le Tableau de bord, met au jour le rôle décisif et sans précédent qu'ont joué les mesures publiques prises en riposte à la crise pour assurer la continuité des flux de financement vers des PME en proie à des problèmes de trésorerie, et examine l'évolution et les conséquences possibles de l'action publique à l'heure où la phase d'intervention d'urgence cède la place à une phase de relance post-pandémie. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'édition spéciale du Tableau de bord de novembre 2020, qui documentait les premiers effets de la crise sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat. Fondé sur les données recueillies aux fins de l'élaboration des notes par pays et sur les renseignements issus d'enquêtes concernant la demande, ce rapport présente des indicateurs relatifs au financement par l'emprunt, par apport de capitaux propres et par nantissement d'actifs, ainsi qu'aux conditions-cadres du financement, auxquels s'ajoutent de brèves descriptions d'initiatives publiques et privées visant à soutenir l'accès des PME au financement.

Le rapport 2022 marque le 10^e anniversaire de cette publication phare, qui s'est imposée comme la référence internationale pour l'information sur les tendances et les politiques publiques relatives au financement des PME et de l'entrepreneuriat. Il présente les tendances et les politiques de 48 pays: Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, République populaire de Chine, Colombie, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République tchèque, République slovaque, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie et Ukraine¹.

Le premier chapitre de cette publication décrit les faits nouveaux intervenus en 2020 sur le plan du financement des PME et de l'entrepreneuriat, ainsi que les stratégies de riposte à la crise en vigueur, en s'appuyant sur les données fournies par les experts des pays participants, et sur des sources externes. Le deuxième chapitre s'intéresse à l'évolution des mesures de soutien aux PME et à l'entrepreneuriat observée entre la phase d'intervention d'urgence et la phase de relance, et en tire des conclusions et des éléments essentiels qui montrent aux décideurs comment les plans de relance peuvent aider au mieux les PME à se rétablir, à croître et à opérer leur transition verte et numérique. Le troisième chapitre se compose de notes par pays présentant les évolutions touchant les PME et l'entrepreneuriat, ainsi que les mesures publiques s'y rapportant, dans les pays francophones (dans cette version en français). La version en anglais contient les profils de la totalité des 48 pays participants; dans la publication imprimée, ils sont présentés sous forme de fiches reprenant les principaux faits et chiffres, les profils plus détaillés étant disponibles en ligne.

Cette publication a été élaborée par la Division pour l'entrepreneuriat, les PME et le tourisme du Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes (CFE/EST), sous la direction du Comité de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat (CPMEE) et de son Groupe informel de pilotage sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat. Les premières conclusions ont été examinées à la réunion de ce Groupe informel de pilotage tenue les 9 et 10 septembre 2020, et une version plus aboutie du rapport a été présentée à la 1^{re} réunion du CPMEE, les 14 et 15 octobre 2020.

Le rapport final a été approuvé selon la procédure écrite le 1^{er} mars 2022 [CFE/SME(2021)18/CHAP1/FINAL, CFE/SME(2021)18/CHAP2/FINAL, CFE/SME(2021)18/CHAP3/ADD/FINAL et CFE/SME(2021)18/ANN/FINAL].

Note

¹ Les chiffres globaux comprennent des données relatives au Belarus et à la Russie lorsque celles-ci sont disponibles.

Remerciements

Ce rapport a été élaboré par le Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes (CFE), dont Lamia Kamal-Chaoui est Directrice, dans le cadre du programme de travail du Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat. Il n'aurait pas été possible de rédiger *Le financement des PME et des entrepreneurs 2022 : Tableau de bord de l'OCDE* sans les experts des pays Membres et des économies non Membres de l'OCDE participant au projet, qui ont fourni les informations utiles à l'établissement des notes par pays (voir ci-après).

Le Tableau de bord a bénéficié pour son élaboration des contributions des délégués au Comité de l'OCDE sur les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat (CPMEE), présidé par Martin Godel (Secrétariat d'État à l'économie, Suisse), et des membres de son Groupe informel de pilotage sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat, présidé par le Pr. Salvatore Zecchini (Italie).

Nous remercions vivement Bryan O'Callaghan et Luke Heeney (*Oxford Global Recovery Observatory*), Helena Mölter (*Wuppertal Institute*), Felix Haas (Association européenne du cautionnement mutuel), Helmut Kraemer-Eis et Frank Lang (Fonds européen d'investissement), et Bryan Zhen Zhang (*Cambridge Centre for Alternative Finance*) pour les données et les éclairages qu'ils ont apportés. Les informations sur les mesures relatives aux PME et à l'entrepreneuriat adoptées au Royaume-Uni en réaction à la crise du COVID-19 ont été fournies par Matt Adey (*British Business Bank*).

Ce rapport a été élaboré par María Camila Jiménez (Analyste des politiques, CFE/EST), Stephan Raes (Analyste des politiques, CFE/EST), Marija Kuzmanovic (Analyste des politiques, CFE/EST), et Cosimo Pacciani (stagiaire, CFE/EST), avec le concours de Marco Marchese (Analyste des politiques CFE/EST), sous la direction de Miriam Koreen (Conseillère principale, CFE/EST) et Céline Kauffmann (Cheffe de Division, CFE/EST). Heather Mortimer-Charoy a assuré un appui technique. Les auteurs tiennent également à saluer la contribution de l'unité de la communication, des publications et des événements du CFE : Pilar Philip et François Iglesias pour la production, Shayne MacLachlan et Pauline Arbel pour leurs conseils sur la promotion, et Lukasz Lech pour les activités de communication.

Les experts nationaux

Afrique du Sud	Tebogo Maake Nontobeko Lubisi	Trésor, Unité des politiques du secteur financier Trésor, Unité des politiques du secteur financier
Australie	Pourus Bharucha	Département de l'Industrie, de la Science, de l'Énergie et des Ressources
Autriche	Florian Eichberger	Ministère fédéral de l'Économie et du Numérique
Belgique	Christophe Herinckx	Ministère fédéral de l'Économie, des PME, des Indépendants et de l'Énergie
Brésil	Alfredo Gonçalves Nascimento Pedro Henrique Rincon Amaral	Secrétariat spécial aux Micro-entreprises et Petites entreprises (SEMPE) Secrétariat spécial aux Micro-entreprises et Petites entreprises (SEMPE)
Canada	Patrice Rivard	Innovation, Science et Développement économique, Canada
Chili	Manuel López Bugueño	Ministère de l'Économie, du Développement et du Tourisme
Chine	Wu Bao Renyong Chi Chenfei Jin	Institut chinois pour les petites et moyennes entreprises Institut chinois pour les petites et moyennes entreprises Institut chinois pour les petites et moyennes entreprises
Colombie	Jose David Quintero Nieto	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
Corée	Meeroo Kim	Institut coréen de développement
Danemark	Rasmus Borup Nielsen	Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Finances
Espagne	Víctor García-Vaquero	Banque d'Espagne

Estonie	Karel Lember	Ministère des Affaires économiques et des Communications
États-Unis	Colin Leach	Département du commerce
Finlande	Rasmus Reinkainen	Ministère des Affaires économiques de l'Emploi
France	Jean-Pierre Villetelle	Banque de France
	Simon Verna	Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
Géorgie	Elene Mindadze	<i>Enterprise Georgia</i>
	Ketevan Chapidze	Ministère de l'Économie et du Développement durable
Grèce	Timotheos Rekkas	Ministère de l'Économie et du Développement
Hongrie	Annamária Szukics	Ministère de l'Innovation et de la Technologie
	Laura Kanizsai	Ministère de l'Innovation et de la Technologie
	Róbert Aradi-Beóthy	Ministère de l'Innovation et de la Technologie
Indonésie	Citra Lestari	Ministère des Coopératives et des PME
	Yonas Dian Hermanu	Ministère des Coopératives et des PME
Irlande	Leona Cantillon	Ministère des Finances, Division de la politique bancaire
Israël	Nir Ben-Aharon	Ministère de l'Économie, Agence pour les petites et moyennes entreprises
Italie	Sabrina Pastorelli	Banque d'Italie
Japon	Kazuya Shintani	Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie, Agence pour les petites et moyennes entreprises
Kazakhstan	Anuar Ospanov	Fonds Damu pour l'entrepreneuriat
Lettonie	Kristīne Priedīte	Ministère de l'Économie
	Aneta Strautmane	Ministère de l'Économie
	Signija Zandere	Ministère de l'Économie
Lituanie	Paulius Morkūnas	Banque de Lituanie
Luxembourg	Cesare Riillo	Institut national de la statistique et des études économiques
Malaisie	Kala Darshini Danesekearan	<i>SME Corporation Malaysia</i>
	Czariff Chai Abdullah	<i>SME Corporation Malaysia</i>
Mexique	Ivana Fernández Stohanzlova	Ministère de l'Économie
Nouvelle-Zélande	Emma Belworthy Lewthwaite	Ministère des Entreprises, de l'Innovation et de l'Emploi
Pays-Bas	Floran Amelsfort	Ministère de l'Économie
	Samuel Struijker Boudier	Ministère de l'Économie
Pérou	Lourdes del Pilar Álvarez	Ministère de la Production
Pologne	Martyna Wiczorek	Ministère de l'Entrepreneuriat et de la Technologie
Portugal	António Almeida	Bureau du Secrétariat d'État à l'économie et au développement régional
République slovaque	Jakub Lukác	Agence nationale pour le développement des PME
République tchèque	Lukeš Zdenek	Ministère de l'Industrie et du Commerce
Royaume-Uni	Zach Witton	<i>British Business Bank</i>
	Matt Adey	<i>British Business Bank</i>
Serbie	Marija Jokic	Banque nationale de Serbie
	Ana Ivkovic	Banque nationale de Serbie
Slovénie	Tine Janžek	Banque de Slovénie
Suède	Simon Falck	Agence suédoise pour l'analyse des politiques de croissance
Suisse	Samuel Turcati	Secrétariat d'État à l'Économie
	Markus Willimann	Secrétariat d'État à l'Économie
Thaïlande	Sanuttanunn Sungsiwong	Banque de Thaïlande
Turquie	Utku Macit	Ministère des Sciences, de l'Industrie et des Technologies
Ukraine	Olena Kravchenko	Bureau chargé du développement des PME
	Oleksandr Melnychenko	Bureau chargé du développement des PME

Table des matières

Préface	3
Avant-propos	4
Remerciements	6
Guide de lecture	12
Acronymes et abréviations	16
Résumé	20
1 Tendances récentes du financement des PME et de l'entrepreneuriat	23
Climat des affaires et contexte macroéconomique	24
Échanges internationaux et investissements des entreprises	25
Conditions financières	26
Prêts aux PME	26
Conditions de crédit pour les PME	36
Financement adossé à des actifs	47
Instruments de capitaux propres	50
Financement alternatif en ligne	52
Retards de paiement, faillites et prêts improductifs	54
Mesures prises par les pouvoirs publics en 2019-20	58
Références	68
Notes	74
2 Le financement des PME dans les plans de relance COVID-19 : évaluation et incidences	77
Vue d'ensemble	78
Introduction	79
Plans de relance et PME	80
Les instruments de financement des PME dans les plans de relance	89
Objectifs stratégiques clés dans les plans de relance : le volet PME	108
Conclusions	120
Références	121
Note	133

3 Profils de pays membres et partenaires de l'OCDE	135
Belgique	136
Canada	154
France	168
Luxembourg	180
Suisse	188
Références	197
Notes	199

GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Prévisions de croissance du PIB réel par habitant en décembre 2021	24
Graphique 1.2. Nouveaux prêts aux PME	29
Graphique 1.3. Croissance des nouveaux prêts aux PME, 2008-20	30
Graphique 1.4. Croissance de l'encours de prêts aux PME	31
Graphique 1.5. Évolution de l'encours des prêts aux PME, 2008-20	33
Graphique 1.6. Part des prêts aux PME	35
Graphique 1.7. Part des prêts à long terme aux PME	36
Graphique 1.8. Taux d'intérêt appliqués aux PME, 2020	37
Graphique 1.9. Taux d'intérêt appliqués aux PME, taux de croissance	38
Graphique 1.10. Écarts de taux d'intérêt entre les prêts aux PME et les prêts aux grandes entreprises	39
Graphique 1.11. Écarts de taux d'intérêt entre les prêts aux PME et les prêts aux grandes entreprises, par groupe de pays	40
Graphique 1.12. Exigences de garanties	41
Graphique 1.13. Demandes de prêts des PME	42
Graphique 1.14. Taux de refus	43
Graphique 1.15. Enquête de la BCE sur l'accès des PME au financement	45
Graphique 1.16. Attitude des établissements de crédit au Japon	46
Graphique 1.17. Taux de croissance du crédit-bail et de la location-vente par pays	48
Graphique 1.18. Taux de croissance médian de l'affacturage dans les pays du Tableau de bord	49
Graphique 1.19. Taux de croissance de l'affacturage par pays	50
Graphique 1.20. Investissement de capital-risque	52
Graphique 1.21. Croissance des volumes de financement alternatif en ligne	53
Graphique 1.22. Volume total des activités de financement alternatif par région, 2019 et 2020	54
Graphique 1.23. Retards de paiement par pays et variation	55
Graphique 1.24. Faillites de PME, taux de croissance	56
Graphique 1.25. Taux médian des prêts improductifs par type d'entreprise, 2007-20	57
Graphique 1.26. Taux de prêts aux PME devenus improductifs, 2019-20	58
Graphique 1.27. Évolution du paysage du financement des PME depuis la crise financière mondiale	59
Graphique 1.28. Mesures de soutien aux PME adoptées en réponse à la crise du COVID-19, par groupe de pays en fonction de leur niveau de revenu (février 2020 à février 2021)	60
Graphique 1.29. Taux de croissance médian des garanties accordées par l'État pour les prêts aux PME	61
Graphique 1.30. Part des prêts garantis par l'État dans l'encours de prêts	62
Graphique 1.31. Taux de croissance des prêts directs par pays	63
Graphique 3.1. Évolution des critères d'octroi de crédit pour les PME en Belgique et dans la zone euro	139
Graphique 3.2. Ventilation sectorielle du capital-risque et de l'ensemble du capital-investissement en Belgique	142
Graphique 3.3. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en Belgique	152
Graphique 3.4. Financement par la dette, par source de financement au Canada, 2020	157
Graphique 3.5. Encours des prêts aux entreprises au Canada	158
Graphique 3.6. Taux d'incidents de paiement à 90 jours (%) et PIB du Canada, 2007-2020	161
Graphique 3.7. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat au Canada	165
Graphique 3.8. Évolution des taux d'intérêt, par taille d'entreprise	171
Graphique 3.9. Suite donnée aux demandes de prêts bancaires des PME et TPE	172
Graphique 3.10. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en France	177
Graphique 3.11. Évolution des taux d'intérêt au Luxembourg	183
Graphique 3.12. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat au Luxembourg	186
Graphique 3.13. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en Suisse	195

TABLEAUX

Tableau 1. Indicateurs de base relatifs au financement des PME et des entrepreneurs, 2022	12
Tableau 2.1. Plans de relance dans certains pays de l'OCDE	81
Tableau 2.2. Mesures axées sur PME dans les plans de relance et d'urgence à travers le monde	87
Tableau 2.3. Part des mesures axées sur les PME dans les plans de reprise européens	87
Tableau 2.4. Mesures axées sur les PME dans les plans d'urgence et de relance par type de PME	88
Tableau 2.5. Mesures axées sur les PME dans 22 plans de reprise européens, par type de PME	89
Tableau 2.6. Prolongation des garanties au bénéfice des PME dans certains pays	92
Tableau 2.7. Mesures axées sur les PME par type d'instrument	96
Tableau 2.8. Types de soutien financier aux PME en nombre de mesures et en montant	103
Tableau 2.9. Mesures axées sur les PME par domaine d'action	109
Tableau 2.10. Plans de relance et transformation numérique des PME (en milliards EUR et en %)	116
Tableau 3.1. Tableau de bord de la Belgique	137
Tableau 3.2. Ventilation des entreprises en Belgique, 2018	138
Tableau 3.3. Production totale de crédits-bails et volumes d'affacturage en Belgique	140
Tableau 3.4. Investissements de capital-risque en Belgique	141
Tableau 3.5. Segmentation régionale du soutien financier aux PME en Belgique	144
Tableau 3.6. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord de la Belgique	153
Tableau 3.7. Tableau de bord du Canada	155
Tableau 3.8. Ventilation des entreprises au Canada, 2018	157
Tableau 3.9. Montant des décaissements au Canada	159
Tableau 3.10. Investissements de capital-risque et de capital-développement	160
Tableau 3.11. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord du Canada	166
Tableau 3.12. Tableau de bord pour la France	169
Tableau 3.13. Ventilation des entreprises en France, 2018	170
Tableau 3.14. Le capital-investissement en France	173
Tableau 3.15. Nombre d'entreprises bénéficiant de capital-investissement en France	173
Tableau 3.16. Projets financés et montants levés par le biais du financement collaboratif en France, en millions EUR	174
Tableau 3.17. Évolution des activités d'affacturage en France	174
Tableau 3.18. Définitions et sources des indicateurs du Tableau de bord de la France	178
Tableau 3.19. Tableau de bord du Luxembourg	180
Tableau 3.20. Répartition des entreprises au Luxembourg en 2018	182
Tableau 3.21. Luxembourg : investissements de capital-risque et de capital-développement, par stade	184
Tableau 3.22. Luxembourg : investissements de capital-risque et de capital-développement, par secteur	184
Tableau 3.23. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord du Luxembourg	187
Tableau 3.24. Tableau de bord de la Suisse	189
Tableau 3.25. Ventilation des entreprises en Suisse, 2018	190
Tableau 3.26. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord de la Suisse	196

ENCADRÉS

Encadré 1. Recommandations portant sur l'amélioration de la publication des indicateurs de base	15
Encadré 1.1. Gros plan sur les nouveaux prêts aux PME dans certaines économies	28
Encadré 1.2. Gros plan sur l'encours des prêts aux PME dans certaines économies	32
Encadré 2.1. Recensement des mesures axées sur les PME dans les plans de relance : sources et méthode	85
Encadré 2.2. Programme Accelerator 2 en Lituanie	108
Encadré 2.3. Exemples de mesures axées sur les PME dans les plans de relance européens	111
Encadré 2.4. Exemples de mesures de transformation numérique axées sur les PME dans les plans de relance	114
Encadré 2.5. Exemples de mesures en faveur des compétences axées sur les PME dans les plans de relance	117
Encadré 2.6. Exemples de mesures d'innovation axées sur les PME dans les plans de relance	119

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdilibrary>



<http://www.oecd.org/oecddirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

Vous trouverez un *StatLink*  sous chaque tableau ou graphique de cet ouvrage. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de copier le lien dans votre navigateur internet ou de cliquer dessus depuis la version électronique de l'ouvrage.

Guide de lecture

Indicateurs

Le suivi des tendances du financement des PME et des entrepreneurs repose sur des indicateurs de base (énumérés au tableau 1) qui ont été sélectionnés selon des critères de pertinence, de disponibilité, de faisabilité et d'actualité (voir une description détaillée à l'annexe A de la version en anglais). Les indicateurs de base décrivent et suivent les grandes dimensions suivantes :

Tableau 1. Indicateurs de base relatifs au financement des PME et des entrepreneurs, 2022

Indicateurs de base	Unité	Ce qu'ils montrent
Répartition et structure des crédits bancaires aux PME		
Encours des prêts aux entreprises, PME	Volumes en monnaie nationale	La demande de crédits bancaires des PME et l'accès de ces dernières aux crédits bancaires. Indicateur de stock mesurant la valeur d'un avoir à un moment donné dans le temps, rendant compte ainsi à la fois des nouveaux prêts, des prêts bancaires qui se sont accumulés au fil du temps et des remboursements de prêt.
Encours des prêts aux entreprises, total	Volumes en monnaie nationale	
Part de l'encours des prêts aux PME	% de l'encours total des prêts	
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Volumes en monnaie nationale	La demande de crédits bancaires des PME et l'accès de ces dernières aux crédits bancaires. Indicateur de flux, mesuré sur une année, plus sensible aux évolutions à court terme et donc plus changeant que les indicateurs de stock.
Nouveaux prêts aux entreprises, PME	Volumes en monnaie nationale	
Part des nouveaux prêts aux PME	% du total des nouveaux prêts	
Prêts à court terme, PME	Volumes en monnaie nationale	La structure d'endettement des PME, c'est-à-dire la part des crédits en cours assortis d'une échéance initiale respectivement inférieure à un an et supérieure à un an. Peut servir à évaluer la finalité des prêts bancaires aux PME (besoins opérationnels ou d'investissements).
Prêts à long terme, PME	Volumes en monnaie nationale	
Ampleur de l'aide publique au financement des PME		
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Volumes en monnaie nationale	Ces indicateurs illustrent l'ampleur des programmes et instruments publics visant à soutenir l'accès des PME au financement, et leur utilisation par les PME.
Prêts garantis par l'État, PME	Volumes en monnaie nationale	
Prêts directs de l'État, PME	Volumes en monnaie nationale	
Coût et conditions du crédit		
Taux d'intérêt, PME	%	Le coût des prêts aux PME, et la comparaison par rapport au coût des prêts consentis aux grandes entreprises.
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	
Écart de taux d'intérêt	Points de pourcentage	

Garanties fournies, PME	% des PME tenues de fournir une garantie pour obtenir un prêt	Indicateurs supplétifs des conditions auxquelles sont confrontées les PME lorsqu'elles demandent un crédit bancaire.
Taux de demandes de prêts, PME	Demande de prêts par des PME/nombre total de PME, en %	Les demandes d'ouverture de crédit (non satisfaites) et l'utilisation des crédits par les PME, ainsi que la propension des banques à accorder des prêts.
Taux de refus	1-(prêts aux PME accordés/demandés), en %	
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés/accordés, en %	
Source de financement hors secteur bancaire		
Capital-risque et capital-développement	Volumes en monnaie nationale et taux de croissance en glissement annuel, en %	Le recours à des instruments financiers hors secteur bancaire et la capacité d'accès à ceux-ci, notamment aux capitaux externes pour financer les phases de démarrage, de développement initial et d'expansion, ainsi qu'au financement adossé à des actifs, comme le crédit-bail, la location-vente, l'affacturage et l'escompte de facture.
Crédit-bail et location-vente	Volumes en monnaie nationale	
Affacturage et escompte de factures	Volumes en monnaie nationale	
Santé financière		
Prêts improductifs, total	% du total des prêts aux entreprises	L'incidence des retards de paiement ou des non-paiements pour les prêts aux PME, par rapport à l'ensemble du secteur des entreprises. C'est un indicateur de risque (relatif) des prêts aux PME.
Prêts improductifs, PME	% du total des prêts aux PME	
Retards de paiement interentreprises	Nombre de jours	Les retards de paiement dans le secteur interentreprises, autrement dit la difficulté pour une entreprise à payer et être payée – permet de saisir l'ampleur des difficultés de trésorerie.
Faillites, PME	Nombre et taux de croissance en glissement annuel, en %	Indicateur de l'environnement général des entreprises dans lequel les PME opèrent, et la capacité de survie des petites entreprises face aux ralentissements économiques et à la pénurie de crédit.

Recueil des données

Les données du Tableau de bord ont été communiquées par des experts désignés par les pays participants. La plupart des indicateurs se fondent sur des données relatives à l'offre fournies par des établissements financiers, des offices statistiques et d'autres organismes publics. Ces données sont complétées par des enquêtes sur la demande menées à l'échelle nationale et régionale afin de proposer une vue d'ensemble de l'évolution des tendances et des besoins de financement. Les indicateurs rendent compte de l'accès au financement des entreprises exerçant une activité non financière et comptant au moins un salarié. Les données de la présente édition couvrent la période allant de 2007 à 2020, et dégagent des tendances à moyen terme, tant avant la crise financière (2007), que pendant (2008 et 2009) et après celle-ci. L'accent est mis en particulier sur les évolutions observées en 2019, en 2020 et au premier semestre de 2021. La publication propose en outre des données, recueillies de manière systématique, sur les politiques publiques visant à faciliter l'accès des PME au financement.

La version imprimée comprend un chapitre sur les tendances qui se font jour en matière de financement des PME et de l'entrepreneuriat, établi à partir des informations fournies par les pays participants ; un chapitre thématique axé, pour cette édition, sur la prise en compte, dans les plans de relance post-COVID, des besoins et instruments de financement des PME ; des annexes ; et, pour la version française, une fiche détaillant la situation de chaque pays francophone participant, au regard de l'accès des PME au financement. Les profils complets des autres pays sont disponibles en anglais sur le site internet de l'OCDE.

Comparabilité internationale

Au niveau national, le Tableau de bord dresse un tableau cohérent de l'accès des PME au financement dans le temps et étudie de façon suivie l'évolution des conditions de financement des PME, ainsi que l'effet des mesures prises. Les comparaisons internationales auxquelles il est possible de procéder sont toutefois soumises à certaines limites. Tout d'abord, la définition statistique de ce qu'est une PME varie selon le pays participant : la définition de l'Union européenne est la plus fréquemment utilisée, mais les pays participants extracommunautaires définissent en général les PME différemment, ce qui complique les comparaisons internationales (voir en Annexe A de la version en anglais les définitions détaillées des PME selon les pays participants).

Par ailleurs, les différences de définition et de périmètre des indicateurs limitent les possibilités de comparaison avec certains pays qui n'ont pas été en mesure de respecter la « définition privilégiée » pour les indicateurs de base. Dans ce cas de figure, une variable de substitution est utilisée. C'est pourquoi toutes les notes par pays comportent un tableau précisant la définition adoptée pour chaque indicateur, et indiquant la source des données. En dépit de ces limites, il reste possible de comparer les grandes tendances d'un pays à l'autre, car les différences observées dans la composition précise d'un indicateur donné s'atténuent lorsqu'on analyse des taux de variation. La version française imprimée comprend une note détaillée sur chaque pays francophone participant, les profils des autres pays étant disponibles en ligne (en anglais).

Avancées méthodologiques et recommandations pour l'amélioration de la qualité des données

Les récentes éditions de ce rapport comportent d'importantes améliorations méthodologiques et structurelles. Des informations plus détaillées sur les sources et les définitions des indicateurs de base utilisées par les pays participants sont fournies. Depuis juin 2016, les données du Tableau de bord sont disponibles sur le site internet OECD.Stat. On peut y consulter les données des indicateurs de base, et les télécharger pour d'autres usages, ce qui répond à une demande ancienne concernant l'amélioration de l'accessibilité des données, et permet à la publication de toucher un plus large public. De surcroît, des renseignements plus nombreux sont proposés sur le recours aux instruments financiers autres que l'endettement bancaire classique, et d'autres efforts seront déployés dans ce sens dans les futures éditions du Tableau de bord.

Des activités sont en cours pour intégrer davantage de données ventilées sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat, compte tenu de la grande hétérogénéité des PME et de l'impact des caractéristiques de celles-ci sur leur accès au financement et sur leurs conditions de financement. Les résultats de l'enquête menée auprès des experts nationaux nous permettent de prendre en compte quatre dimensions : secteur d'activité, taille de l'entreprise, sexe du propriétaire majoritaire et implantation géographique. Mieux cerner l'évolution du financement des PME et de l'entrepreneuriat sur ces quatre dimensions renforcerait nettement l'utilité du Tableau de bord, permettrait de mieux prendre la mesure de l'hétérogénéité des différentes catégories de PME, d'enrichir la base de connaissances et de soutenir les efforts des pouvoirs publics axés sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat.

Enfin, nous nous employons constamment à élargir la liste des pays participants et à harmoniser les données des pays déjà présents dans le Tableau de bord.

On trouvera à l'encadré 1 ci-après une synthèse des recommandations visant à améliorer le recueil des données et la publication des indicateurs de base (voir de plus amples détails en Annexe A de la version en anglais). Les actions préconisées sont jugées nécessaires pour que les pays progressent dans l'harmonisation des définitions et facilitent l'analyse diachronique et internationale des tendances du financement des PME et des entrepreneurs.

Encadré 1. Recommandations portant sur l'amélioration de la publication des indicateurs de base

1. Améliorer la publication des variables concernant les prêts aux PME :
 - Différencier de manière systématique les informations financières selon que l'entreprise a ou non des salariés ;
 - Fournir des données sur les stocks et les flux de prêts aux PME ;
 - Détailler la composition des emprunts, en indiquant les différents produits sous-jacents (découvert, ligne de crédit, crédit-bail, nantissement, carte de crédit, prêt titrisé, etc.) et préciser ces éléments dans la définition du prêt.
2. Comblent les manques dans les données disponibles et s'atteler à obtenir des informations plus complètes pour les autres indicateurs de base du Tableau de bord :
 - Donner des informations plus complètes sur les programmes publics favorisant l'accès des PME au financement.
 - Dans le cadre de la réaction des pouvoirs publics au COVID-19, fournir des renseignements sur les plans de soutien nouvellement mis en place ou renforcés par les gouvernements, y compris des informations sur les critères d'admissibilité et la durée.
 - Indiquer clairement les chiffres attribuables aux programmes de riposte à la crise (ex. : nouveaux dispositifs de garantie publique, nouvelles lignes de prêts directs) dans la publication des résultats des indicateurs du Tableau de bord.
 - Fournir des données sur les prêts aux PME et aux grandes entreprises devenus improductifs, en utilisant ces dernières comme point de comparaison.
 - Fournir des données plus complètes sur les investissements de capital-risque, y compris les tendances par stade de la vie de l'entreprise et par secteur.
 - Compiler des informations propres aux PME sur l'adoption et l'usage du financement contre nantissement d'actifs (par rapport à d'autres bénéficiaires).
 - Recueillir des informations non seulement sur les taux d'intérêt des prêts aux PME, mais aussi sur les frais afférents.
 - Donner une définition précise des garanties et améliorer la communication d'informations sur ce point, à l'aide d'enquêtes auprès des demandeurs, susceptibles de compenser le manque de données du côté des fournisseurs.
 - Redoubler d'efforts pour compiler des données ventilées plus finement pour les indicateurs de base du Tableau de bord, notamment par secteur d'activité, taille de l'entreprise, sexe du propriétaire principal et implantation géographique.
3. S'efforcer d'améliorer la collecte de données sur les instruments de financement non bancaires, comme le financement alternatif en ligne, mais aussi de fournir des données plus complètes sur les sources alternatives de financement par apport de capitaux propres, y compris le tutorat-investissement, dans l'optique d'intégrer ces informations dans l'ensemble d'indicateurs de base à l'avenir.

Acronymes et abréviations

AECM	Association européenne du cautionnement mutuel
AEMF	Autorité européenne des marchés financiers
ARS	Peso argentin
AUD	Dollar australien
AWS	Banque publique des entreprises (Autriche)
B2B	Interentreprises
BAoD	Banque asiatique de développement
BBLs	<i>Bounce Back Loan Scheme</i> (Royaume-Uni)
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BLS	<i>Bank Lending Survey</i> (enquête sur les prêts aux entreprises)
BM	Banque mondiale
BMKB	Dispositif de garantie de crédit pour les PME (Pays-Bas)
BRI	Banque des règlements internationaux
BRL	Real brésilien
CAD	Dollar canadien
CCI	Chambres de commerce et d'industrie
CE	Commission européenne
CGS	Dispositif de garantie de crédit
CHF	Franc suisse
CI	Capital-investissement
CLO	Obligation structurée adossée à des prêts bancaires
CLP	Peso chilien
CMA	Chambres de métiers et de l'artisanat
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNY	Renminbi chinois
COP	Peso colombien
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CPMEE	Comité sur les PME et l'entrepreneuriat
CUEC	Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes
CZK	Couronne tchèque

DKK	Couronne danoise
EBITDA	Résultat opérationnel avant intérêts, impôts, provisions et amortissements
EETE	Entreprises engagées pour la transition écologique (Fance)
EUR	Euro
EVCA	<i>European Venture Capital Association</i>
FAE-MYPE	Fonds de soutien aux micro- et petites entreprises (Pérou)
FCI	<i>Factors Chain International</i>
FEI	Fonds européen d'investissement
FMI	Fonds monétaire international
FOA	Offre de financement
FOGAPE	Fonds de garantie pour les petites entreprises (Chili)
FOSIS	Fonds de solidarité sociale et d'investissement (Chili)
FSB	<i>Federation of Small Businesses</i> (Royaume-Uni)
G20	Groupe des Vingt
GBP	Livre britannique
GEL	Lari géorgien
GRO	Observatoire mondial de la relance
HRK	Kuna croate
HUF	Forint hongrois
ICO	<i>Instituto de Crédito Oficial</i> (banque publique espagnole)
IDE	Investissement direct étranger
IDR	Roupie indonésienne
IMF	Institution de microfinance
ISK	Couronne islandaise
JEREMIE	Ressources européennes conjointes pour les PME et les micro-entreprises
JPY	Yen japonais
KKC	Dispositif de garantie des petits crédits lié au COVID (Pays-Bas)
KRW	Won coréen
KZT	Tenge kazakh
MPME	Micro-, petites et moyennes entreprises
MXN	Peso mexicain
MYR	Ringgit malais
NGEU	<i>Next Generation EU</i> (plan de relance européen)
NIS	Nouveau shekel israélien
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OUERP	<i>Oxford University Economics Recovery Project</i>
PAE-MYPE	Programme de soutien économique aux micro- et petites entreprises (Pérou)
PEN	Nouveau sol péruvien
PI	Propriété intellectuelle
PIB	Produit intérieur brut
PLN	Zloty polonais
PME	Petites et moyennes entreprises
PMIF	Partenariat mondial pour l'inclusion financière
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPP	Programme de protection des salaires (États-Unis)
R-D	Recherche-développement
RLS	<i>Recovery Loan Scheme</i> (Royaume-Uni)
RSD	Dinar serbe
SACE	Organisme de crédit à l'exportation italien
SAFE	Enquête sur l'accès des entreprises au financement
SBA	Administration des petites entreprises (États-Unis)
SBIR	Programme de recherche sur l'innovation dans les petites entreprises (États-Unis)
SCARP	Procédure administrative de sauvetage des petites entreprises (Irlande)
SDG	Dollar de Singapour
SEK	Couronne suédoise
SFI	Société financière internationale
SIHAK	Instrument d'investissement en capitaux propres lié au COVID de la <i>Slovak Investment Holding</i>
SIHAZ	Garantie liée au COVID de la <i>Slovak Investment Holding</i>
SIVA	Société de développement industriel (Norvège)
SJPP	Programme de garanties publiques (Malaisie)
SSBCI	Initiative publique d'aide aux petites entreprises (États-Unis)
STIP	Politiques de la science, de la technologie et de l'innovation
STTR	Programme de transferts de technologie vers les petites entreprises (États-Unis)
TANKAN	Enquête sur la perception de l'environnement économique à court terme (Japon)
THB	Baht thaïlandais
TI	Technologies de l'information
TRY	Lire turque
UAH	Hryvnia ukrainienne
UBB	<i>United Bulgarian Bank</i>
UE	Union européenne

USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	Dollar des États-Unis
ZAR	Rand sud-africain

Abréviations nationales ISO

AUS	Australie	JPN	Japon
AUT	Autriche	KAZ	Kazakhstan
BEL	Belgique	KOR	Corée
BRA	Brésil	LTU	Lituanie
CAN	Canada	LUX	Luxembourg
CHE	Suisse	LVA	Lettonie
CHN	République populaire de Chine	MYS	Malaisie
CHL	Chili	MEX	Mexique
COL	Colombie	NLD	Pays-Bas
CZE	République tchèque	NZL	Nouvelle-Zélande
DNK	Danemark	NOR	Norvège
ESP	Espagne	PER	Pérou
EST	Estonie	POL	Pologne
FIN	Finlande	PRT	Portugal
FRA	France	SRB	Serbie
GBR	Royaume-Uni	SVK	République slovaque
GEO	Géorgie	SVN	Slovénie
GRC	Grèce	SWE	Suède
HUN	Hongrie	THA	Thaïlande
IDN	Indonésie	TUR	Turquie
IRL	Irlande	UKR	Ukraine
ISR	Israël	USA	États-Unis
ITA	Italie	ZAF	Afrique du Sud

Résumé

Le rapport *Le financement des PME et des entrepreneurs 2022 : Tableau de bord de l'OCDE* livre des informations sur les tendances et les politiques publiques en matière de financement des PME dans 48 pays sur la période comprise entre 2007 et le premier semestre de 2021. Il présente des indicateurs relatifs au financement par l'endettement, par apport de capitaux propres, par nantissement d'actifs, et aux conditions-cadres du financement des PME et de l'entrepreneuriat, complétés par des informations sur la demande, et sur les récentes initiatives publiques et privées en faveur du financement des PME. L'ensemble de ces indicateurs composent un cadre complet permettant aux décideurs et à d'autres parties prenantes d'évaluer les besoins de financement des PME. Le Tableau de bord constitue également un outil précieux à l'appui de la conception et de l'évaluation des interventions publiques, mais aussi de l'observation des retombées des réformes financières sur l'accès au financement et les conditions de financement des PME au fil du temps.

L'édition 2022 du Tableau de bord donne à voir une évolution inédite du financement des PME et de l'entrepreneuriat. La pandémie de COVID-19 a provoqué un choc économique majeur en 2020, qui s'est traduit par une contraction de 3.4 % du PIB mondial et une baisse des échanges de 8.5 % en termes réels (OCDE, 2021^[1]). Les PME et les entrepreneurs ont subi de plein fouet les conséquences de cette crise. Sous l'effet conjugué de l'arrêt prolongé de leurs activités, d'une demande en berne et des perturbations des chaînes de valeur, les PME ont été soumises à des difficultés opérationnelles et financières considérables mettant en péril la survie de bon nombre d'entreprises et d'entrepreneurs par ailleurs viables (OCDE, 2021^[2]). Si l'économie mondiale a regagné 5.6 % en 2021, la reprise demeure inégale et la perspective de nouvelles vagues de contamination et leurs lots de fermetures n'est pas à exclure (OCDE, 2021^[1]). Les PME rencontrent en outre des difficultés supplémentaires liées à la crise en Ukraine. L'inflation, en particulier la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, la volatilité des marchés de capitaux ainsi que les perturbations des chaînes d'approvisionnement et des échanges ont tous des effets négatifs sur les activités et les résultats des PME, et mettent en péril la reprise. On ne mesure pas encore les effets à moyen et à long terme sur le financement des PME.

À mesure que la crise du COVID-19 prenait de l'ampleur, la mobilisation massive des pouvoirs publics a permis aux flux de financement de continuer d'irriguer l'économie, y compris les PME et les entrepreneurs à court de liquidités. Les conditions de crédit se sont assouplies sous l'effet d'importants plans de relance budgétaire et monétaire : en 2020, les taux d'intérêt affichaient des niveaux historiquement bas dans un grand nombre de pays, les écarts de taux se sont considérablement réduits dans la plupart des pays du Tableau de bord, et une baisse généralisée des exigences de garantie a été observée. Dans ce contexte, les nouveaux prêts ont augmenté dans la moitié environ des pays du Tableau de bord, une évolution soutenue par les dispositifs de garantie de crédit et une augmentation sensible des prêts directs émanant d'institutions publiques. Même dans les économies où la croissance des nouveaux prêts était moindre, voire négative, des mesures complémentaires telles que les reports de paiements et les moratoires sur le remboursement des dettes ont permis d'alléger les difficultés de trésorerie des PME. La conjonction de ces diverses mesures explique également que l'encours des prêts aux PME ait connu la croissance la plus forte jamais enregistrée dans l'histoire du Tableau de bord (4.9 % en 2020 contre une croissance annuelle moyenne de 1.2 % les cinq années précédentes).

Dans la plupart des pays, la majorité des mesures de soutien étaient diversifiées et accessibles à toutes les PME. Elles ont permis au plus grand nombre d'entreprises de continuer à exercer leurs activités, d'où une baisse du nombre de faillites dans la majorité des pays du Tableau de bord en 2020, le taux médian

de faillites étant en recul de 11.7 %. Il n'en demeure pas moins que certains pays, en particulier au sein de l'Union européenne, se sont efforcés d'axer les prêts et les mesures de soutien sur les PME qui n'étaient pas en difficulté financière avant la crise, ce qui semble avoir limité les effets de distorsion dans les pays concernés.

Les sources alternatives de financement, auxquelles les PME avaient de plus en plus recours avant la crise, ont perdu du terrain en 2020. Le crédit-bail, la location-vente et l'affacturage ont ainsi connu une baisse sans précédent. Si le recul du crédit-bail constitue un renversement de tendance par rapport à l'évolution positive d'avant la crise, la baisse de l'affacturage confirme le ralentissement de cette activité observé avant 2020.

Les données sur le financement par apport de capitaux propres donnent à voir une assez bonne résilience du secteur du capital-risque malgré la pandémie. La moitié des pays ayant fourni des données au titre de cet indicateur ont connu une croissance positive en 2020, notamment ceux affichant déjà une part de marché conséquente, et cette tendance s'est poursuivie en 2021.

Dans la plupart des pays, les activités de financement alternatif en ligne ont confirmé leur croissance rapide en partie favorisée par les nouvelles opportunités offertes par la crise.

On trouvera dans le chapitre 2 de ce rapport une évaluation des mesures de soutien au financement des PME prévues dans les plans de relance nationaux et visant à accélérer la croissance et à favoriser la transformation structurelle au sortir de la crise. Des comparaisons sont établies avec les mesures d'urgence mises en place pour limiter les répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Il ressort de cette analyse que les plans de relance font peu de place aux PME, les politiques publiques les concernant représentant à peine 4.1 % de l'ensemble des mesures, et le financement ciblé sur les PME à peine 2.2 % de l'enveloppe globale (contre respectivement 17 % et 25.5 % dans les plans d'urgence).

On notera tout particulièrement la baisse du soutien à la trésorerie pendant la phase de relance. Les mesures visant à remédier aux problèmes de trésorerie au moyen de prêts, de subventions et de reports de paiement pèsent moins lourd dans les plans de relance (4.5 % du volume total de financement) que dans les mesures d'urgence (43.2 %) et sont de plus en plus ciblées sur les entreprises viables et les entreprises n'ayant pas eu accès aux aides, ayant à leur tête des personnes issues des catégories de population vulnérables. Les plans de relance ont par ailleurs davantage centré leur action sur les jeunes entreprises, les mesures les concernant représentant près d'un quart de l'ensemble des mesures relatives aux PME (contre 2 % dans les plans d'urgence).

S'agissant des objectifs stratégiques, les plans de relance ont mis l'accent sur l'innovation, la transformation numérique et le verdissement, l'innovation se taillant la part du lion en nombre de mesures relatives aux PME, et la transformation numérique en volume de soutien financier. Parallèlement, les politiques clairement axées sur les PME et relatives au verdissement et à la durabilité ne représentent que 2.44 % de l'aide financière dans ce domaine selon l'analyse des résultats de l'outil de suivi des politiques, même si les chiffres sont plus élevés pour l'Europe (environ 5 %). Ce chiffre montre qu'il faut prendre des mesures supplémentaires pour faire en sorte que les PME soient en mesure de financer les actions nécessaires pour réduire leur empreinte carbone et contribuer à la réalisation des objectifs de durabilité. En offrant un espace de mise en commun des connaissances et de dialogue sur l'action à mener en matière de financement durable pour les PME, la nouvelle plateforme de l'OCDE sur le financement des PME à l'appui de la durabilité servira ces objectifs.

Les plans de relance restant axés sur les modes de financement traditionnels, il est peu probable qu'ils donnent le coup de pouce nécessaire pour développer le recours aux sources alternatives de financement des PME. À terme, les pouvoirs publics pourront souhaiter envisager d'autres dispositifs pour favoriser la diversification des sources de financement des PME, en application des Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME. Les technologies financières (*fintech*) sont particulièrement

prometteuses pour aider les PME à prospérer pendant la phase de relance post-pandémie, qui, selon toutes probabilités, se caractérisera par un niveau d'endettement résolument élevé des PME et par des difficultés sur le plan de l'évaluation des risques pour certaines entreprises et certains secteurs.

Il pourrait également être nécessaire de prendre des mesures supplémentaires face à la question de l'insolvabilité des PME, à laquelle les plans de relance n'apportent que des réponses bien modestes sous forme de solutions de restructuration de la dette ou d'actions visant à renforcer les capacités des systèmes de gestion de l'insolvabilité.

1 Tendances récentes du financement des PME et de l'entrepreneuriat

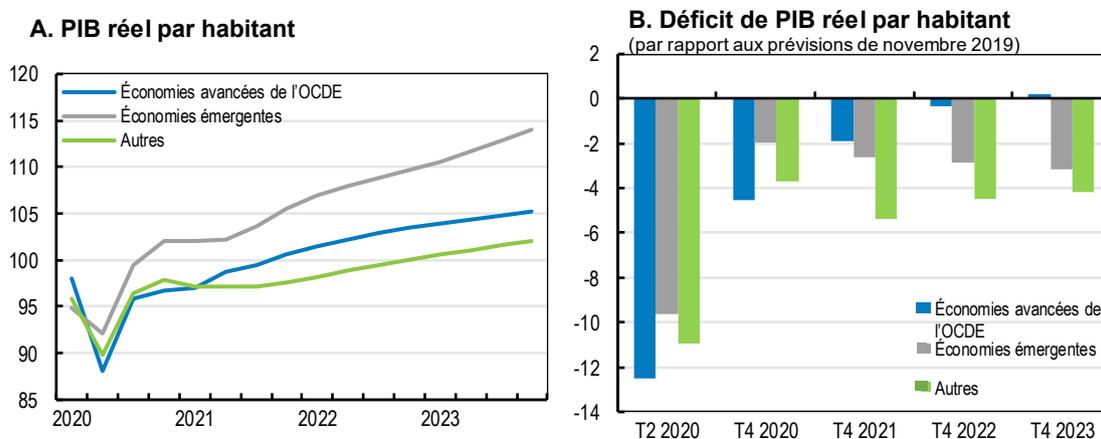
Ce chapitre décrit les tendances et les conditions d'accès au financement des PME. Il offre une analyse des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat en 2020 et 2021 à partir de données nationales et d'enquêtes auprès des emprunteurs. Il décrit d'abord succinctement les conditions macroéconomiques et l'environnement des affaires depuis 2020, et propose ensuite une analyse des financements apportés aux PME par le biais de différents instruments et de l'évolution des conditions de crédit, des faillites, des retards de paiement et des prêts improductifs. Pour conclure, il passe en revue les nouvelles orientations des politiques de soutien financier des PME.

Climat des affaires et contexte macroéconomique

La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions économiques. Le PIB mondial a ainsi baissé de 3.5 % en 2020 en raison de l'arrêt des activités des entreprises lié aux mesures de confinement, d'une demande en berne et de perturbations des chaînes de valeur (OECD, 2021^[1]). Contrairement à ce qui a pu être observé pendant la crise économique mondiale de 2008, le repli économique provoqué par la pandémie de COVID-19 a été comparable dans les pays développés et dans les pays en développement, et quasiment toutes les économies ont enregistré une croissance en déclin en 2020 (OECD, 2021^[2]). Malgré un rebond du PIB mondial à 5.6 % en 2021, la vigueur de la reprise varie considérablement d'un pays à l'autre et les écarts devraient se creuser encore davantage. La plupart des économies avancées et des économies émergentes ont déjà retrouvé un PIB réel par habitant à son niveau d'avant la crise, et il devrait en être de même pour certains pays en développement au cours de l'année 2022 (Graphique 1.1, partie gauche). Toutefois, les écarts par rapport aux prévisions de novembre 2019 en termes de PIB réel par habitant restent relativement élevés dans les économies émergentes et en développement, ce qui tient pour beaucoup au rythme moins soutenu des campagnes de vaccination ainsi qu'au niveau plus modéré du soutien budgétaire mobilisé à l'appui des efforts de relance (Graphique 1.1, partie droite).

Ces prévisions ont également été affectées par la guerre en Ukraine. Bien que les conséquences les plus dramatiques restent les vies perdues et la crise humanitaire liée aux populations assiégées ou déplacées, cette guerre a également des conséquences économiques considérables. Il est difficile de déterminer précisément les répercussions économiques du conflit, mais on estime en mars 2022 que les prévisions de croissance mondiale pourraient être réduites de 1 % sur la première année complète après le déclenchement du conflit, et que le taux d'inflation mondiale pourrait augmenter de près de 2.5 points (OECD, 2022^[3]).

Graphique 1.1. Prévisions de croissance du PIB réel par habitant en décembre 2021



Note : Les « économies avancées de l'OCDE » correspondent aux pays de l'OCDE moins le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Mexique et la Turquie. Les « économies émergentes » correspondent aux cinq pays susmentionnés, plus les BRIICS, l'Argentine, la Bulgarie et la Roumanie. La catégorie « Autres » rassemble tous les pays hors catégories précédentes et à l'exception des économies dynamiques d'Asie (Hong Kong [Chine], Malaisie, Philippines, Singapour, Taipei chinois, Thaïlande et Vietnam) et certains pays exportateurs de pétrole. Cette catégorie est principalement constituée de pays en développement à faible revenu.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2021 (OECD, 2021^[4])

StatLink  <https://stat.link/ym94sg>

La pandémie a eu un impact particulièrement marqué sur les PME. Plus de 40 enquêtes réalisées en 2020 auprès d'entreprises du monde entier ont révélé qu'au plus fort de la crise, plus de 50 % des PME avaient enregistré une forte baisse de leurs recettes et risqué un dépôt de bilan sous moins de trois mois. Les

micro-entreprises et les petites entreprises ont été particulièrement affectées : deux tiers d'entre elles ont en effet déclaré que la crise avait eu des effets considérables sur leurs activités, contre environ 40 % des grandes entreprises (International Trade Centre, 2020^[5]). Les PME des pays en développement ont été encore plus touchées en raison du niveau limité des aides publiques¹ ou de l'affectation des ressources aux grandes entreprises (World Bank, 2021^[6]). Les PME informelles ont également été durement impactées par la crise (ILO, 2020^[7]).

Échanges internationaux et investissements des entreprises

La pandémie a fortement perturbé les échanges internationaux, pourtant déjà mis à rude épreuve depuis une dizaine d'années. En 2020, les échanges ont subi une baisse en termes réels de 8.5 % (OECD, 2021^[11]), avant de regagner 9.3 % en 2021 (OECD, 2021^[4]). Les échanges de services ont cependant été particulièrement touchés par la crise, enregistrant une baisse de 21 % en 2021 en raison de la forte diminution des services de voyage (-81 % en glissement annuel au T2 2020 et -68 % en glissement annuel aux T3 et T4 2020) et des services de transport (-20 % en glissement annuel au T2 et -14 % en glissement annuel au T3 2020) (WTO, 2021^[8]). Les échanges de biens se sont eux aussi contractés, mais dans une moindre mesure (-5.8 %), après avoir connu un rebond consécutif à une baisse de 25 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2020 (WTO, 2021^[9]).

Les PME ont été fortement impactées par les perturbations affectant les échanges tout au long de la chaîne de valeur. Les perturbations les plus importantes ont pu être observées au deuxième trimestre 2020, trimestre pendant lequel de nombreux pays ont mis en place des mesures strictes de confinement, mais certaines frictions ont perduré sur l'année 2020 et jusqu'en 2021. En Chine, les exportations ont chuté d'environ 21 % en février 2020 par rapport à la même période en 2019, avant d'entamer un redressement progressif (International Trade Centre, 2020^[5]). Au quatrième trimestre 2020, 69 % des PME européennes déclaraient avoir rencontré des difficultés dans l'importation de matériaux, de biens et de services, et 46 % indiquaient avoir subi des perturbations dans leurs chaînes d'approvisionnement, lesquelles se sont traduites par des pénuries de certains produits. Ces perturbations ont également engendré des coûts supplémentaires pour les PME, dans la mesure où 26 % d'entre elles ont déclaré avoir payé des prix plus élevés et 39 % avoir dû faire face à des retards de paiement par rapport à la même période en 2019 (European Commission, 2021^[10]). En 2022, les PME de certains secteurs rencontrent des difficultés dues à une volatilité accrue et une augmentation des prix sur les marchés de matières premières. La Russie et l'Ukraine représentent à elles deux environ 30 % des exportations mondiales de blé, 20 % des exportations de maïs, d'engrais minéraux et de gaz naturel, et 11 % des exportations de pétrole (OECD, 2022^[3]). Les PME qui dépendent de ces intrants, et plus particulièrement les PME européennes, seront vraisemblablement affectées.

Les perturbations touchant les chaînes d'approvisionnement ont perduré en 2021 jusqu'en 2022. La forte augmentation de la demande de biens, associée au rétablissement des restrictions liées à la pandémie (dont la stratégie de zéro COVID en Chine), a entraîné une saturation des ports les plus actifs du monde et épuisé leurs capacités de transport maritime. En conséquence de la fermeture de certains ports majeurs et des restrictions aux déplacements qui ont entraîné une pénurie importante de travailleurs et de chauffeurs routiers, l'indice mondial des délais de livraison a atteint en octobre 2021 son pire niveau jamais enregistré. Cette situation a eu une incidence sur les stocks, a provoqué des pénuries et pénalisé les fabricants industriels du monde entier (Reuters, 2022^[11]). Les coûts mondiaux de transport se sont ainsi envolés, augmentant de 343 % en glissement annuel à octobre 2021 selon l'indice Freightos Baltic Index (CFR, 2021^[12]).

Les répercussions financières considérables pour les entreprises et le sentiment d'incertitude qui s'est emparé du monde au cœur de la pandémie ont également eu un impact notable sur les investissements. Mesuré en termes de formation brute de capital fixe, l'investissement a fortement diminué au deuxième

trimestre 2020 (-11.5 % en glissement annuel dans les pays de l'OCDE) mais a depuis connu un rebond dans la plupart des économies avancées et des marchés émergents (OECD, 2021^[13]) (OECD, 2021^[4]). Les enquêtes montrent que la formation de capital fixe des PME a suivi la même évolution (ECB, 2021^[14]). L'investissement direct étranger a quant à lui été particulièrement affecté, puisqu'il enregistre une baisse de 42 % en 2020 (UNCTAD, 2021^[15]). Cependant, au premier semestre 2021, l'investissement direct étranger à l'échelle mondiale a fortement rebondi et les apports des deux premiers trimestres de 2021 ont permis de couvrir plus de 70 % des pertes subies en 2020 (UNCTAD, 2021^[16]).

Conditions financières

Les conditions financières ne se sont pas dégradées de manière significative en 2020 et 2021, en grande partie à la faveur des mesures fortes et rapides adoptées par les États et les autorités monétaires à travers le monde. Quasiment toutes les banques centrales ont en effet assoupli les conditions monétaires afin d'injecter rapidement des liquidités dans l'économie. Dans les pays à revenu élevé bénéficiant déjà de taux d'intérêt au plus bas, les banques centrales ont appliqué des mesures non conventionnelles, comme des plans d'urgence d'achat massif de titres et un aménagement des normes en matière de garanties et des exigences de fonds propres imposées aux institutions financières dans le but d'éviter une pénurie de crédit (Federal Reserve Bank of New York, 2020^[17]) (ECB, 2020^[18]). Dans de nombreuses économies, ces mesures ont été accompagnées d'un assouplissement temporaire des réglementations applicables aux banques commerciales, ainsi que d'un moratoire sur le paiement du capital et des intérêts pour les entreprises. Certaines mesures budgétaires complémentaires, dont des dispositifs de garantie de crédit, des prêts bonifiés, des reports d'impôts, etc., ont également été mises en place afin de maintenir le flux de crédit et d'éviter une possible crise de solvabilité (pour plus d'informations, voir « Mesures prises par les pouvoirs publics en 2019-20 »).

En 2022, on observe un durcissement des conditions sur les marchés des capitaux à travers le monde, ce qui témoigne d'une aversion plus importante aux risques et d'un certain climat d'incertitude. L'adoption d'une orientation plus restrictive de la politique monétaire pour contrôler l'inflation se traduit par une augmentation des taux d'intérêt, laquelle est susceptible de durcir les conditions d'emprunt des PME (OECD, 2022^[3]).

Prêts aux PME

La crise du COVID-19 et les mesures d'intervention des pouvoirs publics associées ont lourdement affecté la dynamique des prêts aux PME en 2020. Au début de la crise, les besoins de liquidités des PME ont très fortement augmenté car elles ont dû faire face à un manque à gagner important en termes de recettes. Bien qu'une partie de ce manque à gagner ait été compensé par la baisse des dépenses découlant de l'arrêt temporaire de leurs activités, ainsi que par différentes mesures de soutien (reports d'impôts, subventions salariales, moratoire sur le remboursement des dettes, etc.), les PME ont dû recourir à de nouveaux financements pour combler le solde. De nombreuses PME ont par ailleurs cherché à constituer des volants de liquidités préventifs en raison des incertitudes suscitées par l'évolution de la pandémie (Falagiarda, Prapiestis and Rancoita, 2020^[19]).

Nouveaux prêts aux PME

De nombreuses économies ont enregistré une augmentation des nouveaux prêts aux PME en 2020, appuyée par des politiques monétaires accommodantes et des mesures de soutien public, comme des garanties de crédit ou des prêts directs par l'intermédiaire de banques publiques (voir « Mesures prises par les pouvoirs publics en 2019-20 »).

Certains pays ont même connu une hausse significative du nombre de nouveaux prêts en 2020 : la Grèce (+179.5 %), le Royaume-Uni (+72.44 %), le Kazakhstan (+41 %), le Chili (+38 %), la Slovénie (38 %), la République slovaque (+27.6 %) et la République tchèque (+24.7 %) (Graphique 1.2). Dans ces économies, la forte demande des PME en proie à des problèmes de trésorerie (dont une grande partie sont actives dans des secteurs particulièrement touchés par la crise, comme le tourisme, le commerce de gros et de détail, le transport, etc.) a pu être couverte par l'extension des dispositifs publics de soutien existants à destination des PME² et par l'introduction de nouvelles mesures en réponse à la crise (voir « Mesures prises par les pouvoirs publics en 2019-20 »). Cette augmentation des opérations de prêt reflète également une augmentation des emprunts de précaution favorisée par des conditions de crédit propices et un accès relativement plus aisé et plus rapide aux prêts bancaires. Enfin, dans certains pays, les importants efforts de restructuration et de renégociation des prêts mis en œuvre dans le cadre d'un moratoire sur le remboursement des dettes en lien avec la pandémie de COVID-19 ont contribué à l'augmentation du nombre de nouveaux prêts (voir l'encadré 1.1 et la section « Mesures prises par les pouvoirs publics en 2019-20 »).

Parallèlement à cela, de nombreux pays du Tableau de bord ont enregistré une baisse plus ou moins forte des nouveaux prêts malgré les mesures importantes de soutien à la trésorerie proposées par les autorités budgétaires et monétaires (Graphique 1.2). Cela ne signifie toutefois pas nécessairement que les besoins de liquidités des PME n'ont pas été satisfaits. Comme indiqué précédemment, la baisse de la demande de nouveaux prêts peut aussi expliquer la baisse observée dans l'octroi de nouveaux prêts. Parce que leurs besoins d'investissement ont été réduits et qu'elles ont pu bénéficier de programmes publics de financement (prêts directs, subventions, apport de fonds propres, etc.) et autres mesures de soutien à la trésorerie (reports de paiement, subventions salariales, moratoire sur le remboursement des dettes, etc.), les PME ont eu moins besoin de recourir aux crédits bancaires (voir l'encadré 1.1). Cela est particulièrement vrai dans les économies avancées où des mesures fortes de soutien d'ordre budgétaire et monétaire ont permis d'éviter une pénurie de crédit³ (Falagiarda, Prapiestis and Rancoita, 2020^[19]) (voir Encadré 1.1).

Des enquêtes menées auprès des PME montrent également l'existence de contraintes du côté de l'offre dans le secteur bancaire. En Australie par exemple, où l'on a pu constater la plus forte baisse du nombre de nouveaux prêts parmi les pays du Tableau de bord, une enquête réalisée auprès de 1 750 PME australiennes a montré que le déficit de financement des PME s'est considérablement aggravé entre 2019 et 2021, augmentant de 4.6 milliards AUD pour atteindre 94.3 milliards AUD. Cette enquête dévoile également que sur l'ensemble des PME du pays (la plupart desquelles sont clientes des quatre principales banques australiennes), une sur quatre est parvenue à obtenir un prêt en 2020 (Judo Bank, 2021^[20]). Au Danemark également, l'octroi de crédits a baissé malgré une hausse de la demande de nouveaux prêts des PME (voir le profil-pays consacré au Danemark – dans la version en anglais). En Serbie, les nouveaux prêts aux PME ont baissé de manière significative malgré la mise en place d'un nouveau dispositif de garantie de crédit. La forte hausse du taux de refus tend également à montrer que l'augmentation de la demande de nouveaux prêts par les entreprises serbes pourrait ne pas avoir été entièrement satisfaite par le système bancaire (voir la section « Taux de refus »).

Encadré 1.1. Gros plan sur les nouveaux prêts aux PME dans certaines économies

Au Chili, la forte augmentation du nombre de nouveaux prêts résulte de la mobilisation de volumes importants de financements (3 milliards USD) et d'un assouplissement des critères d'accès au fonds de garantie pour les petites entreprises (*Fondo de Garantía para Pequeños Empresarios*, FOGAPE) dans le cadre du nouveau programme de riposte à la crise du COVID-19. Cette forte hausse s'explique également par un niveau de référence relativement faible, dans la mesure où les PME représentent seulement 21 % de l'encours total des prêts aux entreprises (voir le profil-pays consacré au Chili – dans la version en anglais).

En Grèce, l'augmentation importante du nombre de prêts reflète de la même manière le niveau de référence relativement faible des prêts avant la crise. Les nouveaux prêts aux PME (comme toutes les autres formes de prêts aux entreprises) évoluent à la baisse depuis le début de la crise financière mondiale, bridés par une reprise post-récession relativement faible et une part élevée et croissante de prêts aux PME devenus improductifs (36 % du total des prêts en 2019). En 2020, les nouveaux prêts aux PME s'élevaient à 3.5 milliards EUR, soit seulement un peu plus du quart de leur valeur en 2008 (12.5 milliards EUR). La forte hausse de la demande de nouveaux prêts en Grèce s'explique probablement aussi par la part relativement élevée de PME dans les secteurs lourdement touchés par la crise, comme le secteur du tourisme (voir le profil-pays consacré à la Grèce – dans la version en anglais).

En Slovénie, on a pu observer au cours de l'année 2020 une augmentation des emprunts de précaution, comme le montre la valeur des lignes de crédit approuvées pourtant restées en grande partie inutilisées. L'augmentation du nombre de nouveaux prêts a en outre été accentuée par la restructuration et la renégociation des prêts opérées dans le cadre du moratoire législatif décrété en réponse à la pandémie de COVID-19, lesquels prêts sont considérés comme de nouveaux prêts en application de la méthodologie de la Banque de Slovénie. Cela explique en partie l'écart entre l'augmentation importante des nouveaux prêts (23 % en glissement annuel, après correction des effets de l'inflation) et la baisse de l'encours des prêts aux PME (voir la section « Encours de prêts aux PME » ci-dessous et le profil-pays consacré à la Slovénie – dans la version en anglais).

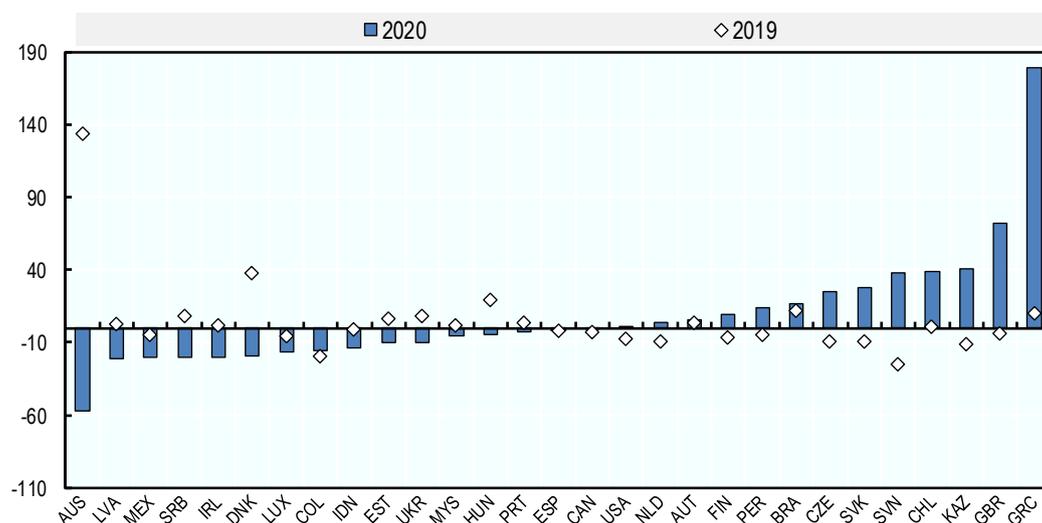
Au Royaume-Uni, la forte hausse du nombre de nouveaux prêts aux PME s'explique par un volume important d'emprunts de précaution souscrits par les PME et garantis à 100 % par l'État dans le cadre du dispositif *Bounce Back Loan Scheme* (BBLs) pour la constitution de volants de liquidités, sachant que 23 % des bénéficiaires du dispositif n'ont finalement utilisé aucune des facilités accordées (Klahr et al., 2021^[21]). De la même manière, l'application de critères d'admissibilité souples pour l'octroi de prêts BBLs, des formalités de demande accélérées (avec une approbation des prêts entre 24 et 72 heures), des délais de tolérance prolongés et une garantie par l'État à hauteur de 100 % peuvent avoir contribué à ce qu'un nombre plus important de PME bénéficient de prêts en comparaison à d'autres pays du Tableau de bord (National Audit Office, 2020^[22]).

Aux États-Unis, un soutien financier sans précédent a été proposé aux PME dans le cadre du programme de protection des salaires (*Paycheck Protection Programme*, PPP) (525 milliards USD par l'intermédiaire de 5 460 prêteurs) et autres dispositifs. Ce programme prévoyait également une annulation des créances pour les entreprises apportant la preuve du maintien des emplois, ce qui s'est traduit par la distribution d'une grande partie des aides financières (plus de 600 milliards USD) sous forme de subventions (voir le profil-pays consacré aux États-Unis – dans la version en anglais). Ce phénomène explique l'augmentation relativement limitée du nombre de nouveaux prêts en 2020.

Source : Profils-pays du Tableau de bord

Graphique 1.2. Nouveaux prêts aux PME

Taux de croissance en glissement annuel, en pourcentage



Note : L'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE. Pour les pays non membres de l'OCDE, les données sont tirées des Indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale.

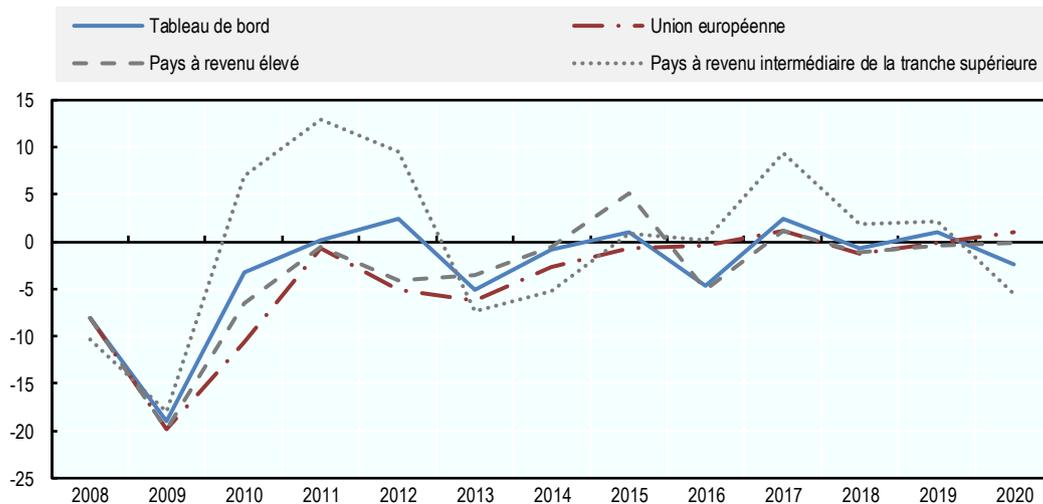
Source : Données compilées à partir des profils-pays

StatLink  <https://stat.link/gcpvk7>

La plupart des économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ont constaté une baisse des nouveaux prêts aux PME, avec un taux de prêt médian en recul de 5.47 % (Graphique 1.3). Cette baisse est probablement imputable au niveau limité des aides publiques par rapport aux économies avancées et à une distribution plus restreinte des mesures de soutien. À titre d'exemple, les économies avancées ont en moyenne consacré l'équivalent de 8.4 % de leur PIB aux mesures de relance, contre 6.4 % pour les économies à revenu intermédiaire (UNCTAD, 2020^[23]). Certains pays à revenu intermédiaire ont également limité les conditions d'assouplissement des politiques monétaires en raison des tensions inflationnistes, de potentielles sorties de capitaux et d'une pression renforcée sur les taux de change (OECD, 2020^[24]), lesquels ont eu des répercussions sur les taux d'intérêt et la croissance des crédits. Par ailleurs, dans les économies à revenu intermédiaire, les risques associés aux prêts accordés aux PME et aux entreprises de manière générale sont comparativement plus élevés et les banques peuvent donc avoir un intérêt moindre à octroyer ce type de prêts, en particulier dans un contexte de crise. Par conséquent, même si des instruments spécifiques ont été mis en œuvre par les pouvoirs publics afin de renforcer l'octroi de nouveaux prêts aux PME, ces prêts n'ont pas toujours été assortis des taux d'intérêt escomptés, sauf lorsque les dispositifs de garantie de crédit prévoyaient un transfert complet des risques associés aux nouveaux prêts des banques vers l'État, ce qui n'a pas été le cas dans tous les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure du Tableau de bord. Enfin, l'augmentation plus modérée du nombre de nouveaux prêts peut également être attribuée à une plus faible demande due à des périodes de confinement plus courtes et moins restrictives dans certains de ces pays, ainsi qu'à la disponibilité d'autres mesures de soutien à la trésorerie (reports, dotations, subventions, etc.) (Graphique 1.2) (ECB, 2020^[25]).

Graphique 1.3. Croissance des nouveaux prêts aux PME, 2008-20

Taux de croissance médian en glissement annuel, en pourcentage



Note : L'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE. Les déflateurs de PIB appliqués aux pays non membres de l'OCDE sont issus des Indicateurs du développement dans le monde établis par la Banque mondiale.

Source : Données compilées à partir des profils-pays

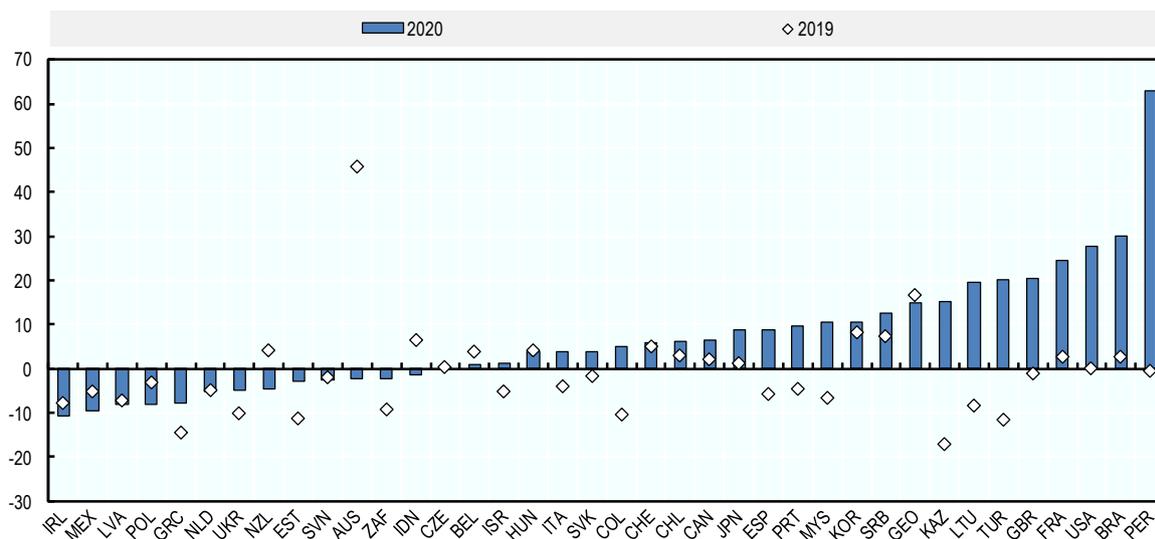
StatLink  <https://stat.link/0ybhgv>

Encours de prêts aux PME

Dans la plupart des pays du Tableau de bord (27 pays sur 41 ayant fourni des données au titre de cet indicateur), l'encours de prêts aux PME a augmenté en 2020 (Graphique 1.4). Dans de nombreuses économies comme la France, le Kazakhstan, la Turquie et le Royaume-Uni, cela explique l'augmentation considérable des nouveaux prêts aux PME, comme on l'a vu à la section précédente. L'évolution de l'encours de prêts aux PME reflète également d'autres dynamiques qui ont pu être affectées par la pandémie et les mesures associées, dont le rythme de remboursement des prêts et la modification des échéances. Le recours généralisé à des moratoires sur le remboursement des dettes a par exemple eu une incidence sur le rythme de remboursement des prêts dans la majorité des pays du Tableau de bord (29 pays sur 46) et l'allongement des échéances de prêts accordé dans le cadre des dispositifs de restructuration de la dette a fait qu'une grande partie des prêts aux PME sont restés inscrits dans le bilan des banques plus longtemps qu'en temps normal (OECD, 2021^[2]).

Graphique 1.4. Croissance de l'encours de prêts aux PME

Taux de croissance en glissement annuel, en pourcentage



Note : L'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE. Pour les pays non membres de l'OCDE, les données sont tirées des Indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale.

Source : Données compilées à partir des profils-pays

StatLink  <https://stat.link/cbz62a>

En 2020, de nombreux pays (14 pays sur 41 ayant fourni des données au titre de cet indicateur) ont enregistré une baisse de l'encours de prêts. Cela s'explique en partie par une croissance atone ou une diminution du nombre de nouveaux prêts en raison de possibilités d'investissement plus limitées ou du recours à des dispositifs de financement public de crise, associés au remboursement (accélééré) des prêts. Dans certains pays, cette baisse est également le fait, d'une part, du désendettement continu du secteur privé au lendemain de la crise financière mondiale et, d'autre part, de la cession ou restructuration des prêts improductifs et autres types d'emprunts (dans le cadre de moratoires sur le remboursement des dettes) (voir l'Encadré 1.2).

Encadré 1.2. Gros plan sur l'encours des prêts aux PME dans certaines économies

En France, l'encours des prêts aux PME a connu une forte hausse du fait de l'augmentation importante des nouveaux prêts octroyés dans le cadre de dispositifs publics de soutien et du moratoire sur le remboursement des dettes. Parce qu'elles avaient augmenté leurs fonds propres et s'étaient désendettées de manière significative avant la crise, les PME françaises ont pu recourir davantage à l'endettement en 2020. Les données de la Banque de France montrent que la part de capitaux propres dans le total des ressources financières est passée de 37.8 % en 2007 à 44 % en 2019. Les PME ont ainsi bénéficié d'une capacité d'emprunt supérieure et ont pu accroître leurs liquidités au cœur de la crise. Selon la Banque de France, les demandes de prêts garantis par l'État se sont ainsi élevées en 2020 à 95 milliards EUR pour les PME, ce qui représente 75 % des prêts accordés en décembre 2020 (Banque de France, 2021^[26]).

En Grèce, l'encours de prêts aux PME s'est réduit malgré une forte augmentation des nouveaux prêts (170 %, après correction des effets de l'inflation). Cela s'explique principalement par la suppression notable des prêts improductifs du bilan des banques grecques (de 36.1 % du total des prêts en 2019 à 28.5 % du total des prêts en 2020) qui fait suite à l'introduction fin 2019 du dispositif de protection des actifs « Hercules ». Ce dispositif, élargi au milieu de l'année 2021, permettait la cession des prêts improductifs à des organismes de titrisation privés, lesquels pouvaient ensuite vendre davantage de valeurs de premier rang adossées à ces actifs et garanties par l'État (voir le profil-pays consacré à la Grèce – dans la version en anglais).

En Irlande, la baisse du nombre de nouveaux prêts aux PME et de l'encours des prêts en 2020 s'inscrit dans le prolongement de la tendance de désendettement à long terme amorcée suite à la crise financière mondiale. D'après l'enquête *SME Credit Demand Survey*, bien que la demande de prêts des PME ait reculé en 2020, cette baisse a été freinée par des périodes de fermeture prolongées et par la disponibilité de divers dispositifs de soutien public qui ont permis aux entreprises de limiter leurs dépenses (subventions et versements directs aux entreprises fermées ou affectées par la crise, entrepôts fiscaux, mesures de soutien au paiement des salaires, etc.). Les données de la Banque centrale d'Irlande révèlent une augmentation significative des dépôts des entreprises privées (PME incluses), ce qui confirme que la disponibilité de ressources internes suffisantes explique probablement pourquoi les PME n'ont pas cherché à recourir davantage au crédit.

En Italie, l'État a renforcé son système de soutien en permettant à l'organisme national de crédit à l'exportation (*Servizi Assicurativi del Commercio Estero*, SACE), après redéfinition de ses missions, de proposer des garanties publiques aux grandes entreprises. Cette initiative a également été élargie aux PME ayant épuisé leurs possibilités d'accès au Fonds central de garantie. Associée à d'autres mesures comme la mise en place d'un moratoire visant à aider les entreprises à faire face aux pénuries temporaires de liquidités, cette initiative a également permis de limiter la demande de crédit bancaire. En conséquence de ces mesures, l'Italie n'a observé qu'une augmentation modérée de l'encours des prêts aux PME.

En Corée, l'encours de prêts aux PME a connu une hausse de 10.6 % par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique par la mise en place de mesures de soutien public, dont l'allongement des échéances de prêts et un moratoire sur le remboursement du capital et des intérêts des prêts (pour l'équivalent de 209 700 milliards KRW d'avril 2020 à juillet 2021), à l'intention des PME affectées par la crise du COVID-19. Le report du paiement du capital a encore été étendu à hauteur de 12 100 milliards KRW et le report du paiement des intérêts à hauteur de 209.7 milliards KRW.

Au Pérou, les nouveaux prêts aux PME ont augmenté de 13.8 % en termes réels et l'encours des prêts aux PME s'est envolé de 60 % en termes réels. Cette évolution constitue un tournant non négligeable dans la tendance de croissance relativement atone ou négative de l'encours de prêts observée depuis

plusieurs années. Les dispositifs publics de soutien *Reactiva Perú* et *Fondo de Apoyo Empresarial a las MYPE* (FAE-MYPE) ont permis une hausse significative du nombre de nouveaux prêts aux PME. L'augmentation de l'encours des prêts a également été accentuée par l'adoption de nouvelles mesures de soutien à la trésorerie, comme un plan de rééchelonnement des crédits mis en œuvre pour atténuer les risques de faillites et qui a aussi permis que les prêts restent inscrits plus longtemps dans le bilan des banques.

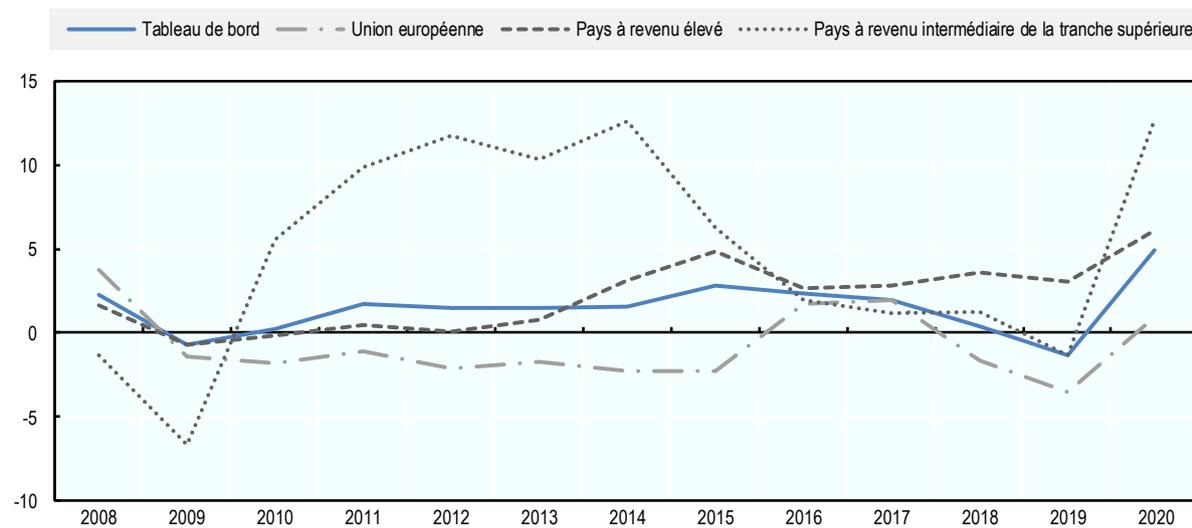
En Pologne, des enquêtes réalisées auprès des banques ont montré une demande limitée de nouveaux prêts en raison de la disponibilité de dispositifs publics de soutien. On a également pu observer un taux élevé de remboursement des dettes (94.5 % des entreprises ont déclaré un règlement rapide des engagements de crédit), lequel a entraîné une chute nette de l'encours de prêts.

Source : Profils-pays

Ces différents facteurs ont contribué à une augmentation non négligeable de l'encours de prêts aux PME, avec une augmentation de 4.94 % du taux de croissance médian en glissement annuel pour l'ensemble des pays du Tableau de bord, soit le taux le plus élevé depuis la création de ce dernier. La plus forte hausse a pu être observée dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (12.7 % pour le taux médian de ce groupe), marquant un renversement brutal de la tendance à la baisse observée avant la crise. L'Union européenne a quant à elle connu la plus faible augmentation (0.97 %) de l'ensemble des groupes, même si cette croissance positive constituait une inversion de la courbe descendante de l'encours de prêts aux PME des trois dernières années (Graphique 1.5).

Graphique 1.5. Évolution de l'encours des prêts aux PME, 2008-20

Taux de croissance médian en glissement annuel, en pourcentage



Note : L'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE. Pour les pays non membres de l'OCDE, les données sont tirées des Indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale. Dans cet échantillon, la catégorie « Pays à revenu élevé » comprend le Canada, le Chili, les États-Unis, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Suisse.

Source : Données compilées à partir des renseignements issus des tableaux de bord par pays

StatLink  <https://stat.link/ly8bx1>

Part des prêts aux PME

La répartition des prêts entre les PME et les grandes entreprises n'a pas évolué de manière significative en 2020 dans la plupart des pays du Tableau de bord (Graphique 1.6). Autrement dit, contrairement aux anticipations, la crise du COVID-19 n'a pas entraîné une réorientation des stratégies de crédit privilégiant les grandes entreprises aux dépens de clients à plus haut risque comme les PME. Cela suggère également que l'intervention efficace des pouvoirs publics et l'accent mis sur le soutien aux PME dans les plans d'urgence en réponse à la crise de COVID-19 ont certainement fait pencher la balance en faveur des PME, en particulier par la mise en œuvre de mesures de soutien à la trésorerie, voire par le financement de l'investissement (voir le chapitre 2). Une enquête de la Banque des règlements internationaux a montré que les mesures visant à renforcer la capacité de prêt des banques en encourageant une certaine souplesse dans la comptabilité des pertes et en préservant leur capital, ont contribué à la croissance des prêts aux entreprises, et des PME en premier lieu. De la même manière, l'enquête fait un lien entre, d'une part, l'élargissement de l'accès aux programmes de garantie et, d'autre part, la capacité des banques à proposer des conditions de prêts accommodantes et un niveau de prêt élevé aux PME (BIS, 2021^[27]).

Dans les pays ayant enregistré une hausse de la part des prêts aux PME en 2020 (Graphique 1.6), cette hausse est le fruit de facteurs différents d'un pays à l'autre. En Lituanie par exemple, la part des prêts aux PME a augmenté de 17.1 points en 2020, mais cela est principalement dû à un niveau de demande de prêts moins important de la part des grandes entreprises, atténué par des reports d'investissements, des ventes réservées et différentes mesures de soutien public, comme le report d'impôts (voir le profil-pays consacré à la Lituanie – dans la version en anglais). Dans d'autres pays (Brésil et Pérou, par exemple), les nouveaux prêts aux PME, majoritairement proposés et garantis par l'État, ont représenté en 2020 la plus grande partie de l'augmentation de la part relative des prêts aux PME (voir les profils-pays consacrés au Brésil et au Pérou – dans la version en anglais). Au Pérou par exemple, 98.6 % des bénéficiaires du dispositif *Reactiva Perú* étaient des PME (voir le profil-pays consacré au Pérou – dans la version en anglais).

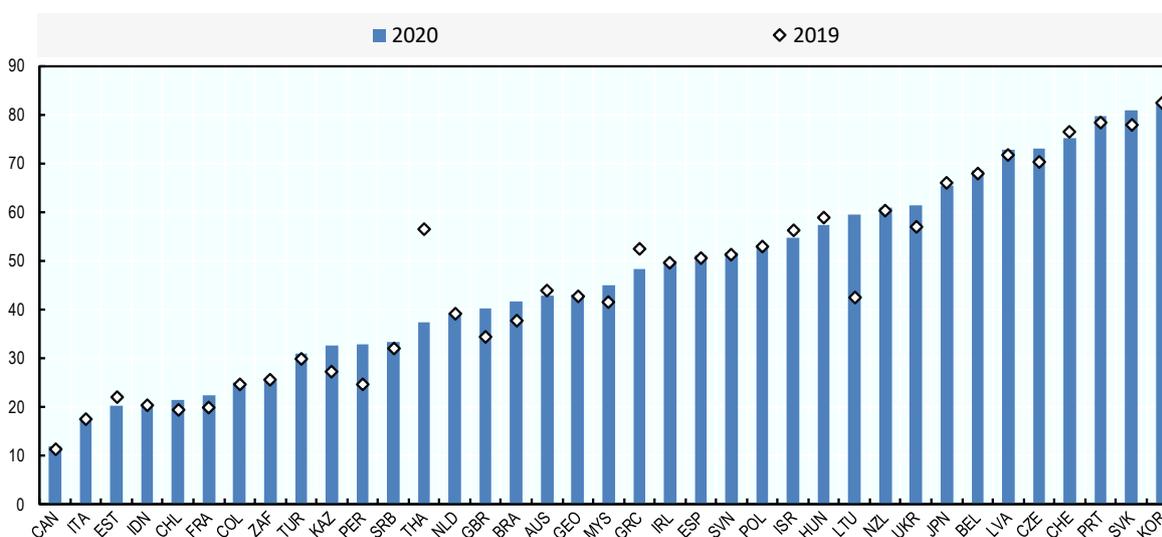
En 2020, la part de l'encours des prêts aux PME allait d'environ 20 % ou moins au Canada, en Italie, en Estonie, en Indonésie, au Chili et en France, à plus de 70 % en Lettonie, en République tchèque, en Suisse, au Portugal, en République slovaque et en Corée (Graphique 1.6). Il est intéressant de noter que c'est dans le premier groupe de pays (ceux pour lesquels la part des prêts aux PME est inférieure à la part des prêts aux grandes entreprises) que l'on observe une variation moins importante de la valeur médiane du groupe entre 2019 et 2020, par rapport au second groupe de pays. Cette différence s'explique par la structure du secteur des sociétés dans les économies où les grandes entreprises sont prépondérantes (OECD, 2020^[28]) et donc où les perturbations conjoncturelles n'ont pas une incidence majeure sur les taux de prêt.

La part des prêts aux PME reste généralement inférieure dans les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire (Graphique 1.6), ce qui reflète, entre autres facteurs, une économie informelle plus développée. En Colombie et en Afrique du Sud par exemple, on estime respectivement à 60 % et à 58 % les entreprises qui relèvent du secteur informel (voir les profils-pays – dans la version en anglais). La place importante qu'occupe le secteur informel contribue également au manque d'accès au financement, dans la mesure où les avantages de la régularisation de leur situation sont mal connus ou compris par les chefs d'entreprises. L'économie informelle est aussi un facteur d'exclusion des services financiers classiques. En Afrique du Sud par exemple, environ 28 % des entreprises n'ont pas de statut formel et 15 % n'ont pas accès aux services financiers (voir le profil-pays consacré à l'Afrique du Sud – dans la version en anglais). Les difficultés que pose l'économie informelle se sont vraisemblablement trouvées exacerbées par la crise du COVID-19, dans la mesure où la majorité des entreprises du secteur formel ont fermé pendant la pandémie et qu'un grand nombre d'entre elles ont probablement continué leurs activités de manière informelle (pour plus d'informations, voir la section « Faillites »).

La part relativement plus faible des prêts aux PME dans les pays émergents et en développement peut également s'expliquer par la part importante de dirigeants de PME dont les demandes de crédit sont effectuées à titre personnel mais à des fins professionnelles. En Afrique du Sud, seuls 34 % des entreprises utilisent des comptes bancaires officiels au nom de la société. Non seulement cette pratique augmente le risque d'endettement personnel excessif et affecte le profil de crédit des dirigeants d'entreprises, mais elle prive ces entreprises d'un accès à des produits financiers adaptés à leurs besoins. Elle empêche enfin les banques d'assurer un suivi adéquat de prêts consentis aux entreprises (voir le profil-pays consacré à l'Afrique du Sud – dans la version en anglais).

Graphique 1.6. Part des prêts aux PME

En pourcentage de l'encours total des prêts aux entreprises



Note : L'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE. Pour les pays non membres de l'OCDE, les données sont tirées des Indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale.

Source : Données compilées à partir des profils-pays.

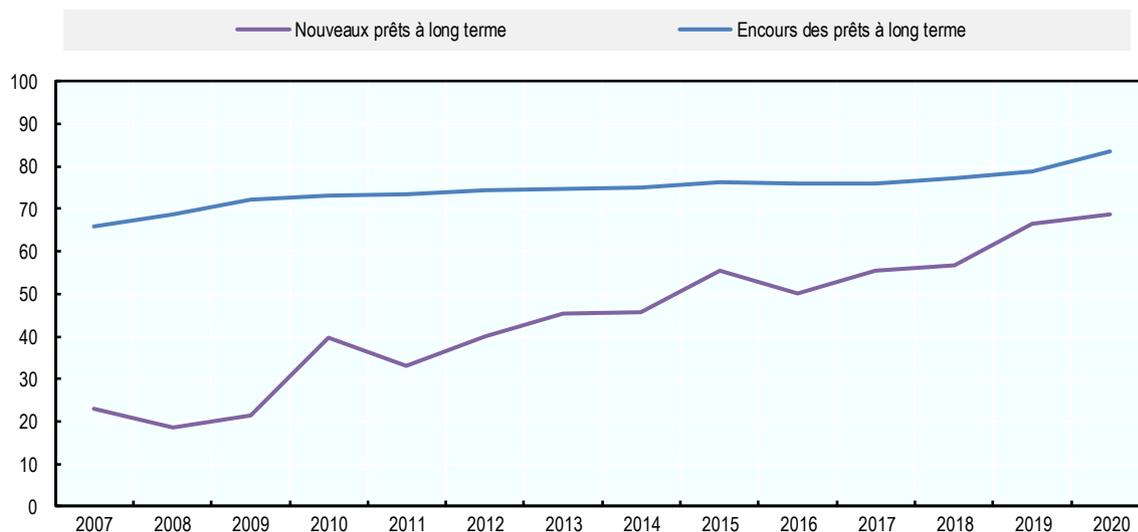
StatLink  <https://stat.link/8asrvt>

Crédits à court terme et crédits à long terme

Les prêts à court terme sont des prêts dont les échéances sont inférieures à un an et sont souvent utilisés pour couvrir les besoins en fonds de roulement. Les prêts à long terme sont quant à eux généralement utilisés pour le financement d'investissements, mais les PME peuvent également y recourir à des fins stratégiques pour s'assurer des taux d'intérêt inférieurs (Banque de France, 2018^[29]). Comme cela a été mis en évidence dans les éditions précédentes du *Tableau de bord sur le financement des PME*, le portefeuille de prêts des PME a progressivement évolué en délaissant les prêts à court terme au profit de prêts de plus longue durée, et les données pour l'année 2020 confirment cette tendance (OECD, 2020^[28]). Près de sept nouveaux prêts sur dix octroyés aux PME en 2020 étaient des prêts à long terme (Graphique 1.7). Cette tendance devrait perdurer dans la mesure où les dispositifs de restructuration de la dette adoptés en réponse à la crise du COVID-19 entraînent souvent un report de l'échéance des prêts accordés en 2020 afin de donner aux PME assez de temps pour se redresser (OECD, 2021^[2]).

Graphique 1.7. Part des prêts à long terme aux PME

Valeurs médianes, en pourcentage de l'ensemble des prêts aux PME



Note : L'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE. Pour les pays non membres de l'OCDE, les données sont tirées des Indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale.

Source : Données compilées à partir des profils-pays

StatLink  <https://stat.link/xc6s75>

Conditions de crédit pour les PME

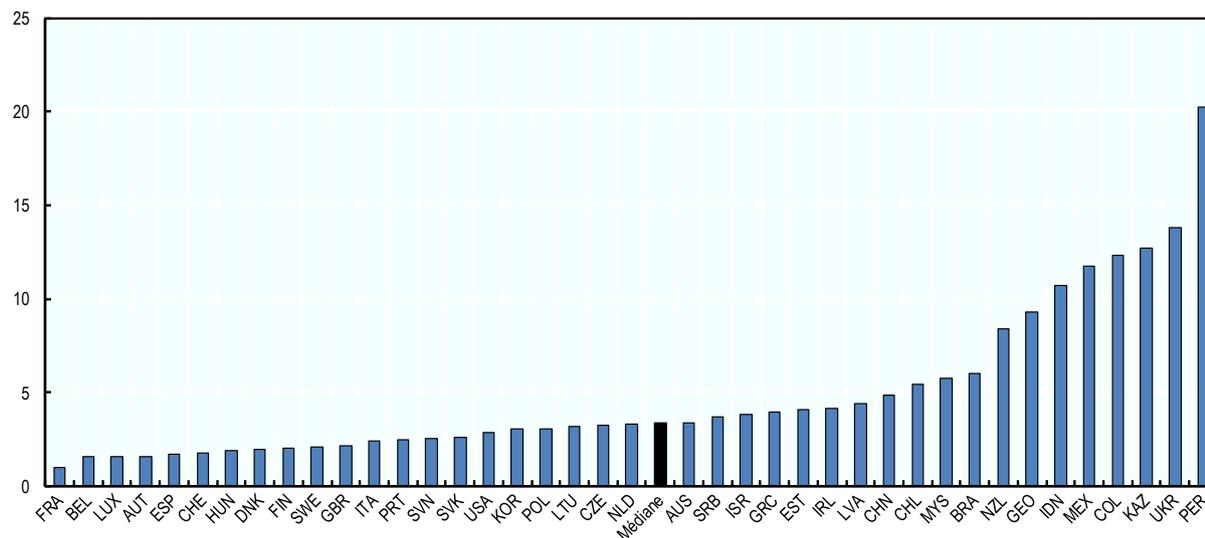
La présente section décrit les conditions du crédit aux PME et aux entrepreneurs en se fondant sur les données relatives au coût du crédit bancaire, aux garanties exigées et aux taux de refus. Elle s'appuie également sur les conclusions dégagées dans les enquêtes réalisées auprès des bailleurs de fonds et des emprunteurs.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt restent très variables dans les pays du Tableau de bord, d'autant que les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure imposent aux PME des coûts d'emprunt plus élevés que dans les économies avancées. Dans sept pays, les taux d'intérêt appliqués aux PME dépassent 10 %. Le niveau de ces taux d'intérêt s'explique dans certains cas par des coûts de fonctionnement sensiblement plus élevés pour les banques et par les risques associés aux opérations de crédit des PME. Les PME ont tendance à ne présenter qu'un degré de structuration limité, ne sont généralement actives que sur le marché local et disposent rarement d'informations financières sur leurs activités. Au Pérou par exemple, environ 57.9 % des PME ne gardent aucune trace de leur flux de trésorerie et 80 % ne préparent pas de plan de financement pour leurs activités (voir le profil-pays consacré au Pérou – dans la version en anglais). Dans d'autres pays comme le Kazakhstan, les taux d'intérêt sont élevés aussi bien pour les PME que pour les grandes entreprises, et ce, en raison des conditions macroéconomiques plus générales (voir le profil-pays consacré au Kazakhstan – dans la version en anglais).

Graphique 1.8. Taux d'intérêt appliqués aux PME, 2020

Taux nominaux, en pourcentage



Note : Le calcul de la valeur médiane tient compte des données pour la Russie et le Bélarus.

Source : Données compilées à partir des profils-pays

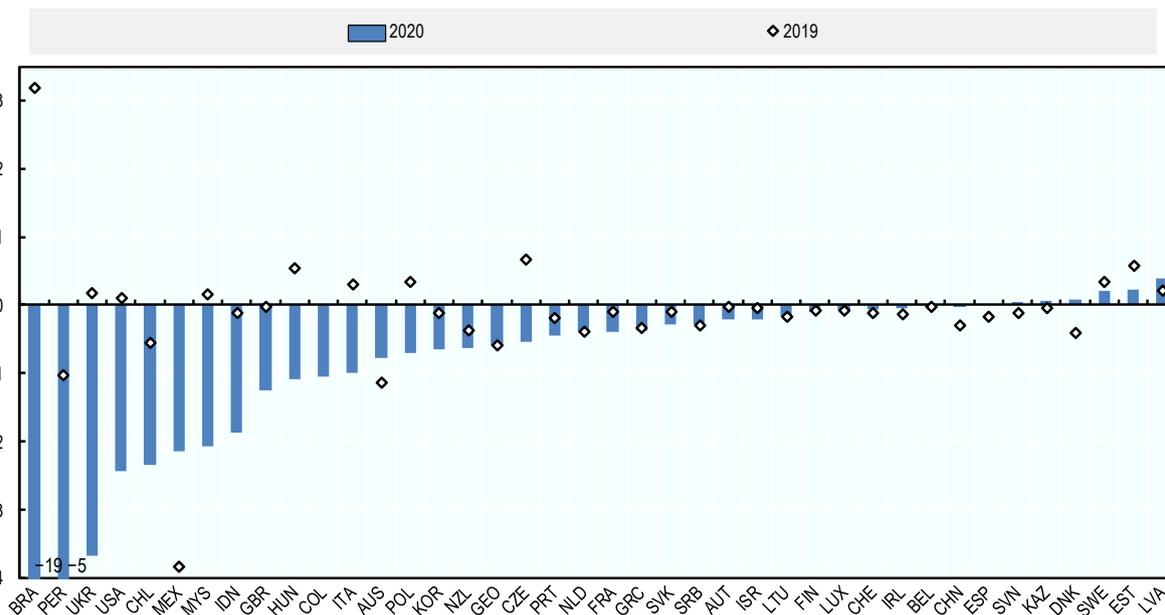
StatLink  <https://stat.link/5gq0h7>

L'évolution des taux d'intérêt appliqués aux PME en 2020 par rapport à l'année précédente montre clairement que les banques centrales ont utilisé cet instrument de politique monétaire pour réduire rapidement le coût des crédits en réponse à la crise du COVID-19. Les taux d'intérêt ont baissé dans presque toutes les économies déclarantes (34 sur 42) et, dans les autres économies, ils n'ont baissé qu'à la marge (moins de 1 % dans l'ensemble des pays restants) (Graphique 1.9). Les tensions inflationnistes et la crainte d'éventuelles sorties de capitaux suscitées par la crise ont vraisemblablement limité la baisse des taux d'intérêt dans certains pays (OECD, 2020^[24]).

Cette situation s'explique également par un recours important à des dispositifs de garantie publique ou de prêts publics. Au Brésil par exemple, le plan national de soutien aux micro-entreprises et aux petites entreprises (*Programa Nacional de Apoio às Microempresas e Empresas de Pequeno Porte*, Pronampe) donnait aux PME l'accès à des financements à des taux sensiblement inférieurs aux taux à deux chiffres pratiqués sur le marché (voir le profil-pays consacré au Brésil – dans la version en anglais). De la même manière, au Chili, le dispositif de prêt du FOGAPE plafonnait les taux d'intérêt pour les opérations de crédit couvertes (taux limités à 3 % de plus que le taux directeur en termes nominaux) (voir le profil-pays consacré au Chili – dans la version en anglais). La mise en œuvre de ces dispositifs a donné lieu à certaines des baisses des taux d'intérêt les plus importantes jamais recensées depuis la création du Tableau de bord (Graphique 1.9).

Graphique 1.9. Taux d'intérêt appliqués aux PME, taux de croissance

Taux nominaux, en points de pourcentage



Source : Données compilées à partir des profils-pays

StatLink  <https://stat.link/pj6t2d>

Le taux d'intérêt médian appliqué aux PME dans les pays du Tableau de bord a reculé de 0.4 point en 2020, soit la baisse la plus importante enregistrée dans le Tableau de bord pour cet indicateur depuis 2009. Les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure affichent la plus forte baisse (1.47 point), bien que ce soit à partir d'une base plus élevée. Même si une grande partie d'entre eux affichaient des taux d'intérêt au plus bas avant la crise, les pays à revenu élevé ont quant à eux connu une baisse plus limitée du taux médian (0.2 point) (Graphique 1.9).

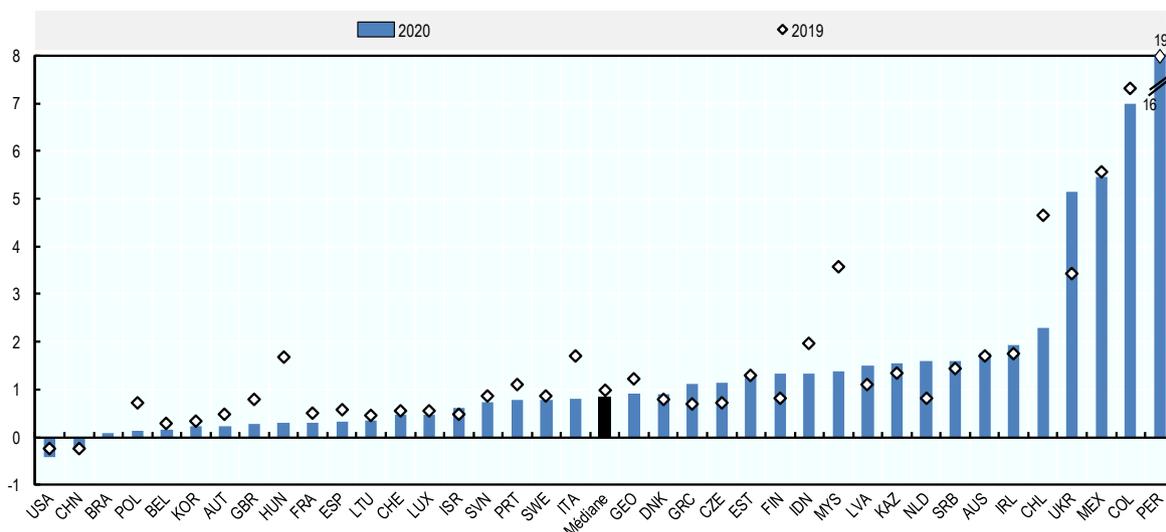
L'écart de taux entre les prêts aux PME et les prêts aux grandes entreprises offre un éclairage supplémentaire sur les conditions de crédit faites aux PME. Dans la mesure où les PME ont un profil d'emprunteur intrinsèquement plus risqué, elles se voient dans la plupart des cas imposer des taux d'intérêt supérieurs à ceux appliqués aux grandes entreprises. La réduction de l'écart de taux témoigne ainsi généralement d'une amélioration des conditions de crédit des PME tandis qu'une augmentation de l'écart est le signe d'un durcissement des conditions d'emprunt (OECD, 2012^[30]).

Les données pour l'année 2020 sur l'écart de taux d'intérêt révèlent que les conditions de crédit faites aux PME ont été globalement plus favorables par rapport à la période précédant la crise : les écarts de taux étaient plus réduits dans 27 des 40 pays ayant fourni des données au titre de cet indicateur (Graphique 1.10).

En 2020, les pays d'Amérique latine sont ceux dans lesquels l'écart des taux d'intérêt s'est le plus réduit (Graphique 1.10), ce qui reflète la forte baisse des taux de prêt consentis aux PME normalement confrontées aux taux particulièrement élevés du marché.

Graphique 1.10. Écarts de taux d'intérêt entre les prêts aux PME et les prêts aux grandes entreprises

Taux nominaux, en points de pourcentage



Note : Le calcul de la valeur médiane tient compte des données pour la Russie et le Bélarus.

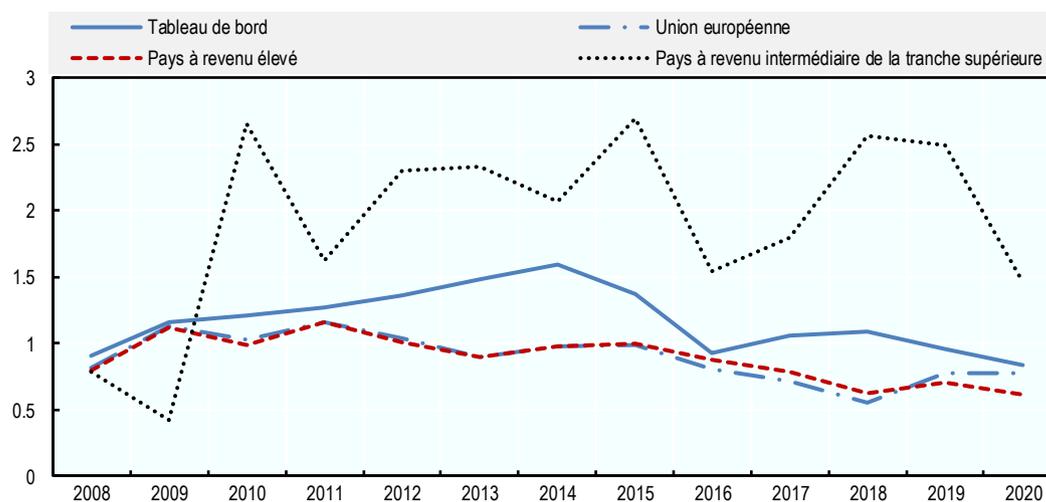
Source : Données compilées à partir des profils-pays

StatLink  <https://stat.link/n45xc0>

L'évolution de la valeur médiane de l'écart de taux d'intérêt par groupe de pays classés selon leur revenu offre un éclairage supplémentaire sur les conditions de crédit faites aux PME en 2020. Une réduction de cet écart a pu être observée dans presque tous les groupes de pays. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure affichent la plus forte baisse (1.03 point) et la valeur médiane la plus faible depuis 2009 (0.42 point). Ces baisses s'inscrivent dans la tendance à la réduction de l'écart de taux d'intérêt observée avant la crise dans ces économies. Les pays à revenu élevé ont également connu une baisse de 0.09 point et la valeur médiane y a reculé de 0.61 point. À l'inverse, dans les pays de l'Union européenne, la valeur médiane est restée inchangée par rapport à 2019 (0.78 point) (Graphique 1.11).

Graphique 1.11. Écarts de taux d'intérêt entre les prêts aux PME et les prêts aux grandes entreprises, par groupe de pays

Valeur médiane, en points de pourcentage



Source : Données compilées à partir des profils-pays

StatLink  <https://stat.link/h0blpv>

Exigences de garanties

Les données proviennent d'enquêtes réalisées auprès des emprunteurs sachant que la méthodologie, les échantillons et les questionnaires varient d'un pays à l'autre. Il convient donc de faire preuve de prudence dans les comparaisons entre pays et il faudra améliorer la déclaration d'informations pour mieux cerner l'évolution des conditions de financement des PME à cet égard.

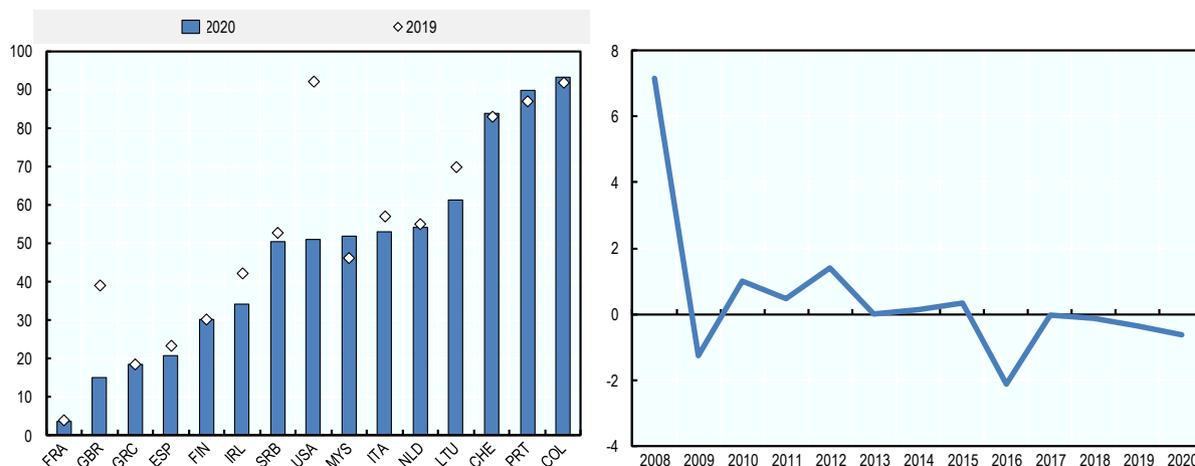
Il ressort des informations fournies par les 15 pays du Tableau de bord qui communiquent des données au titre de cet indicateur que les exigences de garanties, exprimées en pourcentage des PME qui demandent des garanties dans le cadre de l'accès aux crédits bancaires, ont fortement diminué en 2020. Sur ces 15 pays, dix ont enregistré une baisse des exigences de garanties (Graphique 1.12, partie gauche). La plus forte baisse a été observée aux États-Unis (-41.1 points), suivis par le Royaume-Uni (-24 points). D'autres pays à revenu élevé ont également connu une baisse des exigences de garanties, mais dans une moindre mesure (Graphique 1.12, partie gauche).

Cette baisse s'explique par une utilisation accrue des dispositifs de garantie de crédit mis en place en réponse à la pandémie de COVID-19. Ainsi, en février 2021, 46 pays sur 55 proposaient des garanties de crédit en réaction à la crise (OECD, 2021^[21]).

L'évolution de la valeur médiane de cet indicateur montre que la baisse des exigences de garanties observée en 2020 ne fait que confirmer la tendance observée pendant la crise. Cependant, la proportion médiane des prêts pour lesquels des garanties sont exigées a baissé en 2020 de manière considérable par rapport à la tendance d'avant la crise, ce qui reflète l'importance des dispositifs de soutien public (Graphique 1.12, partie droite).

Graphique 1.12. Exigences de garanties

Par pays (à gauche), taux de croissance médian (à droite)



Source : Données compilées à partir des profils-pays

StatLink  <https://stat.link/opg28b>

Demandes de prêts des PME

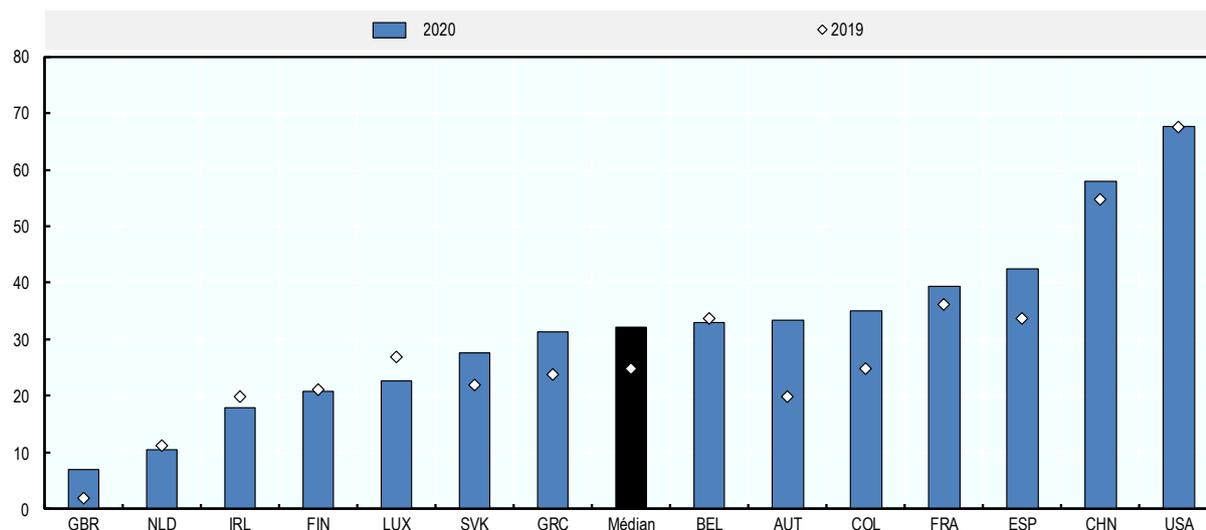
À l'instar des données sur les garanties, les données sur les taux de demande proviennent généralement d'enquêtes menées auprès des emprunteurs dont les possibilités de comparaisons sont limitées d'un pays à l'autre.

En dépit de la pandémie, les demandes de nouveaux prêts n'ont que peu augmenté dans de nombreux pays : la valeur médiane des demandes de prêts par les PME était de 31 % en 2020, soit seulement 6 points de plus qu'en 2019 (Graphique 1.13). On l'a vu dans la section relative aux nouveaux prêts aux PME, malgré les problèmes de trésorerie occasionnés par la crise, la demande de nouveaux prêts dans de nombreux pays a été freinée par le report des investissements, ainsi que par l'adoption de mesures de soutien complémentaires, comme le report d'impôts, des moratoires sur le remboursement des dettes, des dispositifs de maintien dans l'emploi, etc. Le recours à des programmes publics de financement a également eu un effet défavorable sur la demande de crédit bancaire. (ECB, 2020^[31]).

À l'inverse, dans les pays ayant connu une hausse de la demande de prêts par les PME, les taux de croissance ont atteint des niveaux sans précédent. C'est ainsi le cas de l'Autriche (+13.48 points), la Colombie (+10 points), l'Espagne (+8.57 points), la Grèce (+7.34 points) et le Royaume-Uni (+5 points) (Graphique 1.13). En Autriche par exemple, la forte hausse des demandes de prêts par les PME s'explique par une augmentation importante du besoin de nouveaux financements par rapport aux années précédentes, marquées par un déficit de financement négatif (autrement dit, le niveau de financement disponible était supérieur aux besoins de financement des PME) (ECB, 2019^[32]).

Graphique 1.13. Demandes de prêts des PME

Part du nombre total de PME



Source : Données compilées à partir des profils-pays

StatLink  <https://stat.link/6i5apb>

Taux de refus

Les données sur les taux de refus proviennent généralement des enquêtes réalisées auprès des emprunteurs et les possibilités de comparaison entre les pays sont souvent limitées. Cet indicateur apporte cependant un certain éclairage sur l'offre de crédit aux PME et fournit des informations concrètes sur les conditions générales de financement qui leur sont imposées. Un taux de refus élevé est le signe que des contraintes pèsent sur l'offre de crédit. Un nombre important de demandes de crédit refusées implique la demande n'est pas satisfaite, soit parce que les conditions de prêt sont jugées inacceptables, soit parce que la solvabilité moyenne des demandeurs s'est détériorée, soit parce que les banques restreignent volontairement le crédit (OECD, 2012_[30]).

Les normes de crédit (c.-à-d. les critères appliqués par les banques pour l'approbation des crédits) ont pris un tour plus restrictif dans la plupart des pays en réponse à la crise du COVID-19, même si ce resserrement a été relativement plus modéré que dans le contexte de la crise financière mondiale, notamment en raison des mesures budgétaires et monétaires fortes qui ont été mises en œuvre pour faire face à la crise (ECB, 2020_[31]). Par conséquent, le taux de refus a augmenté dans la moitié des pays ayant fourni des données au titre de cet indicateur (10 sur 17), tandis que dans les autres pays le taux de refus est resté inchangé par rapport à 2019. La valeur médiane de ces 17 pays a ainsi augmenté de 6.67 points, inversant la tendance observée en 2019, puisque le taux de refus médian cette année-là avait perdu 0.7 point. Cet indicateur reste élevé et ne présente que de faibles variations entre 2019 et 2020 en Lituanie et aux États-Unis, où respectivement 43.5 % et 32.4 % des PME ont essuyé un refus de crédit, alors qu'il a connu une hausse sensible en Serbie (+12.78 points), en Grèce (+7.34 points) et en Nouvelle-Zélande (+5.24 points) (Graphique 1.14).

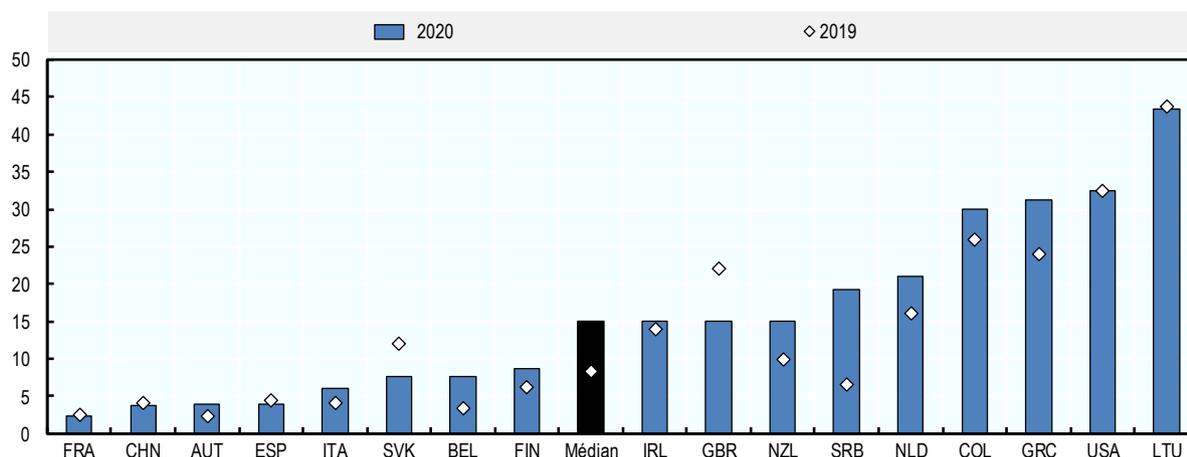
Le Royaume-Uni et la République slovaque sont les seuls pays à avoir enregistré une baisse du taux de refus en 2020 par rapport à 2019. Au Royaume-Uni, cette exception est probablement due au dispositif *Bounce Back Loan Scheme* (Graphique 1.14), lequel assurait une garantie de crédit à hauteur de 100 % du solde des prêts (capital et intérêts) octroyés aux petites entreprises dans le cadre du dispositif, ce qui a permis de limiter sensiblement les risques inhérents aux opérations de prêt aux PME (voir le profil-pays

consacré au Royaume-Uni – dans la version en anglais). En République slovaque, deux dispositifs de garantie ont été mis en place : « SIHAZ 1 », qui assure une couverture à 80 % pour les crédits bancaires à hauteur de 50 % du portefeuille de prêts concernés de la banque, et « SIHAZ 2a », qui assure une couverture à 90 % pour tous les nouveaux crédits (voir le profil-pays consacré à la République slovaque – dans la version en anglais).

Dans les pays où le taux de refus est à la fois faible et stable, l'intervention des pouvoirs publics (sous la forme par exemple de services de médiation) peut expliquer que le nombre de dossiers rejetés soit resté faible en 2020. En France, le dispositif de médiation du crédit oblige les banques à réévaluer tout refus de prêt et à faciliter l'octroi de financement aux entreprises confrontées à des difficultés temporaires (European Monitoring Centre on Change, 2020^[33]). En 2020, 14 147 entreprises françaises ont été éligibles à la médiation, soit 14 fois plus qu'en 2019. D'après la Banque de France, le dispositif a permis le déblocage de 2.98 milliards EUR de crédit et on estime qu'il a contribué à préserver 77 815 emplois sur l'année 2020 (voir le profil-pays consacré à la France).

Graphique 1.14. Taux de refus

En pourcentage



Source : Données compilées à partir des profils-pays

StatLink  <https://stat.link/b5q196>

Données d'enquête complémentaires sur les conditions de crédit

Les données d'enquêtes montrent également qu'en 2020 le financement par l'emprunt est resté relativement abordable et disponible, certainement à la faveur d'une intervention efficace des pouvoirs publics face à la crise du COVID-19. Les taux d'intérêt ont atteint des niveaux historiquement bas et les garanties de prêt ont été considérablement renforcées dans les pays européens, aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni. Bien que ces enquêtes offrent des informations précieuses sur les conditions de l'offre et de la demande de crédit, les possibilités de comparaison entre les différentes enquêtes restent limitées.

Zone euro

L'enquête semestrielle de la Banque centrale européenne sur l'accès des PME au financement dans les pays de la zone euro (*Survey on the Access to Finance of Enterprises, SAFE*) apporte un éclairage sur la manière dont les conditions de crédit sont perçues par les PME européennes. L'enquête couvrant la période d'avril à septembre 2020 montre que l'accès au financement reste parmi les préoccupations les

moins pressantes des entreprises de la zone euro dans son ensemble, malgré quelques disparités entre les pays. Les PME grecques et italiennes ont ainsi indiqué que le manque de financement continuait d'avoir un impact sensible sur leurs activités (ECB, 2021^[14]). L'enquête couvrant la même période en 2021 révèle que la part des PME de la zone euro qui considèrent que l'accès au financement est une préoccupation majeure avait encore baissé pour atteindre 7 % (ECB, 2021^[34]).

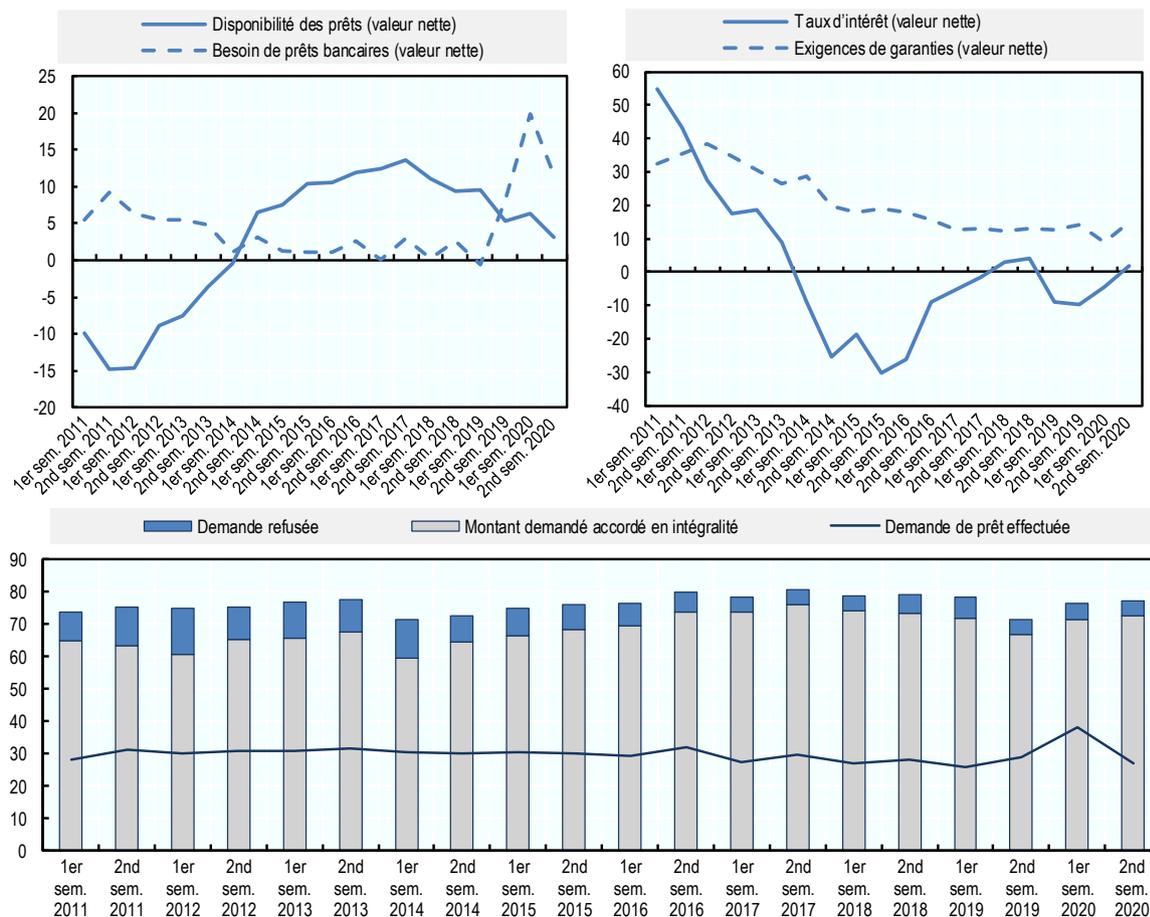
Comme l'illustre le Graphique 1.15, la demande de prêts bancaires a augmenté considérablement au premier semestre 2020 (de 8 % à 20 %), avant de descendre à 12 % au second semestre 2020 puis à 1.6 % au premier semestre 2021, ce qui s'explique par l'abondance de dispositifs d'aide publics qui ne reposent pas sur l'endettement. La disponibilité des prêts bancaires a quelque peu fluctué en 2020, avec une légère augmentation de 6 % au premier semestre suivie d'une nouvelle baisse de 3 % au second semestre. Il convient également de noter que même si les grandes entreprises ont fait état d'un retour aux niveaux d'avant la crise du COVID-19, les micro-entreprises ont quant à elles été confrontées à une baisse de la disponibilité des prêts bancaires. À l'inverse, au premier semestre 2021, la disponibilité des prêts bancaires a augmenté de 6.4 % et toutes les entreprises (à l'exception des moyennes entreprises) ont indiqué avoir constaté un retour de la disponibilité des prêts à ses niveaux d'avant la pandémie (ECB, 2021^[34]). Un examen plus détaillé par pays montre par exemple qu'en Belgique les PME ont observé une baisse de la disponibilité des prêts bancaires (ECB, 2021^[14]).

De manière générale, le coût des financements bancaires a augmenté et les conditions se sont durcies. La seule exception reste la baisse des taux d'intérêt au premier semestre 2020, ce qui concorde avec les résultats du Tableau de bord. Cependant, au second semestre 2020 et au premier semestre 2021, les PME font état d'une hausse des taux d'intérêt. Les coûts de financement, comme les droits, les redevances et les commissions, ont quant à eux connu une hausse continue sur l'année (ECB, 2021^[14]).

Les données de l'enquête révèlent également un léger recul du nombre de PME sollicitant un prêt au premier semestre 2021, soit 22 %, contre 27 % au second semestre 2020. La proportion de prêts accordés intégralement en 2021 est restée au même niveau que lors du cycle précédent (72.4 %), alors que le taux de refus a augmenté de 6 % (contre 4 % au second semestre 2020) (ECB, 2020^[35]).

Graphique 1.15. Enquête de la BCE sur l'accès des PME au financement

Sélection d'indicateurs, en pourcentage de l'ensemble des PME couvertes par l'enquête



Note : Le pourcentage net correspond soit à l'écart entre le pourcentage d'entreprises faisant état d'une amélioration et le pourcentage d'entreprises faisant état d'une dégradation du facteur pris en compte, soit à la différence entre le pourcentage d'entreprises faisant état d'une augmentation et le pourcentage d'entreprises faisant état d'une diminution. Le 1^{er} semestre 2020 correspond au cycle 23 (avril à septembre 2020), publié en novembre 2020. Le 2nd semestre 2020 correspond au cycle 24 (octobre 2020 à mars 2021), publié en mai 2021. Le 1^{er} semestre 2021 correspond au cycle 25 (avril à septembre 2021), publié en novembre 2021. Les plages sont les mêmes pour les cycles précédents.

Source : Banque centrale européenne, 2021

StatLink  <https://stat.link/o2ncea>

États-Unis

Les données de l'enquête *Senior Loan Officer Opinion Survey* recueille l'opinion des hauts responsables des banques sur les pratiques en matière de prêt aux États-Unis. Les données du troisième trimestre 2021 font état de critères plus accommodants pour les prêts aux entreprises de toutes tailles, alors qu'ils étaient bien plus restrictifs sur la même période en 2020 d'après les résultats de l'enquête. Au troisième trimestre 2021, la plupart des banques signalaient un assouplissement des taux de prêt pour l'ensemble des entreprises. Dans le cas spécifique des PME, cet assouplissement est lié à la réduction du coût des prêts et à l'augmentation du plafond des lignes de crédit. La demande de prêts a quant à elle fluctué entre 2020 et 2021. Bien que les responsables des banques aient fait état d'un fléchissement de la demande de prêts par les entreprises en 2020, elle a connu un rebond au troisième trimestre 2021, même

si le niveau de demande des PME est resté inchangé (Federal Reserve Bank, 2020^[36]) (Federal Reserve Bank, 2021^[37]).

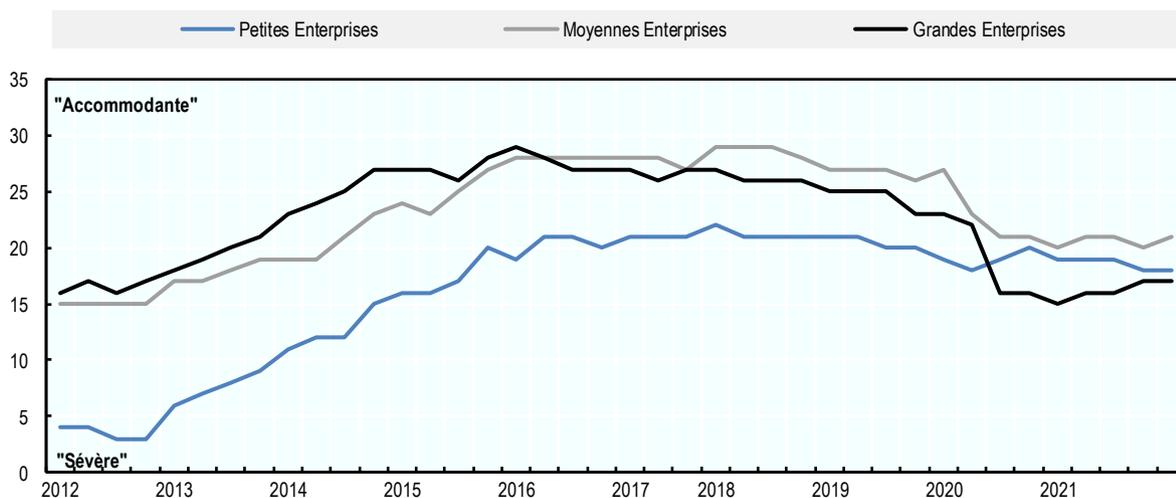
L'enquête trimestrielle *Small Business Lending Survey* rend compte de la perception qu'ont les banques commerciales de leurs activités de prêt à destination des petites entreprises aux États-Unis. Les réponses apportées à cette enquête au troisième trimestre 2021 révèlent un assouplissement des critères d'octroi de crédit (en dépit de durées différentes), ce qui est corroboré par l'adoption de planchers de taux d'intérêt plus restrictifs malgré un desserrement des écarts de taux de crédit et un allongement de la durée maximale des lignes de crédit (Federal Reserve Bank of Kansas City, 2021^[38]). Cette situation contraste avec les résultats de l'enquête pour la même période en 2020, puisque les critères et conditions d'octroi de crédit étaient bien plus restrictifs (Federal Reserve Bank of Kansas City, 2020^[39]).

Japon

Au Japon, l'enquête trimestrielle TANKAN, réalisée par la Banque du Japon sur la confiance des entreprises, montre qu'aux deux premiers trimestres 2020 les conditions de financement étaient différentes pour les petites entreprises et les grandes entreprises. Bien que l'attitude des institutions financières à l'égard du crédit aux petites entreprises ait été légèrement plus accommodante, elle a pris un tour beaucoup plus restrictif pour les grandes entreprises, notamment au premier trimestre 2020 (Graphique 1.16). En 2021 en revanche, cette différence de traitement envers les PME et les grandes entreprises a commencé à se réduire et, au dernier trimestre 2021, les indices pour ces deux catégories de taille d'entreprises étaient à leur niveau le plus proche. Il convient également de souligner que l'attitude des institutions financières à l'égard du crédit aux moyennes entreprises est dans une certaine mesure la même que pour les grandes entreprises. Elle n'a toutefois pas évolué au même rythme, son indice restant plus proche de celui des petites entreprises au dernier trimestre 2020 et sur l'ensemble de l'année 2021 (Bank of Japan, 2021^[40]).

Graphique 1.16. Attitude des établissements de crédit au Japon

Indice de diffusion, en points de pourcentage



Note : Indice de diffusion « Accommodante » moins « Sévère », en points de pourcentage.

Source : Banque du Japon, 2021 (Bank of Japan, 2021^[40])

StatLink  <https://stat.link/hru7t6>

Royaume-Uni

L'enquête *Credit Conditions Survey* menée par la Banque d'Angleterre étudie chaque trimestre les perspectives des responsables des banques en ce qui concerne la disponibilité de capitaux pour l'emprunt et les conditions générales de crédit. D'après les données de cette enquête, la disponibilité des crédits pour le secteur des sociétés a augmenté en 2020, et ce, pour toutes les catégories de taille d'entreprise. En 2021, la disponibilité des crédits est restée stable pour les PME, mais a augmenté légèrement pour les grandes entreprises aux trois premiers trimestres. Parallèlement à cela, la demande de prêts des PME a fluctué en 2020. Comme on pouvait s'y attendre compte tenu des effets de la pandémie, la demande de prêts des entreprises de toutes les catégories de taille a augmenté au deuxième trimestre 2020 et ce n'est qu'au quatrième trimestre que la demande de crédit des PME a connu un fléchissement (Bank of England, 2020^[41]). En 2021, la demande de crédit des petites entreprises a également reculé, alors que la demande des grandes entreprises a augmenté. La demande des moyennes entreprises est restée globalement stable en 2021, malgré une légère baisse aux deuxième et troisième trimestres (Bank of England, 2021^[42]).

Financement adossé à des actifs

Crédit-bail et location-vente

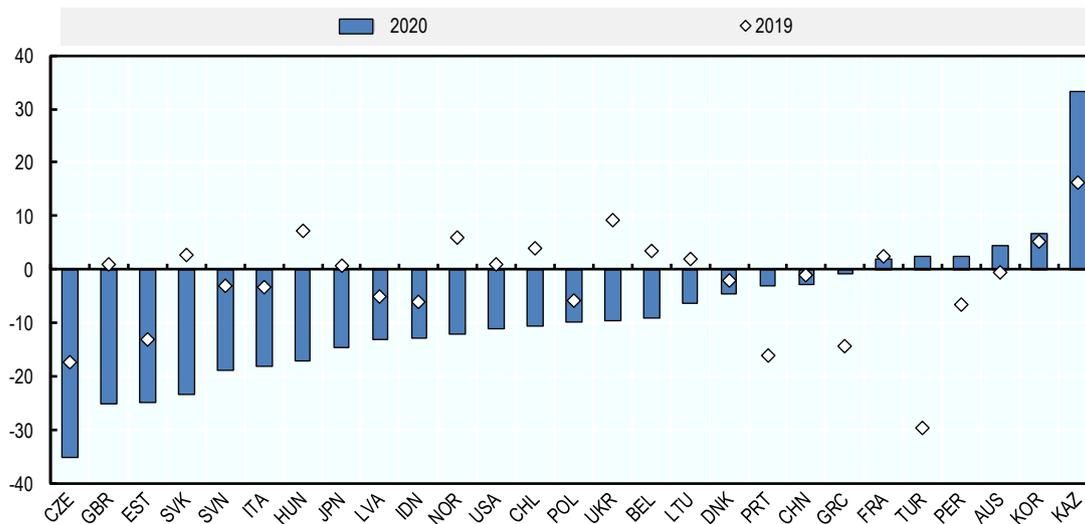
Les activités de crédit-bail et de location-vente ont enregistré une baisse en 2020, inversant la tendance à la hausse observée au cours des années précédentes. Cette baisse s'explique à la fois par une demande plus faible de nouveaux services de crédit-bail (ECB, 2020^[35]) et par des capacités de paiement plus limitées consacrées aux crédits-bails (BDO, 2020^[43]), deux facteurs impactés par une activité économique ralentie dans le contexte de la pandémie. Les données de l'organisation professionnelle Leaseurope font état d'un ralentissement des activités de crédit-bail au premier semestre 2020 par rapport à la même période en 2019 et les informations fournies dans les profils-pays confirment cette tendance à la baisse en 2020 pour 11 des 19 pays du Tableau de bord ayant communiqué des données pour cet indicateur (Graphique 1.17). Le Royaume-Uni affiche l'une des plus fortes baisses, reflétant une contraction importante de l'investissement des entreprises au cœur de la pandémie et en conséquence de la sortie du pays de l'Union européenne, ainsi que le remplacement potentiel du financement adossé à des actifs par des prêts garantis par l'État (voir le profil-pays consacré au Royaume-Uni – dans la version en anglais). En Estonie, les activités de crédit-bail et de location-vente pour l'année 2020 se sont élevées à 75 % des volumes de 2019, soit leur niveau le plus faible des cinq dernières années, traduisant une baisse sensible du nombre de nouveaux crédits-bails (EESTI LIISINGUHINGUTEV LIIT, 2021^[44]).

Parallèlement, quelques pays ont pu observer un renforcement des activités de crédit-bail en 2020, et plus particulièrement le Kazakhstan où ces activités ont augmenté de 33 %, confirmant la croissance soutenue du segment des crédits-bails sur les dix dernières années (niveau multiplié par huit depuis 2010) (Graphique 1.17).

L'enquête SAFE sur l'accès des PME au financement fait état de l'évolution des activités de crédit-bail entre 2020 et 2021 dans l'Union européenne. Alors que l'augmentation des besoins de crédit-bail a dépassé de loin l'augmentation de la disponibilité de cette forme de financement en 2020 dans l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, les activités de crédit-bail ont retrouvé une croissance positive en 2021 (European Commission, 2020^[45]). Au premier trimestre, la part des PME ayant constaté une disponibilité accrue des crédits-bails est passée de 3 % à 6 %. La croissance positive des activités de crédit-bail n'a toutefois pas encore atteint son niveau d'avant la crise (15 % en 2019). Aux deuxième et troisième trimestres, la probabilité du recours au crédit-bail était corrélée à la taille des entreprises, dans la mesure où, dans la zone euro, 42 % des grandes entreprises recouraient au crédit-bail contre 20 % des PME (ECB, 2021^[34]).

Graphique 1.17. Taux de croissance du crédit-bail et de la location-vente par pays

En pourcentage



Sources : Les données pour l'Autriche, le Danemark, l'Italie, la Norvège, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie sont compilées à partir des statistiques annuelles pour 2021 publiées par Leaseurope. Les données pour les autres pays sont compilées à partir des profils-pays.

StatLink  <https://stat.link/tq5pi7>

Affacturation

Les données du Tableau de bord relatives aux volumes d'affacturation sont complétées par des données de l'organisation professionnelle *Factors Chain International* (FCI). En 2020, les activités d'affacturation ont enregistré un recul sans précédent, avec une baisse de 16,27 % de la médiane du Tableau de bord (Graphique 1.18). En Europe (principal contributeur pour les activités d'affacturation avec 68 % du marché), le chiffre d'affaires généré par les activités d'affacturation a baissé de 5,4 %. Représentant le fléchissement du PIB (-6,4 %), cette baisse était la première depuis 11 ans. Les plus fortes baisses en Europe ont pu être observées en République slovaque (-21 %), en Slovénie (-12 %), en Italie (-10 %) et en France (-8 %). De la même manière, aux États-Unis, l'affacturation s'est contracté de 23,4 % en 2020, contre 4,6 % en 2019 (FCI, 2021^[46]).

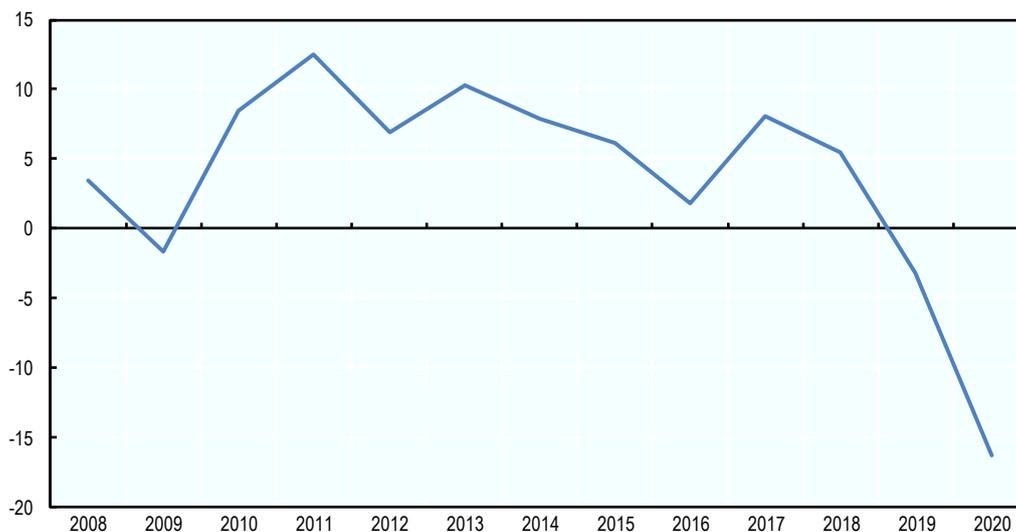
Les données des profils-pays du Tableau de bord, fondées sur les comptes nationaux communiqués par des experts en complément des données de la FCI, révèlent que sur les 14 pays ayant fourni des données au titre de cet indicateur 11 ont fait état d'un recul des activités d'affacturation entre 2019 et 2020. D'après ces données cumulées, les baisses les plus importantes ont été enregistrées en Lituanie (-51 %), au Portugal (-41 %) et au Royaume-Uni (-36,6 %). Parallèlement à cela, une légère augmentation a pu être observée en Turquie (14 %) et en Chine (6 %) (Graphique 1.19).

En 2020, la performance négative des activités d'affacturation a reflété le ralentissement sensible de la production économique et des échanges en conséquence des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 (FCI, 2021^[46]). Une tendance qui s'inscrit dans le prolongement du ralentissement des activités d'affacturation observé avant la crise (depuis 2017), lequel a encore été intensifié par la pandémie. Cette évolution générale s'explique par les tensions commerciales croissantes entre les États-Unis et la Chine, ainsi que par les incertitudes suscitées par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Dans de nombreuses économies, certains aspects purement sectoriels peuvent également expliquer cette

évolution. L'affacturage reste par exemple le mode de financement à court terme privilégié dans le secteur automobile, lequel a été lourdement touché par la pandémie en 2020 (OECD, 2015^[47]).

Graphique 1.18. Taux de croissance médian de l'affacturage dans les pays du Tableau de bord

Croissance en glissement annuel, en pourcentage



Source : Données compilées à partir des profils-pays

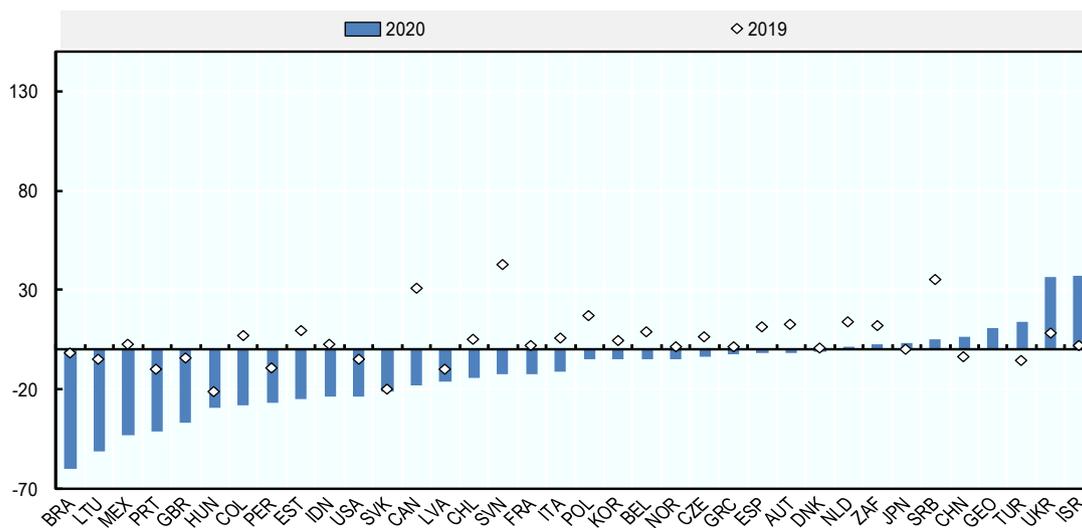
StatLink  <https://stat.link/0b4tc6>

La croissance des activités d'affacturage observée dans certains pays est due aux différentes initiatives de réforme propres à chaque pays. Ainsi, en Ukraine, ces activités ont progressé de 37 % en 2020 à la faveur de la création de la plateforme en ligne *Factoring Hub*, laquelle simplifie les demandes d'affacturage et permet aux PME de bénéficier rapidement d'un fonds de roulement pour honorer des commandes publiques. Grâce à cette plateforme, les PME peuvent obtenir un financement en deux jours en ne fournissant qu'un nombre restreint de justificatifs financiers (SCM, 2020^[48]). L'augmentation des activités d'affacturage observée en Turquie est le fruit d'un environnement réglementaire favorable qui a permis un renforcement du secteur depuis 2013 (voir le profil-pays consacré à la Turquie – dans la version en anglais). De la même manière, l'augmentation observée en Chine peut également s'expliquer par une amélioration du système juridique à la faveur d'une modification du code civil et par les réformes réglementaires engagées par la Commission chinoise de réglementation des banques et des assurances. Malgré une réduction du nombre de sociétés et de succursales d'affacturage, le volume de ces activités a augmenté jusqu'à dépasser 433.2 milliards EUR (voir le profil-pays consacré à la Chine – dans la version en anglais).

Les données d'enquêtes européennes pour 2021 montrent que les activités d'affacturage n'ont pas encore redémarré, puisqu'au troisième trimestre 2021 seuls 2 % des PME ont recouru à ce mode de financement et que 8 % seulement considèrent qu'il constitue une source de financement appropriée (ECB, 2021^[34]).

Graphique 1.19. Taux de croissance de l'affacturage par pays

Croissance en glissement annuel, en pourcentage



Source : Les données pour le Chili, la Chine, l'Estonie, la France, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, le Pérou, le Portugal, le Royaume-Uni et la Turquie sont compilées à partir des profils-pays. Les données relatives aux autres pays proviennent de *Factors Chain International* (2021).

StatLink  <https://stat.link/64vq8r>

Instruments de capitaux propres

Capital-risque

En 2020 et 2021, le financement en capital-risque a évolué de manière différente selon les pays du Tableau de bord et le stade de développement des entreprises. Dans la moitié des pays ayant fourni des données au titre de cet indicateur, l'investissement en capital-risque a reculé. En 2020 à l'inverse, les investissements en capital-risque ont fortement augmenté dans un certain nombre de pays du Tableau de bord, dont la Turquie (+428 points), le Mexique (+199 points) et l'Irlande (+110 points) (Graphique 1.20). Il convient de garder à l'esprit, dans l'analyse de ces taux de croissance, que les données relatives aux investissements en capital-risque sont très fluctuantes, notamment dans les économies de plus petite taille et dans les pays où les marchés de capital-risque sont relativement peu développés et où une seule opération d'envergure peut gonfler considérablement les volumes globaux.

Dans les régions où le capital-risque représente des parts de marché importantes, les données témoignent généralement d'une bonne capacité de résistance du secteur du financement en capital-risque malgré la pandémie. En Europe par exemple, le capital-risque a connu une évolution de 15 % en glissement annuel, jusqu'à atteindre une valeur totale des opérations de 42.8 milliards EUR. De la même manière, aux États-Unis, le secteur a enregistré en 2020 une croissance de 13 % en glissement annuel, établissant ainsi un nouveau record pour la valeur totale des opérations à 156.2 milliards USD, malgré une baisse de 10 % du nombre total d'opérations (National Venture Capital Association - Pitchbook, 2020^[49]) (Centre for Entrepreneurs, 2021^[50]).

Cette croissance nette en Europe peut s'expliquer par une accélération du développement de l'économie numérique, stimulée par les mesures de confinement adoptées en 2020, ainsi que par la mise en place de nouveaux services en ligne par les entreprises fortement tournées vers le numérique afin de tirer parti de la recrudescence de la demande. Cela est notamment le cas des entreprises réalisant des opérations

d'une valeur supérieure à 25 millions EUR (Pitchbook, 2020^[51]). L'intervention des pouvoirs publics a également contribué fortement à soutenir le dynamisme des marchés de capital-risque. En Hongrie par exemple, le fonds de capital-risque public Hiventures a mis en place un programme de sauvetage des start-ups avec un budget de 41 milliards HUF (Hiventures Venture Capital Fund, 2020^[52]). Dans leurs stratégies de riposte à la crise, la France et l'Allemagne ont prévu la création d'un fonds à destination des start-ups, respectivement de 4 milliards EUR et 2 milliards EUR (avec des ressources supplémentaires provenant d'investisseurs publics de capital-risque) (OECD, 2021^[2]). Les institutions financières supranationales ont également joué un rôle important à l'appui du secteur du financement en capital-risque pendant la pandémie. À titre d'exemple, le Fonds européen d'investissement a mobilisé pas moins de 5 milliards EUR, modifié ses conditions et critères d'admissibilité, et ouvert un guichet de financement à hauteur de 100 millions EUR afin de faciliter l'accès des PME à l'investissement par apport de fonds propres dans le contexte de la pandémie (EIF, 2021^[53]).

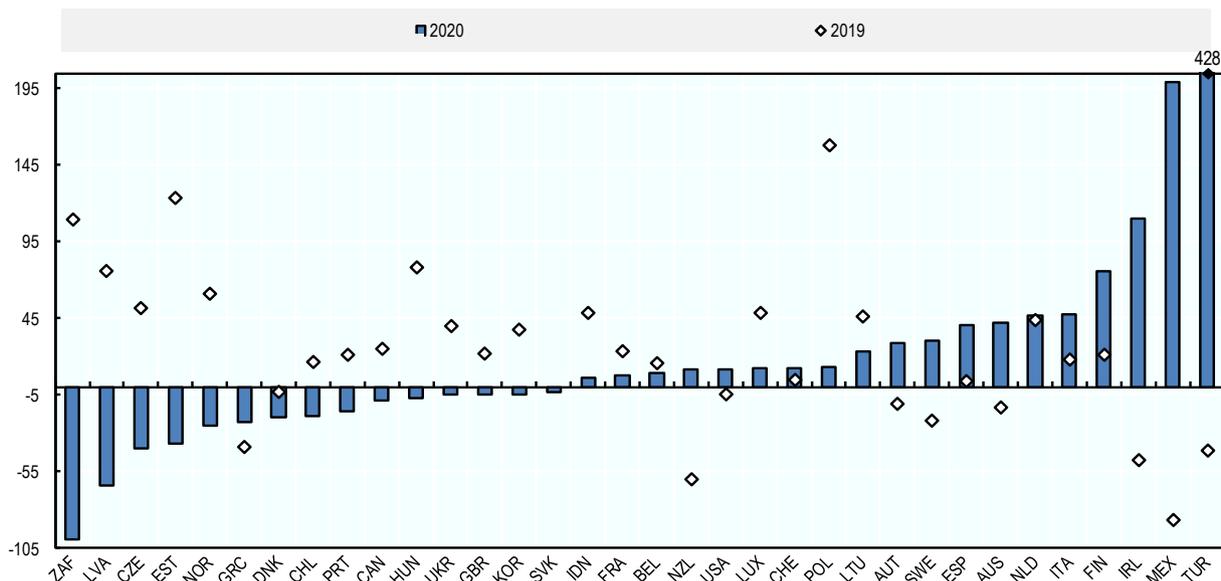
En termes de valeur médiane, le capital-risque a connu une croissance faible mais positive en 2020 par rapport aux années précédentes (Graphique 1.20). Le financement en capital-risque a toutefois enregistré un fort rebond en 2021, augmentant de 92 % en glissement annuel (pour un total de 643 milliards USD en 2021 contre 335 milliards USD en 2020) (Crunchbase, 2021^[54]). En 2020, la crise a eu des répercussions plus négatives sur le financement d'amorçage et le financement de démarrage que sur les investissements à des stades ultérieurs de développement. Alors que le financement d'amorçage et le financement de démarrage ont terminé l'année par une baisse de 27 % et 11 % respectivement en glissement annuel, les investissements à des stades ultérieurs ont quant à eux enregistré une augmentation de 4 % en glissement annuel en fin d'année (Crunchbase, 2021^[55]). En 2021, le financement de démarrage a également connu une forte hausse, augmentant de 100 % en glissement annuel. Parallèlement, la croissance du financement d'amorçage a été moins forte, s'établissant à 56 % en glissement annuel (Crunchbase, 2021^[54]).

Aux Pays-Bas, le tour de table moyen était à un niveau 1.5 fois supérieur en 2020 par rapport à 2019 et cette tendance s'est poursuivie en 2021. Cette croissance a toutefois principalement été observée dans le cas des entreprises à un stade de développement ultérieur, sachant que le capital consacré au financement d'amorçage et au financement de démarrage a baissé sur cette période (voir le profil-pays consacré aux Pays-Bas – dans la version en anglais).

Aux États-Unis en 2020, le tutorat-investissement et le financement d'amorçage a baissé de 10 % en nombre d'opérations, et le capital-risque de démarrage a baissé de 20 %, contrairement au financement de consolidation qui a enregistré une croissance de 4 % (voir le profil-pays consacré aux États-Unis – dans la version en anglais). Cette légère baisse est probablement due au faible taux de création d'entreprises au début de la pandémie, ainsi qu'au profil intrinsèquement plus risqué de ces investissements (National Venture Capital Association - Pitchbook, 2020^[49]). Au troisième trimestre 2021, le financement d'amorçage a manifesté des signes de reprise, affichant une croissance de 104 % en termes de capitaux levés (Crunchbase, 2021^[56]).

Graphique 1.20. Investissement de capital-risque

Croissance en glissement annuel, en pourcentage



Note : Les données correspondent à la variation en glissement annuel des volumes en USD courants, sauf pour l'Australie, le Chili, l'Indonésie, le Luxembourg, le Mexique, la Turquie et l'Ukraine, pour lesquels l'indicateur rend compte de la variation des volumes en monnaies locales courantes.

Source : Panorama de l'entrepreneuriat de l'OCDE ; Base de données sur le financement de l'entrepreneuriat, et données compilées à partir des profils-pays publiés dans le Financement des PME et des entrepreneurs 2022, en l'absence d'autres informations

StatLink  <https://stat.link/tsgzip>

Financement alternatif en ligne

Le financement alternatif en ligne est un moyen de solliciter des fonds auprès du public pour une entreprise ou un projet spécifique par le biais d'une plateforme d'intermédiation, généralement en ligne. L'écosystème du financement alternatif en ligne repose sur plusieurs modèles de financement (dette, investissement en capital et apports sans investissement), qui permettent la levée de fonds à partir d'un marché numérique en ligne. Les modèles fondés sur la dette englobent le prêt entre particuliers/entreprises et les plateformes de prêts, ainsi que les prêts, garantis ou non, les obligations ou encore les « minibons ». Les modèles fondés sur l'investissement en capital, dont l'investissement collaboratif en capital, correspondent aux opérations dans le cadre desquelles des entreprises, et en particulier des start-ups, lèvent des capitaux en émettant des actions ou des titres non cotés. Les modèles d'apport sans investissement permettent quant à eux à des particuliers ou à des entreprises de lever des capitaux sans verser de rémunération en retour aux particuliers ou institutions ayant financé le projet. Ces modèles incluent le financement collaboratif avec contrepartie et le financement collaboratif sous forme de don pur (Cambridge Centre for Alternative Finance, 2021^[57]).

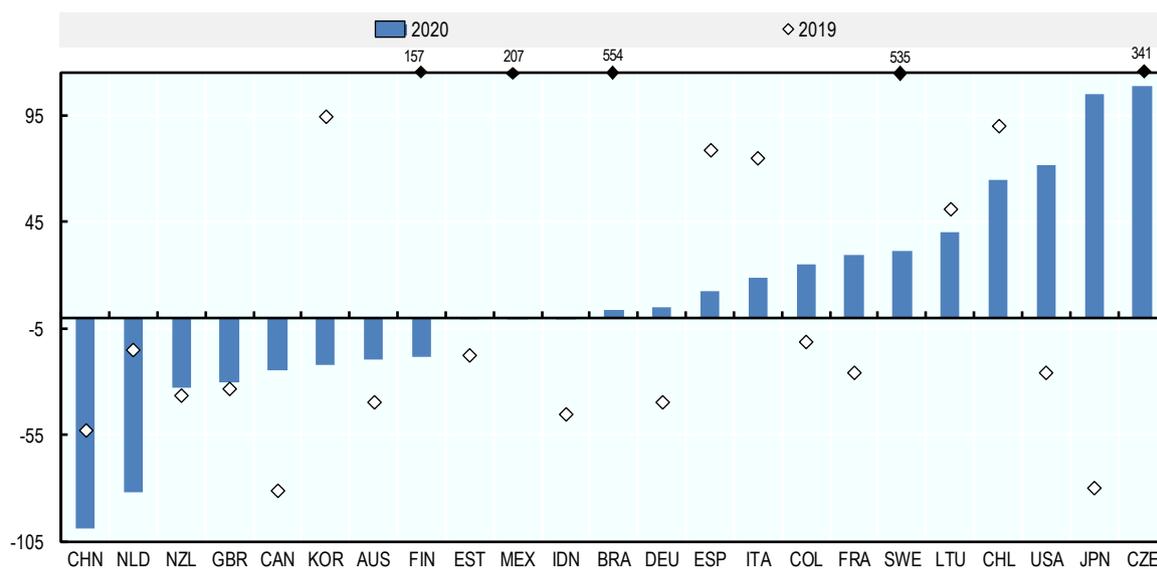
En 2020, les volumes de transactions de financement alternatif en ligne ont fortement évolué par rapport aux années précédentes. En volume total, le marché du financement alternatif a progressé de 71.7 % aux États-Unis, passant de 48.9 milliards USD en 2019 à 84 milliards USD en 2020. La République tchèque et le Japon ont enregistré les plus fortes hausses du volume de transactions par rapport à 2019, respectivement de 108 % et 105 %, bien que ce soit à partir d'une base plus faible. Dans le cas du Japon, cette augmentation s'explique en grande partie par le niveau initialement bas des volumes de financement

alternatif avant la crise, dans la mesure où ils avaient baissé de plus de 100 % entre 2018 et 2019. Au Chili, pays qui représente 15 % de l'ensemble de l'activité sur ce marché en Amérique latine, les volumes de financement alternatif en ligne ont augmenté de 64 % (Graphique 1.21). En France, les capitaux levés sur les plateformes de financement collaboratif ont connu une envolée sur la période 2018-20, passant de 402 millions EUR à 1.02 milliard EUR. En 2020, les capitaux levés ont ainsi permis d'accorder un financement à 13 796 PME (voir le profil-pays consacré à la France).

En Chine, à l'inverse, le marché du financement alternatif a reculé de manière importante au cours dernières années, passant de 177 milliards USD en 2018 à 84.3 milliards USD en 2019, puis à 1.15 milliard USD en 2020 (Graphique 1.21). La baisse spectaculaire du volume et des parts de marché du financement alternatif en Chine n'est pas sans lien avec les modifications importantes des réglementations locales découlant des plaintes pour fraude et des défaillances de plateformes ne disposant pas des licences appropriées (FCI, 2021^[46]). Les autorités chinoises ont mis en œuvre un dispositif de surveillance à long terme des financements en ligne afin de limiter les risques financiers de ce type d'opérations. En juin 2020, le nombre de plateformes de prêt en ligne a ainsi chuté de 5 000 à seulement 29 (voir le profil-pays consacré à la Chine – dans la version en anglais), en conséquence de quoi les parts de marché globales des États-Unis et du Canada ont considérablement augmenté (Graphique 1.22). D'autres baisses ont par ailleurs pu être observées aux Pays-Bas et en Nouvelle-Zélande (respectivement de 82 % et 33 %) (Cambridge Centre for Alternative Finance, 2021^[58]). Le recul constaté dans ces pays s'explique en partie par le plus faible volume d'opérations de financement alternatif découlant du climat d'incertitude suscité par la pandémie.

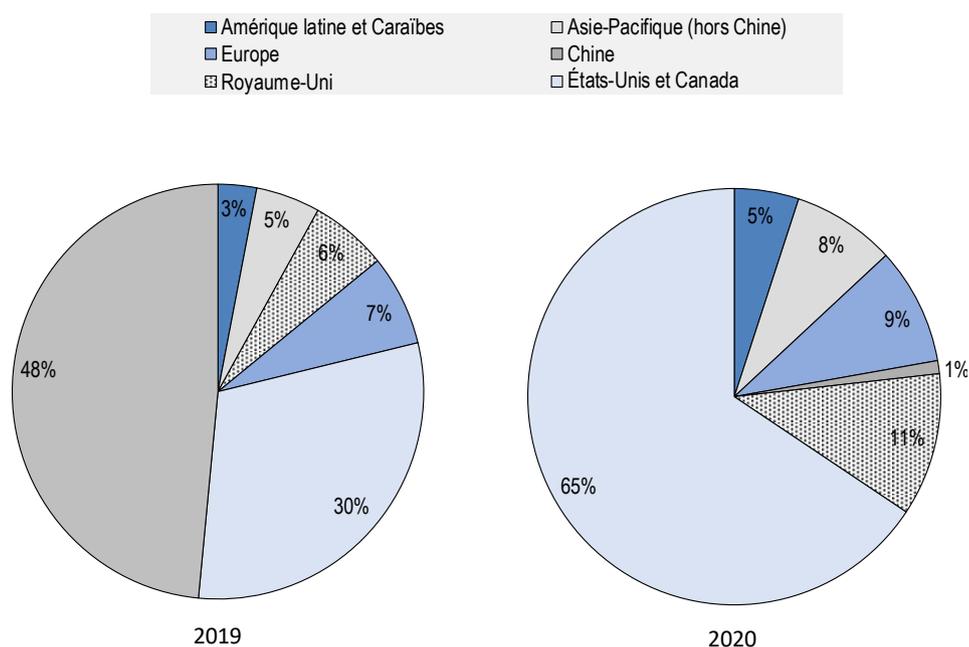
Graphique 1.21. Croissance des volumes de financement alternatif en ligne

En pourcentage, croissance en glissement annuel



Source : Cambridge Centre for Online Alternative Finance, 2021

StatLink  <https://stat.link/m28t56>

Graphique 1.22. Volume total des activités de financement alternatif par région, 2019 et 2020

Source : Rapports régionaux du *Cambridge Centre for Online Alternative Finance* de l'université de Cambridge, 2021

StatLink  <https://stat.link/gz8eq4>

Retards de paiement, faillites et prêts improductifs

Retards de paiement

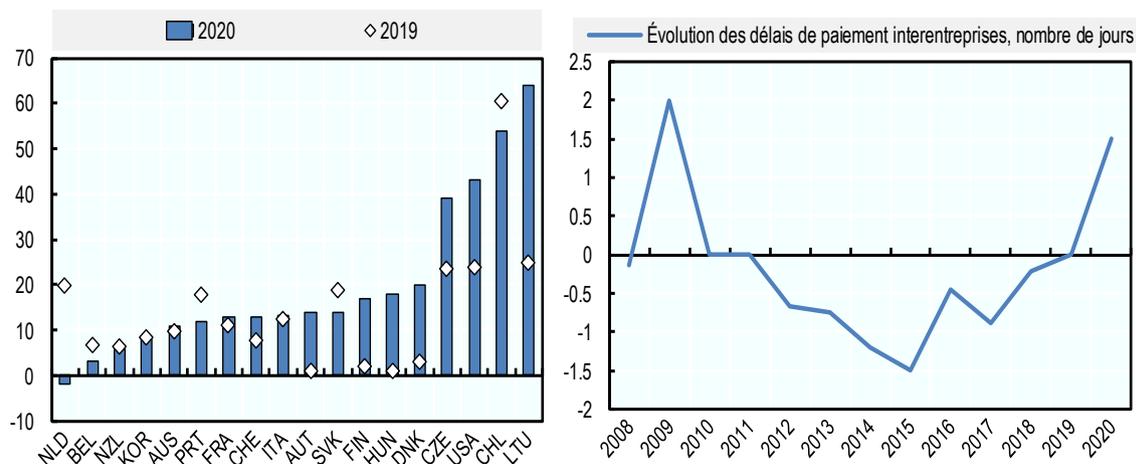
La pandémie de COVID-19 a entraîné des perturbations importantes des échanges et de la mobilité, affectant aussi bien les chaînes d'approvisionnement que les paiements. Cette crise a durement touché les PME, sachant que celles-ci disposent généralement d'un pouvoir de négociation plus limité que les grandes entreprises pour faire appliquer les conditions de paiement et sont souvent contraintes d'accepter des conditions défavorables. En 2020, cet indicateur a varié de manière considérable d'un pays à l'autre. Une augmentation des retards de paiement a ainsi pu être observée dans 12 pays pour lesquels des données sont disponibles, alors que 6 pays ont enregistré une réduction des retards (Graphique 1.23, partie gauche).

Ces retards n'ont certainement fait qu'accentuer les problèmes de liquidités des PME lorsque la pandémie a éclaté. Les données d'enquêtes européennes révèlent par exemple que 69 % des PME ont accepté des conditions de paiement défavorables afin de préserver la relation avec leurs clients (Intrum, 2021^[59]).

Néanmoins, si l'on tient compte de la valeur médiane du Tableau de bord, les retards de paiement cumulés n'ont pas augmenté de façon significative en 2020. Cette valeur est ainsi restée à 14 jours contre 12,4 jours en 2019 (Graphique 1.23, partie droite). Le resserrement des délais de paiement⁴ observé en 2020 peut être imputé aux solides dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics, lesquels ont pallié le manque de liquidités des PME et leur ont permis de respecter leurs obligations de paiement. Cependant, avec la levée progressive de certaines mesures de soutien, les PME s'attendent à être confrontées à un risque plus élevé de retards ou de défauts de paiement en raison des problèmes de liquidités persistants de certains débiteurs. En Europe notamment, cela concerne 65 % des PME en 2021, contre 46 % en 2020 (Intrum, 2021^[59]) (Intrum, 2020^[60]).

Graphique 1.23. Retards de paiement par pays et variation

Nombre de jours (partie gauche), variation de la valeur médiane en nombre de jours (partie droite)



Note : Les définitions varient d'un pays à l'autre. Des informations détaillées sur les sources et les définitions figurent dans les profils-pays complets.

Source : Données compilées à partir des profils-pays

StatLink  <https://stat.link/izhsr5>

Faillites

En 2020, le nombre de faillites a reculé dans la majorité des pays du Tableau de bord, et ce, en dépit de la crise. Sur les 32 pays ayant fourni des données au titre de cet indicateur, 26 ont fait état d'une baisse du nombre de faillites (Graphique 1.24) et la valeur médiane a également reculé de 11.7 %. Cette baisse s'explique en partie par la modification des procédures de faillite et des obligations connexes que les pouvoirs publics de plusieurs pays ont adoptées afin de permettre aux PME en état de cessation de paiement de disposer d'un délai supplémentaire pour se redresser, sans pour autant demander leur mise en liquidation (Bruegel, 2021^[61]). Ainsi, en Autriche, où l'on a pu observer l'une des plus fortes baisses du nombre de faillites en 2020 (-40.7 % en glissement annuel), l'obligation de dépôt de bilan a été temporairement levée en 2020. En Italie, le nombre de faillites en 2020 a connu la plus forte baisse depuis plus de dix ans (-30.1 %), notamment à la faveur du moratoire sur les faillites entré en vigueur au début du mois de mars et jusqu'à la fin juin, ainsi que du ralentissement général de l'activité des tribunaux suite aux mesures d'endiguement de la pandémie. En 2020, les PME japonaises ont enregistré le plus faible nombre de faillites des 30 dernières années (voir le profil-pays consacré au Japon – dans la version en anglais).

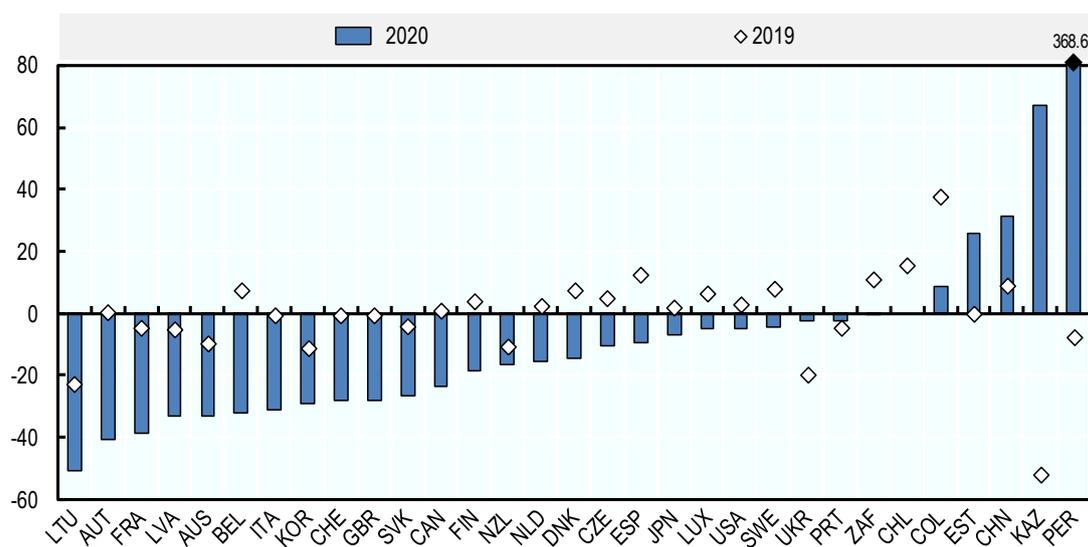
Cette baisse des taux de faillite est également imputable à la mise en œuvre de mesures de soutien sans précédent à l'intention des PME. Il est en outre fort probable que ces mesures aient apporté des liquidités à certaines PME qui, en l'absence de pandémie, auraient été contraintes de cesser leurs activités au cours de l'année 2020, ce qui a contribué à la réduction des taux de faillite (Euler Hermes, 2020^[62]). En Finlande par exemple, même si la condition imposée aux entreprises pour bénéficier d'une grande partie des aides publiques était de ne pas avoir été en difficulté financière à la fin de l'année 2019, cette condition fut écartée pour les micro-entreprises et les petites entreprises. Les entreprises pouvaient ainsi recevoir un soutien financier si elles n'étaient pas en situation de faillite ou en redressement judiciaire au moment de l'octroi des aides et si elles n'avaient pas déjà bénéficié d'une aide au sauvetage ou à la restructuration (voir le profil-pays consacré à la Finlande – dans la version en anglais).

Compte tenu de la levée progressive des mesures de soutien public dans certains pays, cet indicateur devrait à l'avenir suivre une tendance à la hausse. En Israël par exemple, le nombre d'entreprises ayant cessé leurs activités en 2021 a augmenté de 84 % en glissement annuel, après un recul de 13.6 % en 2020 attribué au volume important d'aides publiques proposées (Israël Hayom, 2022^[63]). Dans certains pays toutefois, le rétablissement des mesures de soutien face à l'apparition de nouveaux variants du COVID-19 a fait en sorte que le niveau des faillites est resté inférieur aux niveaux de 2019. En France, le nombre de faillites en 2021 était ainsi inférieur de 12.7 % par rapport à 2020 et il n'a commencé à remonter qu'au quatrième trimestre 2021 (Banque de France, 2022^[64]).

Les pays où la variété et la portée des mesures de soutien public étaient plus limitées ont quant à eux enregistré une augmentation du taux de faillites en 2020. Cela concerne principalement les pays à revenu intermédiaire, comme la Chine, la Colombie, le Kazakhstan et le Pérou (Graphique 1.24). Au Pérou, d'après les données des autorités fiscales, le nombre de PME a connu une chute spectaculaire de 25 %. Cette baisse s'explique par l'interruption des activités de nombreuses entreprises qui ont été durement touchées par les mesures strictes de confinement, mais certainement aussi par la part non négligeable des entreprises qui ont continué leurs activités de manière informelle (voir le profil-pays consacré au Pérou – dans la version en anglais).

Graphique 1.24. Faillites de PME, taux de croissance

En pourcentage



Note : La définition de l'indicateur varie selon les pays. En outre, certains pays fournissent des données sur les faillites toutes entreprises confondues, et non uniquement pour les PME.

Source : Données compilées à partir des profils-pays.

StatLink  <https://stat.link/8kcjnr>

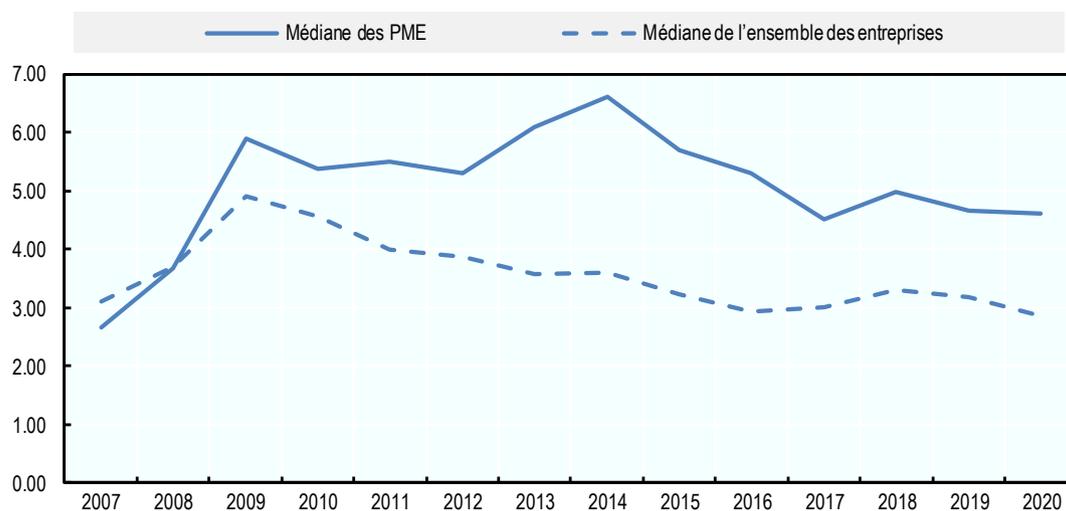
Prêts improductifs

Une analyse diachronique des données sur les prêts improductifs montre que ceux-ci sont plus répandus parmi les PME que dans la population générale des entreprises, avec une valeur médiane des prêts aux PME devenus improductifs systématiquement supérieure à la valeur des prêts accordés à l'ensemble des entreprises (Graphique 1.25). Le taux médian montre que les prêts improductifs, toutes entreprises confondues, ont globalement baissé depuis 2009, mais que ceux associés aux PME affichent une plus grande volatilité et ne présentent pas une tendance nette à la baisse. En 2020, l'écart entre les prêts

improductifs associés à des PME et ceux de l'ensemble des entreprises était plus important qu'en 2019, ce qui peut être dû au fait que les PME sont prédominantes dans les secteurs les plus touchés par la crise (OECD, 2020^[65]). Il est par ailleurs possible que les modifications apportées aux régimes nationaux d'insolvabilité dans certains pays aient également contribué à la multiplication des prêts improductifs (voir « Mesures prises par les pouvoirs publics en 2019-20 »).

Graphique 1.25. Taux médian des prêts improductifs par type d'entreprise, 2007-20

En pourcentage



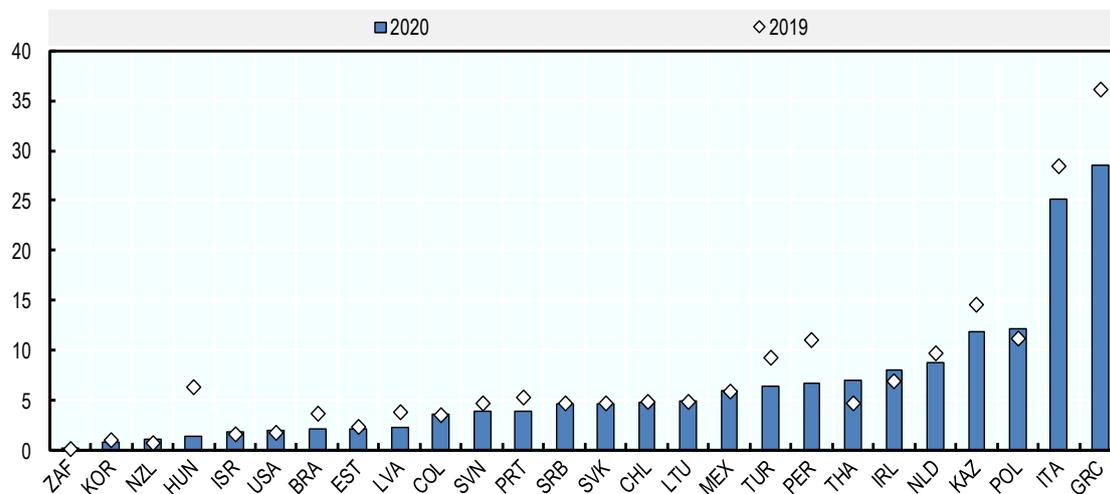
Source : Données compilées à partir des profils-pays

StatLink  <https://stat.link/13riqs>

Si l'on regarde en détail la proportion de prêts improductifs sur l'ensemble des prêts accordés aux PME par pays en 2020, aucune tendance uniforme ne se dégage : les prêts aux PME devenus improductifs ont en effet baissé dans 15 pays mais augmenté dans 11 autres pays (Graphique 1.26). La Grèce et l'Italie sont restées les pays affichant les plus forts taux de prêts improductifs, une situation héritée de la crise financière mondiale et de la crise de la zone euro, mais toutes deux ont enregistré une baisse nette de ces taux en 2020. Dans ces deux pays, la cession à grande échelle de ces actifs a permis leur suppression des bilans des banques. Les prêts improductifs ont à l'inverse augmenté dans différents pays, dont la Thaïlande (+2.34 points), l'Irlande (+1.2 point) et la Pologne (+1.02 point) (Graphique 1.26). En Thaïlande, malgré l'interdiction de requalifier les dettes rééchelonnées des PME en prêts improductifs (comme cela était la pratique avant la crise), les expositions non performantes ont augmenté en raison de la levée des dispositifs d'aide publics au troisième trimestre 2020, ce qui a poussé de nombreuses entreprises en difficulté financière à demander la restructuration de leur dette ou à déposer le bilan, augmentant par là même le niveau des prêts improductifs (Thai Enquirer, 2021^[66]). En Irlande, la hausse du nombre de prêts improductifs s'explique en grande partie par une modification des critères de faillite, associée aux effets de la pandémie sur les PME, en particulier des secteurs de l'hébergement et du commerce. Cette tendance a été mise en avant par les deux plus grandes banques d'Irlande, lesquelles ont fait état d'une augmentation des expositions non performantes dans ces portefeuilles (Fitch Ratings, 2021^[67]).

Graphique 1.26. Taux de prêts aux PME devenus improductifs, 2019-20

En pourcentage



Source : Données compilées à partir des profils-pays

StatLink  <https://stat.link/hlv3eu>

Mesures prises par les pouvoirs publics en 2019-20

En 2020, les politiques publiques nationales en soutien à l'accès au financement des PME ont sensiblement évolué face à la pandémie de COVID-19. Comme dans le cas de la crise financière mondiale, les pouvoirs publics ont joué un rôle de premier plan dans la riposte à la crise en renforçant les aides financières directes à l'intention des PME, tout en engageant une forte augmentation des financements accordés par l'intermédiaire des institutions financières, et principalement par les banques. Ce faisant, les États ont intensifié le déploiement des instruments d'action existants qui, avant la crise, avaient contribué à remédier aux contraintes structurelles entravant le financement des PME. Ils ont toutefois également adopté de nouvelles mesures à court terme pour assurer un soutien d'urgence à la trésorerie des entreprises, lesquelles mesures seraient levées dès la fin de la crise. Cette section a pour objet d'examiner les mesures prises par les pouvoirs publics pendant la pandémie et d'analyser en quoi elles ont modifié le paysage du financement des PME qui existait avant la crise. Des informations complémentaires sur les mesures prises par les pouvoirs publics sont disponibles dans le chapitre 2, lequel propose une évaluation de l'utilisation de plans de relance dans l'acheminement des aides au financement des PME.

Pendant la période qui a précédé la crise, les États ont continué à mettre en œuvre des dispositifs de garantie de crédit et soutenu de manière renforcée les instruments de financement alternatifs à l'intention des PME

Comme souligné dans l'édition 2020 du *Tableau de bord* sur le financement des PME et des entrepreneurs, au lendemain de la crise financière mondiale de nombreux États ont mis en place des mesures visant à faciliter l'accès au crédit pour les PME ou renforcé les mécanismes existants, comme des dispositifs de garantie, de médiation du crédit ou de prêts directs (OECD, 2020_[28]). Bien que ces dispositifs aient en grande partie été conservés au cours des années suivantes, la priorité de l'action publique a évolué à mesure que la reprise s'est affirmée. Les instruments de capitaux propres ont ainsi

gagné en popularité à la fin de la crise et les mesures relatives au crédit (garanties de crédit, prêts directs, etc.) ont de plus en plus été orientées vers des sous-catégories spécifiques de PME, comme les entreprises innovantes, les entreprises dirigées par des femmes ou encore les start-ups (OECD, 2021^[2]). Cette évolution s'explique par l'abandon d'un soutien anticonjoncturel en période de crise au profit d'une lutte contre les contraintes structurelles à long terme entravant l'accès au financement des PME au lendemain de la crise (OECD, 2021^[2]).

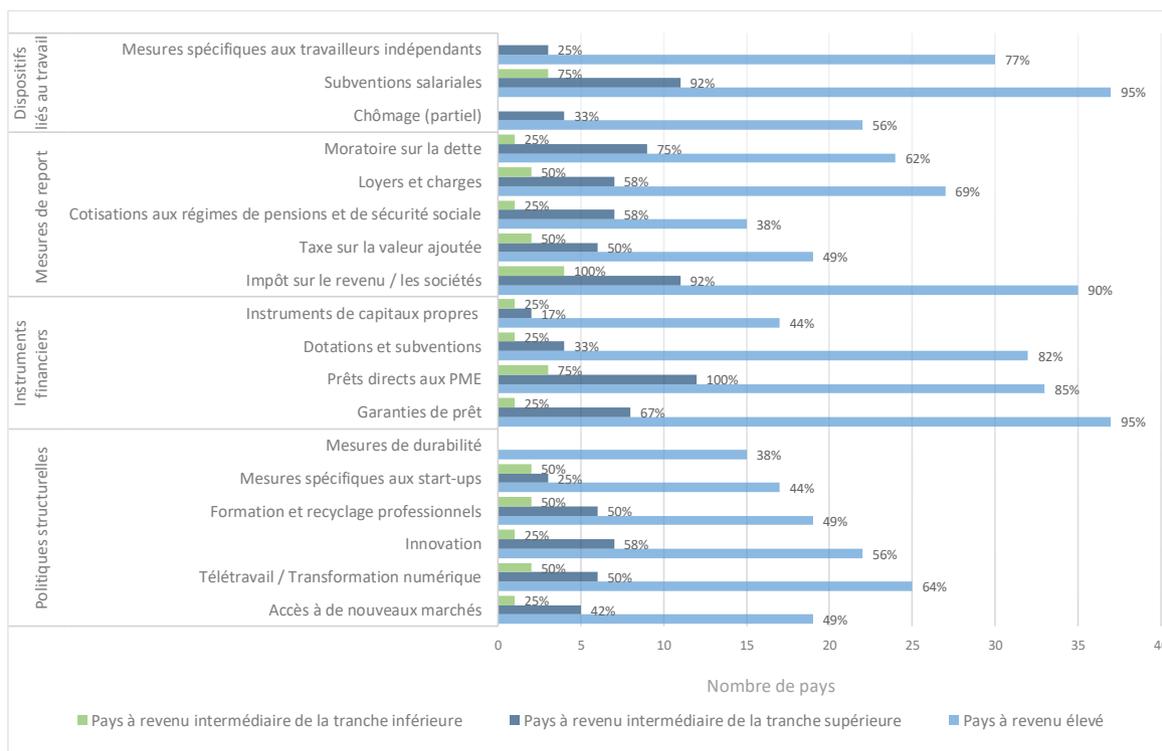
Graphique 1.27. Évolution du paysage du financement des PME depuis la crise financière mondiale

	Crise financière mondiale (2009-12)	Période transitoire (2013-19)	Crise du COVID-19 (2020)	Phase de relance (2021-)
Bénéficiaires	Ensemble des PME	Sous-catégories de PME confrontées à des problèmes d'accès au financement Entreprises innovantes, start-ups, PME de régions à la traîne ou PME dirigées par des femmes	Ensemble des PME – priorité donnée aux PME de secteurs en difficulté ; au second trimestre 2020, priorité donnée aux travailleurs indépendants et aux start-ups ; dans certains pays (UE), priorité donnée aux prêts aux PME viables	PME viables et sous-catégories de PME : entreprises innovantes, start-ups, PME de régions à la traîne, PME dirigées par des femmes, PME appartenant à des minorités et travailleurs indépendants
Objectifs	Garantir aux PME un accès continu au financement (notamment sous forme de prêts) par le biais d'un soutien anticonjoncturel	Remédier aux contraintes structurelles entravant l'accès des PME au financement par l'adoption de mesures et politiques spécifiques	Réduire les dépenses d'exploitation des PME ; garantir un apport rapide de liquidités ; renforcer l'accès à des financements complémentaires (notamment sous forme de prêts)	Assurer un soutien structurel au financement des PME en mettant l'accent sur la transformation numérique, le verdissement, les compétences et l'innovation
Principaux instruments de financement	Garanties de crédit Prêts directs Médiation du crédit	Garanties de crédit Développement de sources alternatives de financement (fonds de fonds, co-investissements, etc.)	Garanties de crédit Reports de paiement Prêts directs Dotations et subventions	Garanties de crédit instruments de fonds propres ou de quasi-fonds propres Dotations et subventions (dans le but d'atteindre les objectifs structurels)
Acteurs intermédiaires	Banques publiques et institutions financières supranationales ; banques privées (encouragées par la mise en place de garanties publiques)	Banques privées (encouragées par la mise en place de garanties publiques) ; institutions financières publiques ; investisseurs-tuteurs ; investisseurs de capital-risque, entreprises de la <i>fintech</i>	Banques privées (encouragées par la mise en place de garanties publiques) ; banques publiques (prêts directs et moratoires sur le remboursement des dettes) ; institutions financières supranationales (crédits et instruments de capitaux propres)	Banques privées (prolongation des prêts garantis par l'État) ; institutions financières supranationales ; banques publiques ; investisseurs de capital-risque (notamment pour les entreprises à un stade de développement avancé et du secteur des technologies)
Modifications réglementaires	Réformes draconiennes de la réglementation visant à renforcer la stabilité du secteur financier	Suite des réformes strictes de la réglementation applicable aux banques privées (Bâle III) ; adoption de réglementations innovantes afin de permettre l'émergence de nouveaux acteurs (p. ex. : « bacs à sable » et pôles d'innovation pour favoriser le développement de technologies financières)	Assouplissement de la réglementation afin de permettre l'apport rapide de liquidités ; système bancaire solide grâce à la réforme Bâle III	Prise en compte accrue de l'innovation dans la réglementation (Reg Tech) afin de faciliter l'accès des PME au financement

Source : Adapté de OCDE(2020)^[44]

La riposte à la pandémie de COVID-19 a donné lieu à un retour à un soutien principalement anticonjoncturel. Néanmoins, compte tenu de la nature et de l'ampleur de la crise, une grande variété de nouveaux instruments d'action à court terme ont été mis en œuvre afin d'alléger les difficultés de trésorerie pesant sur des PME durement touchées par la crise (Graphique 1.28). Il s'agissait avant tout de reports de paiement (impôts, loyers et charges, cotisations aux régimes de pensions et de sécurité sociale, etc.), lesquels ont permis de réduire les dépenses d'exploitation aussi bien pour l'ensemble des PME que pour les grandes entreprises. Les dotations et les subventions ont également été utilisées pour préserver l'emploi, soutenir les travailleurs indépendants et permettre aux entreprises d'honorer leurs paiements (Graphique 1.28).

Graphique 1.28. Mesures de soutien aux PME adoptées en réponse à la crise du COVID-19, par groupe de pays en fonction de leur niveau de revenu (février 2020 à février 2021)



Note : Les barres de couleur représentent le nombre de pays par groupe de revenu qui ont adopté la mesure concernée. Le pourcentage affiché correspond à la part des pays qui appliquent la mesure dans ce groupe de revenu. La classification des pays par revenu s'appuie sur les données de la Banque mondiale. Sur l'ensemble des pays dont les mesures ont été observées par l'OCDE, 39 sont classés comme des pays à haut revenu, 12 comme des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et 4 comme des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

Source: (OECD, 2021^[2])

StatLink  <https://stat.link/cpfh2q>

Lors de la première phase de la pandémie, les instruments de financement alternatifs n'ont pas été utilisés aussi largement que les circuits de soutien plus classiques. Les besoins urgents de liquidités des entreprises exigeaient une réponse rapide et le recours aux circuits traditionnels, comme les prêts directs ou les prêts garantis par l'État auprès de banques privées, s'est souvent imposé comme le moyen le plus rapide de toucher le plus grand nombre possible de PME. En outre, bien que le financement alternatif n'ait eu qu'une utilité limitée en tant qu'instrument de soutien anticonjoncturel pendant la crise (par exemple, par l'apport de quasi-fonds propres via les prêts subordonnés, les prêts convertibles ou encore le financement collaboratif par la dette et par apport de fonds propres), il a continué d'être utilisé, mais principalement pour apporter un soutien structurel aux start-ups et aux PME innovantes. Ce type de soutien a encore été renforcé lorsque la pandémie a gagné en intensité et s'est inscrite dans la durée, en particulier au second semestre 2020.

Comme le montre le chapitre 2, la phase de relance s'est caractérisée par une évolution du soutien structurel apporté aux PME. Les mesures d'aide n'ont pas seulement pour objet de remédier aux défaillances traditionnelles du marché qui pénalisent les PME, mais aussi de renforcer la capacité des PME à financer les investissements nécessaires pour « reconstruire en mieux ». Les nouvelles mesures de soutien massif au financement sont donc orientées vers l'investissement dans la transformation numérique, la durabilité, les compétences et l'innovation. La difficulté à laquelle devront faire face les responsables publics à court terme consistera à maintenir les mesures de soutien à la trésorerie et éviter

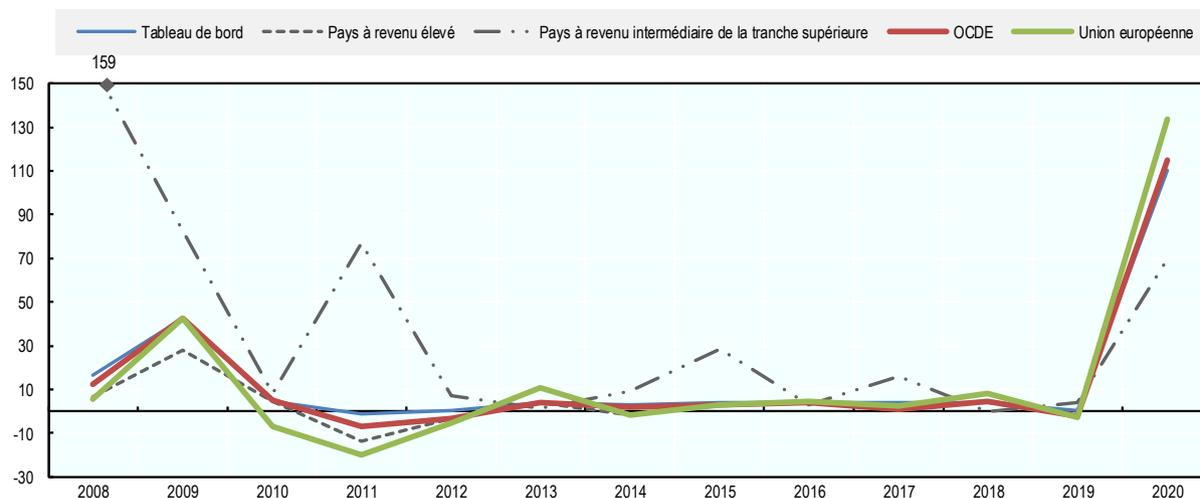
d'y mettre fin prématurément (ce qui pourrait s'avérer préjudiciable aux PME viables) tout en renforçant les mesures de soutien structurel visant à garantir la participation des PME à la transition verte et numérique.

Les garanties de crédit sont restées l'instrument le plus utilisé pour améliorer l'accès des PME au financement tout au long de la pandémie de COVID-19

Les garanties permettent d'inciter les banques privées à octroyer des prêts aux PME en transférant à l'État une partie ou la totalité des risques associés aux prêts auxquels sont confrontés les prêteurs privés. Avant la pandémie, le recours aux dispositifs de garantie de crédit était relativement répandu dans les pays du Tableau de bord, et ce, afin d'orienter le financement par la dette privée vers les PME. Plus de la moitié des pays du Tableau de bord ont ainsi enregistré une augmentation des prêts garantis entre 2009 et 2019. Sur la période 2020-21, les pouvoirs publics ont opté pour ces dispositifs de garantie de crédit afin permettre aux PME à court de liquidités de bénéficier d'un accès rapide à des financements externes. Les garanties de prêt accordées par l'État ont connu une hausse dans 27 pays ayant fourni des données pour cet indicateur du Tableau de bord, avec une augmentation médiane de 110 % entre 2019 et 2020 (contre 0.32 % entre 2018 et 2019). Il s'agit de la plus forte augmentation des prêts garantis depuis que des données sont recueillies pour la constitution du Tableau de bord. (OECD, 2020^[28])

Graphique 1.29. Taux de croissance médian des garanties accordées par l'État pour les prêts aux PME

En pourcentage



Source : Données compilées à partir des profils-pays

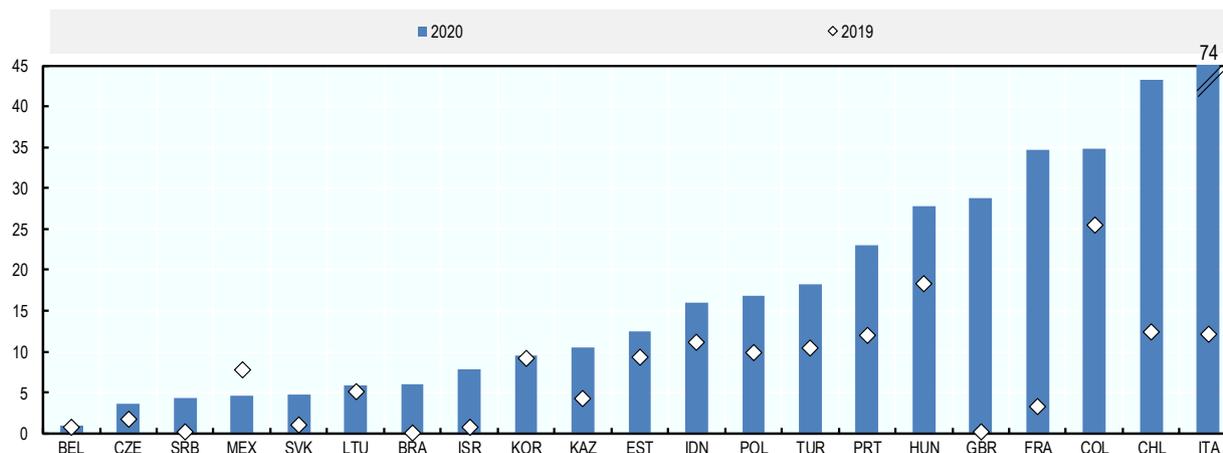
StatLink  <https://stat.link/edlb18>

Cependant, alors que des garanties de crédit ont été proposées à une part importante de la population des PME durant la crise financière mondiale, les dispositifs de garantie mis en place à l'occasion de la crise du COVID-19 dans certains pays, et plus spécifiquement dans l'Union européenne, ont été davantage ciblés de sorte à optimiser leurs effets tout minimisant les distorsions du marché. Compte tenu du haut niveau de couverture offert par les dispositifs de garantie (la plupart garantissant les prêts à hauteur de 70 % à 90 %, et jusqu'à 100 % dans plusieurs pays comme l'Italie et l'Allemagne principalement en faveur des PME et des entrepreneurs), certaines conditions ont été introduites aussi bien pour les prêteurs que pour les emprunteurs afin de limiter les distorsions du marché et les risques budgétaires. Ces conditions restreignaient par exemple l'octroi de financement aux entreprises et aux

entrepreneurs lourdement touchés par la crise qui n'étaient pas déjà en proie à des difficultés financières en 2019. Dans certains pays, ces garanties étaient également assorties de conditions strictes pour les bénéficiaires, comme l'interdiction de distribuer des dividendes, une limitation de la rémunération des dirigeants ou des engagements en matière de préservation de l'emploi (OECD, 2020^[65]).

Graphique 1.30. Part des prêts garantis par l'État dans l'encours de prêts

Taux de croissance en glissement annuel



Note : L'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE. Pour les pays non membres de l'OCDE, les données sont tirées des Indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale.

Source : Données compilées à partir des profils-pays

StatLink  <https://stat.link/2qw3s0>

Certains éléments tendent à montrer que la forme spécifique de ces dispositifs a contribué à atténuer les effets de distorsion de ce type d'instruments d'action. Une étude empirique récente consacrée aux dispositifs de garantie de crédit dans les pays membres de l'Union européenne a ainsi révélé que les dispositifs mis en œuvre en 2020 avaient eu un effet bénéfique considérable en accordant une aide à la trésorerie aux entreprises viables durement touchées par la crise, tout en limitant le soutien aux entreprises improductives. Cette étude a également mis en évidence que ces dispositifs avaient permis une baisse jusqu'à 8 % de la proportion de PME confrontées à des problèmes de liquidités, proportion estimée à 32 % en l'absence d'intervention de l'État. Ils ont également assuré une protection efficace aux entreprises productives, puisque 40 % des PME qui auraient été confrontées à des problèmes de liquidités en l'absence des dispositifs de garantie de crédit sont des entreprises affichant des niveaux de productivité supérieurs au niveau médian des PME sans problème de liquidité (Demmou, 2021^[68]). D'autres travaux confirment en outre le constat selon lequel ces dispositifs ont avant tout permis de soutenir des entreprises viables (Laeven et al., 2020 ; Schivardi et al., 2020 ; BCE, 2021).

Par ailleurs, dans d'autres pays à revenu élevé participant au Tableau de bord (et notamment le Royaume-Uni et les États-Unis), les critères d'accès à ces instruments sont restés relativement accommodants, permettant à une grande partie de la population des PME de bénéficier d'un accès au financement. De nombreux marchés émergents d'Amérique latine ont également choisi d'assouplir les critères d'admissibilité aux dispositifs de garantie de crédit afin de permettre au plus grand nombre possible de PME de reconstituer le fonds de roulement dont elles avaient besoin de manière urgente (voir les profils-pays).

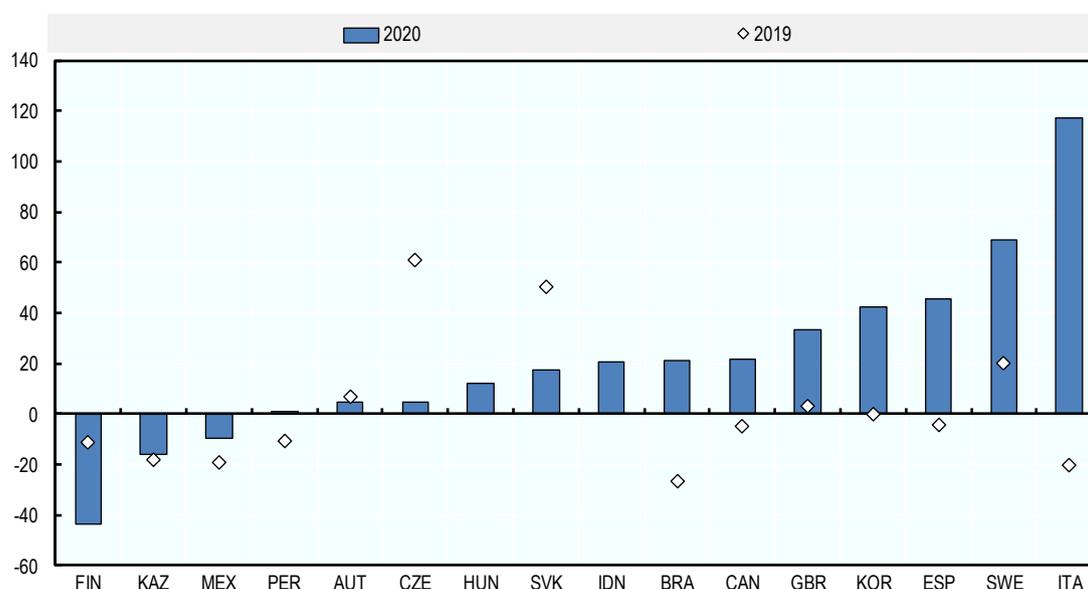
Les prêts directs ont également été renforcés afin de soutenir les PME face à la crise

En complément des garanties accordées aux banques commerciales à l'appui des prêts aux PME, la plupart des institutions publiques ont renforcé les prêts directs aux PME. En 2020, la croissance des prêts directs était positive dans 12 des 14 pays ayant fourni des données au titre de cet indicateur.

Pendant la crise, les pays du Tableau de bord ont adopté des approches différentes en matière d'octroi des nouveaux prêts. Dans certains pays (Australie, Canada, États-Unis et Royaume-Uni), de nouveaux instruments de prêt ont été mis en place spécifiquement à destination des PME durement touchées par la crise. Dans d'autres pays, (Autriche, Brésil, Colombie, Espagne, etc.), de nouveaux dispositifs de prêt ont été introduits afin de soutenir spécifiquement les secteurs les plus vulnérables. D'autres encore ont ouvert l'accès à des instruments existants d'aide en cas de catastrophe naturelle aux PME touchées par la crise du COVID-19. Certains pays ont également mobilisé davantage de fonds pour l'octroi de prêts directs via les circuits existants (Brésil, Japon et États-Unis, par exemple) ou facilité l'accès aux dispositifs de prêts en élargissant la base de bénéficiaires potentiels, en simplifiant et en accélérant les procédures, ou encore en proposant des conditions plus favorables et des taux d'intérêt réduits (Canada, par exemple) (OCDE, 2020^[29]).

Graphique 1.31. Taux de croissance des prêts directs par pays

En pourcentage



Source : Données compilées à partir des profils-pays

StatLink  <https://stat.link/grzy1p>

Les pouvoirs publics ont eu largement recours à des mesures temporaires d'urgence, comme les reports de paiements et les subventions, afin de répondre aux besoins pressants de liquidités des PME

Au lendemain de la crise économique mondiale de 2008, les reports de paiements, les dotations et les subventions sont des outils à court terme qui ont fréquemment été utilisés pour fournir des liquidités aux PME. Les reports de paiement et les réductions d'impôts ont également été utilisés pour éviter que les PME n'épuisent leurs fonds de roulement. De la même manière, les dotations et les subventions ont permis

aux PME de préserver la stabilité de leurs investissements. À titre d'exemple, plusieurs pays ont lancé des programmes de subventions à destination des secteurs touchés par la crise économique, sous réserve de la réalisation d'objectifs clairs de progression et de production. La valeur de ces subventions était également plafonnée et leur disponibilité était limitée à la durée de la crise (OECD, 2020^[28]).

Durant la crise du COVID-19, les mesures de report ont permis aux PME et aux entrepreneurs de différer leurs paiements, allégeant par là même les importantes difficultés de trésorerie qui pesaient sur eux. Des mesures de report de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés ont été mises en œuvre dans 90 % des pays du Tableau de bord pour atténuer les pressions pesant sur la trésorerie des PME, notamment au début de la crise et lors des premiers confinements. Dans une moindre mesure, certains pays ont également différé le règlement de la taxe sur la valeur ajoutée (47 %) et des cotisations aux régimes de pensions et de sécurité sociale (40 %) (OECD, 2021^[2]). En France et aux États-Unis par exemple, ces mesures ont été complétées par le remboursement anticipé du trop-perçu de l'exercice précédent. Dans le cas des entreprises assurant la fourniture de biens et services aux institutions publiques, des mesures ont été adoptées afin de réduire les délais de paiement et permettre le versement plus rapide des sommes dues sur les comptes des PME (OECD, 2020^[69]). Ces mesures de reports ont en outre été progressivement élargies à des paiements autres que les impôts ou les cotisations sociales. Avec l'appui des pouvoirs publics, les institutions financières ont par exemple mis en place des moratoires sur les intérêts/frais et les remboursements de dettes. Cet instrument a ainsi été utilisé dans environ 60 % des pays du Tableau de bord.

Dans la plupart des pays, les reports d'impôts ont été élargis à l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille, et seulement certains dispositifs s'adressaient spécifiquement aux PME. Une grande partie de ces dispositifs ne ciblaient pas uniquement les entreprises viables, puisque même les entreprises en difficulté financière avant 2020 pouvaient bénéficier de reports de paiements (OECD, 2020^[69]). Cela vient confirmer le constat selon lequel le nombre de faillites a baissé dans la majorité des pays du Tableau de bord en 2020, dont un grand nombre ont enregistré un taux de faillites au plus bas depuis plusieurs décennies. Même dans les quelques pays où le nombre de faillites est en augmentation, celle-ci n'a pas été aussi marquée que ce à quoi on aurait pu s'attendre compte tenu de la gravité de la crise. Cela dit, en conséquence de ces interventions, on peut raisonnablement s'attendre à ce que les faillites augmentent à brève échéance.

Les dotations et les subventions ont également été largement utilisées pour pallier le manque de liquidités des PME et reconstituer leurs réserves de trésorerie au lendemain de la crise du COVID-19. À mesure que la pandémie a gagné en importance, les autorités publiques ont intensifié le recours aux subventions, même si elles ont pu prendre des formes très diverses d'un pays à l'autre (OECD, 2021^[70]). Malgré des différences importantes, ce type d'aide était au début de la pandémie généralement utilisé pour répondre aux besoins des PME en matière de dépenses d'exploitation et de fonds de roulement. Des programmes de subventions destinés spécifiquement à des secteurs en difficulté, comme les secteurs de l'hébergement et de la culture, ont ainsi été mis en place en Belgique, en Estonie et Grèce (OECD, 2021^[70]). Aux Pays-Bas, ces dispositifs s'adressaient à l'origine aux micro-entreprises et aux petites entreprises de secteurs durement touchés par la crise, mais ils ont progressivement été élargis à d'autres secteurs et catégories de taille d'entreprise (Government of the Netherlands, 2021^[71]).

L'un des principaux avantages des programmes de subventions est qu'ils permettent d'atteindre un large éventail de bénéficiaires, par opposition au financement par la dette et par apport de fonds propres dont l'octroi s'appuie en grande partie sur des critères de marché. Les subventions ont donc été principalement utilisées à destination des micro-entreprises mal desservies par les circuits de financement classiques et qui ont grand besoin d'un soutien à la trésorerie. Des programmes de subventions ciblant spécifiquement les micro-entreprises ont été créés en Allemagne, au Chili, en Irlande et aux Pays-Bas (OECD, 2021^[70]). Certaines économies émergentes ont également eu recours à des dispositifs de subventions à l'appui des PME informelles, dans la mesure où elles ne jouissent que d'un accès limité au financement bancaire et que leurs capacités de remboursement restent incertaines (Schwettmann, 2020^[72]). Les subventions

présentent également l'avantage de soutenir la trésorerie des PME sans pour autant augmenter leur endettement.

À mesure de l'évolution de la pandémie et de l'introduction par les autorités publiques d'objectifs structurels dans leurs politiques de soutien, les dotations et les subventions ont également été utilisées afin d'encourager une transition structurelle vers une économie plus numérique, plus innovante et plus verte (voir le chapitre 2). En Irlande et en Nouvelle-Zélande, un système de chèques-numériques a par exemple été mis en place afin de soutenir les PME et d'encourager le recours à des services de conseil pour innover et diversifier leurs marchés, mais aussi afin d'assurer aux entrepreneurs l'accès à des formations au numérique. En Allemagne, la campagne de sensibilisation à l'action climatique de la *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW) prévoyait l'octroi de subventions afin d'encourager l'investissement dans le secteur manufacturier et l'utilisation de produits et systèmes durables (OECD, 2020^[65]).

L'aide publique au financement par apport de fonds propres a été relativement soutenue en 2020, mais pas autant que les aides proposées par l'intermédiaire d'autres instruments

Pendant la période qui a précédé la crise du COVID-19, des améliorations significatives ont pu être observées dans le développement et l'adoption de sources alternatives de financement des PME. Les aides publiques ont joué un rôle important dans le développement du secteur du financement des PME par apport de fonds propres entre la fin de la crise économique mondiale et le début de la pandémie de COVID-19. Dans le cas du capital-risque, les dotations publiques à de nouveaux fonds d'investissement a contribué à mobiliser des investisseurs privés et à stimuler les volumes d'investissement (Helmut Kraemer-Eis, Simone Signore and Dario Prencipe, 2016^[73]). L'établissement de fonds de fonds, la mise en place d'investissements directs et de co-investissements, et le développement de cadres réglementaires visant à renforcer le secteur font partie des différentes mesures adoptées (OECD, 2020^[28]). Les fonds de fonds, par exemple, contribuent à établir un pont entre les grands investisseurs (dont éventuellement des investisseurs institutionnels) et les entreprises à la recherche de capital-investissement, et ce, en mutualisant les capitaux à investir dans de petits fonds de capital-risque au lieu d'investir directement dans des entreprises (OECD, 2020^[28]). Ce dispositif a permis de renforcer la participation d'acteurs de moindre envergure dans le secteur et permis une répartition plus diversifiée des actifs. Les co-investissements, quant à eux, ont contribué à mobiliser l'investissement privé sur la base du partage des risques (Group of Thirty, 2020^[74]). En 2019, un grand nombre de pays ont ainsi mis en place des mesures destinées à renforcer le secteur du capital-risque. Sur 46 pays, 40 avaient adopté des mesures de nature à favoriser le capital-investissement dans les PME.

Le soutien au financement des PME par des investisseurs-tuteurs fait également partie des instruments mis en place par les autorités publiques lors de la période qui a précédé la pandémie. Les responsables publics reconnaissent de plus en plus la pertinence de ce type d'investissement comme un complément important aux investissements de capital-risque. Les investisseurs-tuteurs sont non seulement une source non négligeable de financement d'amorçage, ils contribuent aussi à la réussite des entreprises dans lesquelles ils investissent par leur engagement important dans la gestion et la stratégie de ces entreprises (OECD, 2016^[75]). Les incitations fiscales (Italie, Japon ou Turquie), les co-investissements publics (Pays-Bas ou Royaume-Uni), la création de plateformes en ligne (Autriche) et la formalisation du secteur de l'investissement providentiel (Brésil) (OECD, 2020^[28]) participaient d'évolutions importantes pendant la période qui a précédé la crise du COVID-19.

Malgré la popularité des mesures de soutien à l'investissement par apport de capitaux propres avant la crise, ces mesures n'ont été que peu utilisées pour faciliter l'accès des PME au financement durant la pandémie. Sur un échantillon de 55 pays, seuls 20 ont adopté ce type de mesures, 48 ont favorisé les prêts directs et 46 ont mis en place des garanties de prêts (OECD, 2021^[2]). Ces tendances sont confirmées par les données externes, dont celles du *Global Recovery Observatory* de l'université d'Oxford qui

montrent que les pouvoirs publics ont moins promu les sources alternatives de financement des PME que les sources traditionnelles pour lutter contre les conséquences de la crise. Seules 60 mesures de sauvetage s'appuyaient sur des financements alternatifs pour les PME, contre 450 qui s'appuyaient sur d'autres sources de financement, et principalement de financement par la dette (voir le chapitre 2).

Plusieurs facteurs expliquent que le recours aux instruments de capitaux ait été plus limité que d'autres instruments au début de la crise. D'abord, le marché du capital-risque tend à dépendre très largement de la conjoncture et, dans la mesure où la pandémie de COVID-19 a perturbé des modèles économiques pourtant solides et créé un certain climat d'incertitude pour les investisseurs, s'appuyer sur les circuits de financement de capital-risque pour assurer la distribution des aides publiques initiales risquait de ne pas garantir une utilisation optimale des ressources par rapport à l'utilisation de circuits plus classiques et moins instables. Ensuite, avant la crise du COVID-19, les banques constituaient la source privilégiée de financement des PME, et ce, au détriment des circuits d'investissement par apport de fonds propres⁵. Cela s'explique par le fait qu'une part importante des PME, notamment familiales, rechignent à la perspective d'une dilution de leur capital et au partage de leurs droits de vote avec des investisseurs externes (Ritch L. Sorenson, Andy Yu and Keith H. Brigham, 2013^[76]). Enfin, certaines mesures visant à injecter des capitaux dans les PME peuvent s'avérer particulièrement coûteuses, dans la mesure où il est nécessaire d'évaluer les risques et d'assurer une surveillance adéquate (OECD, 2020^[24]).

Des mesures d'investissement par apport de fonds propres ont toutefois été progressivement introduites au second semestre 2020 jusqu'en 2021 (voir le chapitre 2), les pouvoirs publics ayant reconnu, d'une part, l'importance de continuer à soutenir la trésorerie des entreprises sans augmenter leur endettement et, d'autre part, la nécessité de soutenir les jeunes PME et start-ups à la pointe de l'innovation. Ces entreprises avaient en effet été écartées des aides publiques lors de la première vague de la pandémie, dans la mesure où les critères d'admissibilité exigeaient principalement que l'entreprise ait été créée et qu'elle ait généré des recettes pendant les années précédant la crise (OECD, 2021^[2]).

Les entreprises de la « fintech » ont joué un rôle dans l'acheminement des aides, mais ont la capacité d'améliorer encore davantage l'accès des PME au financement

Avant la pandémie, des mesures de soutien public ont été adoptées afin de faciliter le développement du secteur des technologies financières (la *fintech*), compte tenu de son importante contribution à la diversification des sources de financement et en particulier pour les PME. Certains pays ont par exemple créé des pôles d'innovation afin de proposer aux entreprises de la *fintech* des orientations non contraignantes en matière de modèles économiques et d'obligations de licence. Ces pôles mettaient également à leur disposition des « bacs à sable » réglementaires, permettant aux entreprises de Fintech de tester leurs nouveaux produits financiers tout en bénéficiant d'une supervision réglementaire (ESMA, 2018^[77]). Ces mesures ont été adoptées dans 21 pays de l'Union européenne. Plusieurs pays ont par ailleurs créé et développé des infrastructures d'information pour l'évaluation du risque de crédit, comme des registres du crédit ou des bureaux de crédit (OECD, 2018^[78]) (OECD, forthcoming^[79]).

Malgré l'essor des entreprises de la *fintech* observé avant la pandémie de COVID-19, leur participation à l'offre de dispositifs de soutien a été relativement limitée. Il est intéressant de noter que ce secteur affiche une croissance supérieure dans les pays où ont été mises en œuvre des mesures de lutte contre le COVID-19 plus restrictives. Cette croissance peut s'expliquer par le fait que les entreprises en question ont présenté aux particuliers et aux entreprises des solutions que les banques ne proposaient pas (paiements numériques, identité numérique, etc.) dans un contexte de mobilité réduite. Or contre toute attente, alors qu'un nombre considérable d'entreprises étaient confrontées à d'importantes pénuries de liquidités, les prêts numériques à l'échelle mondiale ont enregistré une baisse de 6 % en glissement annuel, ce qui contraste avec la croissance positive de tous les autres sous-secteurs de la *fintech*. Ces données reflètent vraisemblablement le fait que les autorités publiques se sont peu appuyées sur la *fintech* pour déployer les dispositifs de soutien dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Il apparaît ainsi

que seuls 13 % des acteurs de la *fintech* ont été associés à la mise en œuvre des mesures publiques de maintien dans l'emploi et 7 % à l'acheminement de fonds de relance à l'intention des MPME, et ce, malgré une volonté manifeste de participer à ces programmes. Les données d'enquête révèlent en effet que 30 % des entreprises de technologie financière étaient désireuses de contribuer à l'acheminement de l'aide publique aux PME (Cambridge Centre for Alternative finance, 2021^[80]).

Malgré la participation globalement limitée des acteurs de la *fintech* à la mise en œuvre des mesures liées au COVID-19 en 2020, leurs solutions ont été utilisées dans certaines régions pour accélérer la distribution des aides ou diversifier les sources de financement (Cambridge Centre for Alternative finance, 2021^[80]). Au Royaume-Uni par exemple, les plateformes de financement collaboratif par apport de fonds propres ont proposé des financements abondés à 100 % par l'État, et offert aux start-ups des prêts convertibles à taux réduit. En Amérique latine, les technologies financières ont également été utilisées par les pouvoirs publics pour soutenir les PME informelles, au point d'atteindre 38 % des travailleurs informels au Chili et 21 % en Colombie (El Cronista, 2021^[81]).

Le paysage de l'action publique post-COVID sera dominé par les actions en faveur de la reprise et la nécessité de renforcer la résilience des PME, y compris par le biais d'une diversification continue des sources de financement

À terme, les politiques de financement des PME évolueront sous l'effet de mégatendances comme la transition verte, la mondialisation et la transformation numérique, mais aussi en fonction du contexte géopolitique. Les effets économiques de la guerre en Ukraine, dont la hausse des prix de l'énergie et des matières premières et la volatilité accrue des marchés financiers, associés à des tensions inflationnistes durables, devraient entraîner une augmentation du coût du crédit⁶. Les PME déjà endettées qui ont contracté des emprunts supplémentaires pour faire face à la crise du COVID-19 pourraient ainsi être confrontées à d'importantes difficultés. Dans ce contexte, il est donc important de poursuivre les efforts pour renforcer la situation financière des PME. Ces efforts peuvent d'ailleurs s'inscrire dans le prolongement de l'approche « reconstruire en mieux », comme partie intégrante des plans de relance mis en œuvre dans les pays du Tableau de bord (voir le chapitre 2). Le soutien à l'accès des PME au financement peut donc être progressivement orienté vers les priorités des autorités publiques en matière de transformations structurelles, comme la transition verte, la mondialisation et la transformation numérique.

De la même manière, pour que les PME tirent pleinement parti des effets de la relance, les difficultés qui pèsent de longue date sur ces entreprises dans l'accès au financement doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. L'accès des PME aux sources de financement classiques ou non reste limité par rapport aux grandes entreprises, ce qui les rend davantage vulnérables aux perturbations économiques. La dépendance excessive des PME à l'égard des financements bancaires et leur fragilité face à l'évolution des conditions de crédit en période de crise ou de récession économique ont encore pu se vérifier pendant la crise du COVID-19. Le recours des PME à d'autres types de financement, comme le financement adossé à des actifs et l'apport de fonds propres, a également été entravé par la crise. Bien que les mesures fortes et rapides prises par les pouvoirs publics en réponse à la pandémie de COVID-19 aient été particulièrement efficaces pour atténuer les conséquences de la crise, elles n'ont pas permis une mobilisation significative de sources et d'instruments alternatifs de financement pour les PME (voir le chapitre 2), donnant lieu à une situation où de nombreuses PME doivent aujourd'hui supporter des niveaux élevés, voire insoutenables, de dette.

À mesure que les autorités publiques continueront de déployer leurs plans de relance, il conviendra de tenir compte du besoin de mieux concilier la dette des PME et les instruments alternatifs dans l'offre de financements, et ce, conformément à la version mise à jour des Principes de haut niveau de l'OCDE sur le financement des PME qui sera publiée en 2022. Encourager une plus forte diversification des sources

de financement des PME par le biais de solutions alternatives offrant à ces entreprises des financements adaptés à leurs besoins peut également constituer pour les PME une source importante de résilience.

Le *Tableau de bord* continuera de suivre l'évolution du financement des PME et de l'action publique, et ce, afin d'aider les gouvernements à développer des politiques de financement des PME réellement adaptées aux défis existants et à venir.

Références

- Bank of England (2021), *Credit Conditions Survey*, <https://www.bankofengland.co.uk/credit-conditions-survey/2021/2021-q4>. [42]
- Bank of England (2020), *Credit Conditions Survey*, <https://www.bankofengland.co.uk/credit-conditions-survey/2020/2020-q4>. [41]
- Bank of Japan (2021), *Tankan Survey*, <https://www.boj.or.jp/en/statistics/tk/yoshi/index.htm/>. [40]
- Banque de France (2022), *Corporate bankruptcies - France, December 2021*, https://www.banque-france.fr/sites/default/files/webstat_pdf/def_ent_2244_en_gb_si_defaillances_202112_en_vfinale.pdf. [64]
- Banque de France (2021), *Bank of France Annual Report 2020*, https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/bdf-ar_2020_web.pdf. [26]
- Banque de France (2021), *Business failures | Banque de France*, <https://www.banque-france.fr/en/statistics/key-figures-france-and-abroad/business-failures> (accessed on 22 September 2021). [84]
- Banque de France (2018), *Relationship lending and SMEs' funding costs over the cycle: why diversification of borrowing matters*, <https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/wp705.pdf>. [29]
- BDO (2020), *IMPLICATIONS OF COVID-19 FOR LESSORS*, <https://www.bdo.nz/getmedia/9df0e97e-38ef-443e-9a9a-ef05f54153e0/IFRB-2020-12-Implications-of-COVID-19-for-lessors.aspx>. [43]
- BIS (2021), *Covid-19 policy measures to support bank lending*, https://www.bis.org/publ/qtrpdf/r_qt2109d.htm. [27]
- Bruegel (2021), *Corporate insolvencies during COVID-19: keeping calm before the storm | Bruegel*, <https://www.bruegel.org/2021/01/corporate-insolvencies-during-covid-19-keeping-calm-before-the-storm/> (accessed on 27 September 2021). [61]
- Cambridge Centre for Alternative Finance (2021), *Global Alternative Finance Benchmarks*, https://ccaf.io/gafb/digital_lending/total_global_ranking (accessed on 27 September 2021). [58]

- Cambridge Centre for Alternative Finance (2021), *The 2nd Global Alternative Finance Market Benchmarking Report*, <https://www.jbs.cam.ac.uk/faculty-research/centres/alternative-finance/publications/the-2nd-global-alternative-finance-market-benchmarking-report/>. [57]
- Cambridge Centre for Alternative finance (2021), *Global COVID-19 FinTech Market Rapid Assessment Study*, <https://www.jbs.cam.ac.uk/faculty-research/centres/alternative-finance/publications/2020-global-covid-19-fintech-market-rapid-assessment-study/>. [80]
- Centre for Entrepreneurs (2021), *Covid startups kick off entrepreneurial recovery*, <https://centreforentrepreneurs.org/releases/covid-startups-kick-off-entrepreneurial-recovery/> (accessed on 27 September 2021). [50]
- CFR (2021), *What Happened to Supply Chains in 2021?*, <https://www.cfr.org/article/what-happened-supply-chains-2021>. [12]
- Crunchbase (2021), *2021 Global Venture Capital Report Record Funding monthly recap*, <https://news.crunchbase.com/news/q3-2021-global-venture-capital-report-record-funding-monthly-recap/>. [56]
- Crunchbase (2021), *Global VC Report 2020: Funding And Exits Blow Past 2019 Despite Pandemic Headwinds*, <https://news.crunchbase.com/news/global-2020-funding-and-exit/>. [55]
- Crunchbase (2021), *Global Venture Funding And Unicorn Creation In 2021 Shattered All Records*, <https://news.crunchbase.com/news/global-vc-funding-unicorns-2021-monthly-recap/>. [54]
- Demmou, L. (2021), *From hibernation to reallocation: Loan guarantees and their implications for post-COVID-19 productivity* | OECD Economics Department Working Papers | OECD iLibrary, https://www.oecd-ilibrary.org/economics/from-hibernation-to-reallocation-loan-guarantees-and-their-implications-for-post-covid-19-productivity_2f4a4c20-en (accessed on 20 January 2022). [68]
- Didier, T. et al. (2020), *Financing Firms in Hibernation During the COVID-19 Pandemic*, World Bank, <https://doi.org/10.1596/33611>. [89]
- ECB (2021), *Survey on the Access to Finance of Enterprises - April to September 2021*, https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/safe/html/ecb.safe202111~0380b0c0a2.en.htm#toc12. [34]
- ECB (2021), *Survey on the Access to Finance of Enterprises - October 2020 to March 2021*, https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/safe/html/ecb.safe202106~3746205830.en.htm#toc9 (accessed on 20 September 2021). [14]
- ECB (2020), *Pandemic emergency purchase programme (PEPP)*, <https://www.ecb.europa.eu/mopo/implement/pepp/html/index.en.html> (accessed on 27 September 2021). [18]
- ECB (2020), *Public loan guarantees and bank lending in the COVID-19 period*, https://www.ecb.europa.eu/pub/economic-bulletin/focus/2020/html/ecb.ebbox202006_07~5a3b3d1f8f.en.html. [25]
- ECB (2020), *Survey on the Access to Finance of Enterprises - April to September 2020*, https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/safe/html/index.en.html (accessed on 27 September 2021). [35]

- ECB (2020), *The euro area bank lending survey – Fourth quarter of 2020*, [31]
https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/ecb.blssurvey2020q4~e89c77d212.en.html (accessed on 16 September 2021).
- ECB (2019), *Survey on the Access to Finance of Enterprises - April to September 2019*, [32]
https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/safe/html/ecb.safe201911~57720ae65f.en.html
 (accessed on 27 September 2021).
- EESTI LIISINGUHINGUTEV LIIT (2021), *Review of Estonian leasing market*, [44]
<https://www.liisingliit.ee/statistics>.
- EIF (2021), *Coronavirus: The EIB Group's initiatives to address its economic consequences*, [53]
https://www.eif.org/what_we_do/covid-19-response/index.htm (accessed on 27 September 2021).
- El Cronista (2021), *Distribución de ayuda social punto de inflexión en la región para la inclusión financiera*, [81]
<https://www.cronista.com/finanzas-mercados/distribucion-de-ayuda-social-punto-de-inflexion-en-la-region-para-la-inclusion-financiera/>.
- ESMA (2018), *Fintech: regulatory sandboxed and innovation hubs*, [77]
https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/jc_2018_74_joint_report_on_regulatory_sandboxes_and_innovation_hubs.pdf.
- Euler Hermes (2020), *Calm before the storm Covid19 and the business insolvency time bomb*, [62]
https://www.eulerhermes.com/en_global/news-insights/economic-insights/Calm-before-the-storm-Covid19-and-the-business-insolvency-time-bomb.html (accessed on 27 September 2021).
- European Commission (2020), *SME access to finance in the EU countries 2020*, [45]
<https://ec.europa.eu/docsroom/documents/43869> (accessed on 27 September 2021).
- European Commission (2021), *Annual report on European SMEs*, [10]
https://ec.europa.eu/growth/smes/sme-strategy/performance-review_en.
- European Commission (2021), *State aid: Commission approves prolongation of market conform asset protection scheme for banks in Greece*, [86]
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_1661.
- European Monitoring Centre on Change (2020), *Credit mediation scheme for businesses in France*, [33]
<https://www.eurofound.europa.eu/observatories/emcc/erm/support-instrument/credit-mediation-structure>.
- Falagiarda, M., A. Prapiestis and E. Rancoita (2020), *Public loan guarantees and bank lending in the COVID-19 period*, [19]
https://www.ecb.europa.eu/pub/economic-bulletin/focus/2020/html/ecb.ebbox202006_07~5a3b3d1f8f.en.html (accessed on 15 September 2021).
- FCI (2021), *FCI Annual Review 2021*, [46]
<https://fci.nl/en/annual-review>.
- Federal Reserve Bank (2021), *Senior Loan Officer Opinion Survey on Bank Lending Practices*, [37]
<https://www.federalreserve.gov/data/sloos/sloos-202110.htm>.
- Federal Reserve Bank (2020), *Senior Loan Officer Opinion Survey on Bank Lending Practices*, [36]
<https://www.federalreserve.gov/data/sloos/sloos-202007.htm>.

- Federal Reserve Bank of Kansas City (2021), *Small Business Lending Survey - December 2021*, [38]
<https://www.kansascityfed.org/documents/8562/Small-Business-Lending-Survey-Small-Business-C-I-Loans-Decline-December-2021.pdf>.
- Federal Reserve Bank of Kansas City (2020), *Small Business Lending Survey - December 2020*, [39]
https://www.kansascityfed.org/documents/7550/SmallBusLendingSurvey_Dec2020.pdf.
- Federal Reserve Bank of New York (2020), *Statement Regarding Treasury Securities, Agency Mortgage-Backed Securities, and Agency Commercial Mortgage-Backed Securities Operations - FEDERAL RESERVE BANK of NEW YORK*, [17]
https://www.newyorkfed.org/markets/opolicy/operating_policy_200610 (accessed on 27 September 2021).
- Fitch Ratings (2021), *Irish banks non-performing loans to rise as borrower help ends*, [67]
<https://www.fitchratings.com/research/banks/irish-banks-non-performing-loans-to-rise-as-borrower-help-ends-18-03-2021>.
- Government of the Netherlands (2021), *Support and recovery package substantially expanded*, [71]
<https://www.government.nl/latest/news/2021/01/21/support-and-recovery-package-substantially-expanded>.
- Greece Ministry of Finance (2019), *“HERCULES” PROGRAM - Questions and Answers*, [87]
<https://www.minfin.gr/web/guest/-/programma-erakles-eroteseis-kai-apanteseis?inheritRedirect=true>.
- Group of Thirty (2020), *Reviving and Restructuring the Corporate Sector Post-Covid*, [74]
https://group30.org/images/uploads/publications/G30_Reviving_and_Restructuring_the_Corporate_Sector_Post-Covid.pdf (accessed on 24 September 2021).
- Helmut Kraemer-Eis, Simone Signore and Dario Prencipe (2016), *The European venture capital landscape: an EIF perspective Volume 1 the impact of EIF on the VC ecosystem*, [73]
https://www.eif.org/news_centre/publications/eif_wp_34.pdf (accessed on 24 September 2021).
- Hiventures Venture Capital Fund (2020), *Hiventures: A Patient Equity Financing Partner for the Hungarian Startup and SME Sector Even in a Crisis*, [52]
<https://www.prnewswire.com/de/pressemitteilungen/hiventures-a-patient-equity-financing-partner-for-the-hungarian-startup-and-sme-sector-even-in-a-crisis-889172434.html>.
- ILO (2020), “Answering key questions around informality in micro and small enterprises during the COVID-19 crisis Question 1: Why should informal enterprises be supported during and after the pandemic?”. [7]
- International Trade Centre (2020), “COVID-19: The Great Lockdown and its Impact on Small Business”, <http://www.intracen.org> (accessed on 27 September 2021). [5]
- Intrum (2021), *European Payment Report 2021*. [59]
- Intrum (2020), *European Payment Report 2020*, https://www.intrum.com/media/8918/european-payment-report-2020_final.pdf. [60]
- Israel Hayom (2022), *70,000 businesses in Israel failed to survive 2021, report shows*, [63]
<https://www.israelhayom.com/2022/01/18/70000-businesses-in-israel-failed-to-survive-2021-report-shows/>.

- Judo Bank (2021), *The critical gaps affecting SME businesses*, <https://www.judo.bank/sme-insights/sme-banking-insights-2021>. [20]
- KfW (2021), *SMEs continue to recover from the coronavirus crisis, but complaints about supply chain disruptions are on the rise*, https://www.kfw.de/KfW-Group/Newsroom/Latest-News/Pressemitteilungen-Details_656192.html. [82]
- Klahr, R. et al. (2021), *Bounce Back Loan Scheme Finance Survey Report 2020*, https://www.british-business-bank.co.uk/wp-content/uploads/2021/04/BBLs_Finance_Survey_2020_Report_to_Publish_110321_updated_07APR.pdf (accessed on 27 September 2021). [21]
- Leaseurope (2021), *Leaseurope Index Q3 2021*, <https://www.leaseurope.org/leaseurope-index-q3-2021>. [90]
- National Audit Office (2020), *Investigation into the Bounce Back Loan Scheme*, <https://www.nao.org.uk/wp-content/uploads/2020/10/Investigation-into-the-Bounce-Back-Loan-Scheme.pdf>. [22]
- National Venture Capital Association - Pitchbook (2020), *Q4 2020 Pitchbook NVCA Venture Monitor*, <https://nvca.org/research/pitchbook-nvca-venture-monitor/>. [49]
- NHK (2021), *BOJ decides to extend support for smaller business*, https://www3.nhk.or.jp/nhkworld/en/news/20211217_21/. [85]
- OECD (2022), *OECD Economic Outlook, Interim Report March 2022: Economic and Social Impacts and Policy Implications of the War in Ukraine*, <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/4181d61b-en/index.html?itemId=/content/publication/4181d61b-en#figure-d1e260>. [3]
- OECD (2021), "An in-depth analysis of one year of SME and entrepreneurship policy responses to COVID-19: Lessons learned for the path to recovery", *OECD SME and Entrepreneurship Papers*, OECD, Paris. [2]
- OECD (2021), *OECD Database*. [13]
- OECD (2021), *OECD Economic Outlook - A Balancing Act*, <https://www.oecd.org/economic-outlook/>. [4]
- OECD (2021), *OECD Economic Outlook, No Ordinary Recovery, Navigating the Transition*, <https://www.oecd.org/economic-outlook/>. [1]
- OECD (2021), *OECD SME and Entrepreneurship Outlook 2021*, <https://www.oecd.org/publications/oecd-sme-and-entrepreneurship-outlook-2021-97a5bbfe-en.htm>. [70]
- OECD (2020), *Coronavirus (COVID-19): SME policy responses*, OECD Policy responses to Coronavirus, <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/coronavirus-covid-19-sme-policy-responses-04440101/> (accessed on 19 August 2020). [65]
- OECD (2020), *COVID-19 Government Financing Support Programmes for Businesses*, OECD, Paris, <http://www.oecd.org/finance/COVID-19-Government-Financing-Support-Programmes-for-Businesses.pdf>. (accessed on 28 February 2021). [69]

- OECD (2020), *Financing SMEs and Entrepreneurs 2020 and OECD Scoreboard*, [28]
<https://www.oecd.org/cfe/smes/financing-smes-and-entrepreneurs-23065265.htm>.
- OECD (2020), *Financing SMEs and Entrepreneurs: An OECD Scoreboard Special edition: The impact of COVID-19*, [24]
<https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/ecd81a65-en.pdf?expires=1632508802&id=id&accname=ocid84004878&checksum=08BBE3619007353E500B795FCDD3AD23> (accessed on 24 September 2021).
- OECD (2018), *Key Issues Paper - Ministerial Conference on SMEs*, [78]
<https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/90c8823c-en.pdf?expires=1632112831&id=id&accname=ocid84004878&checksum=2E1E6C4CE7AF945700BE577A58885025>.
- OECD (2016), *Financing SMEs and Entrepreneurs 2016: An OECD Scoreboard -The role of business angel investments in SME finance*, [75]
https://www.oecd-ilibrary.org/industry-and-services/financing-smes-and-entrepreneurs-2016/the-role-of-business-angel-investments-in-sme-finance_fin_sme_ent-2016-6-en.
- OECD (2015), *New Approaches to SME and Entrepreneurship Financing: Broadening the range of instruments*, [47]
<https://www.oecd.org/cfe/smes/New-Approaches-SME-full-report.pdf>.
- OECD (2012), *Financing SMEs and Entrepreneurs: An OECD Scoreboard*, [30]
<https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264166769-en.pdf?expires=1642780623&id=id&accname=ocid84004878&checksum=4819854D0B94337D33984AF86D7FCDA9>.
- OECD (forthcoming), *Secured lending for SMEs: making effective use of registries and intangibles – a case study approach*. [79]
- Pitchbook (2020), *2020 Annual European Venture Report*, [51]
https://files.pitchbook.com/website/files/pdf/2020_Annual_European_Venture_Report.pdf.
- Reuters (2022), *Supply chain disruption: is the worst over?*, [11]
<https://www.reuters.com/business/global-markets-supply-pix-2021-11-03/>.
- Reuters (2021), *U.S. bankruptcy filings hit 35-year low thanks to government pandemic aid | Reuters*, [83]
<https://www.reuters.com/article/us-usa-economy-bankruptcy-idUSKBN29A264>
 (accessed on 22 September 2021).
- Ritch L. Sorenson, Andy Yu and Keith H. Brigham (2013), *The Landscape of Family Business - Google Libros*, [76]
<https://books.google.fr/books?id=BdAMAQAAQBAJ&pg=PA66&lpg=PA66&dq=family+owned+firms+reluctant+to+give+up+control+to+investors&source=bl&ots=o15MmRjJEs&sig=ACfU3U0lh2FCzWj5t286R-61uzdhZqNmyw&hl=es-419&sa=X&ved=2ahUKEwiM05HWvpDzAhXEzIUKHbZQDDoQ6AF6BAgTEAM#v=onepage&q=family%20owned%20firms%20reluctant%20to%20give%20up%20control%20to%20investors&f=false> (accessed on 24 September 2021).
- Schwettmann, J. (2020), *COVID-19 and the Informal Economy*, [72]
<https://library.fes.de/pdf-files/iez/16414.pdf>.
- SCM (2020), *New opportunities for businesses with FUIB and FACTORING HUB*, [48]
<https://www.scm.com.ua/en/news/novi-mozhlivosti-dlya-biznesu-z-pumb-ta-factoring-hab>.

- Thai Enquirer (2021), *Rising NPLs in the financial sector takes its toll on the Thai economy*, [66]
<https://www.thaienquirer.com/20249/rising-npls-in-the-financial-sector-takes-its-toll-on-the-thai-economy/>.
- The Guardian (2021), *Global supply chain crisis could last another two years, warn experts*, [88]
<https://www.theguardian.com/business/2021/dec/18/global-supply-chain-crisis-could-last-another-two-years-warn-experts>.
- UNCTAD (2021), *Global foreign direct investment fell by 42% in 2020, outlook remains weak* | CNUCED, <https://unctad.org/fr/node/31924> (accessed on 20 September 2021). [15]
- UNCTAD (2021), *Global investment flows rebound in first half of 2021, recovery highly uneven*, [16]
<https://unctad.org/news/global-investment-flows-rebound-first-half-2021-recovery-highly-uneven>.
- UNCTAD (2020), *Unprecedented COVID-19 stimulus packages are not being leveraged to accelerate SDG investment* | UNCTAD, <https://unctad.org/news/unprecedented-covid-19-stimulus-packages-are-not-being-leveraged-accelerate-sdg-investment> (accessed on 15 September 2021). [23]
- World Bank (2021), *Small and Medium Enterprises in the Pandemic: Impact, Responses and the Role of Development Finance*, [6]
<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/34552/Small-and-Medium-Enterprises-in-the-Pandemic-Impact-Responses-and-the-Role-of-Development-Finance.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.
- WTO (2021), *World Trade Statistical Review 2021*, [9]
https://www.wto.org/english/res_e/statis_e/wts2021_e/wts21_toc_e.htm (accessed on 20 September 2021).
- WTO (2021), “First Quarter 2021 Trade in Services”, [8]
https://www.wto.org/english/res_e/statis_e/daily_update_e/serv_latest.pdf.

Notes

¹ Sur un échantillon de 124 pays qui ont mis en place des mesures de soutien aux PME, 40 % sont des pays à revenu élevé, 33 % à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, 21 % à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et seulement 6 % sont des pays à faible revenu.

² L'élargissement ou la modification des programmes existants s'appuie notamment sur les mesures suivantes : un financement renforcé pour les prêts directs, une augmentation du volume maximal et du volume total de garantie par bénéficiaire, une revalorisation de la part garantie des prêts, un élargissement des secteurs couverts par les garanties, un assouplissement ou un développement des critères d'accès à ces dispositifs, la mise en place de systèmes de distribution numérique et de procédures accélérées visant à faciliter un accès rapide aux dispositifs, etc.

³ Au premier semestre 2020, près de la moitié des pays à revenu élevé avaient adopté des mesures d'investissement par apports de fonds propres en réponse à la crise du COVID-19. (OECD, 2021^[2])

⁴ Nombre de jours entre le délai de paiement convenu et le délai de réception des fonds (Intrum, 2021^[59])

⁵ En 2019, seuls 10 % des PME préféraient l'apport de fonds propres comme source de financement externe, alors que 70 % privilégiaient les découverts et 55 % les prêts bancaires. (Helmut Kraemer-Eis, Simone Signore and Dario Prencipe, 2016^[73])

⁶ Des simulations réalisées dans le cadre des Perspectives économiques intermédiaires de mars 2022 prévoient une augmentation des taux d'intérêt d'un peu plus d'un point en moyenne dans les principales économies avancées et d'un demi-point dans les grandes économies de marché émergentes (OECD, 2022^[3]).

2 Le financement des PME dans les plans de relance COVID-19 : évaluation et incidences

Ce chapitre présente l'évolution des mesures d'aide au financement des PME et de l'entrepreneuriat pendant la pandémie de COVID-19, entre la phase d'urgence et la phase de relance. Il évalue le rôle des plans de relance nationaux pour répondre aux difficultés des PME sur le plan de la liquidité et de la solvabilité et étudie les différents instruments utilisés pour acheminer l'aide. Il examine aussi dans quelle mesure ces plans apportent aux PME les financements nécessaires pour investir dans la transformation numérique, la transformation verte, l'innovation et les compétences.

Vue d'ensemble

De nombreux pays à travers le monde ont mis en œuvre des plans de relance afin d'aider leurs économies à renouer avec la croissance économique et à faire preuve de davantage de résilience face aux grands enjeux qui s'annoncent. Ces plans varient considérablement d'un pays à l'autre en termes de structure, de type d'aide et d'envergure. Vu leur ampleur, il est important de comprendre comment ils peuvent contribuer à aider les PME et les entrepreneurs à surmonter leurs difficultés de financement et d'investissement.

Dans cette optique, le présent chapitre tente d'évaluer combien de mesures sont explicitement axées sur les PME dans les plans de relance, et l'enveloppe financière qui leur est allouée. Il vise à établir dans quelle mesure ces plans peuvent contribuer à améliorer l'accès des PME à différents instruments et sources de financement. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse de différentes bases de données permettant de suivre les diverses mesures annoncées depuis le début de la pandémie. Ce chapitre porte essentiellement sur les mesures mises en œuvre à l'échelon national.

On constate que malgré leur grande hétérogénéité, les plans de relance accordent généralement peu de place aux PME. D'après une analyse prenant appui sur plusieurs sources, les mesures axées sur les PME ne représentaient que 4.07 % de l'ensemble des mesures des plans de relance, et 2.21 % de leur enveloppe financière globale. À titre de comparaison, précisons que dans les plans d'urgence, les mesures axées sur les PME représentaient 17.25 % de l'ensemble des mesures, et 25.51 % de l'enveloppe financière globale.

Autre constat important : contrairement aux mesures d'urgence, les plans de relance accordent beaucoup de place aux start-ups. Les mesures axées sur les start-ups représentent 23.53 % de l'ensemble des mesures relatives aux PME dans les plans de relance, contre à peine 2.22 % dans les plans d'urgence. À l'inverse, la part des mesures axées sur les travailleurs indépendants est beaucoup plus faible en phase de relance qu'en phase d'intervention d'urgence.

Le présent rapport analyse également les types d'instruments financiers utilisés dans les plans de relance pour acheminer le soutien dirigé vers les PME. L'utilisation et la conception des instruments de dette visant à soutenir la trésorerie des PME dans les plans de relance varient d'un pays à l'autre. Alors que certains dispositifs de prêts ciblent les entreprises viables, d'autres ciblent les entreprises n'ayant pas eu accès aux aides, qui appartiennent à des personnes issues de catégories de population vulnérables. De même, bien qu'un grand nombre de dispositifs de garantie à destination des PME aient été prolongés jusqu'à fin 2021 et au-delà, leur couverture varie.

Les mesures de soutien de la trésorerie mettent également en évidence la place moins importante accordée aux PME dans les plans de relance. Les efforts de redressement de la trésorerie des PME au moyen de prêts, de subventions et de reports de paiement pèsent moins lourd dans les plans de relance (5.78 % du nombre total de mesures) que dans les plans d'urgence (30.73 %).

De manière générale, et en particulier au début de la crise, les mesures d'urgence n'ont pas permis de mobiliser des sources et instruments alternatifs de financement des PME. En phase de relance, cette situation persiste globalement, ce qui montre qu'il est peu probable que ces mesures donnent le coup de pouce nécessaire pour accroître le recours aux modes alternatifs de financement des PME, qui avaient gagné beaucoup de terrain avant la crise du COVID-19, mais en ont reperdu en 2020 et 2021.

En dépit de ce constat, on note la présence dans les plans de relance de certains instruments alternatifs de financement comme l'affacturage, le crédit-bail et la location-vente, le financement du commerce et les instruments de fonds propres et quasi-fonds propres. Les stratégies de relance misent également sur des modifications réglementaires pour encourager le recours à ces instruments.

À terme, les pouvoirs publics envisageront peut-être d'autres dispositifs pour encourager la diversification des instruments de financement des PME, comme les technologies financières (*fintech*), qui peuvent aider

les PME à remonter la pente pendant la phase de relance post-pandémie, qui selon toutes probabilités se caractérisera par un niveau d'endettement résolument élevé des PME et par des difficultés sur le plan de l'évaluation des risques pour certains types d'entreprises et certains secteurs.

Il pourrait également être nécessaire de prendre des mesures supplémentaires face à la question de l'insolvabilité des PME. Certains plans de relance comprennent effectivement des mesures relatives à l'insolvabilité, mais ces instruments sont encore moins nombreux que les mesures de soutien à la trésorerie (prêts, reports, subventions) et les financements alternatifs. Les mesures en matière d'insolvabilité prennent la forme de solutions de restructuration de la dette ou d'actions visant à renforcer les capacités des systèmes de gestion de l'insolvabilité.

Concernant l'acheminement des aides, les banques demeurent des partenaires importants du déploiement des plans de relance, à l'instar des plateformes numériques, étant donné leur capacité à toucher un plus large éventail de bénéficiaires.

Si l'on examine les domaines d'action des plans de relance, l'innovation se taille la part du lion en nombre de mesures relatives aux PME, et la transformation numérique en volume de soutien financier.

Bien que le verdissement et la durabilité soient des questions prioritaires pour les pouvoirs publics et les entreprises, ces domaines sont clairement sous-représentés dans les mesures clairement axées sur les PME, tant en nombre de mesures qu'en volume de soutien financier. Selon l'analyse des résultats de l'outil de suivi des politiques, l'enveloppe budgétaire allouée aux mesures de verdissement axées sur les PME semble particulièrement modeste (2.44 % de l'enveloppe globale), bien qu'elle apparaisse un peu plus conséquente si l'on en croit les bases de données relatives aux plans de relance européens (environ 5 %) (OECD, 2021^[1]). Si les PME sont en mesure de tirer parti des mesures de verdissement génériques (non axées sur les PME) incluses dans les plans de relance, ces derniers comportent rarement des mesures clairement axées sur cette catégorie d'entreprises dans ce domaine d'action central. Il conviendrait de réfléchir à prendre des mesures supplémentaires pour faire en sorte que les PME soient en mesure de financer les actions nécessaires pour réduire leur empreinte carbone et contribuer à la réalisation des objectifs de durabilité.

Introduction

Les PME et les entrepreneurs ont été frappés de plein fouet par les répercussions économiques de la pandémie. Fortement représentés dans les secteurs les plus touchés par la crise, ils ne disposent généralement pas des réserves de trésorerie nécessaires pour affronter les périodes de ralentissement économique, et sont généralement moins à même d'adopter des technologies et des méthodes de travail qui leur permettraient de s'adapter à la nouvelle situation.

Au début de la pandémie, les pouvoirs publics ont pris des mesures rapides et énergiques pour aider les PME et les entrepreneurs à éviter une crise de trésorerie, au moyen de prêts, de garanties de prêts et de subventions, ainsi que de reports de paiement et de dispositifs de maintien dans l'emploi. Si ces mesures ont permis d'éviter une vague de faillites de PME, l'accent mis sur le financement par la dette a contribué à accroître le niveau d'endettement des PME dans un certain nombre de pays, et a rendu encore plus manifeste la nécessité de diversifier le financement des PME. L'évolution du financement des PME en 2020, ainsi que les mesures d'aide publique, sont examinées au chapitre 1. La hausse du nombre de cas de COVID-19 et l'apparition de nouveaux variants au cours du second semestre 2021 ont donné lieu à l'instauration de nouvelles mesures de confinement dans différents pays, ainsi qu'à la prolongation ou au rétablissement de mesures d'urgence pour soutenir les PME et les autres entreprises.

Alors que la pandémie se poursuivait en 2020 et 2021, les pouvoirs publics se sont davantage concentrés sur le soutien au redémarrage économique, outre l'aide d'urgence et le soutien à la trésorerie. Dès le début de la pandémie, les mesures de soutien structurel, axées notamment sur la transformation numérique, ont

été progressivement renforcées dans l'arsenal de mesures (OECD, 2020^[2]). À compter de juin 2020, et en particulier du premier semestre 2021 (OECD, 2021^[3]), un grand nombre de pays de l'OCDE ont mis en œuvre des plans de relance visant à ouvrir la voie à la reprise économique (OECD, 2021^[4]). L'envergure, l'orientation et le calendrier de ces plans de relance sont très variables, mais tous prévoient des investissements dans les infrastructures, le verdissement, la transformation numérique, l'innovation et les compétences.

Ce chapitre s'intéresse aux réponses proposées par les plans de relance face aux difficultés de financement des PME – sous l'angle des répercussions actuelles de la pandémie sur leur trésorerie et leur solvabilité, des instruments utilisés pour acheminer l'aide et des investissements nécessaires pour renforcer leur résilience face à l'avenir. Il examine en particulier les aspects suivants des plans de relance :

- Leur capacité à répondre aux besoins de financement des PME, notamment ceux apparus pendant la pandémie ;
- Leur capacité à influencer sur l'évolution des marchés du financement des PME à plus long terme, notamment sur la diversification des instruments et des sources de financement des PME ;
- Leur capacité à contribuer à répondre aux besoins de financement des PME à l'appui des investissements dans la transformation numérique, le verdissement, l'innovation et les compétences.

Ce chapitre s'ouvre sur une vue d'ensemble des différents plans de relance mis en œuvre dans les pays de l'OCDE et du Tableau de bord, en indiquant dans quelle mesure ils sont axés sur les PME. Il examine ensuite les différents types d'instruments et de sources de financement utilisés pour acheminer l'aide prévue dans les plans de relance, au regard des évolutions et difficultés de financement des PME abordées dans les éditions précédentes du *Tableau de bord*. Enfin, il étudie dans quelle mesure ces plans de relance répondent aux besoins de financement des PME dans quatre domaines d'action essentiels : verdissement, transformation numérique, compétences et innovation.

Plans de relance et PME

De nombreux pays ont mis en œuvre des plans de relance

À partir de juin 2020, plusieurs pays de l'OCDE ont mis en œuvre des plans de relance dans l'objectif de contrecarrer les effets de la pandémie. Les plans de relance diffèrent des mesures d'urgence mises en œuvre dès le début de la pandémie, qui visaient essentiellement à éviter une crise de trésorerie. Leur objectif est de renforcer la croissance structurelle et durable et la résilience. Pour ce faire, ils s'appuient sur des mesures à court terme (comme la stimulation de la demande par des mesures d'aide au revenu, des chèques ou bons d'échange et des dispositifs de crédits d'impôt) et des mesures à plus long terme (politiques structurelles axées sur la transformation numérique, le verdissement, les compétences, l'innovation et les investissements dans les infrastructures). Toutefois, dans la pratique, il n'est pas si facile de faire la distinction entre mesures d'urgence et mesures de relance. Quelques pays reprennent certains aspects de l'aide d'urgence et du soutien à la trésorerie dans leurs plans de relance, ou incluent des mesures de soutien structurelles dans leurs plans d'urgence initiaux, quand d'autres continuent à mettre en œuvre une aide d'urgence parallèlement aux plans de relance. Certains ont rétabli ou prolongé les mesures d'urgence parallèlement aux plans de relance au cours de l'année 2021, du fait de la résurgence de la pandémie. Enfin, quelques autres n'ont pas mis en œuvre de plan de relance en tant que tel, mais une série de mesures de relance tout au long de la pandémie.

Le Tableau 2.1 donne un aperçu du calendrier, de l'envergure et de l'orientation des plans de relance mis en œuvre dans les pays de l'OCDE.

Tableau 2.1. Plans de relance dans certains pays de l'OCDE

Pays	Plan de relance	Envergure	Orientation
Allemagne	Corona-Folgen bekämpfen, Wohlstand sichern, Zukunftsfähigkeit stärken (juin 2020) Plan de reprise et de résilience (avril 2021) (Bundesministerium der Finanzen, 2021 ^[6])	130 milliards EUR 25 milliards EUR (subventions)	Stimulation de la demande, transformation numérique, verdissement, infrastructures, innovation.
Australie	Federal budget 2021/22 (mai 2021) (Government of Australia, 2021 ^[6]) The Economic Recovery Plan (Australian Government, 2021 ^[7])	5 % du PIB 507 milliards AUD	Transformation numérique, verdissement, infrastructures, compétences, réductions d'impôts.
Autriche	Plan de sauvetage et d'investissement (juin 2020) Plan de reprise et de résilience (<i>Aufbau- und Resilienzplan</i>) (juin 2021) (Government of Austria, 2021 ^[8])	15 milliards EUR 3.5 milliards EUR (subventions)	Transformation numérique, verdissement, innovation, investissement, compétences.
Belgique	Plan national pour la reprise et la résilience (juin 2021) (Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Relance et aux Investissements Stratégiques, en charge de la Politique Scientifique, 2021 ^[9])	5.9 milliards EUR (subventions)	Transformation numérique, verdissement, innovation, mobilité, productivité, finances publiques, compétences, cohésion sociale.
Canada	Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience (avril 2021) (Department of Finance Canada, 2021 ^[10])	5 % du PIB	Transformation numérique, verdissement, emploi, petites entreprises, femmes, jeunes Canadiens.
Chili	Plan de relance économique et sociale (juin 2020) (OECD, 2021 ^[11]) Paso a Paso Chile se Recupera (octobre 2020) (Government of Chile, 2021 ^[12])	12 milliards USD	Verdissement, aide au revenu, infrastructures, innovation, investissement, emploi, soutien aux PME, tourisme.
Colombie	Compromiso por el Futuro de Colombia (juillet 2020) (Government of Colombia, 2020 ^[13])	100 milliards COP (29 millions USD)	Transformation numérique, verdissement, santé, logement, infrastructures, emploi, compétences.
Corée	New Deal coréen (juillet 2020, révisé en juillet 2021) (Ministry of Economy and Finance, 2021 ^[14])	220 000 milliards KRW	Transformation numérique, verdissement, système de protection sociale.
Danemark	Plan de relance danois (avril 2021) (Danish Minister of Finance, 2021 ^[15])	11.6 milliards DKK	Transformation numérique, exportations, verdissement, santé.
Espagne	Plan de reprise, de transformation et de résilience (octobre 2020) (Government of Spain, 2020 ^[16])	72 milliards EUR (dont 69.5 de subventions)	Transformation numérique, verdissement, emploi, compétences.
Estonie	Plan de reprise et de résilience (<i>Aufbau- und Resilienzplan</i>) (juin 2021) (Eelarvenõukogu, 2021 ^[17])	982.5 millions EUR (subventions)	Transformation numérique, verdissement, santé, mobilité, protection sociale.
États-Unis	American Families Plan (avril 2021) (Government of the United States of America, 2021 ^[18]) American Jobs Plan (mars 2021) (Government of the United States of America, 2021 ^[19]) Infrastructure Investment and Jobs Act (novembre 2021) (Government of the United States of America, 2021 ^[20])	2 000 milliards USD 2 300 milliards USD 1 200 milliards USD	Aide au revenu, infrastructures, compétences.
Finlande	Programme de croissance durable (mai 2021) (Government of Finland, 2021 ^[21])	238 millions EUR	Transformation numérique, verdissement, santé, emploi, inclusion sociale.
France	France Relance (septembre 2020) Plan national de reprise et de résilience (juin 2021) (Government of France, 2021 ^[22])	100 milliards EUR 39.4 milliards EUR (subventions)	Transformation numérique, verdissement, santé, innovation, compétences.
Grèce	Greece 2.0 (avril 2021) (Ministry of Finance, 2021 ^[23])	60 milliards EUR	Transformation numérique, verdissement, innovation, investissement.
Hongrie	Plan de relance de la Hongrie (mai 2021) (Miniszterelnökség, 2021 ^[24])	16.8 milliards EUR (dont 7.17 de subventions)	Transformation numérique, verdissement, mobilité, compétences.
Irlande	Plan national de reprise et de résilience (juin 2021) (Department of Public Expenditure and Reform, 2021 ^[25])	989 millions EUR (subventions)	Transformation numérique, verdissement, compétences.

Islande	Plan budgétaire 2022-2025 (mars 2021) (Government of Iceland, 2021 ^[26]) Projet de budget pour 2022 (décembre 2021) (Government of Iceland, 2021 ^[27])	260 milliards ISK	Verdissement, infrastructures, innovation, emploi, compétences, cohésion sociale.
Israël	Economic plan for coping with the coronavirus crisis (septembre 2020) (Ministry of Finance, 2020 ^[28])	80 milliards NIS	Transformation numérique, santé, innovation, emploi, mobilité, compétences.
Italie	Plan national de reprise et de résilience (juin 2021) (Government of Italy, 2021 ^[29])	191.5 milliards EUR (dont 68.9 de subventions)	Transformation numérique, verdissement, innovation et start-ups, mobilité, compétences, cohésion sociale.
Japon	Comprehensive Economic Measures to Secure People's Lives and Livelihoods towards Relief and Hope (décembre 2020) (Government of Japan, 2020 ^[30])	40 000 milliards JPY	Accès aux financements, transformation numérique, prévention et atténuation des catastrophes, verdissement, innovation.
Lettonie	Plan de financement de la relance letton (juin 2021) (Government of Latvia, 2021 ^[31])	1.8 milliard EUR (subventions)	Transformation numérique, verdissement, compétences, mobilité durable.
Lituanie	Plan de relance « Lituanie nouvelle génération » (Government of Lithuania, 2021 ^[32])	2.2 milliards EUR (subventions)	Transformation numérique, verdissement, santé, compétences, protection sociale.
Luxembourg	Plan pour la reprise et la résilience (juin 2021) (Ministère des Finances, 2021 ^[33])	93 millions EUR (subventions)	Transformation numérique, verdissement, emploi, mobilité, compétences.
Mexique	Acciones para Reactivación Económica (janvier 2021) (Secretaría de Economía, 2021 ^[34])		Transformation numérique, verdissement, emploi, commerce international, promotion de l'investissement.
Pologne	Plan de reconstruction national (juin 2021) (Government of Poland, 2021 ^[35])	36 milliards EUR (dont 23.9 de subventions)	Transformation numérique, verdissement, santé, innovation, mobilité.
Portugal	Plan de reprise et de résilience (avril 2021) (Government of Portugal, 2021 ^[36])	16.6 milliards EUR (dont 13.9 de subventions)	Accès aux financements, transformation numérique, verdissement, innovation.
République slovaque	Plan de reprise et de résilience (avril 2021) (Úrad Vlady Slovenskej Republiky, 2021 ^[37])	6.3 milliards EUR (subventions)	Transformation numérique, verdissement, santé, cohésion sociale.
République tchèque	Plan de relance national (juillet 2021) (Ministerstva průmyslu a obchodu, 2021 ^[38])	191 milliards CZK	Transformation numérique, verdissement, mobilité, compétences, services sociaux.
Royaume-Uni	Build Back Better plan for growth (mars 2021) (Government of United Kingdom, 2020 ^[39])	65 milliards GBP	Transformation numérique, verdissement, santé, infrastructures, innovation, compétences.
Slovénie	Plan de reprise et de résilience (avril 2021) (Republika Slovenija - Služba vlade za razvoj in evropsko kohezijsko politiko, 2021 ^[40])	2.5 milliards EUR (dont 1.8 de subventions)	Transformation numérique, verdissement.
Suède	Plan de relance (mai 2021) (Swedish Ministry of Finance, 2021 ^[41])	34 milliards SEK (subventions)	Transformation numérique, verdissement, emploi, cohésion sociale.
Suisse	Budget de l'éducation et de la recherche (décembre 2020) (Government of Switzerland, 2020 ^[42])	28 milliards CHF	Innovation, recherche, compétences.

Source : auteurs, sur la base des annonces des pouvoirs publics

Les plans partagent des objectifs généraux, mais leur orientation diffère

Comme le montre le Tableau 2.1, de nombreux plans de relance affichent des objectifs similaires, par exemple dans les domaines de la transformation numérique, des compétences, du verdissement, de l'innovation et de l'investissement. Toutefois, leur orientation varie considérablement au sein même de ces grands domaines. Dans les pays de l'OCDE non membres de l'UE, les plans de relance mettent l'accent

sur les compétences et les infrastructures, tandis que les plans de reprise des pays de l'UE sont fortement axés sur le verdissement et la transformation numérique, conformément aux exigences de la Commission européenne selon lesquelles ces volets doivent représenter respectivement au moins 37 % et 20 % des plans de reprise. En Allemagne, en Autriche, au Danemark et au Luxembourg (qui sont tous des pays recevant relativement peu d'aides européennes au titre de la reprise et de la résilience en proportion de leur PIB), la quasi-totalité des financements sont consacrés aux mesures vertes et numériques. Les plans des pays recevant davantage de dotations sont plus diversifiés, avec une part plus importante de dépenses entrant dans la catégorie « autres » (non vertes et non numériques) (Bruegel, 2021^[43]). La transformation numérique représente le plus gros des dépenses de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Lituanie. En Belgique, au Danemark, en France et au Luxembourg, c'est le verdissement qui se classe au premier rang des dépenses. En termes absolus, l'Allemagne, l'Espagne, la France et l'Italie consacrent la majeure partie de leurs dépenses au numérique, et l'Espagne, la France, l'Italie et la Pologne au verdissement. Les pays non européens dont les plans de relance mettent fortement l'accent sur le verdissement sont la Corée, le Japon, la Norvège, la Suisse et la Turquie. En revanche, en Australie et aux États-Unis, sa part est inférieure à 10 % (UNDP - Nature, Climate and Energy, 2021^[44]).

Les formes, les types d'aide et l'envergure des plans varient d'un pays à l'autre

Les formes et les types d'aide varient également d'un plan à l'autre. Par exemple, les plans de reprise des pays de l'UE prennent souvent appui sur le fonds « Next Generation European Union » (NGEU), approuvé en juillet 2020 (European Commission, 2021^[45]). Cet accord prévoyait de répartir au total 806.9 milliards EUR sous forme de subventions et de prêts entre les pays. Dans la pratique, seuls quelques pays ont recours à la composante prêt du NGEU. En outre, certains pays de l'UE touchés par de nouvelles flambées épidémiques de coronavirus à la fin mars et en avril 2021 ont approuvé des budgets supplémentaires ou prolongé le soutien budgétaire aux entreprises, aux travailleurs concernés et au système de santé (Allemagne, France, Italie). De plus, même si en 2021, certains pays ont progressivement supprimé les programmes de soutien à la trésorerie des entreprises, plusieurs les ont prolongés ou rétablis (par exemple l'Italie et le Portugal) suite à la résurgence de la pandémie observée fin 2021 (The New York Times, 2021^[46]).

Dans d'autres pays, les plans de relance ont été mis en œuvre dans le cadre de grandes initiatives autonomes (États-Unis) et de budgets supplémentaires (Australie, Canada, Corée, Japon, Royaume-Uni), avec des objectifs plus variés. Dans certains de ces pays (comme l'Australie, la Corée et le Japon), l'aide d'urgence a été prolongée ou renforcée en réponse aux nouvelles mesures de confinement, alors que dans d'autres (Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni), elle a été progressivement supprimée.

Les plans de relance varient considérablement en termes d'envergure, comme le montre le Tableau 1. D'après les Perspectives économiques du FMI de juillet 2021 et les Perspectives économiques de l'OCDE de décembre 2021, la reprise économique ne se fait pas au même rythme d'un pays à l'autre, et dépend souvent du niveau de ressources du pays. Par exemple, les pays à haut revenu continuent de soutenir leurs économies sur le plan budgétaire. Les mesures budgétaires annoncées pour lutter contre la pandémie étaient estimées à 16 500 milliards USD début juillet 2021. Alors que dans les économies avancées, 4 600 milliards USD de mesures ciblant les recettes et les dépenses liées à la pandémie restaient à mettre en œuvre en 2021 et au-delà, la plupart des mesures en vigueur dans les économies de marché émergentes et les pays en développement à bas revenu ont expiré en 2020 (IMF, 2021^[47]).

Les plans d'urgence accordaient une large place aux PME

Les PME ont été durement touchées par les effets de la pandémie de COVID-19, ce qui a donné lieu à des mesures sans précédent en leur faveur. Ces mesures visaient en particulier à éviter une crise de liquidité en accordant des reports de paiement, une aide au paiement des salaires, des prêts, des garanties de prêts et des subventions. La Banque mondiale a recensé pas moins de 1 600 mesures de soutien aux

PME mises en œuvre à travers le monde pendant la pandémie, l'accent étant mis sur le financement par la dette, le soutien à l'emploi et les mesures fiscales (World Bank, s.d.^[48]). En juillet 2020, McKinsey a calculé, sur la base des données du FMI, que le soutien aux PME mis en œuvre dans 50 pays se montait à 1 200 milliards USD au total (soit 10 % de l'ensemble du soutien budgétaire), dont 83 % de prêts et de garanties de prêts (McKinsey & Company, 2020^[49]).

Cette forte orientation en faveur des PME pendant la phase d'urgence a été confirmée par deux enquêtes menées par l'OCDE en 2020 sur les programmes de soutien financier aux entreprises pendant la crise. La première enquête, en date d'avril 2020 (à laquelle 32 pays de l'OCDE ont participé), a montré que 55 des 98 mesures recensées visaient les PME (soit 56 %) (OECD, 2020^[50]). Lors d'une seconde phase d'enquête, menée en décembre 2020 auprès de 21 pays, ce chiffre est tombé à 46 mesures sur 117 (soit 39 %) (OECD, 2021^[51]). L'encadré 1.2 présente les sources et la méthode utilisées pour mettre en évidence l'orientation des mesures des pouvoirs publics en faveur des PME.

Encadré 2.1. Recensement des mesures axées sur les PME dans les plans de relance : sources et méthode

L'étude de l'orientation des plans de relance en faveur des PME repose sur l'analyse de cinq outils de suivi et bases de données :

- L'Observatoire mondial de la relance du Projet de relance économique de l'Université d'Oxford (OUERP), qui porte sur 7 584 mesures d'urgence et de relance de 91 pays, consulté en octobre 2021 (O'Callaghan, 2020^[52]).
- La base de données de Bruegel, qui porte sur les plans de reprise et de résilience européens de 22 pays de l'UE et inclut 1 763 mesures, consultée en juillet 2021 (Bruegel, 2021^[43]).
- Les résultats de deux enquêtes menées auprès des pays de l'OCDE sur les mesures de soutien financier aux entreprises, auxquelles 26 pays ont répondu en juin 2020, et 21 pays en décembre 2020, et portant sur 215 mesures au total ((OECD, 2020^[50]) (OECD, 2021^[51])).
- La base de données de l'OCDE sur la relance verte, qui porte sur 857 mesures de verdissement figurant dans les plans de relance de 44 pays, consultée en septembre 2021 (OECD, 2021^[53]).
- Le « Green Recovery Tracker » élaboré par l'Institut Wuppertal et E3G, qui porte sur 996 mesures de relance de 17 pays de l'UE et les évalue en termes d'impact écologique, consulté en septembre 2021 (Wuppertal Institute, E3G, 2021^[54]).

L'analyse des outils de suivi vise à évaluer si les mesures qui y figurent sont « axées sur les PME », et selon quelles modalités. Aux fins du présent chapitre, l'expression « axées sur les PME » qualifie les mesures qui ciblent clairement les PME ou les citent parmi les groupes cibles. Dans la mesure du possible, la part des mesures axées sur les PME a été évaluée par rapport au nombre total et à l'enveloppe budgétaire globale des mesures figurant dans les plans d'urgence et de relance au sens large, et par rapport à certains domaines d'action (transformation numérique, verdissement, compétences et innovation) et aspects du financement des PME, comme le recours à certains types d'instruments financiers (prêts, reports, subventions) ou, plus généralement, à certains types d'aides (trésorerie, insolvabilité, financements alternatifs). Dans la mesure du possible, les mesures axées sur les PME ont été différenciées en fonction de leurs critères de définition des groupes cibles : ancienneté des entreprises (par ex. start-ups), travailleurs indépendants, types d'entrepreneurs ou taille des entreprises.

Le recensement des mesures axées sur les PME s'est déroulé en trois étapes :

- Tout d'abord, on a utilisé les classifications pertinentes des bases de données, par exemple l'archétype C (trésorerie des PME) dans la base de données d'Oxford, ou les classifications par rapport aux domaines d'action.
- Ensuite, une recherche par mots-clés a été effectuée dans les descriptions des mesures figurant dans les bases de données (lorsqu'elles étaient disponibles), en utilisant des termes de recherche ciblés pour faire ressortir les mesures pertinentes.
- Enfin, toutes les mesures recensées ont fait l'objet d'une vérification manuelle, afin de s'assurer qu'elles appartiennent à la bonne catégorie. Par ailleurs, les mesures aberrantes (en termes de valeur financière) ont été omises pour ne pas fausser l'analyse.

Les résultats de l'analyse des outils de suivi doivent être interprétés en tenant compte des limites suivantes :

- Les bases de données sont en cours d'élaboration et sont continuellement mises à jour.
- Les bases de données diffèrent en termes d'objectifs et de méthodes, et ne sont donc pas totalement comparables.
- L'analyse des outils de suivi vise à dresser un état des lieux des mesures axées sur les PME dans les plans d'urgence et de relance, mais n'est pas destinée à comparer ces plans en tant que tels, étant donné que leurs objectifs varient et qu'ils sont de nature différente. Elle ne vise pas à interpréter de manière normative la part qui devrait être consacrée aux mesures axées sur les PME. En outre, si l'analyse fournit des informations pertinentes sur l'orientation des mesures en faveur des PME, il ne faut pas en conclure pour autant que les mesures non axées sur les PME ne présentent aucun intérêt pour ces dernières. De nombreuses mesures de soutien financier accessibles aux entreprises de manière générale peuvent également être pertinentes pour les PME.

Les données relatives à au montant des mesures doivent être examinées avec soin. Les bases de données font principalement référence aux mesures annoncées, et non aux enveloppes budgétaires associées ; les mesures ne sont pas toutes chiffrées.

Toutefois, les plans de relance sont moins clairement axés sur les PME

Si les PME occupaient le devant de la scène dans les plans d'urgence, la situation a évolué au cours de la phase de relance. Les pays ont continué à soutenir la reprise et la résilience des PME par le biais de mesures plus ciblées en faveur des entreprises, dont des exemples figurent à la section 0. Toutefois, les plans de relance accordent moins de place aux mesures et budgets explicitement axés sur les PME – même si plusieurs pays ont maintenu les mesures d'aide d'urgence lorsque les confinements et les restrictions ont été prolongés. Cette évolution peut s'expliquer en partie par le fait qu'avec la réouverture des économies, la nécessité d'une aide d'urgence axée sur les PME a diminué, et que les pays se sont montrés de plus en plus préoccupés par les effets négatifs du soutien à long terme à la trésorerie. En outre, les plans de relance mettent l'accent sur des objectifs structurels et tournés vers l'avenir, ce qui laisse davantage de place à des mesures plus horizontales, axées par exemple sur les infrastructures numériques ou l'innovation – qui peuvent également bénéficier aux PME. Enfin, dans certains cas, l'horizon et l'impact des mesures d'urgence étaient plus lointains, et il n'était donc pas nécessaire de les inclure de nouveau dans les plans de relance.

Les Tableau 2.2 et Tableau 2.3, qui s'appuient sur les données de l'Observatoire mondial de la relance (O'Callaghan, 2020^[52]) (Tableau 2.2), du groupe de réflexion Bruegel (Bruegel, 2021^[43]), et du Green Recovery Tracker, comparent la place accordée aux mesures axées sur les PME dans les plans d'urgence et les plans de relance (Wuppertal Institute, E3G, 2021^[54]) (Tableau 2.3). Il ressort du Tableau 2.2 que sur l'ensemble des mesures incluses dans la base de données en octobre 2021, 1 033 (soit 13.62 %) étaient axées sur les PME. Le montant des mesures axées sur les PME atteint 3 942 milliards USD (soit 20.21 % de l'enveloppe totale). En octobre 2021, les mesures axées sur les PME représentaient 17.25 % de l'ensemble des mesures d'urgence ; leur part dans l'enveloppe budgétaire globale est encore plus importante : près de 25.51 %. Or, les mesures de relance pertinentes pour les PME ne représentaient que 4.07 % de l'ensemble des mesures des plans de relance, et 2.21 % de leur enveloppe globale.

Ces chiffres reflètent une double évolution. Non seulement un grand nombre de mesures étaient axées sur les PME pendant la phase d'urgence, mais elles bénéficiaient souvent d'enveloppes relativement conséquentes par rapport aux autres mesures (c'est le cas des prêts et garanties de prêts). Au cours de la phase de relance, on observe que les mesures sont moins axées sur les PME, et que les instruments utilisés sont dotés en moyenne de budgets moindres que les autres mesures. En valeur absolue, les dépenses au titre des mesures axées sur les PME sont passées de 3 862.02 milliards USD dans les plans d'urgence à 78.15 milliards USD dans les plans de relance.

Tableau 2.2. Mesures axées sur PME dans les plans de relance et d'urgence à travers le monde

Nombre de mesures et montant

	Total (urgence et relance)		Plans d'urgence		Plans de relance	
	Nombre	Montant (en milliards USD)	Nombre	Montant (en milliards USD)	Nombre	Montant (en milliards USD)
Mesures axées sur les PME	1 033	3 942.84	945	3 862.02	85	78.15
Autres mesures	6 551	15 567.16	4 533	11 278.33	2 002	3 451.78
Total	7 584	19 510	5 478	15 140.35	2 087	3 529.93
Part des mesures axées sur les PME	13.62 %	20.21 %	17.25 %	25.51 %	4.07 %	2.21 %

Source : Observatoire mondial de la relance (O'Callaghan, 2020^[52])

Le Tableau 2.3 présente les résultats d'une analyse similaire des plans de reprise européens (Bruegel, 2021^[43]) (Wuppertal Institute, E3G, 2021^[54]). La part des mesures axées sur les PME dans les plans de reprise européens est plus importante en valeur, s'échelonnant d'environ 2.29 % à 4.65 % de l'enveloppe globale (contre 2.21 % à l'échelon mondial). Toutefois, ces financements se concentrent sur un nombre réduit de mesures.

Tableau 2.3. Part des mesures axées sur les PME dans les plans de reprise européens

Nombre de mesures et montant

	Base de données de Bruegel sur les plans de relance et de résilience*		Green Recovery Tracker du Wuppertal Institute	
	Nombre	Montant (en milliards EUR)	Nombre	Montant (en milliards EUR)
Mesures axées sur les PME	57	11.02	41	31.89
Autres mesures	1 706	470.98	955	653.49
Nombre/montant total des mesures	1 763	482.00	996	685.38
Part du total	3.23 %	2.29 %	4.12 %	4.65 %

*Note : le montant tient uniquement compte des subventions dans les plans de relance, et non des prêts. Les données de Bruegel concernent 22 pays européens, contre 17 pour celles du Wuppertal Institute.

Source : base de données de Bruegel sur les plans de reprise et de résilience (Bruegel, 2021^[43]) et Green Recovery Tracker (Wuppertal Institute, E3G, 2021^[54])

Les types de PME visées par les plans de relance ont également évolué

Il est intéressant d'établir une distinction entre les types de PME faisant l'objet des mesures de soutien : les PME existantes, les PME nouvellement créées et les start-ups, les travailleurs indépendants et/ou les types d'entrepreneurs. Sur les 1 033 mesures pertinentes recensées, la grande majorité (55.37 % de l'ensemble des mesures, ou 92.03 % de l'enveloppe globale) mettent l'accent sur les PME existantes, suivies des travailleurs indépendants (14.81 % de l'ensemble des mesures et 12.55 % de l'enveloppe

globale). Les start-ups et les nouvelles entreprises représentent 3.97 % de l'ensemble des mesures et 0.55 % de l'enveloppe globale, et les entrepreneurs 8.52 % et 1.8 % respectivement (Tableau 2.4).

Le tableau compare également l'évolution de la part des mesures axées sur les PME dans les plans d'urgence et de relance, pour différents types de PME. Il montre que les plans de relance mettent davantage l'accent sur les mesures axées sur les start-ups que les précédentes mesures d'urgence. Les mesures axées sur les start-ups représentaient 23.53 % de l'ensemble des mesures axées sur les PME dans les plans de relance, contre 2.22 % dans les plans d'urgence. À l'inverse, la part des mesures axées sur les travailleurs indépendants est beaucoup plus faible en phase de relance. En ce qui concerne les mesures liées aux types d'entrepreneurs, leur part est passée de 7.51 % dans les plans d'urgence à 20 % dans les plans de relance, cette hausse étant encore plus importante en termes de part de l'enveloppe globale, bien que leur nombre et leur montant aient diminué en valeur absolue.

Tableau 2.4. Mesures axées sur les PME dans les plans d'urgence et de relance par type de PME

Nombre de mesures et montant

	Nombre de références				Montant en milliards USD			
	PME	Start-ups	Entrepreneurs	Travailleurs indépendants	PME	Start-ups	Entrepreneurs	Travailleurs indépendants
Total (plans d'urgence et de relance)								
Nombre/montant des mesures par type de PME	572	41	88	153	3 245.11	19.49	63.59	442.67
Part des mesures axées sur les PME par type de PME*	55.37 %	3.97 %	8.52 %	14.81 %	92.03 %	0.55 %	1.80 %	12.55 %
Plan d'urgence								
Nombre/montant des mesures par type de PME	520	21	71	145	3 172.43	15.93	56.82	439.5
Part des mesures axées sur les PME par type de PME*	55.03 %	2.22 %	7.51 %	15.34 %	82.14 %	0.41 %	1.47 %	11.38
Plan de relance								
Nombre/montant des mesures par type de PME	50	20	17	8	72.14	3.56	6.77	3.1
Part des mesures axées sur les PME par type de PME*	58.82 %	23.53 %	20.00 %	9.41 %	92.31 %	4.56 %	8.66 %	3.97

Note : *les parts sont calculées sur la base du nombre total de mesures axées sur les PME (1 033), pour un montant global de 3 942.8 milliards USD. Le total des parts n'atteint pas 100 % car certaines mesures axées sur les PME ne font pas référence à l'un de ces quatre types de PME. Pour certains types de PME, il n'est pas possible de déterminer si les mesures relèvent d'un plan d'urgence ou de relance.

Source : Observatoire mondial de la relance (O'Callaghan, 2020^[52])

La base de données Bruegel sur les plans de reprise européens confirme que les mesures axées sur les start-ups représentent une part importante des plans de reprise (plus de 30 % des mesures axées sur les PME) et les mesures axées sur les travailleurs indépendants une part infime (moins de 2 % des mesures axées sur les PME) (Tableau 2.5).

Tableau 2.5. Mesures axées sur les PME dans 22 plans de reprise européens, par type de PME

Nombre de mesures et montant

	PME	Start-ups	Entrepreneuriat	Travailleurs indépendants
Nombre de mesures	13	18	5	1
Montant de l'enveloppe (en milliards EUR)	6.37	0.28	0.55	0.01
Part des mesures axées sur les PME par type de PME (nombre) (%)*	22.81 %	31.58 %	8.77 %	1.75 %
Part des mesures axées sur les PME par type de PME (montant) (%)*	57.78 %	2.58 %	4.99 %	0.09 %

Note : le total des parts n'atteint pas 100 % car certaines mesures axées sur les PME ne font pas référence à l'un de ces quatre types de PME

Source : base de données Bruegel sur les plans de reprise et de résilience (Bruegel, 2021^[43])

Les instruments de financement des PME dans les plans de relance

L'édition spéciale 2020 du *Tableau de bord* faisait état de la nécessité de pérenniser les progrès observés ces dernières années en matière de diversification du financement des PME, compte tenu de l'importance accordée au crédit dans les mesures d'urgence. La présente section évalue dans quelle mesure les plans de relance peuvent contribuer à cet objectif.

Alors que les pays tentent de remonter la pente, les besoins de trésorerie des PME restent importants. Comme l'indique l'analyse approfondie de l'OCDE concernant les mesures prises depuis un an en faveur des PME en réponse à la pandémie de COVID-19, l'apport de liquidités a joué un rôle essentiel dans l'aide d'urgence aux PME dès le début de la pandémie, et a largement contribué à éviter une vague de faillites (OECD, 2021^[3]). Toutefois, en particulier dans les pays où des mesures de confinement ont été mises en œuvre en 2021, les liquidités restent un enjeu crucial pour la reprise. Par exemple, une étude menée par Euler Hermes révèle que les aides publiques ont permis de réduire le nombre de faillites de PME de plus de 8 000 en Allemagne, en France et au Royaume-Uni. Toutefois, le risque d'insolvabilité existe toujours pour 7 % des PME en Allemagne, 12 % en France et 15 % au Royaume-Uni, sur un échantillon de 525 000 PME. Ces chiffres sont légèrement inférieurs aux niveaux antérieurs à la pandémie, ce qui met en évidence l'importance des aides publiques pour éviter une vague de faillites (Euler Hermes, 2021^[55]). En outre, l'apparition de nouveaux variants et l'incertitude persistante quant à la solidité de la reprise dans certains secteurs ont poussé les gouvernements du monde entier à continuer à soutenir financièrement les entreprises. En 2021, de nombreuses PME demeuraient très vulnérables. Outre le fait qu'elles continuent à perdre de l'argent en raison de l'incertitude du marché, de la faiblesse de la demande et de la hausse de l'inflation, elles sont généralement confrontées à un risque d'insolvabilité imputable au recours massif à la dette par l'intermédiaire du système bancaire aux premiers stades de la pandémie. Pendant la phase d'urgence, la relation bien ancrée entre les banques et les PME a permis aux décideurs d'atteindre rapidement un grand nombre de PME. D'autre part, le recours excessif des pouvoirs publics aux financements traditionnels en réponse à la pandémie, ainsi que la nature procyclique du financement par apport de fonds propres au stade de démarrage, ont contribué à accroître l'endettement des PME.

Dans ce contexte, la présente section examine les différents instruments de financement et moyens d'action mobilisés au bénéfice des PME dans les plans de relance, ainsi que la place qu'ils occupent, et évalue comment ces instruments peuvent contribuer à répondre aux besoins de financement à court et à long terme des PME en phase de relance, et à réduire leur dépendance à l'égard de la dette.

Les instruments de dette font toujours partie intégrante des plans de relance, mais leur conception et leur orientation ont changé

Si l'on examine les différents instruments de dette destinés à renforcer la trésorerie des PME dans les plans de relance, on constate une certaine hétérogénéité quant à leur utilisation. Par exemple, alors que certains dispositifs de prêts ciblent les entreprises viables, d'autres ciblent les entreprises appartenant à des personnes issues des catégories de population vulnérables. De même, bien qu'un grand nombre de dispositifs de garantie aient été prolongés jusqu'à fin 2021 et au-delà, l'étendue de la couverture dont bénéficient les PME varie. En outre, plusieurs plans de relance incluent des financements adossés à des actifs incorporels.

Les critères d'accès à certains dispositifs de prêts des plans de relance ont été durcis

Au vu de la dépendance des PME à l'égard du financement par la dette, les plans de relance incluent toujours des dispositifs de prêts. Alors qu'en phase d'urgence, l'objectif était de distribuer rapidement les aides et de faire en sorte qu'elles soient largement utilisées et bénéficient au plus grand nombre, les critères d'accès à ces aides étaient larges. Toutefois, compte tenu du risque croissant de surendettement, les critères d'accès sont généralement plus stricts et plus restreints dans les plans de relance, l'objectif étant de cibler les entreprises viables mais en panne de trésorerie.

En Australie, par exemple, le *SME Recovery Loan Scheme* lancé en mai 2021 n'est ouvert qu'aux entreprises qui ont réussi le test dit « de la baisse du chiffre d'affaires » (*Decline in Turnover Test*). Ce test vise à évaluer leur viabilité avant la crise du COVID-19, et à s'assurer que la baisse du chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires est uniquement imputable à la pandémie. Pour réussir le test, l'entreprise doit avoir enregistré une baisse de chiffre d'affaires de 15, 30 ou 50 % au cours d'un trimestre en 2020 par rapport au même trimestre en 2019 (Australian Government - Taxation Office, 2020^[56])

Au Royaume-Uni, le *Recovery Loan Scheme* (RLS) instauré en mars 2021 exige que l'entreprise ne fasse pas l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité et qu'elle démontre qu'elle serait viable si la pandémie n'avait pas lieu. Ce dispositif tient également compte des prêts accordés par les dispositifs précédents (*Bounce Back Loan Scheme* ou *Coronavirus Business Interruption Loan Scheme*) et peut limiter le montant emprunté dans le cadre du RLS (British Business Bank, 2021^[57]). La demande de prêt de la PME doit être considérée comme viable par le prêteur. Le dispositif impose également aux emprunteurs de payer les frais et les intérêts dès le départ (bien que les taux d'intérêt soient faibles puisque le dispositif prévoit une garantie de l'État à hauteur de 80 %) (Ashurst, 2021^[58]). Cette règle est susceptible de limiter le recours au dispositif, mais elle garantit la capacité de remboursement des entreprises qui y ont recours.

En Grèce, en septembre 2021, les pouvoirs publics ont annoncé qu'une partie du dispositif de prêts du Fonds de reprise bénéficierait aux PME, sous forme de prêts à taux réduit. Toutefois, pour y avoir droit, les PME doivent prouver qu'elles ont fusionné, se sont engagées dans une acquisition ou dans une coopération à long terme pour au moins cinq ans (HMEPHΣΙΑ, 2021^[59]). Cela peut contribuer à orienter les ressources vers des modèles économiques bénéficiant d'une situation financière plus stable et d'une meilleure capacité de remboursement.

D'autres dispositifs de prêts visent les PME qui ont difficilement accès aux financements

Certains dispositifs ciblent les entreprises qui n'ont pas bénéficié d'autres programmes de soutien ou qui ont davantage de difficultés à y accéder. Par exemple, aux États-Unis, le Programme de protection des salaires (*Paycheck Protection Programme*), dont la prolongation a été annoncée en février 2021, suit une démarche plus ciblée pour atteindre les entreprises n'ayant pas accès aux services bancaires. Il prévoit une fenêtre spéciale de 14 jours au cours de laquelle seules les entreprises de moins de 20 salariés peuvent faire une demande et bénéficier de modalités de prêts spéciales, permettant d'allouer davantage

de fonds aux entrepreneurs individuels et aux travailleurs indépendants (dont 70 % sont des femmes et des personnes de couleur (Government of the United States of America, 2021^[60])). Sur les 7 milliards USD octroyés au Programme de protection des salaires au moment de sa prolongation, 1 milliard ont été réservés aux entreprises sans salariés situées dans des zones à revenus faibles ou modérés. D'après les données de la *Small Business Administration* en date de mars 2021, les prêts aux entreprises appartenant à des personnes issues des minorités ont augmenté de 20 %, et bénéficient chaque jour à un millier d'entreprises supplémentaires. Les prêts aux entreprises détenues par des femmes ont augmenté de 14 %, bénéficiant chaque jour à 600 entreprises supplémentaires, et les prêts aux petites entreprises des zones rurales ont augmenté de 12 % pendant la période spéciale de 14 jours (CBS News, 2021^[61]).

De même, l'Initiative publique d'aide aux petites entreprises (SSBCI) a été relancée en mars 2021 dans le cadre du plan de sauvetage des États-Unis (*American Rescue Plan*). Elle bénéficie d'une dotation de 10 milliards USD (US Department of the Treasury, 2021^[62]), dont 1,5 milliard sont spécifiquement réservés aux entreprises socialement et économiquement défavorisées. Le programme alloue également 308 millions USD aux États ruraux du Sud. Il a été lancé pour la première fois en 2010 dans le cadre d'une stratégie de relance instaurée dans le sillage de la crise financière de 2008. La version actuelle du programme dispose de six fois plus de fonds qu'en 2010, et alloue trois fois plus de fonds aux États ruraux du Sud (Hope Policy Institute, 2021^[63]). Autre exemple, le programme de prêts de San Francisco (*San Francisco loan programme*) qui fournit un fonds de roulement aux PME qui n'ont pas bénéficié des programmes précédents, et aux PME récemment créées qui n'ont pas d'antécédents de crédit. Le programme accorde des prêts à taux zéro pouvant atteindre 100 000 USD. Il s'agit du plus important programme de prêts aux PME mis en place par la ville à ce jour (California News Times, 2021^[64]).

Au Canada, le budget 2021 a alloué 80 millions CAD au Réseau de développement des collectivités du Canada et aux agences de développement régional au titre des années 2021 et 2022 (Government of Canada - Department of Finance, 2021^[65]). Le Réseau de développement des collectivités du Canada accorde des aides sous la forme de prêts et de formations au bénéfice des petites entreprises des collectivités rurales (Community Futures - Network of Canada, s.d.^[66]).

Les entreprises dirigées par des jeunes ont également été frappées de plein fouet par la crise. Afin de soutenir ce groupe vulnérable à l'échelon mondial, l'initiative *Youth Business International* a lancé un programme de réaction rapide et de relance post-COVID en collaboration avec les autorités nationales et les organisations de PME, l'objectif étant d'aider les jeunes entrepreneurs (âgés de 18 à 35 ans), les entrepreneurs immigrés et les femmes entrepreneures de 32 pays à se relever après la crise. Aux Pays-Bas, par exemple, elle travaille main dans la main avec Qredits, une institution de microfinance soutenue par le gouvernement, afin d'offrir des conseils et des formations (Youth Business International, s.d.^[67]).

Les dispositifs de garantie restent un outil important pour soutenir les PME en période de reprise

Les garanties publiques continuent de jouer un rôle important pour garantir aux PME les liquidités dont elles ont besoin pour se relever, par leur capacité à atténuer les risques et leur nature contra-cyclique. En outre, pendant la pandémie, les garanties de crédit ont permis d'orienter efficacement les aides publiques vers les entreprises viables les plus touchées. D'après une étude de l'OCDE, en 2020, seule une petite partie des entreprises bénéficiaires de garanties de crédit étaient en difficulté financière en 2019 (Demmou et Franco, 2021^[68]). De même, une étude de la Banque européenne d'investissement, qui a établi un lien entre les aides publiques et les caractéristiques des entreprises, montre que les entreprises qui ont subi des pertes de chiffre d'affaires plus importantes (la plupart étant des PME) sont bien celles qui ont le plus bénéficié de l'aide des pouvoirs publics (notamment de prêts subventionnés ou garantis), rien n'indiquant que ces entreprises étaient en difficulté avant la crise (EIB, 2022^[69]). Les dispositifs de garantie continuent donc de jouer un rôle déterminant pour répartir efficacement les aides financières destinées aux PME lors de la reprise. Par exemple, le Fonds de garantie paneuropéen a enregistré une activité importante en

2021. Entre décembre 2020 et décembre 2021, 287 accords de garantie à l'appui des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont été approuvés dans l'Union européenne (EIB, 2021^[70]). Ce fonds, qui vise à mutualiser les risques à l'échelle européenne, permet d'harmoniser les aides accordées aux PME d'un État membre à l'autre, et d'éviter les inégalités de répartition imputables aux capacités administratives respectives des États. Doté d'une enveloppe de 25 milliards EUR, il vise à mobiliser des fonds privés à hauteur de 200 milliards EUR.

Certains pays ont également prolongé leurs dispositifs de garanties afin qu'ils continuent de bénéficier spécifiquement aux PME. La plupart de ces garanties ont été mises en place en 2020 et devaient expirer au cours du premier semestre 2021. Toutefois, dans la mesure où il est important de continuer à injecter des liquidités, elles ont été prolongées dans la plupart des cas jusqu'à fin 2021, voire jusqu'à la mi-2022 compte tenu de l'émergence de nouveaux variants du virus, et des restrictions connexes. Le Tableau 2.6 contient des informations sur la prolongation et la couverture des garanties.

Tableau 2.6. Prolongation des garanties au bénéfice des PME dans certains pays

Pays	Nom de la garantie	Date d'annonce de la prolongation	Durée de la prolongation	Type de bénéficiaire	Type/niveau de couverture
Argentine	Fondo de Garantía Argentino	Juin 2021	Jusqu'au 30 septembre 2021	PME	Taux de garantie de 100 %. Prêts jusqu'à 15 millions ARS par projet sur une durée de 7 ans et taux d'intérêt annuel fixe de 18 %.
Australie	SME Loan Scheme (Dispositif de prêts aux PME)	13 décembre 2021	Jusqu'en juin 2022	PME	Les prêts sont disponibles du 1 ^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021 et sont assortis d'une garantie publique de 80 %. Dans le cadre de la prolongation du dispositif en 2022, les prêts sont disponibles du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2022 et sont assortis d'une garantie publique de 50 %.
Autriche	Überbrückungsgarantie (Garantie de transition) (AWS)	Juin 2021	Jusqu'en décembre 2021	PME et travailleurs indépendants, entreprises touristiques dont le besoin de financement est supérieur à 4.4 millions EUR, grandes entreprises dont le besoin de financement est inférieur à 0.5 million EUR.	Taux de garantie de 100 % pour un prêt jusqu'à 500 000 EUR. Taux de garantie de 90 % pour un prêt jusqu'à 27.7 millions EUR. Taux de garantie de 80 % pour un prêt jusqu'à 1.5 million EUR. Période de garantie max. de 5 ans.
Belgique	Deuxième régime de garantie	Juin 2021	Jusqu'en décembre 2021	PME	Taux de garantie de 80 % La garantie ne s'appliquera qu'aux nouveaux prêts et lignes de crédit et non aux prêts existants.
Chili	Programme FOGAPE-REACTIVA	Février 2021	Jusqu'en décembre 2021	MPME	Garantie de 80 % pour les petites entreprises et de 85 % pour les micro- et petites entreprises. Le taux d'intérêt est fixe (0.6 % par mois) pour éviter de dépasser le taux directeur.
Espagne	Dispositif de garantie ICO	Mai 21	Jusqu'en décembre 2021	PME et indépendants	Taux de garantie de 80 % pour les PME et les travailleurs indépendants. 70 % pour les autres entreprises. Hausse du budget de garantie de 10 000 EUR pour les PME.

France	Prêt garanti par l'État	Avril 2021	Jusqu'en décembre 2021	Toutes les entreprises	Garantie de 90 % pour l'ensemble des PME. Pour les entreprises de plus de 5 000 salariés ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1.5 milliard, la garantie est de 70 % ou 80 %.
Grèce	COVID-19 Loan Guarantee Fund (Fonds de garantie des prêts COVID-19) (Phase 3)		Jusqu'en décembre 2021	Micro-entreprises	80 % du montant du prêt, pour couvrir les besoins de trésorerie liés à la crise du COVID-19. Les prêts ne peuvent pas dépasser 50 000 EUR sur une durée maximale de 5 ans.
Italie	Fonds central de garantie	Juillet 2021	Jusqu'en décembre 2021	PME	Couverture maximale de 80 % pour les garanties directes et de 90 % pour les garanties indirectes. Ajustements possibles jusqu'à 90 % et 100 % respectivement sur autorisation de la Commission européenne. Le montant maximum garanti pour chaque PME est de 5 millions EUR, aucuns frais ni commission n'étant dus.
Italie	Programme de garantie italien	Juin 2021	Jusqu'en décembre 2021	PME ayant épuisé leur capacité d'accès au Fonds central de garantie.	Le taux de couverture de 70 % passe à 90 % pour les plus petites entreprises.
Lettonie	Credit Holiday Guarantee		Jusqu'en décembre 2021	PME et grandes entreprises	Taux de garantie de 50 % Jusqu'à 500 000 EUR par entreprise. Jusqu'à 6 ans pour les services de crédit-bail et de prêts à l'investissement, jusqu'à 3 ans pour les services de fonds de roulement.
Malaisie	Syarikat Jaminan Pembiayaan Perniagaan Bhd (SJPP)	Juillet 2021	Jusqu'en 2022	PME	Augmentation du plafond de garantie à 20 milliards RM (The Sun Daily, 2021 ^[71]).
Pays-Bas	Dispositif de garantie de crédit pour les PME (BMKB-C)	Mars 21	Jusqu'en décembre 2021	PME	La part couverte par la garantie est passée de 45 à 67.5 % (sauf pour les start-ups et les petites demandes de crédit qui bénéficiaient déjà d'une garantie de 67.5 %) et la durée de la garantie a été portée de 2 à 4 ans. Le budget de la garantie est passé de 765 millions à 1.5 milliard EUR. La commission facturée a été réduite.
Pays-Bas	Prêts-relais pour les petites entreprises (KKC)	Mars 21	Jusqu'en décembre 2021	PME	Taux de garantie de l'État de 95 % pour les prêts entre 10 000 et 50 000 EUR. Durée de 5 ans maximum et taux d'intérêt de 4 % maximum.
Pays-Bas	Garantie de financement des entreprises (GO-C)	Mars 21	Jusqu'en décembre 2021	PME et grandes entreprises	La part couverte par la garantie est passée de 50 à 80 % pour les grandes entreprises, et à 90 % pour les PME. Le budget de la garantie a été porté à 150 million EUR. L'agriculture, l'immobilier, les services financiers et les prestataires de santé sont exclus du dispositif.
Pologne	Garantie Minimis	Juillet 2021	Jusqu'en décembre 2021	PME	La couverture maximale de la garantie a été portée de 60 à 80 %. En 2020, les garanties Minimis ont accordé de plus de 29 milliards PLN d'aides à plus de 50 000 MPME.

Suède	Programme de garantie publique pour les entreprises (Företagsakuten)	Juin 2021	Jusqu'au 30 septembre 2021	PME et grandes entreprises	Taux de garantie de 70 %, la garantie a été dotée d'un budget de 50 milliards SEK dans le cadre de la prolongation.
-------	--	-----------	----------------------------	----------------------------	---

Note : établi par les auteurs sur la base des annonces des pouvoirs publics et des informations figurant dans les profils pays.

Certains dispositifs de garantie et autres instruments sont utilisés pour venir en aide aux secteurs qui rencontrent encore des difficultés.

En phase de relance, un certain nombre de pays augmentent leurs dispositifs de garantie au profit de secteurs spécifiques qui sont toujours confrontés à des difficultés en raison de l'apparition de nouveaux variants du virus et des restrictions connexes. Par exemple, en Argentine, le Fonds argentin de garantie soutient les PME culturelles et les indépendants du secteur du tourisme, en leur accordant une garantie de 100 %. Le taux d'intérêt se monte à 0 % la première année et à 18 % la deuxième année (Ministerio de Desarrollo Productivo, 2021^[72]). En février 2021, le fournisseur de financement alternatif danois *Reinvent* a signé un accord de garantie avec le Fonds européen d'investissement pour soutenir les PME des secteurs culturel et créatif. La garantie s'élève à 26 millions EUR au maximum et bénéficie aux PME du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède. Le financement est disponible sous forme de prêts-relais, de garanties minimales et de prêts au développement de contenus (European Commission, 2021^[73]). En mars 2021, la Fondation hongroise pour la promotion des entreprises (*Magyar Vállalkozásfejlesztési Alapítvány*) a signé un accord de garantie avec le Fonds européen d'investissement afin d'apporter un soutien à hauteur de 8.2 millions EUR aux petites et moyennes entreprises hongroises dans le secteur de la culture et de la création (European Commission, 2021^[73]).

Avec l'apparition de nouveaux variants du virus, un certain nombre de mesures financières ont été rétablies pour venir en aide aux entreprises des secteurs soumis à des restrictions fin 2021. Par exemple, en France, en janvier 2022, le gouvernement a abaissé le seuil à partir duquel les entreprises peuvent prétendre à une aide publique pour compenser leurs pertes de chiffre d'affaires ; cette mesure profite particulièrement aux entreprises du secteur du tourisme (Reuters, 2022^[74]). De même, le gouvernement de la République slovaque a rétabli les mesures du plan « First Aid+ » en décembre 2021, afin de venir en aide aux entreprises des secteurs de la gastronomie et du tourisme qui ont subi une baisse de 40 % ou plus de leurs revenus fin 2021 (The Slovak Spectator, 2021^[75]). En Corée du Sud, le ministère des Finances a annoncé en décembre 2021 un nouveau plan de relance doté d'une enveloppe de 4.3 milliards KRW pour venir en aide aux PME des secteurs des loisirs et de l'hôtellerie touchées par les restrictions liées à l'émergence de variants du COVID-19 (US News, 2021^[76]). Au Royaume-Uni, un nouveau programme de subventions doté d'une enveloppe de 1 milliard GBP a été mis en place pour aider les PME touchées par les restrictions liées à l'émergence de variants du COVID-19 dans les secteurs des loisirs et de l'hôtellerie (HM Treasury, 2021^[77]).

Certaines stratégies de relance incluent également des financements adossés à des actifs incorporels

Les actifs incorporels sont des actifs qui n'ont pas de substance physique. Ils se rapportent non seulement aux principaux moteurs de l'innovation, comme les investissements dans la R-D, les brevets ou les logiciels, mais aussi à d'autres types d'actifs qui peuvent être déterminants pour la réussite d'une entreprise, comme les bases de données, les dessins et modèles, les compétences de gestion et les réseaux d'organisation et de distribution, entre autres (OECD, 2021^[78]). Bien que les PME et les jeunes entreprises possèdent une part de plus en plus importante d'actifs incorporels, et que de nombreuses études aient mis en évidence l'impact de ces actifs sur la croissance et la productivité des entreprises, cela ne se traduit pas par un meilleur accès au financement par la dette (OECD, 2018^[79]). Les plans de relance accordent beaucoup d'importance à la transformation numérique des PME, à l'amélioration des

compétences technologiques des salariés et au renforcement de l'innovation dans les entreprises. Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, les plans de relance cherchent à encourager les PME à recourir aux actifs incorporels, afin de stimuler la productivité et la croissance économique. À ce titre, la possibilité de constituer des actifs incorporels en garantie pour obtenir un financement est une mesure complémentaire importante dans la stratégie de relance des PME et des start-ups. Par exemple, au Canada, le budget 2021 présenté en avril 2021 vise à améliorer le Programme de financement des petites entreprises du Canada en élargissant les catégories de prêts admissibles de façon à inclure les prêts garantis par des actifs incorporels comme la propriété intellectuelle et des actifs et dépenses de démarrage. Le montant maximal des prêts a été porté de 350 000 à 500 000 CAD. De même, à Singapour, la stratégie IP 2030, rendue publique en avril 2021, vise à renforcer les dispositifs de financement de la propriété intellectuelle des entreprises et à soutenir les sociétés établies à Singapour et possédant un important portefeuille de propriété intellectuelle (Brassell et Boschmans, forthcoming^[80]). Cela étant, le soutien à la trésorerie des PME au moyen de prêts, de subventions et de reports de paiements a moins d'importance dans les plans de relance que dans les plans d'urgence.

Cette section examine le poids des instruments de soutien à la trésorerie dans les plans de relance, en termes de nombre de mesures et d'enveloppe financière. Dans un contexte où les PME continuent d'être confrontées à d'importants problèmes de trésorerie, il est possible d'évaluer les plans de relance par un examen des engagements financiers visant à déterminer le poids que les pouvoirs publics accordent aux différents instruments financiers pendant chaque phase de la pandémie. À cette fin, les données de l'Observatoire mondial de la reprise relatives aux politiques et aux dépenses budgétaires liées au COVID-19 (O'Callaghan, 2020^[52]) ont été analysées au moyen de la méthode présentée à l'encadré 2.1.

Le Tableau 2.7 évalue la part des mesures axées sur les PME par type d'instrument (dette, reports de paiements et subventions) dans les plans d'urgence et de relance (et les deux confondus), en nombre et en valeur (en milliards USD). Si l'on considère ces trois instruments dans leur ensemble, les résultats montrent qu'une part importante des mesures axées sur les PME, en nombre comme en valeur, sont des mesures de soutien à la trésorerie. Toutefois, si l'on compare les plans d'urgence et de relance, le soutien à la trésorerie est plus important dans les premiers que dans les seconds : 30.73 % contre 5.78 % respectivement en nombre de mesures. En valeur, la différence est également significative : sur les 3 135.59 milliards USD investis dans le soutien à la trésorerie des PME, 3 101.05 milliards USD ont été alloués à l'aide d'urgence, contre 31.87 milliards USD aux plans de relance.

Si l'on examine les types d'instruments recensés dans la base de données de l'Observatoire mondial de la relance, le Tableau 2.7 montre que les instruments axés sur les PME sont moins utilisés que les instruments axés sur d'autres types de bénéficiaires (comme les entreprises d'autres tailles et les ménages), bien que les PME aient été fortement touchées par la crise. Si l'on compare les trois types d'instruments à l'étude, on constate que les mesures axées sur les PME ont plus souvent recours aux prêts qu'aux subventions et aux instruments de report. Les prêts représentent en effet 39.04 % de l'ensemble des mesures axées sur les PME, contre 29.02 % pour les instruments de report et 15.64 % pour les subventions. Toutefois, si l'on s'intéresse à la valeur financière de ces instruments, les instruments de report représentent une part légèrement plus importante de l'investissement en faveur des PME : 49.43 %, contre 42.85 % pour les instruments de dette et 18.96 % pour les subventions. Si l'on examine les mesures d'urgence et de relance, on constate que tous les instruments sont largement utilisés dans le cadre de l'aide d'urgence et moins dans le cadre de la relance, ce qui peut s'expliquer en partie par la nature à court terme du soutien à la trésorerie.

Tableau 2.7. Mesures axées sur les PME par type d'instrument

Nombre de mesures et montant

	Nombre de références			Montant en milliards USD		
	Prêts	Report	Subventions	Prêts	Report	Subventions
	Total (plans d'urgence et de relance)					
Mesures axées sur les PME	349	56	139	2 708.05	222.54	371.95
Autres mesures	545	137	750	3 612.29	227.65	1 590.04
Nombre total de mesures par instrument financier	894	193	889	6 320.34	450.19	1 961.99
Part des mesures axées sur les PME par instrument financier	39.04 %	29.02 %	15.64 %	42.85 %	49.43 %	18.96 %
	Plans d'urgence					
Mesures axées sur les PME	338	56	131	2 706.29	222.54	338.63
Autres mesures	442	134	582	3 060.19	227.41	973.42
Nombre total de mesures par instrument financier dans les plans d'urgence	780	190	713	5 766.48	449.95	1 312.05
Part des mesures axées sur les PME par instrument financier	43.33 %	29.47 %	18.37 %	46.93 %	49.46 %	25.81 %
	Plans de relance					
Mesures axées sur les PME	10	0	7	1.22	0	31.19
Autres mesures	101	3	168	551.93	0.24	616.62
Nombre total de mesures par instrument financier dans les plans de relance	111	3	175	553.15	0.24	647.81
Part des mesures axées sur les PME par instrument financier	9.01 %	0.00 %	4.00 %	0.22 %	0.00 %	4.81 %

Remarque : la méthode est expliquée à l'encadré 1 et à l'annexe B.

Source : Observatoire mondial de la relance (O'Callaghan, 2020^[52]).

Financements alternatifs

L'offre et l'usage de sources alternatives de financement des PME s'étaient considérablement améliorés avant la pandémie. Toutefois, au début de la crise sanitaire, de nombreux instruments alternatifs sont restés hors de portée des PME, contrairement à la dette. Ce phénomène peut s'expliquer de plusieurs façons. Tout d'abord, le financement par la dette reste la source de financement préférée des PME comparé aux autres sources. En outre, les pouvoirs publics ont cherché à tirer parti des relations préexistantes entre les PME et les banques pour acheminer rapidement les aides, incitant ainsi les PME à recourir au crédit.

Dans ce contexte, plusieurs types de financement alternatif ont fortement reculé en 2020 (voir chapitre 1) et certains continuent de rencontrer des difficultés en 2021 ; par exemple, les volumes d'affacturage ont baissé de 6.6 % à l'échelle mondiale en 2020 (FCI, 2021^[81]), et même s'ils ont rebondi au premier trimestre 2021 dans certaines régions (FCI, 2021^[82]), leur croissance est fortement liée à la reprise des activités commerciales affectées par l'émergence de variants du COVID-19 fin 2021. En Europe, le pourcentage net de PME déclarant avoir plus facilement accès au crédit-bail et à la location-vente a diminué, passant de 12 à 3 % entre avril et septembre 2020 (ECB, 2020^[83]). Entre avril et septembre 2021, 20 % des PME déclaraient avoir accès au crédit-bail (soit 8 points de plus qu'en 2020) ; . (ECB, 2021^[84]) ; toutefois, cette part est inférieure aux niveaux d'avant la crise (24 %) (ECB, 2020^[85]). Le capital-risque mondial en phase de démarrage a également subi des perturbations en 2020, mais a entamé une remontée en 2021, augmentant de 92 % en glissement annuel. Le financement d'amorçage a terminé

l'année 2020 en baisse de 27 % par rapport à l'année précédente, contre 11 % pour le financement de démarrage (Crunchbase, 2021^[86]). Toutefois, en 2021, le financement de démarrage a enregistré une forte hausse, de 100 % par rapport à l'année précédente. Le financement d'amorçage a enregistré une croissance plus modeste de 56 % par rapport à l'année précédente (Crunchbase, 2021^[87]).

En phase de relance, les instruments de financement alternatif apportent une contribution très importante au développement des PME dans le contexte post-pandémique. Non seulement ils offrent plus de souplesse que les prêts traditionnels (en termes de délai d'accès au capital, de critères et de relèvement du plafond du capital), mais ils peuvent également financer des PME et des start-ups jeunes et innovantes présentant des antécédents de crédit limités ou un modèle économique plus risqué.

En outre, à une époque où nombre de PME sont surendettées, les instruments financiers alternatifs sont très précieux, car ils facilitent l'apport de fonds de roulement aux entreprises fortement endettées ou à celles qui ont subi des pertes récentes. La surveillance étroite que les fournisseurs de financements alternatifs exercent sur la valeur des actifs garantis et les garanties sous-jacentes s'avère très utile pour permettre aux PME d'accéder à des capitaux en période de forte incertitude sur les marchés. Les prêteurs conventionnels rencontrent davantage de difficultés, car ils ne s'appuient généralement pas sur des actifs spécifiques pour garantir les prêts, contrairement aux financeurs alternatifs qui acceptent en garantie les stocks ou les inventaires, les installations et les machines, les biens immobiliers, ou les biens incorporels comme les marques et la propriété intellectuelle (OECD, 2015^[88]).

En outre, le financement par apport de fonds propres, comme le capital-risque et le tutorat-investissement, peut permettre de bénéficier d'un mentorat, de conseils et d'un accès à des réseaux, ce qui peut améliorer le taux de réussite des start-ups et des PME (OECD, 2016^[89]). En outre, il permet aux entrepreneurs d'accéder à des ressources utiles pour mieux s'adapter aux nouvelles conditions économiques et aux changements de comportement des consommateurs observés dans le sillage de la pandémie.

Les plans de relance comprennent un éventail de mesures en lien avec les financements alternatifs. Certaines mesures lancées en 2021 s'appuient sur des instruments comme l'affacturage, le crédit-bail et la location-vente, le financement du commerce, et les instruments de fonds propres et de quasi-fonds propres. Les stratégies de relance prévoient également des changements réglementaires visant à améliorer ces instruments, et plus particulièrement ceux de fonds propres et de quasi-fonds propres.

L'affacturage fait partie des instruments utilisés dans les plans de relance pour améliorer la trésorerie des PME

Il s'agit d'un instrument essentiel pour consolider la trésorerie des PME en période de relance. Il permet aux entreprises de céder leurs créances à prix réduit, et les aide à préserver leur liquidité au moment où elles en ont le plus besoin. En juillet 2021, l'Inde a approuvé la modification de la loi de 2011 sur l'affacturage visant à accroître le nombre d'organismes habilités à exercer des activités d'affacturage, et aider les PME à faire face aux retards de paiement en monétisant leurs créances plus facilement. Les données d'enquête ont montré qu'en juillet 2021, plus de 83 000 PME avaient signalé des retards de paiement dans le contexte des restrictions sanitaires. L'affacturage permet aux sociétés financières non bancaires, autres que celles dont l'activité principale est l'affacturage, d'escompter leurs factures. La réglementation vise également à réduire les délais d'enregistrement des factures, à augmenter le flux de crédit et à réduire son coût pour les PME (Financial Express, 2021^[90]).

En Italie, en juillet 2021, la Banque européenne d'investissement et Intesa Sanpaolo ont signé un accord pour octroyer des lignes de liquidités couvertes au moyen d'opérations d'escompte. Cet accord a permis de débloquer plus de 18 milliards EUR supplémentaires au bénéfice de quelque 50 000 PME et 150 grandes entreprises et ETI. Cet investissement vise à renforcer les chaînes d'approvisionnement en finançant le fonds de roulement au moyen de l'affacturage inversé. Cet instrument permet aux entreprises de la chaîne d'approvisionnement d'encaisser à l'avance leurs créances commerciales. Le Fonds de

garantie paneuropéen est l'instrument d'aide de la BEI. Compte tenu du montant des liquidités mises à disposition des entreprises, il s'agit de la plus grande opération soutenue par le fonds de garantie dans l'ensemble de l'Union européenne.

Les plans de relance de certains pays encouragent également le crédit-bail et la location-vente

Dans le cas du crédit-bail, les propriétaires de PME cèdent le droit d'utiliser un actif en leur possession pendant une période déterminée en l'échange de versements, ce qui leur permet d'obtenir des liquidités. En phase de relance, alors que l'économie et la demande des consommateurs repartent à la hausse, le crédit-bail peut permettre aux entreprises de disposer de liquidités le temps de retrouver leur niveau d'activité antérieur à la pandémie. La Roumanie et l'Espagne ont mis en œuvre certaines mesures afin de stimuler les activités de crédit-bail. En Roumanie, en février 2021, la Deutsche Leasing Romania et la BEI ont signé leur premier accord de coopération visant à débloquer 370 millions EUR de financements privés. L'objectif est de proposer des crédits-bails moins chers aux PME, notamment pour améliorer le financement des investissements agricoles et d'équipement dans les zones rurales. En Espagne, en avril 2021, le plan d'investissement de l'UE pour l'Europe a annoncé un programme de 50 millions EUR pour mettre à disposition des financements à long terme par l'intermédiaire de contrats de crédit-bail (European Commission, 2021^[73]). Dans le cadre du plan de relance polonais, une mesure visant à accorder aux PME des garanties sur le crédit-bail et les prêts de location-acquisition a été présentée en mai 2021 pour approbation par la Commission européenne. L'investissement se montera à 300 millions EUR et sera effectué par l'intermédiaire de sociétés de crédit-bail. La mesure sera financée par les ressources nationales mais bénéficiera d'une contre-garantie du Fonds de garantie paneuropéen afin de couvrir une partie du risque (European Commission, 2020^[91]).

Le financement du commerce bénéficie d'un soutien, souvent en dehors du cadre des plans de relance.

C'est dans sa forme à court terme que le financement du commerce est le plus courant. Les produits de financement à court terme permettent des reports de paiements sur une période inférieure à un an. La crise du COVID-19 a eu un impact significatif sur l'offre de ce type de financement, du fait par exemple de la hausse du prix des financements à court terme pour les PME (International Chamber of Commerce, 2020^[92]). La demande record de produits à court terme de la part des organismes de crédit à l'exportation donne à penser que, même si les prêteurs commerciaux disposent de suffisamment de liquidités pour octroyer des financements aux exportateurs, l'incertitude persistante quant au comportement des échanges a réduit l'appétence des fournisseurs privés pour le risque, ce qui limite la disponibilité du financement du commerce et oblige les gouvernements à passer par l'intermédiaire des organismes de crédit à l'exportation (OECD, 2021^[93]).

Pour stimuler la reprise, certains organismes de crédit à l'exportation ont élaboré des programmes sous la forme d'assurance ou de garantie des crédits à l'exportation, qui peuvent bénéficier spécifiquement aux PME. En Australie par exemple, le *COVID-19 Export Capital Facility d'Export Finance Australia* vient en aide aux PME en leur donnant accès au crédit et aux aides financières. Le dispositif a été modifié de façon à ne plus limiter le nombre de fois où un même client peut bénéficier d'une aide, ce qui a permis de simplifier l'accès des PME aux financements (voir le profil pays de l'Australie – en anglais). En janvier 2021, le gouvernement français a annoncé un soutien au renforcement du système de réassurance à court terme à hauteur de 5 milliards EUR, permettant à Bpifrance de maintenir la stabilité des échanges internationaux des PME et des ETI. La liste des pays d'exportation s'est également allongée. En outre, la stratégie de relance comporte également des mesures visant à renforcer l'assurance-prospection (un instrument qui aide à cibler les bénéficiaires de Bpifrance Assurance Export) et à apporter un soutien financier aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire qui achètent des services de conseil à l'exportation (Goodwin, 2021^[94]). De même, le plan croate de relance et de résilience prévoit de renforcer

le fonds de garantie des crédits à l'exportation afin de soutenir les entrepreneurs exportateurs et de renforcer l'internationalisation des PME (The Government of the Republic of Croatia, 2021^[95]). Autre exemple, en Bulgarie, la *United Bulgarian Bank* (UBB) a signé un accord avec le Fonds européen d'investissement en février 2021 concernant un nouveau programme de garantie appelé *JEREMIE Trade Financing COVID-19* (JEREMIE étant l'acronyme de *Joint European Resources for Micro, Small and Medium-sized enterprises*). Ce programme permettra à UBB d'offrir une tarification préférentielle et des exigences de garanties allégées (portant sur 50 % maximum du montant du prêt) et un refinancement jusqu'à 30 % du montant du prêt (SME banking, 2021^[96]).

Les résultats de l'Observatoire mondial de la reprise (O'Callaghan, 2020^[52]) montrent que le financement du commerce n'est pas un instrument d'action fréquent dans les plans de relance. Sur l'ensemble des mesures examinées, seules 11 étaient liées au financement du commerce, et une seule visait les PME. Il s'agit d'une mesure d'urgence danoise, qui accorde à l'organisme danois de crédit à l'exportation une garantie de liquidité à hauteur de 1.25 milliard DKK pour les nouveaux prêts destinés aux PME exportatrices.

La majeure partie des mesures génériques de financement du commerce recensées par l'outil de suivi étaient des mesures d'urgence adoptées par la Corée du Sud, qui prévoient des garanties, des mesures d'assurance à l'exportation et un financement des exportations par le biais d'allongements de l'échéance des prêts et de moratoires sur le paiement des intérêts.

Les instruments de fonds propres et de quasi-fonds propres prennent différentes formes dans le cadre des plans de relance

Les instruments de fonds propres et, en particulier, de quasi-fonds propres présents dans les plans de relance visent à financer les PME de manière adaptée à leurs besoins :

Prêts participatifs : cet instrument fait référence aux prêts dont la rémunération est liée aux performances de l'entreprise. Elle peut être liée aux ventes, au chiffre d'affaires ou aux bénéfices, et le taux d'intérêt et le remboursement du capital peuvent être subordonnés aux résultats de l'entreprise (OECD, 2015^[97]). En phase de relance, et alors que l'environnement économique reste incertain, cet instrument peut être bénéfique aux entreprises car il réduit la charge que représentent les versements fixes aux investisseurs et garantit que les entreprises paient à hauteur de leurs moyens. Toutefois, lorsque l'économie se redresse, les investisseurs sont susceptibles de bénéficier de rendements plus importants. Dans le cadre du plan France Relance, 14 milliards EUR ont été mis sur la table sous la forme de prêts participatifs début mars 2021 (FirmFunding, 2021^[98]), afin de soutenir les PME. Le soutien de l'État prend la forme d'une garantie apportée aux investisseurs qui refinancent les prêts participatifs. Ces financements ont une durée de huit ans, avec un différé de quatre ans et un amortissement de la même durée. Grâce à ce dispositif, les PME et les ETI qui y ont droit disposent d'un délai très confortable pour se remettre de la crise avant de commencer à rembourser (au début de la cinquième année après l'acquisition du prêt) (Daf-Mag.fr, 2021^[99]) (Ministère de l'économie, des finances et de la relance, 2021^[100]).

Obligations subordonnées : il s'agit d'obligations non garanties qui permettent aux investisseurs de toucher périodiquement des intérêts, et leur garantissent un remboursement intégral à l'échéance (OECD, 2015^[97]). Le plan France Relance prévoit un budget de 6 milliards EUR pour les obligations subordonnées ciblant les PME. Ces obligations dites « obligations Relance » sont distribuées par des sociétés de gestion de portefeuille, bénéficient d'une garantie de l'État à hauteur de 30 % et d'un taux d'intérêt de 5 à 6 %. Cet instrument est utile aux entreprises en phase de relance, car ces obligations ne sont remboursables qu'au bout de huit ans, pendant lesquels les entreprises paient uniquement les intérêts (FirmFunding, 2021^[98]), ce qui leur laisse largement le temps de se remettre de la crise.

Investissements en fonds propres : les investissements publics en fonds propres ou quasi-fonds propres font partie de la panoplie de mesures d'urgence de plusieurs pays. Il s'agit d'un moyen de fournir des

liquidités à des entreprises dont le modèle économique est risqué en phase de démarrage, qui n'ont pas la possibilité de recourir à l'emprunt.

En période de reprise, le recours à l'apport de fonds propres reste pertinent. Par exemple, en mars 2021, le gouvernement australien a investi 100 millions AUS dans le *Business Growth Fund* (Government of Australia - The Treasury, 2020^[101]). Quatre banques ont co-investi à hauteur de 20 millions AUD chacune, ce qui porte la taille totale du fonds à 540 millions AUD, en tenant compte des investissements précédents. Les derniers investissements visent à augmenter la réserve de « capitaux patients ». Les capitaux patients permettent aux PME de rémunérer les investisseurs à un horizon éloigné (généralement au bout de 5 ans). Ce fonds vise les PME viables, car elles doivent justifier de trois années de croissance de leurs revenus avant la pandémie (InnovationAus, 2021^[102]).

En Italie, le *Fondo Patrimonio PMI* a été prolongé au premier semestre 2021, et a bénéficié une dotation d'un milliard EUR. Il a pour objet la souscription d'obligations et de titres de créance de PME dont le chiffre d'affaires est compris entre 10 et 50 millions EUR, et qui ont procédé à une augmentation de capital d'au moins 250 000 EUR entre le 20 mai et le 30 juin 2021 (White & Case, 2021^[103]). En outre, l'entreprise doit fournir des déclarations périodiques afin de certifier qu'elle respecte bien les conditions (Invitalia, 2021^[104]).

La Banque centrale de Malaisie a mis en place la *Business Recapitalisation Facility* dans le cadre du budget 2022. L'objectif est de renforcer la structure du capital des PME et de les aider à gérer leur niveau d'endettement. D'un montant total d'un milliard MYR, ce dispositif apportera des capitaux propres ou des financements hybrides, ces derniers en partenariat avec des tiers apporteurs de capitaux. (Bank Negara Malaysia, 2021^[105])

Au Royaume-Uni, le gouvernement a annoncé en mars 2021 le maintien de l'initiative Future Fund. Dans le cadre de ce renouvellement, l'initiative *Future Fund: Breakthrough* a bénéficié d'une dotation de 375 millions GBP (Growthbusiness.co.uk, 2021^[106]). Alors que la première version du fonds était axée sur les entreprises innovantes n'ayant pas encore généré de revenus, la nouvelle version vise à fournir des capitaux propres aux entreprises technologiques en phase de croissance. Ce dispositif vise une forte participation du secteur privé, avec des investissements privés équivalents à ceux du secteur public (British Business Bank, 2021^[107]).

Prêts non remboursables : certains gouvernements ont inclus dans leurs stratégies de sauvetage des prêts convertis totalement ou partiellement en subventions si l'entreprise remplit certaines conditions. Les stratégies de relance prévoient des mesures à court et long termes. Par exemple, en décembre 2020, le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) a porté le montant des prêts non remboursables de 40 000 à 60 000 CAD et a repoussé la date limite de dépôt des demandes au 30 juin 2021. Jusqu'à 33 % du montant peut être radié si le reste du prêt est remboursé avant le 31 décembre 2022 (Government of Canada - Department of Finance, 2021^[65]). Aux États-Unis, le Programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program, PPP) accorde une remise de prêt de fonds de roulement d'une durée de huit semaines si l'entreprise maintient le niveau d'emploi d'avant la crise. Au moment de sa prolongation en janvier 2021, la procédure de remise de prêt du PPP a été simplifiée. Les propriétaires d'entreprises qui demandent des prêts de 150 000 USD ou moins doivent simplement attester sur un formulaire d'une page que les fonds ont servi à payer les salaires et les autres dépenses admissibles de l'entreprise. Ainsi, en décembre 2021, les prêts PPP avaient bénéficié d'une remise à hauteur de 81 % de leur valeur totale, soit 645 milliards USD (SBA, 2021^[108]).

Échange de créances contre des actions : il s'agit d'un instrument utilisé par les entreprises et les actionnaires pour échanger des créances contre des titres de participation afin de redimensionner la dette et d'améliorer la situation de capitaux propres de l'emprunteur. Une fois l'échange effectué, la dette est effacée (ce qui réduit l'effet de levier de l'entreprise) et, en contrepartie, le prêteur dispose d'une part qui, une fois l'entreprise rétablie, sera vendue ou introduite en bourse. Compte tenu du grand nombre d'entreprises qui cherchent à restructurer leur bilan, l'échange de créances contre des actions est un instrument pertinent dans le cadre de la relance (Travers Smith, 2020^[109]). Par exemple, au Royaume-Uni,

la Fédération des petites entreprises (FSB) et *Ownership at work* proposent d'échanger les prêts « rebond » accordés dans le cadre du dispositif *Bounce back loan scheme* (BBLs) contre des titres de participation au capital de l'entreprise, gérés par des trusts d'actionariat salarié. Le rapport « A shares for debt recovery plan » décrit la voie à suivre pour convertir les prêts du dispositif BBLs d'un montant maximal de 50 000 GBP en titres de participation pour les salariés. Les prêteurs privés annuleront les prêts et demanderont une garantie de l'État à hauteur de 100 %. Selon la FSB, cela aura pour double effet de protéger les entreprises et emplois viables et de stimuler la productivité (FSB - Federation of Small Businesses, 2021^[110]) (Small Business Charter, s.d.^[111]).

Les stratégies de relance prévoient également des réformes réglementaires visant à encourager l'apport de capitaux propres aux PME

En dépit des mesures susmentionnées, l'évolution récente des marchés de financiers donne à penser que les marchés d'actions offrent moins de possibilités aux PME qu'aux grandes entreprises. En effet, le nombre d'introductions en bourse et de sociétés cotées a diminué, tandis que la capitalisation globale des marchés d'actions a augmenté dans un certain nombre de pays. Cette évolution met en évidence une concentration sur les grandes entreprises et des barrières élevées à l'entrée pour les PME, étant donné les coûts élevés associés à l'entrée en bourse (OECD, 2021^[78]). Dans le cadre de la stratégie de relance, et afin de mobiliser l'épargne à long terme accumulée pendant la pandémie, les gouvernements ont modifié les cadres réglementaires afin de faciliter les prises de participation dans des PME. Les changements législatifs intervenus dans le cadre du train de mesures de relance par les marchés des capitaux approuvé par le Parlement européen en mars 2021 sont un bon exemple (Clifford Chance, 2021^[112]). L'une des réformes approuvées vise à faciliter l'émission d'actions par les PME et à permettre aux investisseurs d'accéder plus facilement aux informations relatives à ces entreprises. En vertu du règlement Prospectus de 2017, le Parlement européen fixe les exigences relatives à l'élaboration, l'approbation et la distribution du prospectus publié par les entreprises en cas d'offre au public de valeurs mobilières. Pour les PME en particulier, cela implique des coûts de mise en conformité élevés compte tenu du nombre important d'informations requises. Toutefois, avec le nouveau « prospectus de relance de l'UE », seules « les informations essentielles sont requises pour permettre aux investisseurs de prendre une décision d'investissement en connaissance de cause » (Council of the European Union, 2020^[113]). Ce nouveau prospectus simplifié est plus simple à produire pour les petits émetteurs, plus facile à comprendre pour les investisseurs individuels, et facilite le contrôle par les autorités de réglementation, ce qui permet d'accroître le nombre d'investisseurs dans les PME tout en réduisant les coûts de mise en conformité (Council of the European Union, 2020^[113]). Cette réforme est limitée à la phase de relance et s'appliquera jusqu'en décembre 2022, après quoi elle sera réexaminée.

Une autre réforme importante approuvée par l'Union européenne vise à améliorer la visibilité des PME auprès des investisseurs. En vertu du règlement, les banques et les entreprises financières peuvent accéder aux informations relatives aux PME en payant conjointement les services de recherche et d'exécution, à condition que la recherche soit effectuée au sujet d'émetteurs dont la capitalisation boursière ne dépasse pas 1 milliard EUR. Cette recherche est cruciale pour aider les petits émetteurs à se mettre en relation avec les investisseurs, et accroître le niveau d'investissement dans les PME (Council of the European Union, 2020^[114]).

Un autre pays a procédé à des changements réglementaires afin de faciliter l'accès des PME aux marchés financiers : la Nouvelle-Zélande. En 2021, le ministre du Commerce et des Affaires des consommateurs a délivré une « licence de commercialisation de produits financiers » à Catalist Markets. Catalist Markets est une bourse néo-zélandaise conçue pour les PME. Elle prévoit d'autres dispositions en matière de divulgation et d'obligations de déclaration et réduit les coûts de mise en conformité pour les PME (voir le profil pays de la Nouvelle-Zélande – en anglais).

Dans l'ensemble, les mesures de financement alternatif axées sur les PME ne figurent pas en bonne place dans les plans de relance

Selon l'Observatoire mondial de la relance (O'Callaghan, 2020^[52]), les sources alternatives de financement ne sont pas très répandues. Au total, 74 mesures promeuvent les sources alternatives de financement, tandis que 1 833 mesures soutiennent la liquidité au moyen de prêts, de reports de paiements et de subventions (Tableau 2.8). Les financements alternatifs représentent également une minorité des investissements. On relève en effet 33 points d'écart avec les mesures de soutien de la trésorerie des PME (prêts, subventions et reports).

En outre, sur 74 mesures portant sur les financements alternatifs, 39.19 % sont des mesures axées sur les PME, mais elles ne représentent que 6.76 % de l'enveloppe financière globale. Les programmes fondés sur les financements alternatifs semblent donc d'envergure relativement modeste par rapport au nombre de mesures existantes en la matière.

En outre, bon nombre des mesures de financement alternatif des PME relèvent des plans d'urgence. Sur 29 mesures, 24 sont des mesures d'urgence et concentrent 15.06 milliards USD de budget destiné au financement alternatif des PME. Ce type de financement a très peu de poids, tant en termes de nombre de mesures que d'enveloppe financière, en particulier pendant la phase de relance, ce qui ouvre un éventail de possibilités pour l'avenir. Il permettrait non seulement d'éviter une inversion de la tendance à la diversification des sources de financement des PME, mais s'avère également plus efficace que d'autres types d'aides. Les simulations effectuées montrent qu'en ciblant le soutien à la trésorerie, les instruments de fonds propres et de quasi-fonds propres peuvent être plus de quatre fois plus efficaces que les autres types de soutien (IMF, 2021^[115]).

Tableau 2.8. Types de soutien financier aux PME en nombre de mesures et en montant

Nombre de mesures et montant

	Nombre de références		Montant en milliards USD	
	Trésorerie	Promotion de sources alternatives de financement	Trésorerie	Promotion de sources alternatives de financement
	Total (plans d'urgence et de relance)			
Mesures axées sur les PME	495	29	3 135.59	15.74
Autres mesures	1 338	45	4 758.7	217.24
Nombre total de mesures par type d'aide	1 833	74	7 894.29	232.98
Part des mesures axées sur les PME par type d'aide	27.00 %	39.19 %	39.72 %	6.76 %
	Plans d'urgence			
Mesures axées sur les PME	477	24	3 101.05	15.06
Autres mesures	1 075	32	4 075.92	179.63
Nombre total de mesures par type d'aide dans les plans d'urgence	1 552	56	7 176.97	194.69
Part des mesures axées sur les PME par type d'aide	30.73 %	42.86 %	43.21 %	7.74 %
	Plans de relance			
Mesures axées sur les PME	16	5	31.87	0.68
Autres mesures	261	13	682.61	37.61
Nombre total de mesures par type d'aide dans les plans de relance	277	18	714.48	38.29
Part des mesures axées sur les PME par type d'aide	5.78 %	27.78 %	4.46 %	1.78 %

Note : la catégorie « trésorerie » inclut les mesures qui ont recours aux prêts, aux reports de paiement et aux subventions pour soulager la trésorerie des entreprises. Pour certaines mesures, il n'est pas possible de déterminer si elles relèvent d'un plan d'urgence ou de relance. La méthode est expliquée à l'encadré 2.1 et à l'annexe B.

Source : Observatoire mondial de la relance (O'Callaghan, 2020^[52]).

Insolvabilité

Le surendettement et l'insolvabilité font peser une menace croissante sur la reprise. Dès le début de la crise, les pouvoirs publics ont fourni des liquidités aux PME sous forme de subventions et de prises de participation, mais ils se sont principalement appuyés sur les instruments de dette. Cette situation, associée au fait que plusieurs pays ont ajusté temporairement leurs régimes d'insolvabilité pour protéger les entreprises de la faillite en suspendant les procédures d'insolvabilité ou en empêchant les créanciers d'engager des procédures, par exemple, pourrait accroître le risque d'une vague de faillites lorsque ces mesures provisoires seront levées. Selon Euler Hermes, le nombre de faillites dans le monde devrait augmenter de 15 % en 2022, ce qui représente toutefois une baisse de 4 % par rapport aux chiffres enregistrés avant la crise (Euler Hermes, 2021^[116]).

Parmi les mesures de lutte contre l'insolvabilité mises en œuvre jusqu'à présent dans les plans de relance figurent des outils de restructuration de la dette, des procédures de restructuration extrajudiciaire

spécifiques, et une simplification de la réorganisation des PME. Aux Pays-Bas, par exemple, le dispositif TOA (*Time Out Arrangement*) accorde des prêts de restructuration aux entrepreneurs, à condition d'obtenir l'accord des créanciers et de disposer d'un plan de restructuration décrivant la faisabilité financière et la viabilité initiale de l'entreprise. Le crédit TOA s'élève à 100 000 EUR maximum, qui peuvent être utilisés pour le fonds de roulement ou les actifs nécessaires au redémarrage de l'entreprise (Qredits, 2021^[117]). Singapour a lancé un programme d'insolvabilité simplifié visant à faciliter la restructuration des PME. Ce programme prévoit le dépôt d'une seule demande à la Haute Cour, au lieu de deux (ce qui était fréquemment le cas auparavant), un moratoire automatique, et l'approbation par deux tiers des créanciers au lieu de trois quarts auparavant. Le plan de reprise et de résilience irlandais a instauré une procédure administrative de sauvetage des petites entreprises (*Small Companies Administrative Rescue Process - SCARP*). Cette procédure offre aux PME viables mais confrontées à des problèmes de liquidité la possibilité de simuler la « procédure d'examen », ce qui permet de réduire le contrôle exercé par le tribunal, d'améliorer l'efficacité et de raccourcir les procédures de restructuration. Au dernier trimestre 2021, le gouvernement irlandais a adopté la loi sur la procédure de sauvetage des petites et microentreprises (*Rescue Process for Small and Micro companies Act*), qui permet aux entreprises de désigner des professionnels de l'insolvabilité pour superviser la procédure de sauvetage administratif, déterminer si l'entreprise peut survivre et préparer un plan de redressement. Pendant ce temps, l'entreprise bénéficie d'une protection juridique contre les réclamations de ses créanciers (Irish Times, 2022^[118]).

En Espagne, le plan de reprise et de résilience prévoit d'aider les PME à restructurer leur dette. Trois mesures principales ont été approuvées, qui permettent de : i) prolonger la durée d'amortissement jusqu'à 12 ans, ii) convertir le prêt en prêt participatif, iii) négocier une réduction de la totalité de la dette bénéficiant d'une garantie de l'État. Si l'entreprise peut demander à bénéficier de la première mesure, les deux dernières dépendent de la banque, qui prend en compte, entre autres critères, une baisse des revenus de 30 % minimum en 2020. Si la banque accepte de réduire la dette, elle demande à l'administration le transfert du solde de la dette garantie. Le gouvernement a annoncé un investissement de 3 milliards EUR dans le cadre de ce dispositif (El País Economía, 2021^[119]).

Dans le cadre de la relance, il faut également renforcer la capacité des systèmes d'insolvabilité à gérer et traiter efficacement la vague de procédures de restructurations qui s'annonce. Au Portugal, le plan de reprise et de résilience propose la création d'une plateforme intégrée qui vise à dématérialiser les procédures d'insolvabilité et à réduire la charge administrative des PME. Il propose également de moderniser le système judiciaire et de réviser le cadre juridique de l'insolvabilité. Le plan de reprise et de résilience croate vise un objectif similaire. Il est prévu d'investir 20 millions HRK dans l'amélioration du cadre régissant les faillites. L'investissement portera notamment sur des outils informatiques destinés à améliorer la méthode de collecte de données sur les procédures de restructuration, d'insolvabilité et de remboursement de la dette, ce qui permet un meilleur suivi. Il permettra également d'automatiser certains pans de la procédure, réduisant ainsi les délais, et de prévoir sa durée et son coût. Les frais pourront être payés par voie électronique.

Les mesures axées sur l'insolvabilité des PME pourraient mériter une attention accrue à l'avenir.

D'après les informations de l'Observatoire mondial de la relance (O'Callaghan, 2020^[52]) les mesures relatives à l'insolvabilité sont assez peu utilisées par rapport à d'autres domaines d'action. Seules cinq mesures liées à l'insolvabilité des PME ont été recensées. Neuf mesures visent d'autres types d'entreprises. Il apparaît donc que l'augmentation attendue du nombre de faillites dans la plupart des économies, et les risques accrus pour les PME ont peu mobilisé les pouvoirs publics, mais qu'il faudra y prêter d'attention à l'avenir.

Si l'on examine la répartition des mesures liées à l'insolvabilité des PME entre les plans d'urgence et de relance, on constate qu'aucune ne se classe dans la catégorie des mesures de relance ; toutes sont des

mesures d'urgence. Cela peut s'expliquer par le caractère ponctuel de la plupart de ces mesures, qui visent à modifier temporairement les procédures juridiques de règlement des faillites. Toutefois, des mesures à long terme seront nécessaires pour répondre aux besoins des PME. Ces mesures pourraient contribuer à réduire le fardeau administratif que les procédures d'insolvabilité font peser sur les entreprises. Elles pourraient également prendre la forme de mesures de soutien de « l'entrepreneuriat de la deuxième chance » qui permettrait aux entrepreneurs de bonne foi de repartir du bon pied. Cette question va progressivement devenir prioritaire pour les décideurs, afin de renforcer le dynamisme des entreprises (OECD, 2021^[3]).

Aide à la relance des PME

Le système bancaire demeure le canal privilégié pour acheminer l'aide

Depuis le début de la crise du COVID-19, c'est essentiellement par le système bancaire que le soutien public a été acheminé. Les banques centrales ont mis en place plusieurs mesures pour améliorer les conditions de crédit et injecter des liquidités dans l'économie par l'intermédiaire des banques. Les mesures monétaires ont notamment consisté en un abaissement significatif des taux d'intérêt, qui sont généralement tombés à des valeurs proches de zéro dans la plupart des économies avancées, et en une expansion massive des programmes d'achat d'actifs¹, afin d'encourager l'octroi de prêts. Les mesures réglementaires ont donné lieu à une modification des exigences prudentielles, assouplissant les critères de garantie, les exigences de fonds propres et suspendant le versement des dividendes (Group of thirty, 2020^[120]). En outre, le crédit a été encouragé par des garanties publiques atteignant des valeurs proches de 100 % dans plusieurs économies avancées. Les résultats de l'enquête sur les programmes publics de financement des entreprises en temps de crise, menée en juin 2020 par le Comité des marchés financiers de l'OCDE, montrent que près de la moitié des mesures (48 %) prises pour faire face à la crise ont été mises en œuvre via le circuit bancaire (OECD, 2020^[50]).

Les banques demeurent une source d'aide importante pour les PME en phase de relance, comme en atteste notamment l'extension significative des garanties de prêts en 2021 et 2022 (tableau 6 : Extensions de garanties pour soutenir les PME). Toutefois, leur rôle ne se limite pas à acheminer les aides. Dans le cadre de certains dispositifs de prêts de relance, les banques aident les gouvernements à orienter leurs aides vers les entreprises viables, ce qui peut contribuer à une allocation plus efficace des ressources. Dans le cadre du *Recovery Loan Scheme* du Royaume-Uni, par exemple, les emprunteurs doivent présenter un plan d'amortissement aux prêteurs afin de prouver la viabilité de leur entreprise et leur capacité de remboursement à l'avenir. Il revient aux banques d'accepter ou non d'accorder le prêt, après examen du plan d'amortissement (British Business Bank, 2021^[57]).

En phase de relance, le rôle des banques consiste également à soutenir la création de nouveaux instruments afin de venir en aide aux entreprises surendettées (Oliver Wyman, 2021^[121]). Le plan de reprise et de résilience espagnol permet aux banques de décider si les emprunteurs peuvent convertir leurs prêts existants en prêts participatifs, ce qui permet aux entreprises d'ajuster leurs remboursements à leurs résultats, ou si les emprunteurs peuvent bénéficier de garanties publiques pour une partie de leur dette (El País Economía, 2021^[119]).

Les plateformes numériques ont le vent en poupe

En phase de sauvetage, certains pays qui disposaient de systèmes numériques adaptés ont pu acheminer efficacement les aides via des plateformes. En Suisse et en Corée, notamment, les aides ont transité sans heurts par des portails numériques simples d'utilisation (OECD, 2021^[3]). En phase de relance, les gouvernements s'appuient de plus en plus sur de nouvelles infrastructures numériques ou sur des plateformes numériques existantes pour acheminer les aides, l'objectif étant de s'assurer qu'elles parviennent efficacement à leurs destinataires. Par exemple, en Malaisie, le ministère des Finances a

lancé la plateforme nationale de financement de la chaîne d'approvisionnement, dénommée « JanaNiaga », en juillet 2021. Avec une dotation de 300 millions MYR et une croissance attendue de 1.2 milliard MYR, cette plateforme vise à proposer aux PME des prêts à un taux d'intérêt très avantageux (3.5 % par an). Elle permettra également de réduire considérablement les délais d'accès aux financements, puisque les PME déposent leur demande en ligne et reçoivent une réponse dans les 24 heures.

Autre exemple, l'investissement réalisé par le Fonds européen d'investissement, la Banque commerciale d'Amsterdam et BNP Paribas en janvier 2021. Quarante millions EUR ont été alloués à la plateforme Creditshelf, destinée à financer les PME allemandes par l'emprunt. En juillet 2021, constatant que prêts ont été accordés efficacement aux PME dans le respect des conditions d'octroi prévues, la dotation a été portée à 60 millions EUR.

Les plateformes numériques sont également un moyen d'encourager le financement privé par des particuliers. Par exemple, l'institution lituanienne de promotion économique INVEGA a alloué 10 millions EUR à la mesure baptisée « Raspberry ». Les fonds publics transiteront par des plateformes de financement collaboratif sous forme de prêts. Ces prêts sont financés à hauteur de 40 % par l'État, à concurrence de 10 000 EUR par entreprise, tandis que les 60 % restants doivent être levés auprès d'investisseurs particuliers. Autre exemple, l'écosystème de financement collaboratif qui voit le jour en Turquie. Avec la légalisation de l'investissement participatif par apport de fonds propres, en 2017, et du financement collaboratif en 2020, le gouvernement entrevoit un potentiel important pour les entreprises en phase de démarrage et les start-ups, qui pourront accéder aux financements d'une multitude d'investisseurs avec moins de contraintes administratives. En novembre 2021, cinq entreprises ont obtenu une licence pour opérer en tant que plateformes d'investissement collaboratif en capital, et en décembre 2021, 15 levées de fonds ont été menées avec succès (voir le profil pays de la Turquie).

Les fonds d'investisseurs privés sont également en mesure de financer les PME en phase de relance

Le soutien sans précédent apporté au secteur des entreprises afin de remédier aux problèmes de trésorerie a eu un impact sur la santé des finances publiques. C'est pourquoi les stratégies de relance ont davantage mis l'accent sur les fonds privés, non seulement en tant que moyen d'aide, mais aussi en tant qu'outil permettant de mobiliser l'épargne à long terme des investisseurs privés, et de mettre les connaissances et l'expertise du secteur privé au service des PME. Par exemple, en France, les prêts participatifs et les obligations subordonnées du plan France Relance sont distribués par les banques, mais sont principalement financés par des investisseurs institutionnels. Les banques conservent 10 % des prêts, tandis que les 90 % restants sont cédés au fonds « Prêts Participatifs Relance » soutenu par 18 sociétés d'assurance, plusieurs groupes bancaires et la Caisse des dépôts et consignations. La part transférée au fonds adossé à des investisseurs privés bénéficie d'une garantie de l'État pouvant aller jusqu'à 30 %, ce qui a permis de mobiliser 11 milliards EUR auprès d'investisseurs institutionnels lors de la première levée de fonds (Fédération Bancaire Française, 2021^[122]). Le fonds est géré par des gestionnaires d'actifs sélectionnés par la Fédération française de l'assurance (French Insurance Federation, 2021^[123]). Autre exemple, le Fonds de fonds récemment créé par la Nouvelle-Zélande (2020), dans lequel le gouvernement a investi plus de 150 millions USD de capital-risque en phase de démarrage, auxquels se sont ajoutés 420 millions USD de capitaux privés en décembre 2021 (Business Desk, 2021^[124]).

À Singapour, les pouvoirs publics co-investissent dans le *Special Situation Fund for Startups* (SSFS) et font appel à des investisseurs et une expertise privés afin de soutenir les jeunes entreprises à fort potentiel confrontées à des problèmes de trésorerie ou de levée de fonds. En juin 2021, l'organisme chargé du développement économique et des entreprises (*Economic Development Board et Enterprise*

Singapore) a annoncé que le fonds avait levé 216 millions USD, plus de la moitié des capitaux provenant d'investisseurs privés (The Business Times, 2021^[125]).

Au Royaume-Uni, la Bourse de Londres met actuellement en place un fonds d'investissement de 300 millions GBP pour venir en aide aux PME qui continuent à rencontrer des difficultés en raison de la pandémie. Le fonds comptera parmi ses participants trois grandes sociétés de gestion d'actifs qui seront chargées de superviser trois volets d'investissement : le capital-investissement, les petites sociétés cotées et le capital-risque. L'idée est de mobiliser des capitaux d'amorçage auprès de grandes entreprises qui ont vu leurs activités se développer après la pandémie, comme les supermarchés et les sites marchands (Growthbusiness.co.uk, 2021^[106]).

Offre combinée de soutien financier et non financier

Les Principes de haut niveau du G20/OCDE sur le financement des PME préconisent un renforcement des compétences financières et de la vision stratégique des PME. Dans le contexte de la reprise, l'amélioration des compétences financières par la prestation de services non financiers peut aider les PME à renforcer leur capacité à répartir convenablement leurs ressources financières. Elle peut également avoir un impact sur la santé du système financier en améliorant le recouvrement des échéances de prêts. Dans le cadre du projet PROMISE IMPACT, des tests menés par l'Organisation internationale du travail sur 5 000 PME indonésiennes sélectionnées au hasard ont révélé que 46 % des PME du groupe traité préparaient un tableau de financement pour enregistrer les transactions financières, ce qui a eu un impact positif sur le remboursement des prêts (les retards de remboursement ont été réduits de 7.2 %). Les PME de certains sous-groupes traités ont également vu leurs recettes augmenter d'environ 22 331 millions IDR (1 595 USD) au seuil de signification de 1 % (Government of France, 2021^[22]).

L'importance de l'offre combinée de services financiers et non financiers a déjà été évoquée dans les éditions précédentes du *Tableau de Bord*. Dans l'édition 2018, 27 pays du Tableau de bord déclaraient avoir intégré un outil de soutien non financier à leur éventail de mesures de financement des PME (OECD, 2018^[126]).

Les services non financiers font partie de la panoplie de mesures visant à aider les PME à traverser la crise, et prennent la forme de conseils et de formations. D'après une étude menée par le Groupe de Montréal sur le soutien apporté par les banques publiques membres pendant la pandémie de COVID-19, la fourniture de services non financiers est un volet crucial du soutien aux PME. Les réponses des membres montrent à quel point le besoin d'informations sur la gestion de la trésorerie, les aides financières disponibles, la réadaptation des modèles économiques et la relance des activités s'est fait de plus en plus pressant pour les PME dans le sillage de la crise du COVID-19. Pour apporter aux PME l'aide dont elles avaient besoin, les banques publiques qui ne disposaient pas d'un portefeuille à long terme dédié aux services non financiers ont réajusté leur modèle économique et cherché comment proposer ces services à leurs petits clients (The Montreal Group, 2021^[127]).

En phase de relance, les services non financiers sont encore plus essentiels. Non seulement ils peuvent aider les PME à utiliser plus efficacement les aides publiques dont elles bénéficient, mais ils ont un impact direct sur la résilience des PME en renforçant leurs compétences face à une conjoncture économique défavorable. À cet égard, dans le cadre de la stratégie de relance, les pays allient les aides financières à des prestations de services non financiers, comme des formations visant à apprendre aux entrepreneurs à s'adapter à l'après-COVID. Le budget 2021 du Royaume-Uni prévoit le lancement de deux nouveaux dispositifs destinés à stimuler la productivité des PME en améliorant leurs compétences de gestion et leurs compétences numériques. *The Help to Grow: Management* et *The Help to Grow: Digital* bénéficieront à 100 000 PME. L'initiative *The Help to Grow: Management* permet aux cadres supérieurs de bénéficier de séances de formation conçues par des écoles de commerce de renommée internationale, financées à 90 % par les pouvoirs publics. L'objectif est non seulement d'améliorer les compétences de gestion des cadres supérieurs, mais aussi d'élaborer un plan de croissance pour leur entreprise et de renforcer leur

résilience aux chocs futurs (Small Business Charter, s.d.^[128]). Autre exemple, le programme lituanien Accelerator 2 qui associe des services d'accélération à l'octroi d'un financement (voir encadré 2.2).

Encadré 2.2. Programme Accelerator 2 en Lituanie

En mai 2021, l'institution lituanienne de promotion économique INVEGA et le ministère lituanien de l'Économie ont annoncé un investissement de 18 millions EUR au titre du programme Accelerator 2. Ce programme consiste à sélectionner deux intermédiaires financiers afin de mettre en place deux fonds de capital-risque (pré-amorçage et amorçage), et associe l'apport de capitaux à des services de mentorat, de conseil et d'éducation à destination des entreprises aux premiers stades de développement.

Le fonds de pré-amorçage bénéficiera d'une dotation de 6.5 millions EUR et mettra en œuvre deux programmes :

- Programme de pré-accélération : cible les personnes travaillant dans le domaine de l'innovation et souhaitant créer une entreprise, afin de former des équipes et de rechercher des débouchés commerciaux.
- Programme d'accélération : conçu pour renforcer les équipes des entreprises partiellement ou pleinement établies. Il inclut les services d'un mentor et des conseils pour renforcer les compétences des participants.

Toutes les entreprises admissibles recevront des investissements initiaux en capital-risque.

Le fonds d'amorçage disposera d'une dotation de 2.7 millions EUR. Il vise à faire bénéficier les PME de financements en capital-risque. Toutefois, au moins 70 % des fonds alloués devront être investis dans des entreprises ayant participé à la phase de pré-amorçage du programme d'accélération du fonds (INVEGA, 2021^[129]).

Objectifs stratégiques clés dans les plans de relance : le volet PME

L'orientation PME des plans de relance varie selon le domaine d'action

La présente section tente de déterminer si le soutien accordé aux PME dans le cadre des plans de relance est suffisant pour leur permettre de « reconstruire en mieux » dans les domaines d'action essentiels, à savoir la transformation numérique, le verdissement, les compétences et l'innovation. Comme nous l'avons vu plus haut, les plans de relance visent à favoriser une plus grande résilience économique en relevant les principaux défis stratégiques à moyen et long termes par le biais d'investissements et d'un soutien non financier. Pour mieux comprendre comment les ressources visant les PME sont réparties entre les différents domaines d'action dans les plans de relance, le Tableau 2.9 présente les mesures axées sur les PME dans les domaines du verdissement, de la transformation numérique, des compétences et de l'innovation, dans les plans d'urgence et de relance (et les deux confondus). L'innovation est le domaine d'action dans lequel les mesures axées sur les PME sont les plus nombreuses. La transformation numérique est le domaine dans lequel les mesures axées sur les PME sont les moins nombreuses en nombre absolu, bien qu'elle se classe en deuxième position en valeur. La part des mesures axées sur les PME dans le nombre total de mesures par domaine d'action est nettement supérieure à leur part en valeur, ce qui donne à penser que le montant moyen des mesures axées sur les PME est relativement faible. Enfin, le tableau montre que la part des mesures axées sur les PME (en nombre et en montant) est bien plus faible dans les plans de relance que dans les plans d'urgence dans les quatre domaines d'action, et en particulier dans celui du verdissement.

Tableau 2.9. Mesures axées sur les PME par domaine d'action

Nombre, montant (milliards USD) et part (en nombre et en montant)

	Nombre de références				Montant en milliards USD			
	Verdissement	Transformation numérique	Compétences	Innovation	Verdissement	Transformation numérique	Compétences	Innovation
Total (plans d'urgence et de relance)								
Mesures axées sur les PME	39	26	46	70	38.2	56.98	21.93	74.38
Autres mesures	767	251	530	359	1 525.49	616.06	698.70	617.35
Nombre total de mesures par domaine d'action	806	277	576	429	1 563.69	673.04	720.63	691.73
Part des mesures axées sur les PME par domaine d'action	4.84 %	9.39 %	7.99 %	16.32 %	2.44 %	8.47 %	3.04 %	10.75 %
Plans d'urgence								
Mesures axées sur les PME	20	10	22	35	13.63	7.97	8.84	32.41
Autres mesures	127	24	229	106	164.35	27.11	400.03	186.09
Nombre total de mesures par domaine d'action dans les plans d'urgence	147	34	251	141	177.98	35.08	408.87	218.50

Part des mesures axées sur les PME par domaine d'action	13.61 %	29.41 %	8.76 %	24.82 %	7.66 %	22.72 %	2.16 %	14.83 %
Plans de relance								
Mesures axées sur les PME	19	16	23	35	24.57	49.01	13.09	41.97
Autres mesures	640	227	301	252	1 361.14	588.95	298.67	431.26
Nombre total de mesures par domaine d'action dans les plans de relance	659	243	324	287	1 385.71	637.96	311.76	473.23
Part des mesures axées sur les PME par domaine d'action	2.88 %	6.58 %	7.10 %	12.20 %	1.77 %	7.68 %	4.20 %	8.87 %

Note : il n'est pas toujours possible de déterminer si les mesures par domaine d'action relèvent de plans d'urgence ou de relance.
Source : Observatoire mondial de la relance (O'Callaghan, 2020^[52]).

Verdissement

Les mesures de verdissement axées sur les PME se concentrent sur l'éco-innovation et sur le déploiement de technologies respectueuses du climat

Les plans de relance comprennent des initiatives de soutien du verdissement axées sur les PME. Elles se composent à la fois de subventions et de prêts, et mettent l'accent sur l'éco innovation et les start-ups, ainsi que sur le verdissement des processus de production en général, y compris les économies d'énergie, l'économie circulaire et l'hydrogène. L'encadré 2.3 donne des exemples de mesures vertes axées sur les PME dans les plans de relance.

Encadré 2.3. Exemples de mesures axées sur les PME dans les plans de relance européens

- En **Autriche**, le programme d'amorçage du ministère fédéral de l'Action climatique, de l'Environnement, de l'Énergie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie sera doté de 4.4 millions EUR afin de soutenir les start-ups spécialisées dans les écotecnologies.
- Le **Canada** soutient les entreprises en démarrage et en expansion, afin de permettre aux technologies propres se trouvant au stade précommercial de faire leurs preuves, et d'appuyer les premiers efforts de commercialisation (Government of Canada, 2021^[130]).
- Le plan de relance **danois** prévoit 80 millions EUR de mesures d'aide aux PME au titre de la rénovation énergétique, afin d'aider les PME à se développer et à créer des emplois locaux grâce à des projets comme la rénovation énergétique des bâtiments ou l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie (European Commission, 2021^[131]).
- La **France** a mis en place un mécanisme de soutien pour apporter une aide financière aux jeunes entrepreneurs qui se lancent dans des entreprises vertes (Government of France, 2020^[132]). La France a également instauré des mesures de soutien à la transition environnementale et à la rénovation énergétique des MPME (Government of France, 2021^[22]), notamment un crédit d'impôt remboursable pour la rénovation énergétique des bâtiments dans lesquels les MPME exercent leur activité. Ce crédit d'impôt s'élève à 30 % des dépenses admissibles, dans la limite de 25 000 EUR par entreprise (coût total : 105 millions EUR). Autres mesures : un soutien aux artisans, commerçants et travailleurs indépendants, en partenariat avec les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) et les chambres de commerce et d'industrie (CCI), à hauteur de 15 millions EUR, et une aide publique d'un montant de 45 millions EUR aux entreprises engagées dans la transition écologique (EETE), qui vise à financer la mise en place d'actions d'accompagnement et d'investissement dans les MPME engagées pour la transition écologique ; et enfin, 35 millions EUR sous forme d'aides forfaitaires pour financer les actions et investissements d'écoconception des produits et services développés par les MPME.
- En **Allemagne**, le KfW (établissement de crédit à la reconstruction) et le ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie ont lancé un programme en faveur de l'action climatique au service des PME. Ce programme s'appuie sur des prêts à taux réduit et des subventions pour encourager les investissements dans la production et l'utilisation de systèmes et de produits durables, soutenant ainsi les efforts de transition des PME vers l'atténuation du changement climatique, la protection de l'environnement et l'utilisation efficace des ressources. Il fournira jusqu'à 100 millions EUR par an, sur une période de trois ans (KfW, 2020^[133]).
- En **Norvège**, le *Nordic Project Fund* (Nopef) a lancé une procédure accélérée de financement de la relance verte à destination des PME nordiques. Ce programme de prêts vise à accélérer le déploiement de solutions écologiques par les PME. Les prêts peuvent être utilisés pour investir, assurer le développement de l'entreprise et financer le fonds de roulement, à condition que la PME commercialise des technologies vertes en lien par exemple avec l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, la production alimentaire et l'agriculture durables (Nopef, s.d.^[134]).
- Au **Royaume-Uni**, un nouveau programme de 100 millions GBP a été mis en œuvre pour aider les ménages et les petites entreprises à investir dans des systèmes de chauffage à

faible émission de CO₂, et des consultations ont été menées sur la mise en place d'une taxe pour soutenir le financement du gaz vert (*Green Gas Levy*), afin d'accroître la production de biométhane pour le réseau gazier (Government of the United Kingdom, 2020_[135]).

- En août 2021, le département de l'Énergie des **États-Unis** (DOE) a annoncé qu'il prévoyait d'allouer 37 millions USD aux petites entreprises qui mènent des projets de recherche et développement (R-D) dans le domaine du climat et de l'énergie, ainsi qu'à la conception d'instruments scientifiques de pointe, dans le cadre d'une offre de financement (FOA). Ces projets à l'appui des efforts de redressement l'économie américaine couvrent plusieurs domaines, tels que la climatologie, les matériaux critiques, les sciences de l'information quantique et les technologies d'accélération. Ces fonds seront administrés par les branches chargées de la recherche et de l'innovation dans les petites entreprises (*Small Business Innovation Research* - SBIR) et du transfert de technologie vers les petites entreprises (*Small Business Technology Transfer* - STTR) du DOE, qui visent à encourager diverses communautés à prendre part à l'innovation technologique, et à intensifier le transfert technologique entre les organismes de recherche et les petites entreprises (US Department of Energy - Office of SCIENCE, 2021_[136]).
- Le plan de relance **slovène** fait plusieurs références aux PME dans le domaine du verdissement. Il vise par exemple à encourager la coopération entre les industries à forte intensité énergétique et les PME innovantes afin de renforcer l'efficacité énergétique, à promouvoir les systèmes de gestion environnementale (SGE) dans les PME, et à sensibiliser les PME à l'efficacité énergétique. Il soutient en outre les projets de démonstration menés en collaboration avec des PME, la rénovation des bâtiments, avec une référence spécifique aux PME, et l'innovation dans les PME et les start-ups. Il comprend également une initiative de « soutien aux PME dans l'économie circulaire ».
- La **Belgique** et la **Pologne** prévoient des mesures relatives aux PME et à l'économie circulaire.
- La **Finlande** et l'**Espagne** font référence aux PME dans le contexte de l'hydrogène. La Lituanie et l'Italie mettent l'accent sur l'éco-innovation et les start-ups.

... et contribuent aux investissements des PME en faveur des objectifs climatiques

Les objectifs de verdissement, et en particulier celui de parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050, ont des répercussions majeures sur les besoins de financement des PME. Les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs écologiques généraux font l'objet de plusieurs estimations (Trinomics, 2019_[137]). Toutefois, il n'existe pas de données spécifiques sur le montant des investissements nécessaires pour parvenir à la neutralité carbone des PME. Étant donné que, globalement, elles contribuent de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre (50 à 70 % des émissions du secteur des entreprises et 10 à 30 % de la consommation d'énergie) (OECD, 2021_[11]), il est probable que les PME devront réaliser des investissements considérables pour parvenir à la neutralité carbone.

Comme l'indique le tableau 2.9, la part des mesures de verdissement axées sur les PME est toutefois modeste (38.2 milliards USD). Les mesures axées sur les PME ne représentent que 4.84 % de l'ensemble des mesures dans le domaine du verdissement, et 2.44 % de l'enveloppe totale allouée à ce domaine d'action. Si l'on tient compte uniquement des plans de relance, les mesures axées sur les PME représentent 2.88 % de l'ensemble des mesures de verdissement, et 1.77 % de l'enveloppe totale.

D'autres données confirment le peu d'attention accordée aux PME dans les plans de relance dans le domaine du verdissement. La base de données de l'OCDE sur la relance verte (OECD, 2021^[53]) brosse un tableau similaire, la part des mesures axées sur les PME s'élevant à 4.2 % (OECD, 2021^[1]) de l'ensemble des mesures. Toutefois, l'outil de suivi des mesures en faveur d'une reprise verte de l'Institut allemand Wuppertal (si l'on examine les mesures dont l'impact écologique attendu est positif ou très positif) met en évidence une part plus importante de mesures axées sur les PME, tant en termes de nombre (4.9 %) que de montant (5.1 %) (Wuppertal Institute, E3G, 2021^[54]).

Compte tenu de la situation spécifique des petites entreprises, il importe de veiller à ce que le soutien financier qui leur est accordé corresponde à leurs besoins. Comme le laisse penser un rapport sur les investissements privés dans l'adaptation au changement climatique, « le problème est que les instruments directs existants ainsi que les donateurs internationaux sont plus adaptés au soutien des grandes entreprises » (CAN - Climate Action Network, 2013^[138]). La nouvelle plateforme de l'OCDE sur le financement des PME à l'appui de la durabilité vise à contribuer à combler ce fossé, au bénéfice des PME.

Transformation numérique

Le financement de la transformation numérique des PME met l'accent sur les compétences et l'adoption de technologies numériques de base et de pointe

Les différents plans de relance comportent des mesures de soutien à la transformation numérique des PME, sous la forme de subventions et de prêts et d'un soutien non financier (voir encadré 2.4).

Encadré 2.4. Exemples de mesures de transformation numérique axées sur les PME dans les plans de relance

- Le plan de relance **danois** comprend un mécanisme en faveur de la transformation numérique et des exportations des PME, qui vise à investir 65 millions DKK dans la transition numérique des PME. Ce mécanisme soutient les PME dans les domaines de la transformation numérique et du commerce électronique par le biais de subventions visant à cofinancer le recours à des consultants spécialisés dans le renforcement des capacités d'exportations électroniques des entreprises, la mise en œuvre de nouvelles solutions de commerce en ligne, et le soutien technique au lancement, au développement et à l'intégration des ventes numériques pour conquérir de nouveaux marchés internationaux. (Danish Minister of Finance, 2021^[15]).
- Le plan **espagnol** de transformation numérique des PME se monte à 3 milliards EUR et aura un impact direct sur 1.5 million de PME. Ce plan vise à intégrer les technologies numériques dans les modèles d'activité des PME espagnoles afin de catalyser un changement qui les aidera à faire face aux crises actuelles et futures (Government of Spain, 2021^[139]).
- Le plan de relance **belge** prévoit des mesures de renforcement de la cybersécurité dans le cadre d'un projet intitulé « Société numérique cybersécurisée et résiliente », axé plus particulièrement sur les PME. Ce plan de relance prévoit le lancement d'un site web pour aider les PME à évaluer et à améliorer leur cybersécurité.
- La **Corée** a investi 800 milliards KRW pour relier 1 300 villages isolés à l'Internet à haut débit, installer le WiFi dans 41 000 lieux publics, tester la sécurité de 25 000 PME et leur dispenser des conseils en la matière, contrôler la sécurité ferroviaire et aérienne, ce qui a permis de créer 15 000 emplois. Elle a alloué en outre 1 400 milliards KRW à l'installation du WiFi dans les établissements scolaires, au remplacement de 200 000 ordinateurs portables, serveurs obsolètes et périphériques réseau, à la mise en place de téléconsultations pour 120 000 personnes âgées, et à la distribution de chèques à 160 000 PME afin de leur permettre d'accéder à des plateformes de télétravail, ce qui a permis de créer 28 000 emplois. En outre, elle a investi 4 800 milliards KRW dans des infrastructures intelligentes et des centres d'information, encourageant les PME à mettre en place conjointement des centres logistiques intelligents, créant ainsi 65 000 emplois.
- En **Australie**, le gouvernement finance un plan d'action numérique (*Digital Business Plan*) qui vise à faire en sorte que le pays devienne une économie numérique de premier plan d'ici à 2030, et à améliorer la productivité, la croissance des revenus et l'emploi en incitant les entreprises australiennes à recourir aux technologies numériques. Les mesures portent sur les volets suivants : modernisation de l'infrastructure numérique, réduction des obstacles réglementaires, soutien et capacités des PME, et administration numérique pour des interactions plus facilitées.
- Le plan de relance **allemand** englobe l'initiative *Mittelstand Digital*, qui fournit des informations et des ressources aux PME pour renforcer leur transformation numérique (Bundesministerium für Wirtschaft und Energie, 2021^[140]).
- Le plan de relance **irlandais** alloue 85 millions EUR au soutien à la transformation numérique des entreprises, des PME en particulier.
- Le plan **italien** consacre 13.4 milliards EUR à la transformation numérique des entreprises. Il encourage les entreprises à adopter les technologies numériques au moyen

d'un système de crédit d'impôt visant à soutenir et à accélérer leur transformation numérique.

- Le plan de relance **letton** prévoit 125 millions EUR en faveur de la transformation numérique des entreprises. Il s'agit de les aider à mettre en place des technologies numériques et des solutions de commerce en ligne, à soutenir l'innovation et les nouveaux produits, et à instaurer un mentorat numérique.
- Les mesures axées sur les PME figurant dans le plan **polonais** se rapportent à la blockchain et au télétravail.
- Le plan **portugais** alloue 650 millions EUR à des mesures dédiées à la transformation numérique des PME, comme des formations au renforcement des compétences numériques et un accompagnement sur mesure pour les aider à utiliser au mieux les outils numériques, et inclut une aide aux microentreprises dans le domaine du commerce électronique.
- Le plan **slovaque** consacre 102 millions EUR à la transformation numérique des entreprises, notamment à la construction d'un superordinateur et d'un réseau de plateformes numériques destinés à aider les entreprises à dématérialiser leurs processus, ainsi qu'à des formations visant à renforcer les compétences numériques.
- L'initiative **néo-zélandaise** *Small Business Digital Boost* aide les propriétaires de petites entreprises à prendre conscience des avantages de la transformation numérique. Ce plan en faveur du numérique d'un montant de 20 millions NZD comprend notamment la présentation d'études de cas concernant des expériences réussies, une plateforme de formation gratuite pour acquérir de nouvelles compétences numériques et renforcer les compétences existantes, ainsi que l'outil *Digital Boost Directory*, qui rassemble les outils, technologies, produits et services numériques pertinents pour les entreprises.

La réalisation des objectifs en matière de transformation numérique des PME nécessite des ressources importantes

La pandémie a donné un coup d'accélérateur à la transformation numérique des PME, notamment en ce qui concerne le recours au commerce électronique et au télétravail. Toutefois, les PME continuent d'accuser un retard important par rapport aux grandes entreprises en ce qui concerne l'adoption des technologies numériques, notamment des technologies de pointe, ce qui met en évidence un problème de sous-investissement – mais pas uniquement (OECD, 2021_[141]).

Il est possible d'estimer le montant des investissements nécessaires à la transformation numérique des PME en comparant les niveaux d'investissement actuels aux objectifs fixés par les pouvoirs publics Tableau 2.10 (Deloitte, 2021_[142]). Par exemple, l'Union européenne a fixé les objectifs suivants en matière de transformation numérique des PME : i) porter de 60 % (2019) à 90 % en 2030, la part des PME ayant un degré élémentaire d'intensité numérique, et ii) porter la part des utilisateurs de l'infonuagique/de l'IA/des mégadonnées de 18 % (2020) à 75 % en 2030. Selon la Banque européenne d'investissement, les investissements actuels dans la transformation numérique des PME s'élevaient à 57 milliards EUR par an dans l'UE-27 (en 2018 ; prévisions pour 2022 : 65 milliards EUR), (European Commission, 2019_[143]), et devraient augmenter considérablement afin de pouvoir atteindre les objectifs formulés.

Le Tableau 2.9 recense 26 mesures axées sur les PME dans le domaine du numérique (qui représentent 9.4 % de l'ensemble des mesures relatives à la transformation numérique), pour un montant de 56.98 milliards USD (soit 8.47 %). Dans les seuls plans de relance, elles représentent 6.58 % du nombre total mesures axées sur les PME, et 7.68 % de leur enveloppe budgétaire. Il est intéressant de noter que la part des mesures de transformation numérique axées sur aux PME est nettement plus élevée en phase d'urgence (29.41 % du nombre total de mesures et 22.72 % de l'enveloppe budgétaire), ce qui donne à

penser que, pendant cette phase, les mesures structurelles et de crise ont davantage mis l'accent sur les PME.

Une étude (Deloitte, 2021^[142]) livre des informations supplémentaires sur les investissements dans la transformation numérique des PME dans les plans de relance européens. D'après cette étude, les dépenses au titre de la transformation numérique s'élèvent à 154 milliards EUR dans les plans de relance (soit 27 % de l'enveloppe globale des plans de relance de 20 États membres), dont 40 milliards EUR alloués à la transformation numérique des PME, et notamment à un recours accru aux outils numériques et à l'infonuagique (soit 26 % de l'enveloppe globale consacrée au numérique). Le Tableau 2.10 présente les investissements réalisés dans certains pays européens. Les plans de relance soutiennent davantage la transformation numérique basique des PME que les applications numériques plus avancées, comme l'infonuagique et l'intelligence artificielle.

Tableau 2.10. Plans de relance et transformation numérique des PME (en milliards EUR et en %)

	Le numérique dans les plans de relance (montant et part)	PME/entreprises du numérique	Intensité numérique de base des PME	Infonuagique/IA/mégadonnées
Allemagne	10.5 (50 %)	2.9 (28 %)	2.1	0.8
Espagne	25.4 (30 %)	12.3 (48 %)	3.6	8.7
France	22.1 (25 %)	5.2 (24 %)	3.1	2.1
Grèce	4.5 (25 %)	0.5 (11 %)	0.5	-
Hongrie	1.4 (23 %)	0.0005 (0.4 %)	0.0005	-
Italie	43.3 (27 %)	14.7 (34 %)	14.6	0.1
Pologne	7.5 (22 %)	1.6 (21 %)	1.6	0.5
Portugal	4 (20 %)	0.7 (18 %)	0.7	-
République tchèque	1.5 (23 %)	0.4 (27 %)	0.37	0.03
Roumanie	4.3 (20 %)	0.9 (21 %)	0.8	0.1

Source : (Deloitte, 2021^[142]).

Compétences

Dans les plans de relance, les mesures axées sur les PME en faveur des compétences mettent l'accent sur les compétences numériques et de gestion...

Les plans de relance comprennent diverses mesures visant à soutenir le développement des compétences des PME. Nombre d'entre elles incluent une part de subventions, et mettent souvent l'accent sur les compétences numériques et les compétences de gestion (voir encadré 2.5).

Encadré 2.5. Exemples de mesures en faveur des compétences axées sur les PME dans les plans de relance

- Le gouvernement **australien** versera 231 millions USD sur quatre ans au titre du second volet du programme pour la sécurité économique des femmes, qui soutient notamment l'enseignement des STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques).
- Le **Chili** investit 30 millions USD dans le Fonds de solidarité et d'investissement social (FOSIS) afin d'offrir des places dans des programmes en faveur de l'entrepreneuriat et de l'emploi. Ces programmes incluent des formations et des aides financières.
- Le plan de relance **irlandais** alloue une aide de 114 millions EUR au titre de la valorisation des compétences et du recyclage. Un ensemble de programmes d'éducation et de formation complémentaires ont été élaborés dans ce cadre, en mettant l'accent sur les compétences vertes, numériques et durables, afin de soutenir les personnes les plus touchées par la pandémie et favoriser la résilience de l'économie.
- Le plan de relance **colombien** vient en aide aux jeunes âgés de 14 à 28 ans, en leur offrant une formation à l'entrepreneuriat, à la durabilité et à l'innovation, étayée par les travaux de conférenciers et d'universitaires.
- La **France** a alloué 790 milliards USD à la création de perspectives d'emplois pour les jeunes, et leur propose un accompagnement, crée des réseaux d'entreprises et des fonds de formation, et augmente le nombre de bénéficiaires de l'aide « Garantie jeunes » et des Contrats Initiative Emploi, qui visent à soutenir les employeurs qui recrutent.
- La **Corée** a investi 5 000 milliards KRW dans l'amélioration de la sécurité de l'emploi, dont 500 milliards seront consacrés à des stages pour les jeunes adultes, au recyclage des personnes d'âge moyen et aux start-ups, ce qui permettra de créer 92 000 emplois. En outre, elle a mis en œuvre un plan d'accompagnement des demandeurs d'emploi, qui offre aux quadragénaires une aide à la formation professionnelle et à la création d'entreprise, et remédie aux déséquilibres sur le marché du travail en proposant des aides adaptées à chaque groupe d'âge.
- En **Espagne**, la stratégie de transformation numérique des PME 2021-2025 encourage la formation des cadres aux compétences numériques afin de renforcer l'innovation de rupture et l'entrepreneuriat.
- Le plan de relance du **Royaume-Uni** contribue au développement des PME à travers deux nouveaux programmes visant à stimuler la productivité : *Help to Grow: Management*, une nouvelle offre de formation à la gestion, et *Help to Grow: Digital*, un nouveau programme visant à aider 100 000 PME à économiser du temps et de l'argent en adoptant des logiciels de productivité, ce qui permet de transformer leurs méthodes de travail (Government of the United Kingdom, 2021^[144]). En outre, l'Export Academy proposera une série d'activités visant à renforcer les capacités des petites entreprises en matière de commerce international.

...et contribuent à répondre aux besoins de recyclage des PME et de leurs salariés

Comme indiqué dans le Tableau 2.9, les plans d'urgence et de relance confondus totalisent 46 mesures de renforcement des compétences axées sur les PME (soit 8 % de l'ensemble des mesures), pour un montant de 21.93 milliards USD (soit 3.04 % de l'enveloppe globale allouée aux compétences). Si la part des mesures de renforcement des compétences axées sur les PME a diminué, passant de 8.76 % de

l'ensemble des mesures dans les plans d'urgence à 7.10 % dans les plans de relance, cette part a en réalité augmenté en valeur (de 2.16 % à 4.20 %).

Il est clair que le développement des compétences (compétences entrepreneuriales, de gestion et professionnelles des entrepreneurs et de leurs salariés) revêt une importance cruciale pour la croissance de la productivité des PME. Avant la pandémie, les PME se montraient très préoccupées par les pénuries de compétences si l'on en croit diverses enquêtes. De même, le redressement et la résilience des PME passent par le renforcement de leurs compétences, qui leur permettra également de relever les défis de la transformation numérique et du verdissement et, plus généralement, d'adapter leurs modèles d'activité et leurs méthodes de travail à l'économie post-pandémique. Les pénuries de compétences font partie des principales préoccupations des PME en période de relance (SMEUnited, 2021^[145]).

Les estimations des coûts économiques du déficit de compétences permettent de se rendre compte de l'importance de cette pénurie. Un rapport publié en 2018 par Deloitte et le Manufacturing Institute donne à penser qu'entre 2018 et 2028, l'impact économique du déficit de compétences aux États-Unis pourrait s'élever à 2 500 milliards USD dans le seul secteur manufacturier (Deloitte, 2018^[146]). Selon la Commission européenne, un « investissement massif dans les compétences est nécessaire » pour atteindre les objectifs fixés, dans le cadre des plans de relance mais également du Fonds social européen (61.5 milliards EUR), d'Erasmus (16.2 milliards EUR) et d'InvestEU (4.9 milliards EUR) (European Commission, 2021^[147]).

Innovation

L'innovation des PME est un aspect important des mesures de relance...

Les plans de relance comprennent une série de mesures visant à soutenir l'innovation des PME. Ces mesures mettent souvent l'accent sur les start-ups innovantes, mais peuvent également offrir un soutien plus général à l'innovation tout à fait pertinent pour les PME. Diverses mesures d'innovation visent à soutenir le développement de vaccins et d'autres innovations en lien avec la pandémie de COVID-19. L'encadré 2.6 en donne quelques exemples.

Encadré 2.6. Exemples de mesures d'innovation axées sur les PME dans les plans de relance

- Le budget 2021 propose de renforcer le Programme de financement des petites entreprises du **Canada** en augmentant son budget annuel de 56 millions CAD, ce qui permettra de soutenir quelque 2 900 petites entreprises supplémentaires. D'autres améliorations renforceront l'accessibilité de ce financement et permettront d'accorder des prêts au titre de la propriété intellectuelle et des 0 millions CAD, ce qui permettra de soutenir quelque 2 900 petites entreprises supplémentaires. D'autres améliorations actives et dépenses de démarrage.
- Le Fonds d'innovation du **Danemark** a bénéficié de 350 millions DKK supplémentaires qui seront alloués à des projets innovants et fondés sur la connaissance dans le cadre du programme *Innobooster*. Ce programme cible les PME et les start-ups (Kromann Reumert, 2020^[148]).
- Le plan **finlandais** de croissance durable prévoit des financements ciblés en faveur de la croissance des PME innovantes, de l'entrepreneuriat fondé sur la recherche, et du soutien systématique de la capacité d'internationalisation des PME.
- Le plan de relance **italien** met fortement l'accent sur l'innovation des PME et l'entrepreneuriat innovant, notamment via des mesures visant à aider les PME à s'ouvrir à l'international, et à faire en sorte qu'elles bénéficient d'un meilleur accès aux chaînes d'approvisionnement. Ce plan comprend également un volet consacré aux start-ups innovantes.
- Le plan de relance **lituanien** met l'accent sur l'entrepreneuriat et les start-ups, reconnaissant que les start-ups innovantes et les PME existantes ont besoin de soutien pour se développer, passer à l'échelle supérieure et innover. Par exemple, le plan prévoit plusieurs aides financières destinées aux start-ups dans les domaines l'IA, la blockchain, la robotique et l'automatisation. Il met également l'accent sur la promotion de l'entrepreneuriat, la formation (des seniors et des élèves), la déréglementation et le climat des affaires, ainsi que l'administration en ligne.
- Le gouvernement **norvégien** allouera 40 millions NOK à la Société de développement industriel de la Norvège (SIVA) afin de l'aider à soutenir les PME et les start-ups innovantes pendant et après la pandémie de COVID-19 (SIVA - The Industrial Growth Company, 2020^[149]).
- Le plan de relance **polonais** met fortement l'accent sur les problèmes d'accès aux financements rencontrés par les PME, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 notamment, ainsi que sur l'innovation. En outre, il adopte une perspective sectorielle et soutient explicitement les PME de certains secteurs (agriculture et alimentation, industries de la création, transport aérien, télécommunications).
- Le plan **portugais** fait référence aux PME et aux start-ups dans le contexte de l'accès aux financements, du renforcement de la résilience (financière) et de l'innovation. Il encourage par exemple la participation des PME à l'économie de l'eau. Il est également question de promouvoir le développement des PME et des start-ups et leurs relations avec les grandes entreprises, et les zones d'échanges commerciaux.
- En **Suisse**, le programme d'impulsion Force d'innovation Suisse vise à stimuler spécifiquement les projets d'innovation des PME basés sur la science. Cette initiative phare stimulera les innovations systémiques actuellement au cœur des enjeux économiques et sociaux de la Suisse (The Federal Council, 2021^[150]).

...ce qui est important pour renforcer les capacités des PME en matière de relance et de résilience

Comme le montre le Tableau 2.9, les mesures en faveur de l'innovation axées sur les PME sont au nombre de 70 (16.32 %) dans les plans d'urgence et de relance, pour un enveloppe de 74.38 milliards USD (10.75 %). Toutefois, dans les plans de relance, ces mesures représentent 12.20 % de l'ensemble des mesures en faveur de l'innovation, et 8.87 % de l'enveloppe budgétaire allouée à ces mesures. Cette part est nettement inférieure à leur part dans les plans d'urgence (24.82 % et 14.83 % respectivement), ce qui donne à penser que, à l'instar des mesures en faveur de la transformation numérique, les mesures structurelles étaient davantage axées sur les PME pendant la phase d'urgence que pendant la phase de relance.

Conclusions

Depuis juillet 2020, les pouvoirs publics ont délaissé les mesures d'urgence fondées sur l'apport de liquidités au profit de mesures de soutien de la reprise et la résilience, des PME notamment, afin de faire face à la pandémie de COVID-19, même si la résurgence de la pandémie en 2021 les a conduits à rétablir une aide d'urgence parallèlement aux plans de relance. De nombreux pays membres et non membres de l'OCDE ont mis en place des plans de relance prévoyant des investissements dans les infrastructures, le verdissement, la transformation numérique, les compétences et l'innovation, même si le calendrier, l'envergure et l'orientation de ces plans varient.

Du point de vue du financement des PME, ces plans comprennent un certain nombre de mesures importantes qui permettent aux PME et aux entrepreneurs de bénéficier d'un meilleur accès aux financements. Les instruments de financement par la dette continuent d'occuper le devant de la scène, mais l'utilisation et la conception de ces instruments d'appui à la trésorerie des PME dans les plans de relance varient d'un pays à l'autre.

De manière générale, les mesures d'urgence n'ont pas donné lieu à une mobilisation significative d'autres sources de financement des PME, en particulier au début de la crise. La situation n'a pas vraiment évolué en phase de relance, ce qui montre qu'il est peu probable que ces mesures donnent le coup de pouce nécessaire pour accroître le recours aux sources alternatives de financement des PME, qui avaient gagné beaucoup de terrain avant la crise du COVID-19. Cela donne à penser qu'à l'avenir, les pouvoirs publics devront impérativement réfléchir à d'autres mécanismes pour encourager la diversification des instruments de financement des PME, comme les technologies financières (fintech), afin d'éviter une dépendance excessive des PME à l'égard de la dette et leur permettre de prospérer, d'investir et de se développer pendant la phase de relance post-pandémie. L'édition 2022 des Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME soutiendra ces efforts. Il pourrait également être nécessaire de prendre des mesures complémentaires face à la question de l'insolvabilité des PME.

Certains plans de relances ont recours à des instruments de financement alternatif comme l'affacturage, le crédit-bail et la location-vente, le financement du commerce et les instruments de fonds propres et de quasi-fonds propres.

Les résultats montrent également que, bien qu'ils soient de conception très variée, les plans de relance sont rarement clairement axés sur les PME et ne constituent pas une solution miracle aux nombreuses difficultés de financement auxquelles les PME continuent d'être confrontées. Cela est lié dans une certaine mesure à la nature même des mesures de relance, qui visent à renforcer la capacité de reprise de l'économie dans son ensemble. Les PME peuvent également bénéficier de mesures plus génériques, comme des investissements dans les infrastructures numériques, ou des mesures de soutien visant les entreprises en général. Toutefois, il est important de veiller à ce que les plans de relance et les mesures d'accompagnement tiennent suffisamment compte de la situation et des besoins de financement des PME,

afin de faciliter leur sortie de crise et de renforcer leur capacité à investir dans le verdissement, la transformation numérique, les compétences et l'innovation.

Références

- Ashurst (2021), *The Recovery Loan Scheme – final bridge to the 'New Normal'?*, [58]
<https://www.ashurst.com/en/news-and-insights/legal-updates/comparing-the-uks-covid-19-emergency-loan-schemes-april-2021/>.
- Atradius (2021), *2021: A turn of the tide in insolvencies*, <https://doi.org/2021: A turn of the tide in insolvencies | Atradius>. [163]
- Australian Bureau of Statistics (2021), *Business Conditions and Sentiments*, [159]
<https://www.abs.gov.au/statistics/economy/business-indicators/business-conditions-and-sentiments/latest-release>.
- Australian Government (2021), *The Economic Recovery Plan*, <https://ourcomeback.gov.au/>. [7]
- Australian Government - Taxation Office (2020), *Actual decline in turnover test*, [56]
<https://www.ato.gov.au/general/jobkeeper-payment/in-detail/actual-decline-in-turnover-test/>.
- Australian Government - The Treasury (2021), *SME Recovery Loan Scheme*, [160]
<https://treasury.gov.au/coronavirus/sme-recovery-loan-scheme>.
- Bank Negara Malaysia (2021), *Additional assistance for SMEs and individuals under Budget 2022*, <https://www.bnm.gov.my/-/additional-assistance-budget-2022>. [105]
- Brassell, M. et K. Boschmans (forthcoming), *Secured lending for SMEs: making effective use of registries and intangibles - a case study approach*. [80]
- British Business Bank (2021), *Future Fund Approves £1.2 Billion of Convertible Loan Agreements*, <https://www.british-business-bank.co.uk/future-fund-approves-1-2-billion-of-convertible-loan-agreements/>. [107]
- British Business Bank (2021), *Recovery Loan Scheme*, <https://www.british-business-bank.co.uk/ourpartners/recovery-loan-scheme/>. [57]
- Bruegel (2021), *European Union countries' recovery and resilience plans*, [43]
<https://www.bruegel.org/publications/datasets/european-union-countries-recovery-and-resilience-plans/>.
- Bundesministerium der Finanzen (2021), *German reconstruction and recovery plan*, [5]
<https://www.bundesfinanzministerium.de/Content/DE/Standardartikel/Themen/Europa/DARP/deutscher-aufbau-und-resilienzplan.html>.
- Bundesministerium für Wirtschaft und Energie (2021), *Mittelstand Digital Initiative*, [140]
<https://www.mittelstand-digital.de/MD/Navigation/DE/Home/home.html>.
- Business Desk (2021), *NZGCP want billion dollar venture funds*, [124]
<https://businessdesk.co.nz/article/markets/nzgcp-wants-billion-dollar-venture-funds>.

- Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Relance et aux Investissements Stratégiques, en charge de la Politique Scientifique (2021), *Plan national pour la reprise et la résilience*, <https://dermine.belgium.be/sites/default/files/articles/FR%20-%20Plan%20national%20pour%20la%20reprise%20et%20la%20re%CC%81silience.pdf>. [9]
- California News Times (2021), *Coronavirus Impact: SF small businesses can now apply for loans up to \$100K*, <https://californianewstimes.com/coronavirus-impact-sf-small-businesses-can-now-apply-for-loans-up-to-100k/432674/>. [64]
- CAN - Climate Action Network (2013), *Climate change adaptation and the role of the private sector*, <https://www.coursehero.com/file/65599541/climate-change-adaptation-and-the-role-of-private-sector-can-europe-reportpdf/>. [138]
- CBS News (2021), *Senate approves extending PPP deadline to May 31*, <https://www.cbsnews.com/news/bipartisan-lawmakers-push-extend-ppp-paycheck-protection-program/>. [61]
- Clifford Chance (2021), *INTERNATIONAL REGULATORY UPDATE*, <https://www.cliffordchance.com/content/dam/cliffordchance/briefings/2021/03/IRU%2022-26%20March%202021.pdf>. [112]
- Community Futures - Network of Canada (s.d.), *Supporting Canada's 267 Community Futures organizations*, <https://communityfuturescanada.ca/>. [66]
- Council of the European Union (2020), *Proposal for a DIRECTIVE OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL*, <https://www.consilium.europa.eu/media/47469/st13798-ad01-en20.pdf>. [114]
- Council of the European Union (2020), *Proposal for a REGULATION OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL*, <https://www.consilium.europa.eu/media/47470/st13798-ad02-en20.pdf>. [113]
- Crunchbase (2021), *Global VC Report 2020: Funding And Exits Blow Past 2019 Despite Pandemic Headwinds*, <https://news.crunchbase.com/news/global-2020-funding-and-exit/>. [86]
- Crunchbase (2021), *Global Venture Funding And Unicorn Creation In 2021 Shattered All Records*, <https://news.crunchbase.com/news/global-vc-funding-unicorns-2021-monthly-recap/>. [87]
- Crunchbase (2021), *The Q3 2021 Global Venture Capital Report: Record Funding Trend Held Strong*, <https://news.crunchbase.com/news/q3-2021-global-venture-capital-report-record-funding-monthly-recap/>. [169]
- Daf-Mag.fr (2021), *Prêts Participatifs Relance : ce que vous devez savoir*, <https://www.daf-mag.fr/Thematique/fonction-finance-1242/financements-innovations-2124/Breves/Prêts-Participatifs-Relance-que-vous-devez-savoir-359941.htm#>. [99]
- Danish Minister of Finance (2021), *Danish recovery plan to support the green transition*, <https://fm.dk/nyheder/nyhedsarkiv/2021/april/dansk-genopretningsplan-skal-understoette-den-groenne-omstilling/>. [15]
- Deloitte (2021), *The contribution of National Recovery and Resilience Plans to achieving Europe's Digital Decade ambition*, <https://www.vodafone.com/sites/default/files/2021-06/deloitte-llp-europe-digital-decade-rf-gap-analysis.pdf> (consulté le 20 juillet 2021). [142]

- Deloitte (2018), *Skills gap in manufacturing study*, [146]
<https://www2.deloitte.com/us/en/pages/manufacturing/articles/future-of-manufacturing-skills-gap-study.html>.
- Demmou, L. (2021), *From hibernation to reallocation: Loan guarantees and their implications for post-COVID-19 productivity* | OECD Economics Department Working Papers | OECD iLibrary, https://www.oecd-ilibrary.org/economics/from-hibernation-to-reallocation-loan-guarantees-and-their-implications-for-post-covid-19-productivity_2f4a4c20-en (consulté le 20 janvier 2022). [170]
- Demmou, L. et G. Franco (2021), *From hibernation to reallocation: Loan guarantees and their implications for post-COVID-19 productivity*, <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/2f4a4c20-en.pdf?expires=1643281292&id=id&accname=ocid84004878&checksum=7BF6E75FF091647BC22A3EB334FB1B2B>. [68]
- Department of Finance Canada (2021), *A Recovery Plan for Jobs, Growth and Resilience*, [10]
<https://www.budget.gc.ca/2021/home-accueil-en.html>.
- Department of Public Expenditure and Reform (2021), *Ireland's National Recovery and Resilience Plan*, <https://www.gov.ie/en/publication/d4939-national-recovery-and-resilience-plan-2021/#>. [25]
- Diez, F. et al. (2021), « Insolvency Prospects Among Small and Medium Enterprises in Advanced Economies: Assessment and Policy Options », *IMF Staff Discussion Notes*, n° 2021/002, IMF, Washington DC. [154]
- Diputación de Palencia (2021), *The Provincial Council of Palencia promotes a plan endowed with € 3 M to favor the business sector in the province*, <https://www.diputaciondepalencia.es/noticia/20210224/prepyme-recuperacion-autonomos-pymes-medio-rural>. [161]
- ECB (2021), *Survey on the access to finance of enterprises*, [84]
https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/safe/html/ecb.safe202111~0380b0c0a2.en.html#toc12.
- ECB (2020), *SAFE report 2019*, <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/38462>. [85]
- ECB (2020), *Survey on the Access to Finance of Enterprises (SAFE) in the Euro Area*, [83]
https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/safe/html/ecb.safe202011~e3858add29.en.html.
- ECMI - European Capital Markets Institute (2021), *How (more) equity financing for SMEs can become reality*, [162]
https://www.ceps.eu/download/publication/?id=32077&pdf=how_more_equity_financing_for_smes_can_become_reality-1.pdf.
- Eelarvenõukogu (2021), *TAASTE- ja VASTUPIDAVUSKAVA*, <https://rrf.ee/wp-content/uploads/2021/06/RRP-Taastekava-170621-VIISi.pdf>. [17]
- EIB (2022), *Firm-level policy support during the crisis: So far, so good?*, [69]
https://www.eib.org/attachments/publications/economics_working_paper_2022_01_en.pdf.

- EIB (2021), *Fonds de garantie européen*, [70]
<https://www.eib.org/fr/products/egf/index.htm?q=&sortColumn=boardDate&sortDir=desc&pageNumber=0&itemPerPage=25&pageable=true&language=FR&defaultLanguage=FR&abstractProject=true&orabstractProject=true&orCountries=true&orBeneficiaries=true&orWebsite=true>.
- El País Economía (2021), *El BOE publica los requisitos para que las pymes puedan pedir ayudas y reestructurar su deuda*, [119]
https://cincodias.elpais.com/cincodias/2021/05/13/companias/1620905010_357298.html.
- Euler Hermes (2021), *Euler Hermes Report: After two years of decline, global insolvencies to rise in 2022 (+15%)*, [116]
https://www.eulerhermes.com/en_global/news-insights/news/euler-hermes-report-after-two-years-of-decline--global-insolvenc.html.
- Euler Hermes (2021), *European SMEs: 7-15% at risk of insolvency in the next four years*, [55]
https://www.eulerhermes.com/content/dam/onemarketing/ehndbx/eulerhermes_com/en_gl/erd/publications/the-watch/2021_09_01_EuropeanFragileSMEs.pdf.
- European Commission (2021), *Employment, Social Affairs & Inclusion*, [147]
<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1223&langId=en>.
- European Commission (2021), *Laying the foundation for recovery: Denmark*, [131]
https://ec.europa.eu/info/system/files/denmark-recovery-resilience-factsheet_en.pdf.
- European Commission (2021), *Recovery plan for Europe*, [45]
https://ec.europa.eu/info/strategy/recovery-plan-europe_en#background.
- European Commission (2021), *Supporting European businesses during the pandemic*, [73]
https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/coronavirus-response/jobs-and-economy-during-coronavirus-pandemic/supporting-european-businesses-during-pandemic_en.
- European Commission (2020), *Recommendation of the Commission*, [91]
https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/recommendation_vouchers_fr.pdf.
- European Commission (2019), *Financing the digitalisation of Small and Medium-sized enterprises*, [143]
https://www.eib.org/attachments/thematic/financing_the_digitalisation_of_smes_summary_en.pdf.
- European Commission (2019), *Gap analysis for small and medium-sized enterprises financing in the European Union; Final report*, European Commission. [153]
- FCI (2021), *FCI 2021 Annual Review*, [82]
<https://online.fliphtml5.com/uzvev/oinx/#p=1>.
- FCI (2021), *FCI reports 6.6% drop in global factoring statistics in 2020*, [81]
<https://www.tradefinanceglobal.com/posts/fci-reports-6-6-drop-in-global-factoring-statistics-in-2020/>.
- Fédération Bancaire Française (2021), *Launch of the Stimulus Equity Loans: A tool to help the recovery by investing in SMEs and Mid-cap companies*, [122]
<http://fbf.fr/en/press-room/coronavirus-covid-19/launch-of-the-stimulus-equity-loans--a-tool-to-help-the-recovery-by-investing-in-smes-and-mid-cap-companies>.

- Financial Express (2021), *Lok Sabha passes Factoring Regulation (Amendment) Bill; to help expedite MSME payments*, <https://www.financialexpress.com/industry/sme/msme-fin-lok-sabha-passes-factoring-regulation-amendment-bill-to-help-expedite-msme-payments/2297989/>. [90]
- FirmFunding (2021), *€20 billion in financing distributed to SMEs and SMIs in the form of equity loans and subordinated bonds*, <https://www.firmfunding.com/en/news/recovery-plan-equity-loans-and-subordinated-bonds.html>. [98]
- Fitch Ratings (2021), *SME Bankruptcies to Rise Once Policy Support is Scaled Back*, [https://doi.org/SME Bankruptcies to Rise Once Policy Support is Scaled Back \(fitchratings.com\)](https://doi.org/SME%20Bankruptcies%20to%20Rise%20Once%20Policy%20Support%20is%20Scaled%20Back%20(fitchratings.com)). [164]
- French Insurance Federation (2021), *Insurers are getting involved with the ‘Relance’ Equity Loans for the recovery of SMEs and employment*, <https://www.ffa-assurance.fr/en/news/insurers-are-getting-involved-relance-1-equity-loans-recovery-smes-and-employment>. [123]
- FSB - Federation of Small Businesses (2021), *Swap bounce back debt for employee equity to pave way for recovery, new report urges*, <https://www.fsb.org.uk/resources-page/swap-bounce-back-debt-for-employee-equity-to-pave-way-for-recovery-new-report-urges.html>. [110]
- G20 et OECD (2015), *G20/OECD HIGH-LEVEL PRINCIPLES ON SME FINANCING*, OECD, G20. [152]
- Goodwin (2021), *Mesures de soutien public à l’assurance-crédit domestique et l’assurance-crédit export*, <https://www.goodwinlaw.com/-/media/files/paris-covid19/fr-docs/covid19--memo-17-fr.pdf?la=en>. [94]
- Government of Australia (2021), *Budget Strategy and Outlook*, <https://budget.gov.au/>. [6]
- Government of Australia - The Treasury (2020), *Launch of the Australian Business Growth Fund*, <https://ministers.treasury.gov.au/ministers/josh-frydenberg-2018/media-releases/launch-australian-business-growth-fund>. [101]
- Government of Austria (2021), *Public consultation on the National Building and Resilience Plan*, <https://www.oesterreich.gv.at/nachrichten/allgemein/EU-Aufbauplan.html>. [8]
- Government of Canada (2021), *A Healthy Environment and a Healthy Economy*, <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/news/2020/12/a-healthy-environment-and-a-healthy-economy.html>. [130]
- Government of Canada - Department of Finance (2021), *Budget 2021 Support for Small Business*, <https://www.canada.ca/en/department-finance/news/2021/04/budget-2021-support-for-small-business.html>. [65]
- Government of Chile (2021), *Plan Paso a Paso Chile se Recupera*, <https://www.gob.cl/chileserecupera/>. [12]
- Government of Colombia (2020), *Colombia se recupera*, <https://compromisoporcolombia.gov.co/>. [13]
- Government of Finland (2021), *Suomen kestävä kasvun ohjelma*, https://julkaisut.valtioneuvosto.fi/bitstream/handle/10024/163176/VN_2021_52.pdf?sequence=4&isAllowed=y. [21]

- Government of France (2021), *Plan Nationale de Relance et Résilience*, [22]
https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/PNRR%20Francais.pdf.
- Government of France (2020), *France Réliance*, [132]
https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/annexe-fiche-mesures.pdf.
- Government of Iceland (2021), *Fiscal Budget Proposal for 2022*, [27]
<https://www.government.is/news/article/2021/11/30/Fiscal-budget-proposal-for-2022-/>.
- Government of Iceland (2021), *Fiscal plan 2022-2026: The right measures delivered progress and a positive outlook*, [26]
<https://www.government.is/diplomatic-missions/embassy-article/2021/03/22/Fiscal-plan-2022-2026-The-right-measures-delivered-progress-and-a-positive-outlook/>.
- Government of Italy (2021), *Piano nazionale di ripresa e resilienza*, [29]
<https://www.governo.it/sites/governo.it/files/PNRR.pdf>.
- Government of Japan (2020), *Comprehensive Economic Measures to Secure People's Lives*, [30]
https://www5.cao.go.jp/keizai1/keizaitaisaku/2020-2/20201208_economic_measures_all.pdf.
- Government of Latvia (2021), *The Recovery and Resilience Facility Plan*, [31]
<https://www.esfondi.lv/normative-akti-1>.
- Government of Lithuania (2021), *EKONOMIKOS GAIVINIMO IR ATSPARUMO DIDINIMO PRIEMONĖ « NAUJOS KARTOS LIETUVA »*, [32]
https://finmin.lrv.lt/uploads/finmin/documents/files/Naujos%20kartos%20Lietuva_2021_05_14.pdf.
- Government of Poland (2021), *National recovery plan*, [35]
<https://www.gov.pl/web/planodbudowy/kpo-wyslany-do-komisji-europejskiej>.
- Government of Portugal (2021), *Recovering Portugal, Building the Future - Recovery and Resilience Plan*, [36]
<https://www.portugal.gov.pt/pt/gc22/comunicacao/documento?i=recuperar-portugal-construindo-o-futuro-plano-de-recuperacao-e-resiliencia>.
- Government of Spain (2021), *Plan de digitalización de PYMEs*, [139]
https://portal.mineco.gob.es/RecursosNoticia/mineco/prensa/noticias/2021/210127_np_pyme.pdf.
- Government of Spain (2020), *Recovery, Transformation and Resilience Plan*, [16]
<https://planderecuperacion.gob.es/>.
- Government of Switzerland (2020), *Research and education plan*, [42]
<https://www.swissinfo.ch/eng/switzerland-budgets-chf28-billion-for-research-and-education--/46225010>.
- Government of the United Kingdom (2021), *Build Back Better: our plan for growth (HTML)*, [144]
<https://www.gov.uk/government/publications/build-back-better-our-plan-for-growth/build-back-better-our-plan-for-growth-html#net-zero>.
- Government of the United Kingdom (2020), *Budget 2020: What you need to know*, [135]
<https://www.gov.uk/government/news/budget-2020-what-you-need-to-know>.

- Government of the United States of America (2021), *FACT SHEET: Biden-Harris Administration Increases Lending to Small Businesses in Need, Announces Changes to PPP to Further Promote Equitable Access to Relief*, <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2021/02/22/fact-sheet-biden-harris-administration-increases-lending-to-small-businesses-in-need-announces-changes-to-ppp-to-further-promote-equitable-access-to-relief/>. [60]
- Government of the United States of America (2021), *Infrastructure Investment and Jobs Act*, <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2021/11/15/bill-signed-h-r-3684/>. [20]
- Government of the United States of America (2021), *The American Families Plan*, <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2021/04/28/fact-sheet-the-american-families-plan/>. [18]
- Government of the United States of America (2021), *The American Jobs Plan*, <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2021/03/31/fact-sheet-the-american-jobs-plan/>. [19]
- Government of United Kingdom (2021), *The Tourism Recovery Plan*, [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/992974/Tourism Recovery Plan Web Accessible .pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/992974/Tourism_Recovery_Plan_Web_Accessible_.pdf). [168]
- Government of United Kingdom (2020), *Build Back Better: our plan for growth*, <https://www.gov.uk/government/publications/build-back-better-our-plan-for-growth>. [39]
- Group of thirty (2020), *Reviving and Restructuring the Corporate Sector Post-Covid*, https://group30.org/images/uploads/publications/G30_Reviving_and_Restructuring_the_Corporate_Sector_Post_Covid.pdf. [120]
- Growthbusiness.co.uk (2021), *Future Fund: Breakthrough – £375m fund for tech scale-ups to launch*, <https://www.growthbusiness.co.uk/future-fund-breakthrough-375m-fund-for-tech-scale-ups-to-launch-2558849/>. [106]
- Growthbusiness.co.uk (2021), *Rishi Sunak review moots £1bn fintech growth fund*, <https://www.growthbusiness.co.uk/rishi-sunak-review-moots-1bn-fintech-growth-fund-2558696/>. [165]
- HM Treasury (2021), *£1 billion in support for businesses most impacted by Omicron across the UK*, <https://www.gov.uk/government/news/1-billion-in-support-for-businesses-most-impacted-by-omicron-across-the-uk>. [77]
- HMEPHΣIA (2021), *Recovery Fund: On what condition will low-interest loans be given to SMEs*, https://www.imerisia.gr/oikonomia/trapezes/23382_tameio-anakampsis-me-poia-proypothesi-tha-dothoyn-hamilotoka-daneia-stis. [59]
- Hope Policy Institute (2021), *The State Small Business Credit Initiative: A \$3 Billion Opportunity for the Deep South*, <http://hopepolicy.org/blog/the-state-small-business-credit-initiative-a-3-billion-opportunity-for-the-deep-south/>. [63]
- IMF (2021), *Fault Lines Widen in the Global Recovery*, <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2021/07/27/world-economic-outlook-update-july-2021>. [47]

- IMF (2021), *Insolvency Prospects Among Small-and-Medium-Sized Enterprises in Advanced Economies*, <https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2021/03/25/Insolvency-Prospects-Among-Small-and-Medium-Sized-Enterprises-in-Advanced-Economies-50138>. [115]
- InnovationAus (2021), *\$540m Business Growth Fund ready to flow*, <https://www.innovationaus.com/540m-business-growth-fund-ready-to-flow/>. [102]
- International Chamber of Commerce (2020), *Priming trade finance to safeguard SMEs and power a resilient recovery from covid-19*, <https://iccwbo.org/content/uploads/sites/3/2020/11/memo-g20-recommendations-smes.pdf>. [92]
- INVEGA (2021), *INVEGA is establishing two new start-up accelerators - investing 18 million euro to a new venture capital instrument*, <https://invega.it/en/news/108/invega-is-establishing-two-new-startup-accelerators-investing-18-million-euros-to-a-new-venture-capital-instrument:1141>. [129]
- Invitalia (2021), *FONDO PATRIMONIO PMI*, <https://www.invitalia.it/cosa-facciamo/rafforziamo-le-imprese/fondo-patrimonio-pmi/come-funziona>. [104]
- Irish Times (2022), *Small business rescue scheme becomes law*, <https://www.irishtimes.com/business/economy/small-business-rescue-scheme-becomes-law-1.4750061>. [118]
- KfW (2020), *New KfW promotional programme helps SMEs to invest in climate change mitigation and sustainability*, https://www.kfw.de/KfW-Group/Newsroom/Latest-News/Pressemitteilungen-Details_573120.html. [133]
- Kromann Reumert (2020), *COVID-19: Additional aid to entrepreneurs and growth businesses*, <https://kromannreumert.com/en/news/covid-19-additional-aid-to-entrepreneurs-and-growth-businesses>. [148]
- McKinsey & Company (2020), *Setting up small and medium-size enterprises for restart and recovery*, <https://www.mckinsey.com/industries/public-and-social-sector/our-insights/setting-up-small-and-medium-size-enterprises-for-restart-and-recovery#>. [49]
- Ministère de l'économie, des finances et de la relance (2021), *Les prêts participatifs Relance et les obligations Relance : soutenir l'investissement des PME et ETI françaises*, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2021/03/04/les-prets-participatifs-relance-et-les-obligations-relance-soutenir-l-investissement-des-pme-et-eti-francaises>. [100]
- Ministère des Finances (2021), *Plan pour la Reprise et la Résilience*, <https://mfin.gouvernement.lu/fr/dossiers/2021/planderelance.html>. [33]
- Ministerio de Desarrollo Productivo (2021), *Desarrollo Productivo extiende el plazo para que más PyMES puedan financiarse a tasas subsidiadas*, <https://www.argentina.gob.ar/noticias/desarrollo-productivo-extiende-el-plazo-para-que-mas-pymes-puedan-financiarse-tasas>. [72]
- Ministerstva průmyslu a obchodu (2021), *Národní plán obnovy*, <https://www.planobnovy.cz/>. [38]
- Ministry of Economy and Finance (2021), *Korea New Deal*, <https://www.korea.kr/special/policyCurationView.do?newsId=148874860#L3>. [14]

- Ministry of Finance (2021), *National Recovery and Resilience Plan*, [23]
<https://www.minfin.gr/web/guest/tameio-anakampses>.
- Ministry of Finance (2020), *Economic plan for coping with the coronavirus crisis*, [28]
https://www.gov.il/en/Departments/Guides/mof_economic_plan?chapterIndex=1.
- Miniszterelnökség (2021), *Recovery and Resilience Tool (RRF)*, [24]
<https://www.palyazat.gov.hu/helyreallitasi-es-ellenallokepesegi-eszkoz-rrf#>.
- Nopef (s.d.), *Nordic Environment Finance Corporation - NEFCO*, <https://nopef.com/news/new-green-recovery-financing-for-nordic-small-and-medium-sized-companies/>. [134]
- O’Callaghan, B. (2020), *Global Recovery Observatory*, [52]
<https://recovery.smithschool.ox.ac.uk/tracking/>.
- OECD (2021), *An in-depth analysis of one year of SME and entrepreneurship policy responses to COVID-19: Lessons learned for the path to recovery*, https://www.oecd-ilibrary.org/economics/an-in-depth-analysis-of-one-year-of-sme-and-entrepreneurship-policy-responses-to-covid-19_6407deee-en. [3]
- OECD (2021), *Bridging the gap in the financing of intangibles to support productivity: Background paper*, <https://www.oecd.org/global-forum-productivity/events/Bridging-the-gap-in-the-financing-of-intangibles-to-support-productivity-background-paper.pdf>. [78]
- OECD (2021), *COVID-19 Government Financing Support Programmes for Business [DAF/CMF(2021)6/REV2]*. [51]
- OECD (2021), *Focus on green recovery*, <https://www.oecd.org/coronavirus/en/themes/green-recovery#climate-action>. [53]
- OECD (2021), « No net zero without SMEs: Exploring the key issues for greening SMEs and green entrepreneurship », *OECD SME and Entrepreneurship Papers*, n° 30, OECD, Paris, https://www.oecd-ilibrary.org/energy/no-net-zero-without-smes_bab63915-en (consulté le 30 novembre 2021). [1]
- OECD (2021), *OECD Economic Surveys: Chile 2021*, <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/e5a68274-en/index.html?itemId=/content/component/e5a68274-en>. [11]
- OECD (2021), *SME and Entrepreneurship Outlook 2021*, OECD, Paris. [4]
- OECD (2021), *The Digital Transformation of SMEs*, OECD Studies on SMEs and Entrepreneurship, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/bdb9256a-en>. [141]
- OECD (2021), *Trade finance in the Covid era: current and future challenges*, <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/trade-finance-in-the-covid-era-current-and-future-challenges-79daca94/>. [93]
- OECD (2020), *Coronavirus (COVID-19): SME policy responses*, OECD Policy responses to Coronavirus, <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/coronavirus-covid-19-sme-policy-responses-04440101/> (consulté le 19 août 2020). [2]

- OECD (2020), *Corporate sector vulnerabilities during the Covid-19 outbreak: Assessment and policy responses*, Tackling Coronavirus Series, <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/corporate-sector-vulnerabilities-during-the-covid-19-outbreak-a6e670ea/> (consulté le 22 juin 2020). [156]
- OECD (2020), *COVID-19 Government Financing Support Programmes for Businesses*, OECD, Paris, <http://www.oecd.org/finance/COVID-19-Government-Financing-Support-Programmes-for-Businesses.pdf>. (consulté le 28 février 2021). [50]
- OECD (2020), *The impact of COVID-19 on SME financing - A special edition of the OECD Financing SMEs and Entrepreneurs Scoreboard*, https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/financing-smes-and-entrepreneurship-an-oecd-scoreboard_ecd81a65-en. [172]
- OECD (2018), *Financing SMEs and Entrepreneurs*, https://www.oecd-ilibrary.org/industry-and-services/financing-smes-and-entrepreneurs-2018_fin_sme_ent-2018-en. [126]
- OECD (2018), *Fostering the use of intangibles to strengthen SME access to finance*, <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/729bf864-en.pdf?expires=1630235826&id=id&accname=ocid84004878&checksum=D85ADCD3D2C6F1BFEB0B45FB359CF378>. [79]
- OECD (2017), *Evaluating publicly supported credit guarantee programmes for SMEs*, <http://www.oecd.org/finance/Evaluating-Publicly-Supported-Credit-Guarantee-Programmes-for-SMEs.pdf>. [171]
- OECD (2016), *Financing SMEs and Entrepreneurs*, https://www.oecd-ilibrary.org/industry-and-services/financing-smes-and-entrepreneurs-2016/the-role-of-business-angel-investments-in-sme-finance_fin_sme_ent-2016-6-en. [89]
- OECD (2015), *Hybrid finance instruments for SMEs*, https://read.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/new-approaches-to-sme-and-entrepreneurship-financing/hybrid-finance-instruments-for-smes_9789264240957-9-en#page1. [97]
- OECD (2015), *New Approaches to SME and Entrepreneurship Financing: Broadening the Range of Instruments*, <https://www.oecd.org/cfe/smes/New-Approaches-SME-full-report.pdf>. [88]
- Oliver Wyman (2021), *Ready to lead - How banks can drive the European recovery*, <https://www.oliverwyman.com/our-expertise/insights/2021/jul/european-banking-sector-outlook-2021.html>. [121]
- Qredits (2021), *Have you been affected by the corona crisis and do you need money to restructure?*, <https://qredits.nl/toa-krediet/>. [117]
- Republika Slovenija - Služba vlade za razvoj in evropsko kohezijsko politiko (2021), *Recovery and resilience plan*, <https://www.eu-skladi.si/sl/po-2020/nacrt-za-okrevanje-in-krepitev-odpornosti>. [40]
- Reuters (2022), *France will widen financial aid for companies hit by pandemic*, https://www.zawya.com/mena/en/business/story/France_will_widen_financial_aid_for_companies_hit_by_pandemic-TR20220103nS8N2SV04DX2/. [74]

- Revoltella, D. (2021), *Jump-starting investment for a strong and even recovery: A call for more equity finance for EU firms*, <https://voxeu.org/article/jump-starting-investment-strong-and-even-recovery>. [158]
- Revoltella, D., L. Maurin et R. Pal (2020), *EU firms in the post-COVID-19 environment*, VOX, CEPR Policy Portal, <https://voxeu.org/article/eu-firms-post-covid-19-environment> (consulté le 25 juin 2020). [151]
- SBA (2021), *Forgiveness Platform Lender Submission Metrics | December 12*, https://www.sba.gov/sites/default/files/2021-12/2021.12.12_Weekly%20Forgiveness%20Report_Public-508.pdf. [108]
- Secretaría de Economía (2021), *Acciones para la reactivación económica*, https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/622431/Presentacion_TCC.pdf. [34]
- SIVA - The Industrial Growth Company (2020), *NOK 40 million for investments in innovation companies*, <https://siva.no/2020/05/13947/>. [149]
- Small Business Charter (s.d.), *Help To Grow Management*, <https://smallbusinesscharter.org/help-to-grow-management/>. [128]
- Small Business Charter (s.d.), *Rescuing and resetting the UK economy after COVID-19 via debt-to-equity swaps*, <https://smallbusinesscharter.org/business-advice/rescuing-and-resetting-the-uk-economy-after-covid-19-via-debt-to-equity-swaps/>. [111]
- SME banking (2021), *United Bulgarian Bank offers JEREMIE Trade Financing COVID-19 for SMEs*, <https://smebanking.club/united-bulgarian-bank-offers-jeremie-trade-financing-covid-19-for-smes/>. [96]
- SME Finance Forum (2021), *Member Pulse Survey 2021 Q1 on the Impact of COVID-19*, <https://www.smefinanceforum.org/post/member-pulse-survey-2021-Q1-on-the-impact-of-covid-19>. [155]
- SMEUnited (2021), *Further skills development remains a key priority for SMEs*, <https://www.smeunited.eu/news/further-skills-development-remains-a-key-priority-for-smes->. [145]
- STIP Compass (2020), *Query Builder*, <https://stip.oecd.org/stip/query-builder>. [167]
- Swedish Ministry of Finance (2021), *Sweden's recovery plan*, <https://www.regeringen.se/rapporter/2021/05/sveriges-aterhamtningsplan/>. [41]
- The Business Times (2021), *Special fund for startups has facilitated S\$216m in funds raised*, <https://www.businesstimes.com.sg/garage/special-fund-for-startups-has-facilitated-s216m-in-funds-raised>. [125]
- The Federal Council (2021), *Coronavirus: Innosuisse launches two new funding initiatives*, <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-81902.html>. [166]
- The Federal Council (2021), *Innovation projects: impulse programme Swiss Innovation Power*, <https://www.innosuisse.ch/inno/en/home/start-your-innovation-project/innovation-projects/impulse-programme-innovation-switzerland.html>. [150]

- The Government of the Republic of Croatia (2021), *National Recovery and Resilience Plan 2021-2023*, https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/zelena-akcija.production/zelena_akcija/document_translations/1259/doc_files/original/nrrp.pdf. [95]
- The Montreal Group (2021), *NON-FINANCIAL SUPPORT FOR SMES IN TIME OF CRISIS*, https://www.themontrealgroup.org/DATA/DOCUMENTATION/27_en~v~non-financial-support-for-smes-in-times-of-crisis.pdf. [127]
- The New York Times (2021), *Europe's Pandemic Aid Is Winding Down. Is Now The Best Time?*, <https://www.nytimes.com/2021/08/05/business/europe-coronavirus-economy.html>. [46]
- The Slovak Spectator (2021), *State will assist small businesses that need to be closed*, <https://spectator.sme.sk/c/22803031/state-will-assist-small-businesses-that-need-to-be-closed.html>. [75]
- The Sun Daily (2021), *Govt to announce PPN continuation, fine-tune economic recovery measures during 12MP, Budget 2022 tabling - PM (Updated)*, <https://www.thesundaily.my/local/govt-to-announce-ppn-continuation-fine-tune-economic-recovery-measures-during-12mp-budget-2022-tabling-pm-updated-NF8117843>. [71]
- Travers Smith (2020), *JIBFL: Debt for equity swaps: a key restructuring tool in the post COVID-19 era*, <https://www.traverssmith.com/knowledge/knowledge-container/jibfl-debt-for-equity-swaps-a-key-restructuring-tool-in-the-post-covid-19-era/>. [109]
- Trinomics (2019), *Issue Paper 5: Estimates of the Environmental Investment Gap*, https://ec.europa.eu/environment/action-programme/pdf/IP5-Env_Investment_Gap-%20Final.pdf. [137]
- UNDP - Nature, Climate and Energy (2021), *Green Recovery SPending by Country*, <https://public.tableau.com/app/profile/undp.nature.climate.and.energy/viz/GRTTrackerDataExtracted/GlobalView>. [44]
- United States Census Bureau (2021), *Small Business Pulse Survey: Tracking Changes During The Coronavirus Pandemic*, <https://www.census.gov/data/experimental-data-products/small-business-pulse-survey.html>. [157]
- Úrad Vlady Slovenskej Republiky (2021), *Plán obnovy*, <https://www.planobnovy.sk/>. [37]
- US Department of Energy - Office of SCIENCE (2021), *DOE Announces \$37 Million to Small Businesses for Climate, Energy and Scientific R&D*, <https://www.energy.gov/science/articles/doe-announces-37-million-small-businesses-climate-energy-and-scientific-rd>. [136]
- US Department of the Treasury (2021), *State Small Business Credit Initiative (SSBCI)*, <https://home.treasury.gov/policy-issues/small-business-programs/state-small-business-credit-initiative-ssbci>. [62]
- US News (2021), *S.Korea's Fin Min to Prepare \$3.6 Billion COVID-19 Stimulus Package*, <https://www.usnews.com/news/world/articles/2021-12-16/s-koreas-fin-min-to-prepare-3-6-billion-covid-19-stimulus-package>. [76]
- White & Case (2021), *State of the art of the Italian liquidity measures - Keeping Italian Companies Alive?*, <https://www.whitecase.com/publications/alert/state-art-italian-liquidity-measures-keeping-italian-companies-alive-2021>. [103]

- World Bank (s.d.), *Map of SME-Support Measures in Response to COVID-19*, [48]
https://dataviz.worldbank.org/views/SME-COVID19/Overview?%3Aembed=y&%3AisGuestRedirectFromVizportal=y&%3Adisplay_count=n&%3AshowAppBanner.
- Wuppertal Institute, E3G (2021), *Green Recovery Tracker*, [54]
<https://www.greenrecoverytracker.org/>.
- Youth Business International (s.d.), *COVID-19 Rapid Response and Recovery Programme supported by Google.org*, [67]
<https://www.youthbusiness.org/initiative/covid-19-rapid-response-and-recovery-programme>.

Note

¹ La Banque centrale européenne, par l'intermédiaire de son Programme d'achats d'urgence pandémique, a acheté des actifs pour un montant global de 750 milliards EUR, porté par la suite à 1 350 milliards EUR. La Réserve fédérale américaine a acheté des titres du Trésor et des titres adossés à des créances hypothécaires d'organismes parapublics pour plusieurs milliards de dollars. En outre, sur les 600 milliards USD de prêts accordés aux PME, la Fed a acheté une participation de 95 % dans chaque prêt (OECD, 2020_[172])

3

Profils de pays membres et partenaires de l'OCDE

Cette partie présente des données sur le financement par octroi de prêts et prise de participations dans 5 pays : Belgique, Canada, France, Luxembourg, Suisse. Les profils pays pour les pays restants sont disponibles dans la version complète de l'anglais. Chaque profil par pays propose des définitions des principaux indicateurs nationaux spécifiques permettant de suivre l'accès des PME à des financements, et analyse leur évolution sur la période de 2007-2020. Les données statistiques sont complétées par une description des politiques menées par les pouvoirs publics pour prendre en compte les contraintes de financement auxquelles les PME sont actuellement confrontées

Belgique

Principaux faits concernant le financement des PME

En 2018, les PME dominaient le paysage des entreprises commerciales en Belgique puisqu'elles représentaient 99.85 % des entreprises.

En 2020, l'encours des prêts aux PME a augmenté de 2 %, soit une hausse inférieure de 3.6 points à celle de l'année précédente. Les taux d'intérêt appliqués aux PME ont maintenu leur tendance à la baisse pour s'établir à 1.55 % en moyenne. L'écart entre les taux d'intérêt des prêts aux grandes entreprises et aux PME s'élevait à 15 points de base.

Les données d'enquête montrent que les conditions de crédit se sont assouplies entre 2013 et 2015, et sont restées relativement stables jusqu'à la fin de l'année 2018. Une dégradation a été observée du quatrième trimestre de 2018 jusqu'à la fin de 2020.

Après avoir enregistré une hausse modérée en 2019 (+5.17 %), les volumes de crédit-bail ont reculé de 8.14 % en 2020. Dans l'ensemble, les entreprises belges continuent de faire largement appel à l'affacturage. Cette source de financement se démarque cependant en 2020 : elle affiche sa première évolution à la baisse depuis 2007, accusant un repli de 3.66 % durant l'année. L'affacturage a progressé au taux moyen de 6.85 % au cours de la période 2015-2020 ; il a représenté près de 18 % du PIB en 2020, contre 6.3 % seulement en 2008.

Les apports de capital-risque et de capital-développement continuent de présenter des variations considérables en raison du petit nombre d'opérations réalisées chaque année. Au total, ils sont restés stables en 2020, après avoir augmenté de 44 % en 2019.

Les retards de paiements interentreprises moyens ont régulièrement diminué au cours de la décennie écoulée, passant d'une moyenne de 17 jours en 2009 à 3 jours en 2020.

Le nombre de faillites (7 203) a chuté de 32 % en 2020. Ce chiffre, nettement inférieur à celui habituellement enregistré, tient sans doute au moratoire sur les faillites instaurées en Belgique dans le contexte de la crise du Covid-19.

Les autorités fédérales et régionales prennent des mesures pour faciliter l'accès des PME au financement. Les dispositions adoptées en 2020 ont essentiellement visé à protéger les entreprises saines face à la crise du Covid-19. Dans le cadre du plan de relance flamand, PMV (l'organisme d'investissement de la Région flamande) intensifie ses investissements dans les entreprises au travers de prêts, de capitaux et de garanties. La Région de Bruxelles-capitale offre aux entreprises un prêt à faible taux d'intérêt pour aider tous les secteurs atteints par la crise. Devant la crise du Covid-19 et la fermeture partielle ou complète d'un certain nombre d'entreprises, le gouvernement wallon a décidé, à compter de mars 2020, de prêter appui aux PME et aux travailleurs indépendants dans les secteurs affectés par le versement d'une indemnité forfaitaire. Une indemnité complémentaire, fondée sur la perte de chiffre d'affaires, a été instaurée en septembre 2020.

Au niveau fédéral, les autorités ont introduit un moratoire sur le remboursement des prêts des entreprises et mis en place un nouveau régime de garantie de 50 milliards EUR pour tous les nouveaux prêts jusqu'au 31 décembre 2020. Un deuxième mécanisme de garantie, qui s'applique uniquement aux PME pour les prêts contractés avant la fin juin 2021, est également entré en vigueur.

Tableau 3.1. Tableau de bord de la Belgique

Indicateur	Unité	2 007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Endettement															
Encours des prêts aux PME	Milliards EUR	82.8	89.1	88.9	93.9	100.0	109.6	109.5	100.7	104.4	108.0	115.7	123.9	130.9	133.6
Encours des prêts aux entreprises, total	Milliards EUR	134.2	149.4	141.8	150.6	153.7	167.6	162.0	151.7	164.6	163.4	173.6	184.1	193.0	195.2
Part de l'encours des prêts aux PME	% de l'encours total des prêts aux entreprises	61.72	59.62	62.73	62.35	65.07	65.43	67.60	66.39	63.44	66.12	66.66	67.31	67.8	68.43
Encours des prêts à court terme, PME	Milliards EUR	37.4	40.4	34.1	35.4	36.5	34.5	33.8	31.4	30.9	32.0	33.6	36.6	36.7	34.3
Encours des prêts à long terme, PME	Milliards EUR	59.7	66.1	72.2	77.2	79.3	82.5	83.9	80.3	84.8	90.8	97.8	103.4	109.6	115.5
Part des prêts à court terme, total	% du total des prêts aux entreprises	38.52	37.91	32.08	31.45	31.50	29.48	28.74	28.08	26.71	26.05	25.58	25.95	28.93	26.00
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Millions EUR	...	156.5	411.9	553.9	317.5	266.0	480.2	265.6	448.2	398.3	458.4	612.2	520	777
Prêts garantis par l'État, PME	Millions EUR	...	312.7	832.7	888.4	561.7	484.3	826.1	476.7	805.6	735.9	828.3	1130.3	993	1 318
Prêts directs de l'État, PME	Millions EUR	...	113.7	142.2	141.9	148.3	170.5	235.6
Taux d'intérêt, PME	%	5.45	5.70	3.01	2.51	2.88	2.32	2.06	2.09	1.83	1.72	1.66	1.60	1.58	1.55
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	4.72	5.05	2.09	1.70	2.22	1.74	1.76	1.77	1.60	1.34	1.40	1.35	1.31	1.40
Écart de taux d'intérêt	Points de %	0.73	0.65	0.92	0.81	0.66	0.58	0.30	0.32	0.23	0.38	0.26	0.25	0.27	0,15
Garanties, PME	% des PME tenues de fournir une garantie pour obtenir un prêt bancaire	74.30	71.90	78.60
Taux de demandes de prêts, PME	Demandes de prêts des PME / nombre total de PME	22.22	26.46	30.20	29.33	29.36	39.33	36.61	36.71	37.18	35.38	33.87	33.072
Taux de refus	(prêts aux PME accordés / demandés)	0.52	5.13	6.44	10.40	10.91	5.88	5.71	6.13	5.07	2.75	3.39	7.62
Taux d'utilisation	prêts aux PME utilisés/ accordés	77.80	79.05	80.69	80.07	80.16	77.45	77.79	79.76	79.62	80.01	79.86	80.39	80.64	80.61
Financement non bancaire															
Capital-risque et capital-développement	Millions EUR	502.26	507.83	618.05	363.60	411.11	445.36	438.09	580.86	548.18	843.14	767.18	837.50	1207.3	1208.10
Capital-risque et capital-développement (variation)	Taux de croissance en glissement	...	1.11	21.70	-41.17	13.07	8.33	-1.63	32.59	-5.63	53.81	-9.01	9.17	44.16	0.07

	annuel, %														
Crédit-bail et location-vente	Millions EUR	4405.9	4856.4	3756.4	4005.5	4439.0	4450.2	4121.7	4356.9	4800.5	6009.6	5800.1	6 068.4	6382	5863
Affacturation et escompte de facture	Millions EUR	19.2	22.5	23.9	32.2	36.9	42.4	47.7	55.4	61.2	62.8	69.6	76.3	84.8	81.7
Autres indicateurs															
Retards de paiement interentreprises	Nombre de jours	17	17	15	19	18	19	13	10	8	9	7	3
Faillites, total	Nombre	7.680	8.476	9.420	9.570	10.224	10.587	11.740	10.736	9.762	9.170	9.968	9.878	10.598	7.203
Faillites, total (variation)	Taux de croissance en glissement annuel, %	...	10.36	11.14	1.59	6.83	3.55	10.89	-8.55	-9.07	-6.06	8.77	-0.90	7.29	-32.03
Faillites, PME	Nombre	7 650	8 445	9 392	9 527	10 188	10 539	11 694	10 678	9 728	9 134	9 935	9 860	10 567	7 176
Faillites, PME (variation)	Taux de croissance en glissement annuel, %		10.39	11.21	1.44	6.94	3.45	10.96	-8.62	-8.90	-6,11	8.77	-0.75	7.17	-32.09

Source : voir le tableau 3.6

Les PME dans l'économie nationale

En 2018, les PME dominaient le paysage des entreprises commerciales en Belgique puisqu'elles représentaient 99.85 % de l'ensemble des entreprises. Les micro-entreprises comptant jusqu'à neuf salariés représentaient 94.98 % des entreprises belges, la part des grandes entreprises de plus de 250 salariés ne s'établissant qu'à 0.15 %.

Tableau 3.2. Ventilation des entreprises en Belgique, 2018

Par taille

Taille de l'entreprise (effectif salarié)	Nombre	%
Ensemble des entreprises	630 746	100
PME (1-249)	629 770	99.85
Micro-entreprises (1-9)	599 069	94.98
Petites entreprises (10-49)	26 211	4.16
Moyennes entreprises (50-249)	4 118	0.65
Grandes entreprises (250+)	976	0.15

Source : OCDE (2021) CITE rév. 4.

Prêts aux PME

Les statistiques sur les prêts aux PME prennent uniquement en compte les sociétés non financières ayant déposé au moins un jeu de comptes annuels au cours des 60 derniers mois, c'est-à-dire celles pour lesquelles on dispose de variables liées à la taille. Les sociétés non financières sont classées comme suit, à partir des comptes annuels déposés :

- Sont considérées comme de « petites entreprises » les entreprises ayant déposé un modèle de comptes annuels abrégé ou un modèle micro.

- Sont considérées comme de « moyennes entreprises » celles qui ont déposé un modèle complet mais dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 45 000 000 EUR pendant deux exercices consécutifs.
- Sont considérées comme de « grandes entreprises » celles qui ont déposé un modèle complet et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 45 000 000 EUR pendant deux exercices consécutifs.

L'encours des prêts aux PME a progressé au total de 42.3 % entre 2010 et 2020. Ces prêts ont toutefois légèrement reculé en 2013 et fléchi de 8 % en 2014. Entre 2015 et 2020, leur encours a gagné 27.9 %, atteignant 133.6 milliards EUR. Enfin, cette catégorie de crédit a progressé de 2 % en 2020 par rapport à l'année précédente. Le ralentissement de la tendance à la hausse est notamment imputable à la conjoncture économique mondiale liée à la crise sanitaire.

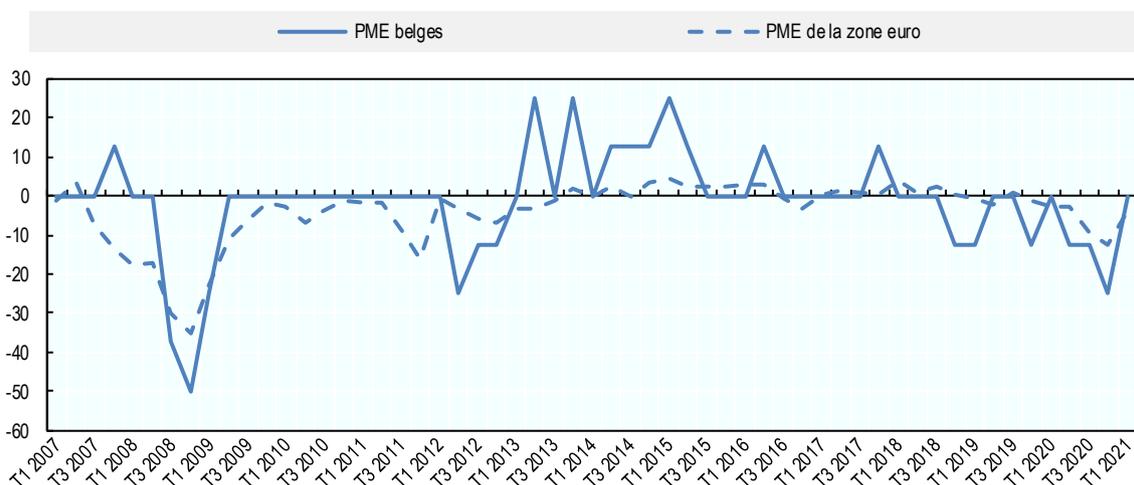
L'évolution de l'encours des prêts aux entreprises est à l'image de celle de l'encours total des prêts aux PME – l'année 2016, où l'encours total a diminué de 0.75 % avant de rebondir de 6.2 % en 2017, faisant exception. L'encours des prêts aux entreprises se monte à 195 204 milliards en 2020. La part des crédits aux PME dans l'encours total des prêts, à savoir 68.43 % en 2020, est la plus élevée enregistrée depuis 2007. Cet indicateur s'établit en moyenne à 65 % pour l'ensemble de la période de référence (2007-2020).

Conditions de crédit

Le taux d'intérêt moyen accordé aux PME est en baisse depuis près de dix ans. En 2020, il s'élevait à 1.55 %, en recul par rapport aux 5.7 % enregistrés en 2008. Si les taux d'intérêt facturés aux petites entreprises restent systématiquement plus élevés que ceux accordés aux grandes entreprises, l'écart n'a cessé de se réduire, s'établissant à 15 points de base en 2020 contre 65 en 2008.

Dans son enquête trimestrielle (*Bank Lending Survey*), la Banque centrale européenne fait une synthèse des changements intervenus dans les conditions d'octroi de prêts appliqués par les principaux établissements financiers. Elle met en évidence un resserrement général des conditions de crédit pour la période 2008-09, ainsi qu'en 2012. Ces conditions se sont assouplies entre 2013 et 2018 dans la zone euro, notamment en Belgique. Une dégradation des conditions de crédit a cependant été observée du quatrième trimestre de 2018 jusqu'à la fin de 2020.

Graphique 3.1. Évolution des critères d'octroi de crédit pour les PME en Belgique et dans la zone euro



Source : Banque nationale de Belgique, BCE – *Bank Lending Survey*.

Autres sources de financement des PME

La crise sanitaire a également influé sur l'évolution des chiffres du crédit-bail et de l'affacturage.

Crédit-bail

Le crédit-bail et l'affacturage sont deux sources importantes de financement pour les entreprises belges. En 2008, la production totale de crédit-bail s'est montée à 4 856 millions EUR, ce qui correspond à 8.5 % de la formation brute de capital fixe. Après un repli de 22.7 % en 2009, à 3 756.4 millions EUR, elle s'est redressée pour atteindre 4 800 millions EUR en 2015 ; elle a encore gagné 25 % par la suite, atteignant 6 009 millions EUR, avant de refluer à 5 800 millions en 2017 (-3.49 % en glissement annuel). Après une hausse cumulée de 10 % au cours des deux années suivantes, elle a reculé à 5 863 millions EUR en 2020 (-8.14 % en glissement annuel), soit 8.2 % de la formation brute de capital fixe.

Affacturage

Le chiffre d'affaires de l'affacturage a régulièrement progressé, et plus que triplé pendant la période de référence (2008-2020). Au total, il s'est élevé à 81 716 millions EUR en 2020 (-3.7 % en glissement annuel). Ces activités ont maintenu leur contribution au PIB, à hauteur de 18,11 % en 2020 contre 6.4 % en 2008.

Tableau 3.3. Production totale de crédits-bails et volumes d'affacturage en Belgique

En millions EUR

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Production totale de crédit-bail													
Crédit-bail non immobilier (financement et exploitation)	4 293.3	3 365.8	3 590.8	4 083.2	4 087.9	3 683.4	3 765.5	4 184.9	5 116.4	5 020.7	5366.7	5657.2	5137.4
Crédit-bail immobilier	563.1	390.6	414.7	355.8	362.3	438.3	591.4	615.5	893.3	779.3	701.7	725.2	725.6
Production totale	4 856.4	3 756.4	4 005.5	4 439.0	4 450.2	4 121.7	4 356.9	4 800.5	6 009.6	5 800.1	6068.4	6382.4	5863
Croissance en glissement annuel, %	10.2	-22.7	6.6	10.8	0.3	-7.4	5.7	10.2	25.2	-3.49	4.63	5.17	-8.14
Formation brute de capital fixe	57071.7	52373.9	52852.1	58552.1	59530.2	58833.1	61258.2	65053.4	68851.7	71218.8	74353.8	77670.9	71772.3
Importance relative du crédit-bail dans la formation de capital	8.5	7.2	7.6	7.6	7.5	7.0	7.1	7.4	8.7	8.1	8.2	8.2	8.2
Encours de crédit-bail													
Crédit-bail non immobilier	8 570.7	7 779.8	7 988.7	8 142.9	8 531.8	8 613.7	8 729.9	9 179.7	9 845.4	10 188.2	11 132.4	12333,9	12740,7
Crédit-bail immobilier	3 641.1	3 857.6	3 969.4	4 071.3	4 123.7	4 170.2	4 269.9	4 326.9	4 713.5	4 930.7	5041.2	5206,8	4849,2
Encours de crédit-bail (en fin d'année)	12 211.8	11 637.4	11 958.1	12 214.2	12 655.5	12 783.9	12 999.8	13 506.6	14 558.9	15 118.9	16 173.6	17540,7	17589,9
Affacturage													

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires de l'affacturage (national et international)	22 500	23 921	32 200	36 871	42 352	47 684	55 374	61 169	62 846	69 641	76 340	84 818	81 716
Croissance en glissement annuel, %	17.2	6.3	34.6	14.5	14.9	12.6	16.1	10.5	2.7	10.8	9.6	11.1	-3.7
PIB	351743.1	346472.8	363140.1	375967.8	386174.7	392880	403003.3	416701.4	430085.3	445050.1	460370.1	476343.6	451176.9
Part de l'affacturage dans le PIB	6.4	6.9	8.9	9.8	11.0	12.1	13.7	14.7	14.6	15.6	16.6	17.9	18.11

Source BLV-ABL, EUF Factoring & Commercial Finance.

Capital-risque et capital-développement

En Belgique, le capital-risque et ses différents sous-segments présentent des variations significatives d'une année sur l'autre. Cette volatilité peut s'expliquer, entre autres, par le nombre limité de transactions enregistrées pour ce type de financement, ce qui le rend particulièrement sensible aux variations extrêmes.

Les investissements de capital-risque et de capital-développement sont stables en glissement annuel ; ils ont totalisé 1 208.1 millions EUR en 2020. Ce montant est supérieur au volume annuel moyen de la période de référence, qui ressort à 662.75 millions EUR. Le capital-risque et le capital-développement peuvent se répartir en plusieurs sous-segments, en fonction du stade de développement de l'entreprise bénéficiaire.

- **Les capitaux d'amorçage** (qui constituent généralement la première injection de capitaux dans une entreprise) ont connu un coup d'arrêt en 2015, aucune opération n'ayant été enregistrée. Ces apports ont repris en 2016, puis fortement augmenté en 2017 avant de retomber à 19.98 millions EUR en 2020 (-13.8 % en glissement annuel). Comme le montrent les évolutions récentes, le segment des capitaux d'amorçage est celui qui, au sein du capital-risque, connaît les plus fortes variations annuelles. Pendant la période de référence, les investissements dans ce domaine se sont élevés à quelque 12.78 millions EUR par an en moyenne.
- **Le capital de démarrage** a accusé une hausse considérable de 44.3 % en 2019, atteignant 289.14 millions EUR, avant de reculer de 32.74 % pour s'établir à 194.47 millions EUR en 2020. L'investissement annuel moyen dans cette catégorie pour la période de référence se monte à 100.83 millions EUR.
- **Le financement de la phase de consolidation** a fortement progressé en 2020, atteignant 163.7 millions EUR à la fin de l'année. L'investissement moyen dans ce domaine se monte à 64.95 millions EUR par an environ pour la période de référence.
- **Le capital-développement** s'est élevé à 451.8 millions EUR en 2020, en baisse de 9.66 % par rapport à 2019. L'investissement annuel moyen dans cette catégorie se monte à 305.62 millions EUR pour la période examinée.

Tableau 3.4. Investissements de capital-risque en Belgique

En millions EUR

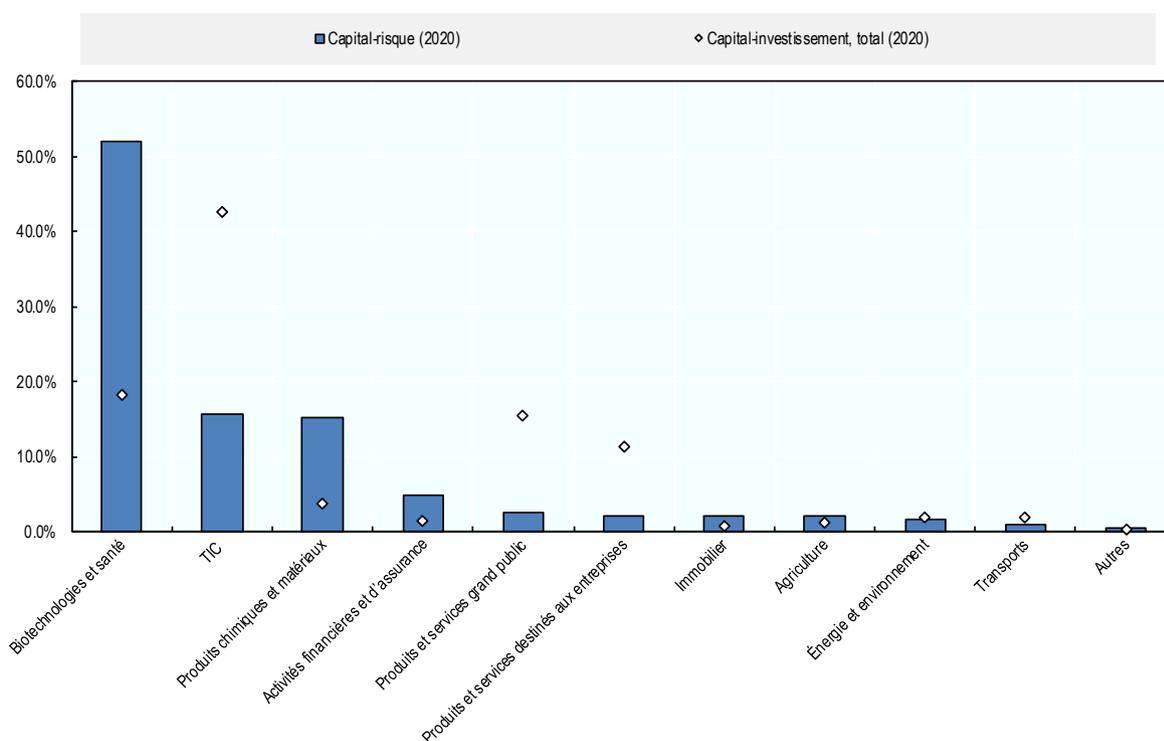
Stade	2 007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Amorçage	5.28	9.32	6.87	5.02	0.51	2.25	1.38	4.28	0	12.45	45.43	42.99	23.2	19.98
Démarrage	69.59	50.5	77.4	69.36	75.72	57.77	61.59	58.1	65.25	57.19	85.24	200.36	289.14	194.47
Phase de consolidation	121.33	62.82	69.86	19.25	43.75	34.55	55.81	61.36	33.15	81.58	73.6	47.31	41.26	163.70

Stade	2 007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total capital-risque	196.2	122.63	154.12	93.63	119.98	94.57	118.78	123.73	98.4	151.22	204.27	290.67	353.58	378.15
Capital-développement	109.85	262.57	309.81	176.35	171.16	256.21	200.53	333.39	351.39	540.7	358.63	256.17	500.13	451.80
Capital-risque et capital-développement	502.26	507.83	618.05	363.6	411.11	445.36	438.09	580.86	548.18	843.14	767.18	837.5	1207.3	1208.1
Redressement/retournement	0.69	7.76	48.32	10.93	1.53	11.94	1.25	0.18	9.77	1.38	0	0.65	0.34	2.00
Capital-remplacement	161.43	13.15	118.68	47.08	2.41	36.43	40.82	17.95	9.14	8.04	6.5	0	8.43	8.75
Transmission	859.73	342.23	494.44	667.5	302.43	1066.24	451.08	610.62	1373.94	626.43	1352.26	1486.03	898.15	682.45
Capital-investissement, total	1327.89	748.34	1125.37	995.49	597.51	1465.39	812.47	1085.87	1842.64	1327.77	1921.67	2033.53	1760.64	1523.15

Source : Invest Europe, Investments: market statistics.

Au total, le capital-investissement a accusé une baisse de 13.5 %, s'établissant à 1 523.15 millions EUR. Le capital-investissement se monte en moyenne à 1 326.27 millions EUR par an pour la période étudiée.

Graphique 3.2. Ventilation sectorielle du capital-risque et de l'ensemble du capital-investissement en Belgique



Source : Invest Europe, Investments: market statistics

StatLink  <https://stat.link/yzu7lc>

Le diagramme ci-dessus présente la ventilation sectorielle du capital-risque et du capital-investissement total en Belgique. L'activité de capital-risque est principalement axée sur les secteurs des biotechnologies et de la santé et, dans une moindre mesure, sur ceux des TIC et des produits chimiques et matériaux. Le secteur des biotechnologies a absorbé 52.1 % des investissements à ce titre en 2020, soit 197 047 millions EUR ; celui des TIC en représente 15.7 %, soit 59.5 millions EUR, et celui des produits chimiques et matériaux 15.1% (57 125 millions EUR). Il convient de noter que ce dernier chiffre correspond

en fait au montant total du capital-investissement dans le secteur des produits chimiques et matériaux en 2020, celui-ci n'ayant enregistré aucun apport au titre du capital de transmission ou du capital-développement en 2020.

Les autres secteurs ayant bénéficié d'investissements de capital-risque sont, par ordre décroissant : les activités financières et d'assurance (4.8 %), les produits et services aux consommateurs (2.6 %), les produits et services destinés aux entreprises (2.1 %), l'agriculture (2.1 %) et l'immobilier (2.1 %).

Le secteur des TIC se distingue en ce qui concerne les apports de capital-investissement, dont il a absorbé 42.6 % du montant total en 2020, soit 649.3 millions EUR.

Figurent parmi les autres secteurs ayant attiré une part substantielle des apports de capital-investissement : les biotechnologies et la santé (18.3 %, soit 278.23 millions EUR), les biens et services aux consommateurs (15.4 %, soit 234 millions EUR), les produits et services destinés aux entreprises (11.4 %, soit 173.6 millions EUR), et l'énergie et l'environnement (1.9 %, soit 28.26 millions EUR).

Autres indicateurs

Retards de paiement

Intrum Justitia publie une enquête annuelle qui évalue les retards de paiement en Europe. En Belgique, pour le segment interentreprises, ceux-ci s'établissaient en moyenne à trois jours en 2020, ce qui représente une amélioration considérable en dix ans, sachant qu'entre 2009 et 2020, le délai de paiement moyen était estimé à 12.9 jours.

Faillites

Le nombre de faillites a régulièrement augmenté entre 2008 et 2013. Cette tendance s'est ensuite inversée entre 2014 et 2016, avant de repartir à la hausse entre 2017 et 2019 (+15.5 % environ en trois ans), 10 598 faillites ayant été comptabilisées en 2019.

En 2020, ce chiffre s'est monté à 7 203 (-32 % en glissement annuel). Il marque un net recul par rapport à celui habituellement enregistré, ce qui tient sans doute au moratoire sur les faillites instauré en Belgique dans le cadre de la crise du Covid-19.

La Belgique a introduit en avril 2020 un moratoire sur les faillites pour les entreprises fortement éprouvées par la crise, mais qui avaient affiché de solides résultats jusqu'au 18 mars. Cette disposition les a mises à l'abri des saisies et des déclarations de faillite à la demande de leurs créanciers, celles-ci demeurant toutefois possibles sur demande du parquet ou des débiteurs eux-mêmes. Le moratoire a pris fin le 1^{er} février 2021.

Les faillites de PME, ou d'entreprises comptant moins de 50 salariés, affichent une évolution similaire ; on a recensé 7 176 en 2020 (-32 % en glissement annuel).

Mesures prises par les pouvoirs publics

Segmentation régionale

Les mesures prises par les pouvoirs publics dans le domaine du financement des PME se déclinent en programmes fédéraux et régionaux. Les programmes de garantie protègent les sûretés engagées par les entrepreneurs et les PME. Ils font également office de filet de sécurité pour les banques disposées à donner une suite favorable aux demandes de crédit d'entreprises dont les garanties ne sont pas jugées suffisantes au regard des critères traditionnels, cette insuffisance étant généralement l'un des principaux motifs de refus.

Depuis la régionalisation du « Fonds de participation », le 1^{er} juillet 2014, l'administration des crédits et des garanties publiques est assurée par les régions. Les critères d'octroi des prêts et des garanties sont donc susceptibles de varier selon les priorités régionales.

Tableau 3.5. Segmentation régionale du soutien financier aux PME en Belgique

En millions EUR

Indicateur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Région Bruxelles-Capitale													
Garanties d'emprunt de l'État, PME	12.0	15.4	14.0	14.4	12.5	9.4	8.3	8.4	12.3	26.5	15.5	11.6	12.2
Prêts garantis par l'État, PME	18.0	23.8	21.0	22.0	26.1	17.5	14.9	16.0	19.2	40.1	28.6	19.8	24.2
Prêts directs de l'État, PME	12.3	17.9	12.5	12.3	8.3	6.3
Région wallonne													
Garanties d'emprunts de l'État, PME	44.4	68.2	52.8	68.7	67.0	68.0	80.5	93.0	111.1	130.4	143.0	160.2	214.1
Prêts garantis par l'État, PME	114.9	157.2	138.4	179.7	163.2	166.0	189.8	228.3	246.6	286.5	308.6	356.7	421.0
Prêts directs de l'État, PME	89.5	92.5	113.2	113.4	132.3	186.5	206.5	200.3	195.6	197.4	227.9	171.8	307.9
Région flamande													
Garanties d'emprunt de l'État, PME	100.1	328.4	487.1	234.4	186.5	402.8	176.8	346.8	275.0	301.5	453.8	348.2	550.6
Prêts garantis par l'État, PME	179.8	651.7	729.0	360.1	295.0	642.6	272.1	561.3	470.1	501.7	793.0	616.2	873.0
Prêts directs de l'État, PME	11.9	31.8	16.2	22.6	29.9	42.8	37.1	50.4	83.5	62.2	63.1	64.0	171.0
Total Belgique													
Garanties d'emprunts de l'État, PME	156.5	411.9	553.9	317.5	266.0	480.2	265.6	448.2	398.3	458.4	612.2	520.0	777.0
Prêts garantis par l'État, PME	312.7	832.7	888.4	561.7	484.3	826.1	476.8	805.6	735.9	828.3	1130.3	993.0	1318.1
Prêts directs de l'État, PME	113.7	142.2	141.9	148.3	170.5	235.6

Source : PMV, Sowalfin, Finance & Invest.Brussels

Mesures prises par les pouvoirs publics

Région flamande

Dans le cadre du plan de relance flamand, « *Vlaamse veerkracht* », *ParticipatieMaatschappij Vlaanderen* (PMV, l'organisme d'investissement de la Région flamande) intensifie ses investissements dans les entreprises au travers de prêts, de capitaux et de garanties :

- Le gouvernement flamand a prévu un budget complémentaire de 250 millions EUR pour des prêts subordonnés aux entreprises en phase de démarrage et de développement d'une part, aux PME d'autre part (les « *Corona-leningen* » [prêts Corona]). Ces prêts sont assortis d'une durée de trois ans. Ils sont destinés aux entreprises en formation et en développement, ainsi qu'aux entreprises parvenues à maturité confrontées à des difficultés temporaires dues à la crise du coronavirus. Les demandes doivent être soumises avant le 15 octobre 2021. Seules les PME flamandes foncièrement saines et viables qui sont ou seront confrontées à des difficultés financières du fait

de l'épidémie de coronavirus et des mesures de protection adoptées en conséquence peuvent en bénéficier. Les conditions régissant le prêt varient selon la catégorie d'entreprises visée.

- La capacité de garantie de Gigarant (le dispositif de garantie pour les montants supérieurs à 1.5 million EUR) va être doublée, passant à 3 milliards EUR, et 100 millions EUR seront mis à disposition pour l'extension du régime de garantie PMV/z actuel (pour les montants allant jusqu'à 1.5 millions EUR).
- Création d'un « *Welvaartfonds* » (fonds pour la prospérité) : dans ce cadre, PMV va coopérer avec un consortium de partenaires financiers solides. Le fonds sera établi sous forme de mécanisme fondé sur le marché. Le gouvernement flamand lui alloue un capital initial de 240 millions EUR ; des partenaires privés y investiront 260 millions EUR. Le lancement interviendra en plusieurs phases. Dans un premier temps, un consortium de partenaires solides sera réuni. Au cours des deuxième et troisième phases, à compter du deuxième trimestre de 2021, le fonds sera juridiquement établi et développé. Les investisseurs institutionnels (phase 2) et les épargnants privés (phase 3) pourront alors y co-investir. Le fonds soutiendra les entreprises innovantes prometteuses confrontées à un problème financier. Il privilégiera trois types de financement susceptibles de renforcer le bilan des entreprises et d'améliorer leur solvabilité, à savoir l'apport de fonds propres, de quasi-fonds propres et les prêts subordonnés. Le montant des financements sera compris entre 1.25 million EUR et 50 millions EUR. Les entreprises de tous les secteurs et à toutes les phases de leur développement pourront en bénéficier. Priorité sera toutefois accordée à celles qui évoluent vers des opérations commerciales durables et éthiques.
- Prolongation du *Winwinlening* (prêt gagnant-gagnant) et introduction de « l'investissement d'ami » (*Vriendenaandeel*) :

Avec le *Winwinlening*, le gouvernement flamand encourage depuis 2006 les particuliers à accorder un prêt subordonné aux travailleurs indépendants et aux PME. Les investisseurs bénéficient d'un crédit d'impôt annuel de 2.5 % sur le solde du prêt et sont remboursés à hauteur de 30 % du capital restant dû si l'emprunteur n'est pas en mesure de le faire. Au début d'octobre 2020, le dispositif a été amplifié. Les particuliers peuvent désormais investir jusqu'à 75 000 EUR, au lieu de 50 000 EUR, dans des PME, et opter pour une durée de remboursement du prêt comprise entre cinq et dix ans au lieu de huit ans. Les PME peuvent emprunter jusqu'à 300 000 EUR, au lieu de 200 000 EUR, dans le cadre de ce mécanisme. Les particuliers qui ont accordé ces prêts pendant la période de crise (entre le 15 mars 2020 et le 31 décembre 2020) bénéficient également d'un crédit d'impôt majoré ponctuel de 40 %.

Avec 4 166 prêts représentant un montant de plus de 100 millions EUR, le dispositif a remporté un succès inédit en 2020. Depuis son élargissement, l'intérêt pour cet instrument a manifestement augmenté.

- À la mi-février 2021, un particulier pouvait investir dans une PME dans le cadre du *Vriedenaandeel*. « L'investisseur-ami » a la possibilité d'investir jusqu'à 75 000 EUR et bénéficie d'un crédit d'impôt de 2.5 % pendant un maximum de cinq ans. L'entreprise peut ainsi lever des capitaux à concurrence de 300 000 EUR. En tant que particulier, l'investisseur peut associer un « investissement d'ami » à un « prêt gagnant-gagnant » sous réserve que l'apport total ne dépasse pas 75 000 EUR.
- LRM (la société d'investissement du Limbourg) fournit par ailleurs aux entreprises en difficulté des conseils financiers et personnalisés.

L'Agence flamande pour l'innovation et l'entrepreneuriat (VLAIO) prête également appui aux entrepreneurs et aux entreprises pendant la crise, notamment sous forme de conseils, d'orientations, de subventions, mais aussi de prêts :

- Depuis le 31 mai 2021, les entrepreneurs peuvent déposer une demande de prêt de redémarrage (*heropstartlening*). Ce dispositif permet à ceux qui doivent acheter des marchandises, comme les détaillants et les propriétaires d'hôtels et de restaurants, et manquent de liquidités, d'obtenir un

crédit pour financer l'achat de marchandises, de stocks et d'autres frais de redémarrage. Le crédit est accordé pour une durée de deux ou trois ans et assorti d'un taux d'intérêt de 1 %. Son montant est limité à 25 % des achats de marchandises comptabilisés au cours de l'année de référence 2019.

Sa durée est limitée à 24 mois pour les prêts allant jusqu'à 50 000 EUR, et à 36 mois pour ceux supérieurs à ce montant. Le remboursement s'effectue par versements trimestriels de montant égal après une période d'exemption de 12 mois à compter de la date de l'accord de prêt. Le montant du prêt est compris entre un minimum de 10 000 EUR et un maximum de 750 000 EUR. Le demandeur peut se voir accorder deux prêts au maximum. Pour les prêts jusqu'à 50 000 EUR, 80 % du montant des factures présentées acceptées seront retenus pour établir le montant du prêt. Pour les prêts supérieurs à 50 000 EUR, 50 % du montant des factures acceptées sont retenus pour la partie du prêt dépassant 50.000 euros. Les demandes peuvent être soumises jusqu'au 1er août 2021. Seules les entreprises qui étaient fondamentalement saines avant la crise (situation au 31/12/2019) sont admises à bénéficier de ce dispositif.

- Prêt au bail commercial (*Handelshuurlening*) :

Les mesures adoptées face au coronavirus ont contraint certaines entreprises à fermer leurs portes. En raison des problèmes de trésorerie consécutifs à leur fermeture, nombre d'entre elles éprouvent des difficultés à payer leur bail commercial. Le système de *Handelshuurlening* a été créé pour leur venir en aide. Ce dispositif se fonde sur un accord volontaire entre le locataire et le propriétaire du local commercial en vertu duquel le propriétaire renonce à un ou deux mois de loyer, le gouvernement flamand avançant ensuite plusieurs mois de loyer sous forme de prêt au locataire (par l'intermédiaire de PMV/z-Leningen). Le loyer est versé directement au propriétaire. La date limite de dépôt des demandes de prêts au bail commercial est fixée au 30 juin 2021.

Les prêts susmentionnés s'inscrivent dans le cadre d'une coopération entre VLAIO et PMV. Les demandes doivent être soumises à VLAIO, mais les accords sont établis par PMV (/Z).

Région Bruxelles-Capitale

Prêts à taux d'intérêts modérés - crise sanitaire du Covid-19

- **Date d'entrée en vigueur** : 11 juin 2020 - Date de clôture : 28 février 2022
- **Conditions de financement** : montant minimum de 75 000 EUR, montant maximum de 600 000 EUR. Taux d'intérêt appliqués : entre 2 % et 6 %. Le bénéficiaire est tenu de rembourser le prêt dans un délai maximum de cinq ans.
- **Admissibilité** : les entreprises doivent compter au moins 10 salariés équivalent temps plein (nombre initialement fixé à 50, avant d'être modifié). Les unités d'établissement pour lesquelles l'entreprise se voit accorder le prêt sont situées dans la région Bruxelles-Capitale. Le demandeur doit avoir subi des conséquences négatives et substantielles de la crise du Covid-19. À l'origine, le prêt était réservé aux entreprises du secteur HoReCa et à leurs fournisseurs, mais il a ensuite été étendu à tous les secteurs.

Prêts sur le loyer commercial - crise sanitaire du Covid-19

- **Date d'entrée en vigueur** : 25 janvier 2020 - Date de clôture : 31 décembre 2022
- **Conditions de financement** : prêt au loyer commercial de 75 000 EUR maximum pour l'ensemble des baux commerciaux. Le taux d'intérêt annuel est fixé à 2 %.
- **Conditions du programme** : le bailleur du bâtiment dans lequel l'entreprise est installée accepte de renoncer entièrement à un, deux, trois ou quatre mois de loyer (charges comprises) et accepte

que le paiement de un, deux, trois ou quatre mois de loyer supplémentaires (charges comprises) soit couvert par un prêt de la région Bruxelles-Capitale.

- **Admissibilité** : les entreprises qui louent un bâtiment commercial situé dans la région Bruxelles-Capitale.

Région wallonne

Indemnités Covid

- **Date d'entrée en vigueur** : 20 mars 2020

Avec la crise du Covid-19 et la fermeture partielle ou complète d'un certain nombre d'entreprises, le gouvernement wallon a décidé, à compter de mars 2020, de prêter appui aux PME et aux travailleurs indépendants dans les secteurs fragilisés avec le versement d'une indemnité forfaitaire (de 2 500 EUR à l'origine, portée à 5 000 EUR). La liste des secteurs admissibles a été progressivement élargie. Une indemnité complémentaire, fondée sur la perte de chiffre d'affaires, a été instaurée en septembre 2020. Les entreprises peuvent déposer leur demande sur une plateforme unique : <https://indemnitecovid.wallonie.be>

- **Admissibilité** : Entreprises fermées ou à l'arrêt à la suite de décisions nationales, ou ayant substantiellement interrompu leur activité, ou ayant dû modifier leurs jours de fermeture sans fermer toute la semaine ; pour l'indemnité complémentaire, perte de chiffre d'affaires de 50 % minimum entre 2019 et 2020.
- **Conditions de financement** : Somme forfaitaire comprise entre 1 500 EUR et 5 000 EUR, et indemnité comprise entre 2 250 EUR et 300 000 EUR correspondant à 15 % ou 30 % du chiffre d'affaire des entreprises ayant accusé une perte de 50 % au moins du chiffre d'affaire.
- Au 31 décembre 2020, 173 618 entreprises avaient reçu 526 millions EUR.

Prêt subordonné « Propulsion »

- **Date d'entrée en vigueur** : 25 février 2021

Le gouvernement wallon a mis en place le prêt subordonné « Propulsion » : ce nouveau prêt, d'un montant maximal de 1 million EUR associé à un crédit bancaire de même montant, renforcera la structure financière des PME wallonnes fragilisées par la crise et contribuera ainsi à améliorer leur solvabilité. Ce prêt présente les caractéristiques suivantes : il est associé à un crédit bancaire d'un montant équivalent et compris entre 50 000 EUR minimum et 1 million EUR maximum ; il est assorti d'un taux d'intérêt fixe de 2.5 % par an ; sa durée est équivalente à celle du crédit, avec un maximum de dix ans, et il s'accompagne d'une franchise allant de 6 mois à 2 ans. Aucune garantie n'est requise, ni de l'entrepreneur, ni de la banque. SOWALFIN bénéficie pour ce produit du soutien de l'Europe (Fonds européen d'investissement [FEI]) qui garantit chaque prêt à hauteur de 70 %, dans la limite d'une enveloppe de 100 millions EUR pour l'année 2021.

<https://www.1890.be/solution/pre-impulsion/>

Prêt Ricochet Relance

- **Date d'entrée en vigueur** : mai 2020

Le prêt Ricochet Relance vise à renforcer la trésorerie des petites entreprises et des travailleurs indépendants fragilisés par la crise pour leur permettre de maintenir et de relancer leur activité. Ce produit associe une garantie sur un crédit bancaire et un prêt subordonné à un taux de 0 % complémentaire au crédit bancaire. Le montant maximal de l'emprunt est de 100 000 EUR, la banque

intervenant à hauteur maximale de 50 000 EUR et SOWALFIN de 50 000 EUR. SOWALFIN garantit 75 % du crédit. La franchise en capital est de deux ans maximum. Le prêt Ricochet Relance peut servir à valoriser un moratoire accordé par la banque. SOWALFIN peut intervenir conjointement à un moratoire bancaire de 6 mois minimum, en octroyant un prêt subordonné complémentaire de 50 000 EUR maximum.

<https://www.sowalfin.be/financement/pre-ricochet/>

Prêt « Coup de pouce »

- **Date d'entrée en vigueur** : 2016, actualisé en 2021

Lancé à titre expérimental en 2016, le « prêt coup de pouce » est un mécanisme fiscal intéressant pour les particuliers qui investissent dans des entreprises nouvelles et en développement. En contrepartie de leur apport, ceux-ci bénéficient d'un avantage fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt annuel qui s'élève à 4 % les quatre premières années, et à 2.5 % les années suivantes. Ce dispositif visait dans un premier temps à faciliter le financement des aspirants entrepreneurs par les amis et parents qui sont, dans la plupart des cas, la principale source de financement initial des créations d'entreprise. En raison de son succès, il a été prolongé en 2018 et en 2019, et son champ d'application étendu des entreprises créées depuis cinq ans maximum à toutes les catégories d'entreprises.

En 2021, soucieux de remédier au niveau insuffisant des fonds propres des PME et de soutenir le redéploiement de la Wallonie, le ministre de l'Économie a décidé de refondre complètement le mécanisme de manière à le rendre encore plus attrayant, pour les prêteurs comme pour les bénéficiaires. Les plafonds ont été relevés (250 000 EUR par emprunteur, 100 000 par prêteur), et la durée du prêt peut être de 4, 6, 8 ou 10 ans. Deux options sont désormais possibles : soit rembourser la totalité du capital en une seule fois à l'issue de la durée du crédit, soit opter pour un prêt amortissable présentant (au choix) des remboursements trimestriels, semestriels ou annuels du capital sur la durée prévue ; par ailleurs, le remboursement anticipé est maintenant accepté. Le dispositif prévoit une garantie de remboursement de 30 % de la part de la Région. Le prêt peut désormais être complété par un prêt subordonné de SOWALFIN d'un montant et d'une durée identiques.

<http://www.pretcoupdepouce.be/>

W.IN.G (Wallonia Innovation and Growth)

- **Date d'entrée en vigueur** : 2015 (champ d'application élargi en 2020 aux start-ups proposant des innovations de rupture)

W.IN.G (*Wallonia Innovation and Growth*) est le fonds wallon d'investissement pour les startups numériques, lancé en 2015 dans le cadre de *Digital Wallonia*, la stratégie numérique de la Wallonie. Géré par la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW), le fonds dispose d'un budget total de 60 millions EUR et a pour mission d'investir dans des jeunes pousses numériques présentant un potentiel élevé. En 2020, il a ajouté un nouveau volet à son champ d'activité. En effet, outre le financement de projets de création ou de développement d'entreprises numériques, il prête désormais appui aux projets d'innovations de rupture confrontés à des obstacles technologiques, commerciaux et financiers plus élevés. W.IN.G peut apporter à l'entreprise 50 000 EUR durant sa phase de préfinancement, sous la forme d'un prêt convertible. Pendant la phase de développement, il peut y investir jusqu'à 500 000 EUR, sous réserve qu'un investisseur privé apporte le même montant.

<https://www.wing-digitalwallonia.be/>

Gouvernement fédéral

Au niveau fédéral, le gouvernement, le secteur financier belge et la Banque nationale de Belgique sont convenus d'aider temporairement les entreprises dans le cadre d'un accord reposant sur deux piliers et de reporter le versement des cotisations sociales et de l'impôt sur les sociétés.

1. Moratoire sur les prêts aux entreprises

En premier lieu, le gouvernement fédéral a imposé un moratoire de paiement sur les prêts aux entreprises, à savoir le report des remboursements du capital. Cela signifie notamment que le secteur financier s'engage à accorder aux entreprises confrontées à des difficultés de paiement du fait du COVID-19 un délai pour procéder à ces remboursements. Les intérêts demeurent cependant dus. Ce dispositif s'applique à toutes les entreprises non financières, aux PME, aux travailleurs indépendants et aux organismes à but non lucratif situés en Belgique et jugés saines.

Tous les crédits assortis d'un plan d'amortissement fixe, les crédits de caisse et les avances fixes peuvent en bénéficier. La période de report était initialement de six mois si la demande était antérieure au 30 avril 2020, ou courait jusqu'au 31 octobre 2020 (cette deuxième date était fixe, même si la demande avait été déposée après le 30 avril 2020 et que la période de report était donc inférieure à six mois). Aucun frais administratif ne peut être appliqué pour le recours à un report de paiement.

Comme indiqué plus haut, le moratoire était initialement prévu jusqu'au 31 octobre, mais il a été prorogé compte tenu des répercussions durables de la crise pandémique : le report de remboursement du capital peut désormais être sollicité jusqu'au 30 juin 2021. Il ne peut toutefois dépasser neuf mois au total. Par ailleurs, seuls les crédits accordés avant le 1^{er} avril 2020 peuvent bénéficier du report supplémentaire. La demande de report doit être déposée au moins 10 jours avant la date d'échéance du crédit et avant le 31 mars 2021.

Le moratoire a été prorogé une deuxième fois. Cette extension donne aux entreprises « saines » la possibilité de dépasser le maximum de neuf mois de report de remboursement du capital, la date limite de demande restant fixée au 30 juin 2021.

1.1 Critères d'admissibilité

Le moratoire s'applique à toutes les entreprises non financières, aux PME, aux indépendants et aux organismes sans but lucratif. Aucune distinction n'est donc établie entre les PME et les grandes entreprises.

Trois conditions doivent être respectées pour en bénéficier :

- l'entreprise a respecté toutes ses obligations contractuelles de crédit au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2020, et ne fait pas l'objet d'une restructuration active du crédit ;
- l'entreprise ne présente pas d'arriérés de paiement sur ses crédits, impôts ou cotisations sociales au 1^{er} février 2020, ou présente des arriérés de moins de 30 jours au 29 février 2020 ;
- l'entreprise a été fragilisée par la crise : son activité ou son chiffre d'affaire ont diminué, elle a dû recourir au dispositif de chômage temporaire (partiel ou complet), ou a dû fermer en raison des mesures gouvernementales.

Pour bénéficier de la deuxième prorogation du moratoire (et ainsi dépasser le total de 9 mois de report de remboursement du capital), les entreprises doivent satisfaire à des conditions encore plus rigoureuses. Celles qui avaient des fonds propres négatifs à la fin de 2019 et remplissent au moins l'une des conditions suivantes sont jugées « non saines » (et sont donc exclues du moratoire prévu par la troisième charte) :

- l'entreprise était en arriérés de paiement sur ses crédits courants, impôts ou cotisations de sécurité sociale ;

- l'entreprise n'a pas respecté ses obligations contractuelles de crédit au cours des 12 mois précédant le 31 août 2020, et a procédé à une restructuration active du crédit ;
- l'entreprise a subi des pertes en 2019 ;
- ses fonds propres sont négatifs au moment de la demande et elle ne dispose pas des ressources nécessaires pour renforcer son capital à court terme.

2. Régime fédéral de garantie

Outre le moratoire sur la dette, le gouvernement fédéral a activé deux mécanismes de garantie pour les nouveaux crédits, hors crédits de refinancement.

Le premier, de 50 milliards EUR au total, s'applique aux crédits bancaires d'une durée maximale de douze mois accordés jusqu'au 31 décembre 2020 aux entreprises non financières, PME, indépendants et organismes sans but lucratif non viables. Sa date limite avait initialement été fixée au 30 septembre, mais il a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2020.

Le second dispositif s'applique uniquement aux crédits consentis par les banques à des PME non financières. Il portait initialement sur les crédits d'une durée comprise entre 12 et 36 mois accordés avant le 31 décembre 2020. Il est désormais applicable aux crédits octroyés avant le 30 juin 2021 d'une durée comprise entre douze mois et cinq ans.

Alors que quasiment toutes les catégories d'entreprise peuvent faire appel au premier mécanisme, sans aucune distinction entre PME et grandes entreprises, le second ne s'applique qu'aux nouveaux crédits consentis aux PME (et pas à ceux accordés aux grandes entreprises).

2.1 Critères d'admissibilité

Les régimes de garantie établis par le gouvernement fédéral sont également assortis de conditions. Si une entreprise souhaite recourir au premier, elle doit satisfaire aux critères suivants :

- ne pas présenter d'arriérés de paiement sur ses crédits, impôts ou cotisations sociales au 1^{er} février 2020, ou présenter des arriérés de moins de 30 jours au 29 février 2020
- ne pas avoir de restructuration active du crédit en cours au 31 janvier 2020
- ne pas être une « entreprise en difficulté » au sens défini par la Commission européenne dans le règlement 651/2014.
- Toutes les PME (les grandes entreprises étant exclues) sont admissibles au deuxième régime, à l'exception :
 - des PME faisant l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité ;
 - des entreprises ayant bénéficié d'une aide de renflouement qui n'est pas remboursée ;
 - des entreprises qui ont reçu de l'aide à la restructuration et qui font toujours l'objet d'un plan de restructuration ;
 - des moyennes entreprises, selon la définition de l'UE, considérées comme des « entreprises en difficulté » ;
 - des sociétés patrimoniales ;
 - des sociétés de gestion ;
 - des entités publiques
 - des contreparties financières;
 - des personnes physiques ou morales dont l'octroi de crédits est la seule ou principale activité dans le cadre de leurs activités professionnelles ;

Report du paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur les sociétés

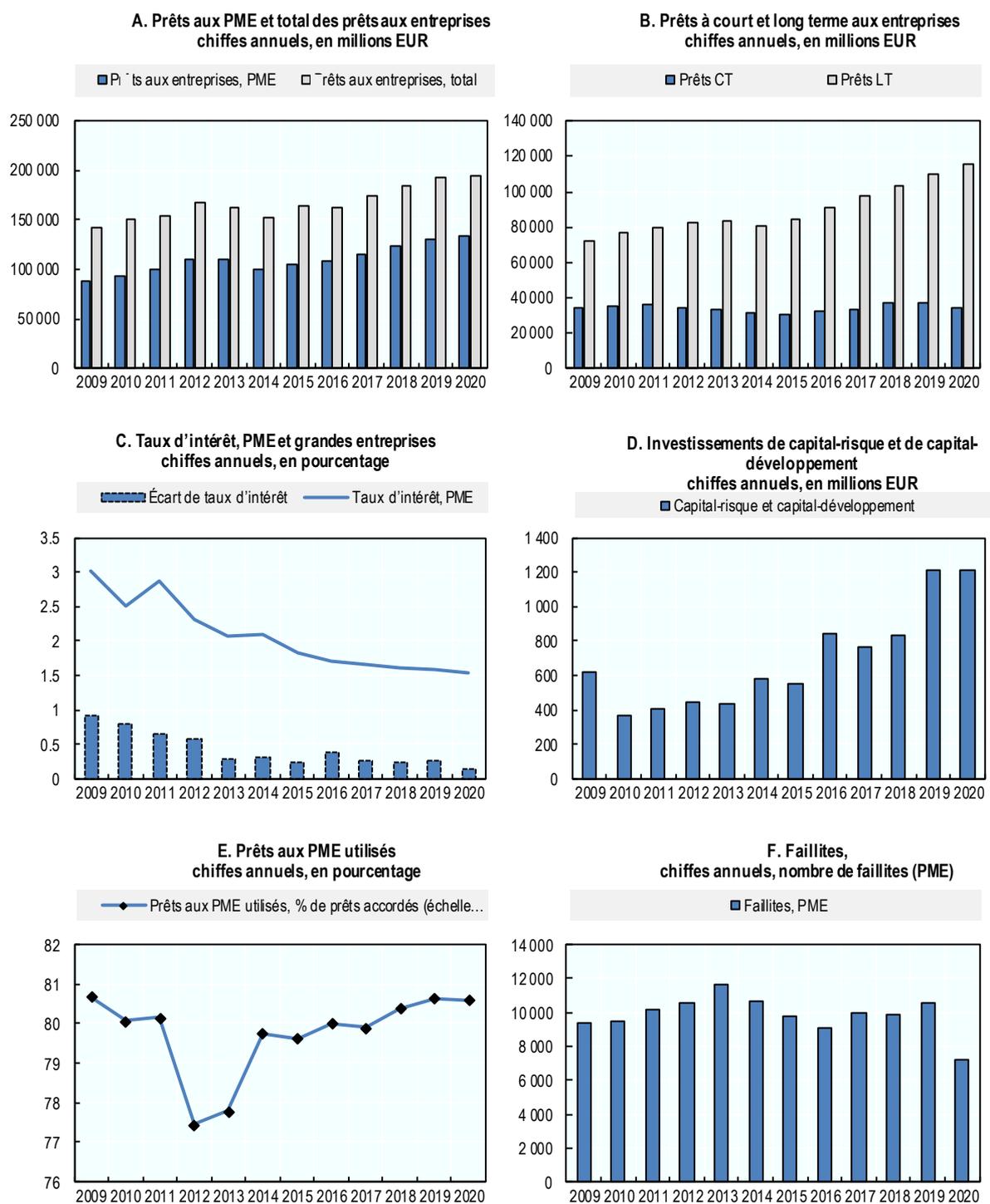
Une troisième mesure fédérale visant à renforcer la liquidité des entreprises est le report des cotisations sociales et de l'impôt sur les sociétés. Elle s'applique à toutes les entreprises que le confinement a mises en difficulté, sans aucune distinction entre PME et grandes entreprises.

3. Tax shelter corona

Le gouvernement fédéral a mis en œuvre des mesures d'incitation à l'investissement spécifiquement conçues pour les PME. Ce programme fédéral n'investit pas directement dans l'économie, mais rend l'investissement dans les entreprises plus attrayant. Il prévoit notamment un nouveau mécanisme d'incitation fiscale qui accorde une réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions dans des PME dont le chiffre d'affaire a diminué de 30 % au moins sous l'effet de la pandémie.

Le montant éligible à la réduction est plafonné à 100 000 EUR et la réduction d'impôt s'élève à 20 % des fonds apportés, après déduction des frais éventuels y afférents. Les PME peuvent recevoir un montant maximal de 250 000 EUR dans le cadre de ce dispositif.

Graphique 3.3. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en Belgique



Source : voir le tableau 3.6.

Tableau 3.6. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord de la Belgique

Indicateur	Définition	Source
Endettement		
Encours des prêts aux PME	Crédits octroyés à des sociétés non financières résidentes d'après la Centrale des crédits aux entreprises (facilités de crédit ouvertes), sommes des petites et moyennes entreprises	Banque nationale de Belgique
Encours des prêts aux entreprises, total	Crédits octroyés à des sociétés non financières résidentes d'après la Centrale des crédits aux entreprises (facilités de crédit ouvertes), sommes des petites, moyennes et grandes entreprises	Banque nationale de Belgique
Part de l'encours des prêts aux PME		Banque nationale de Belgique
Encours des prêts à court terme, PME	Crédits octroyés aux sociétés non financières (Bilan agrégé des établissements de crédit - Schéma A) - montant de l'encours, jusqu'à un an	Banque nationale de Belgique
Encours des prêts à long terme, PME	Crédits octroyés aux sociétés non financières (Bilan agrégé des établissements de crédit - Schéma A) - montant de l'encours, jusqu'à un an	Banque nationale de Belgique
Part des prêts à court terme aux PME	...	Banque nationale de Belgique
Garanties d'emprunt de l'État, PME	...	Régions
Prêts garantis par l'État, PME	...	Régions
Prêts directs de l'État, PME	...	Régions
Taux d'intérêt, PME	Prêts (autres que découvert bancaire) - jusqu'à 1 million EUR - taux révisable et maturité égale ou inférieure à un an	Banque nationale de Belgique - MIR
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Prêts (autres que découvert bancaire) - supérieurs à 1 million EUR - taux révisable et maturité égale ou inférieure à un an	Banque nationale de Belgique - MIR
Écart de taux d'intérêt		Banque nationale de Belgique - MIR
Taux de demandes de prêts, PME	...	BCE, Enquête SAFE.
Taux de refus	...	BCE, Enquête SAFE.
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés /prêts aux PME mobilisés - Centrale des crédits aux entreprises.	Banque nationale de Belgique
Financements non bancaires		
Capital-risque et capital-développement	Investissements - statistiques du marché, par pays ou société de portefeuille	Invest Europe
Capital-risque et capital-développement (variation)	Investissements - statistiques du marché, par pays ou société de portefeuille	Invest Europe
Crédit-bail et location-vente	BLV - ABL	BLV - ABL – Rapport annuel 2020
Affacturation et escompte de factures	Volume d'affacturation total	EU Federation for the Factoring and Commercial Finance Industry
Autres indicateurs		
Retards de paiement interentreprises	Délai moyen de paiement effectif - conditions de paiement moyennes accordées aux clients	Intrum Justitia - European Payment Report 2020
Faillites, total et PME	Données des tribunaux de commerce	SPF Économie
Faillites, total et PME (variation)	Données des tribunaux de commerce	SPF Économie

Canada

Principaux faits concernant le financement des PME

En 2020, les petites entreprises canadiennes (entre 1 et 99 salariés) représentaient 98.0 % des entreprises et employaient 7.7 millions de personnes, soit 67.7 % de la main-d'œuvre du secteur privé.

Les données issues des enquêtes portant sur l'offre montrent que l'encours des prêts à l'ensemble des entreprises s'élevait à 1 007 milliards CAD en 2020. Les prêts aux petites entreprises ont augmenté et atteint 117.9 milliards CAD, leur part de l'encours s'établissant de ce fait à 11.7 %.

Pour les petites entreprises, les conditions de crédit ont relativement peu changé depuis 2011. Le taux d'intérêt moyen facturé à ces dernières en 2019 a diminué, passant à 5.3 %, le taux de base moyen du crédit aux entreprises étant de 3.6 %. La prime de risque, à 1.7 %, a affiché son plus bas niveau depuis la récession de 2009, signe d'un assouplissement de l'accès des petites entreprises au financement au Canada.

Selon les données d'enquêtes de la Banque du Canada, les prêteurs ont signalé un léger assouplissement des conditions du crédit aux entreprises vers la fin du second semestre de 2020, ce que les emprunteurs ont également indiqué au cours de la même période.

En 2020, le taux d'incidents de paiement à 90 jours a atteint 0.78 %, son plus haut niveau depuis 2010.

Les investissements de capital-risque au Canada ont atteint un montant record de 6.1 milliards CAD en 2019, avant de reculer à 4.1 milliards CAD en 2020. Ces niveaux sont les plus élevés enregistrés dans le pays depuis 2001.

En 2020-21, le gouvernement du Canada a maintenu les mesures de soutien en faveur de l'entrepreneuriat et de la croissance des PME. La Banque de développement du Canada (BDC) est une société de la Couronne qui a pour mission de soutenir l'entrepreneuriat. À ce titre, elle avait apporté au 31 mars 2020 36.5 milliards CAD de financements et d'investissements à 62 000 clients sur l'ensemble du territoire canadien. En réponse à la pandémie du COVID-19, la BDC a géré pour le compte du gouvernement le Programme de crédit aux entreprises et le Programme de crédit pour les secteurs très touchés. Dans le cadre de ces programmes, les entreprises canadiennes ont pu obtenir des crédits à hauteur de 60 millions CAD pour faire face à leurs besoins de flux de trésorerie opérationnels. La BDC a par ailleurs accordé de nouveaux crédits de fonds de roulement, élargi sa plateforme de financement en ligne, et lancé son Programme financement relais destiné aux entreprises financées par du capital-risque afin d'aider ses clients et accroître l'offre de capitaux sur le marché.

Le gouvernement canadien a également investi 371 millions CAD dans l'Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR), afin d'augmenter le capital-risque accessible aux entreprises canadiennes en phase avancée de développement. Certains gestionnaires de fonds de l'ICCR initiale injecteront au cours des prochaines années plus de 1.8 milliard CAD sur le marché du capital-innovation en mobilisant des fonds auprès des secteurs public et privé. Sur cette lancée, le gouvernement a annoncé dans le budget 2021 la mise à disposition de jusqu'à 450 millions CAD dans le cadre d'une ICCR renouvelée destinée à soutenir les futurs investissements en capital-risque.

Le gouvernement canadien a mis en place plusieurs programmes pour apporter une aide ciblée aux entrepreneurs de catégories sous-représentées. Au total, il a investi près de 6 milliards CAD dans la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat (SFE), pas moins de 272.8 millions CAD dans le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires (PECN), et 58.1 millions CAD dans Futurpreneur, un programme de soutien aux jeunes entrepreneurs.

Soucieux de simplifier et de rationaliser les programmes de soutien publics et d'aider les entrepreneurs en quête d'équité à accéder à des financements et des capitaux, à des services de mentorat, de planification

financière et de formation commerciale, le gouvernement va lancer le programme de développement des petites entreprises et de l'entrepreneuriat et investir 101.4 millions CAD sur cinq ans dans un instrument qui permettra d'apporter un appui soutenu aux petites entreprises et aux petits entrepreneurs dans tout le pays.

Tableau 3.7. Tableau de bord du Canada

Indicateur	Unité	2 007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Endettement															
Encours des prêts aux entreprises, PME	Milliards CAD	83.4	83.4	86.4	85.7	90.1	87.7	92.2	93.5	97.4	99.6	104.1	105.7	109.8	117.9
Encours des prêts aux entreprises, total	Milliards CAD	479.8	534.0	482.3	489.5	514.4	557.3	602.1	658.5	739.0	774.7	834.1	918.2	984.9	10007
Part de l'encours des prêts aux PME	% de l'encours total des prêts aux entreprises	17.39	15.61	17.92	17.50	17.52	15.75	15.31	14.20	13.18	12.86	12.49	11.51	11.15	11.71
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Milliards CAD	126.2	141.6	151.0	168.7	188.4	204.0	233.9	269.7	285.7	287.7
Nouveaux prêts aux entreprises, PME	Milliards CAD	20.2	21.7	22.8	23.2	24.0	22.8	25.2	27.2	26.8	26.7
Part des nouveaux prêts aux PME	% du total des nouveaux prêts	15.99	15.30	15.10	13.74	12.73	11.16	10.78	10.08	9.39	9.30
Encours des prêts à court terme, PME	Milliards CAD	15.1	6.9	15.6	24.2
Encours des prêts à long terme, PME	Milliards CAD	21.1	12.8	12.4	32.4
Part des prêts à court terme aux PME	% du total des prêts aux PME	41.62	...	43.40	36.30	35.13	39.00	46.00	55.71	47.20	36.20	42.8	30.10	19.50	...
Garanties d'emprunt de l'État, PME	Milliards CAD	1.20	1.30	1.20	1.30	1.30	1.08	1.06	1.01	1.11	1.30	1.54	1.75	1.89	3.28
Prêts directs de l'État, PME	Milliards CAD	4.40	4.10	5.50	4.70	6.00	5.80	4.60	6.50	6.70	7.9	8.0	8.4	8.10	...
Taux d'intérêt, PME	%	7.50	...	6.20	5.80	5.30	5.40	5.60	5.10	5.10	5.30	5.20	5.70	5.30	...
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	6.10	...	3.10	2.60	3.00	3.00	3.00	3.00	2.80	2.70	2.90	3.64	3.60	2.70
Écart de taux d'intérêt	Points de %	1.40	...	3.10	3.20	2.30	2.40	2.60	2.10	2.30	2.60	2.30	2.06	1.70	...
Garanties, PME	% des PME tenues de fournir une garantie pour obtenir un prêt	47.7	...	56.1	66.7	64.8	76.0	56.0	66.6	80.0	74.0	64.1	70.0	72.73	...
Taux de demandes de prêts, PME	Demandes de prêts des PME / nombre total de PME, en %	17.0	...	14.0	18.0	24.0	26.0	30.0	27.0	23.0	26.0	26.0	27.0	26.71	...
Taux de refus	1- (prêts aux PME approuvés	9.0	8.0	7.0	9.0	12.8	7.0	9.0	9.5	9.0	8.3	...

		/ demandés)														
Financement non bancaire																
Capital-risque et capital-développement	Milliards CAD	1.88	2.06	2.30	3.61	3.61	3.42	6.09	4.14	
Capital-risque et capital-développement (variation)	Taux de croissance en glissement annuel, en %	9.57	11.65	56.9	0	-5.3	78.07	-32.02	
Autres indicateurs																
Taux d'incidents de paiement à 90 jours, petites entreprises	%	0.70	1.16	1.56	0.88	0.62	0.53	0.40	0.39	0.56	0.52	0.49	0.54	0.45	0.78	
Taux d'incidents de paiement à 90 jours, moyennes entreprises	%	0.01	0.01	0.27	0.11	0.04	0.00	0.00	0.09	0.07	0.01	0.01	0.05	0.06	0.15	
Taux de demandes de crédits-bails	%	20.8	...	1.00	2.00	7.00	8.00	11.0	7.90	8.00	9.00	7.2	9.00	13.00	...	
Taux d'acceptation des crédits-bails	%	93	...	76	97	97.3	95	95	98.6	94	94	97.6	96.0	96.0	...	
Faillites, PME	Pour 1000 entreprises employant des salariés	7.00	6.60	5.90	4.60	4.30	3.80	3.60	3.40	3.30	3.10	2.84	2.79	2.81	2.14	
Faillites, PME (variation)	Taux de croissance en glissement annuel, en %	...	-5.71	-10.6	-22.0	-6.52	-11.6	-5.26	-5.56	-2.94	-6.06	-8.39	-1.76	0.72	-23.84	

Source : Voir le tableau 3.11.

Les PME dans l'économie nationale

En 2020, les petites entreprises canadiennes (entre 1 et 99 employés) représentaient 98.0 % des entreprises et employaient 7.7 millions de personnes, soit 67.7 % de la main-d'œuvre du secteur privé. Soixante-seize pour cent des salariés du secteur privé étaient employés dans le secteur des services, et 24.0 % dans celui des biens.

Tableau 3.8. Ventilation des entreprises au Canada, 2018

Par taille d'entreprise

Taille de l'entreprise (effectif salarié)	Nombre d'entreprises	% d'entreprises employant des salariés
1-4	741 466	56.9
5-9	236 108	18.1
10-19	156 799	12.0
20-49	106 624	8.2
50-99	35 949	2.8
100-199	15 434	1.2
200-499	7 425	0.6
500 +	2 947	0.2
Total	1 302 392	100

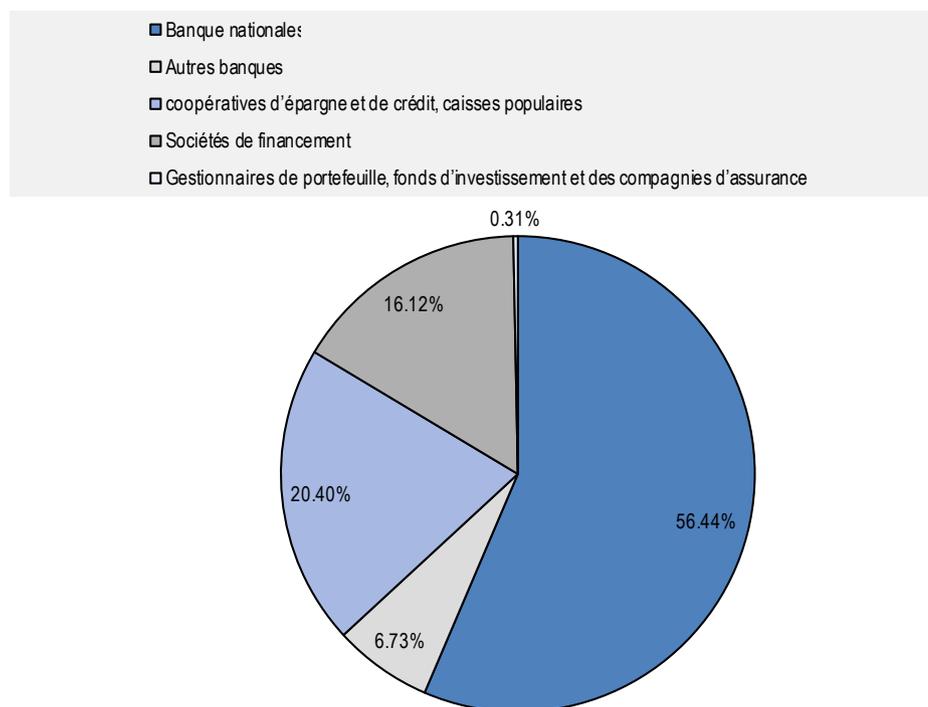
Source : Ventilation des entreprises au Canada, 2020

Prêts aux PME

Le graphique 3.4 présente les principaux bailleurs de fonds des petites entreprises en 2020. La majeure partie des financements dont elles ont bénéficié (83.6 %) leur ont été apportés par les banques (nationales et étrangères), les coopératives d'épargne et de crédit et les caisses populaires. Le solde provient des sociétés de financement, des fonds d'investissement et des compagnies d'assurance.

Graphique 3.4. Financement par la dette, par source de financement au Canada, 2020

Par source, en pourcentage

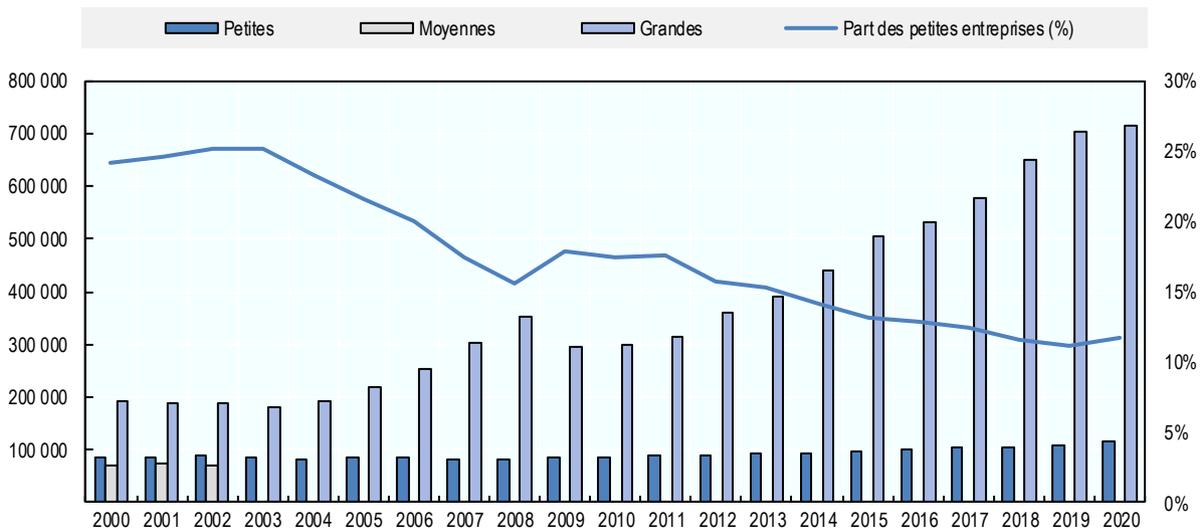


Source : Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2020.

Les données des enquêtes relatives à l'offre, qui couvrent uniquement les prêts du secteur privé, et non les prêts financés par l'État, montrent que l'encours des prêts à l'ensemble des entreprises a progressé de 2.0 % en 2020, atteignant 1 007 milliards CAD, les prêts aux petites entreprises ayant pour leur part augmenté de 7.4 % pour s'établir à 117.9 milliards CAD (graphique 3.5). La part des PME dans l'encours total, en hausse de 0.5 point, est passée à 11.7 % en 2020. Le recul tendanciel de cette part tient à ce que l'encours des prêts aux petites entreprises a augmenté plus lentement que celui aux moyennes et grandes entreprises. Au cours de la période 2007-20, l'encours des prêts aux petites, moyennes et grandes entreprises a augmenté respectivement de 41.4 %, 85.0 % et 136.5 %. Au cours de la période plus longue comprise entre 2000 et 2020, il a progressé, en moyenne annuelle, de 1.7 %, 4.6 % et 6.7 % respectivement (Graphique 3.5). En conséquence, la part de l'encours des PME a diminué entre 2000 et 2020.

Graphique 3.5. Encours des prêts aux entreprises au Canada

En millions CAD (échelle de gauche) et pourcentage (échelle de droite)



Note : La taille des entreprises est estimée à partir du montant du prêt approuvé – les petites entreprises étant celles dont le niveau d'emprunt autorisé est inférieur à 1 million CAD, les moyennes entreprises celles dont l'autorisation porte sur un montant compris entre 1 million CAD et moins de 5 millions CAD, et les grandes entreprises celles dont les prêts autorisés peuvent dépasser 5 millions CAD.

Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2000–2020 ; et Innovation, Science et Source : Développement économique Canada.

Les données des enquêtes réalisées du côté de l'offre montrent que l'encours des prêts à l'ensemble des entreprises a diminué au deuxième semestre de 2020. Au cours de cette période, les prêteurs ont accordé environ 102 milliards CAD de nouveaux prêts aux grandes entreprises, ce qui représente une baisse de 15.2 % des décaissements par rapport au premier semestre. Il en a été de même pour les autres entreprises, les décaissements ayant reculé d'environ 0.4 % pour les moyennes entreprises, et de 2.9 % pour les petites. Entre 2019 et 2020, l'activité de prêt a augmenté de 0.7 % au total, et de 1.5 % pour les

grandes entreprises ; elle a reculé de 3.1 % et 0.2 %, respectivement, pour les moyennes et petites entreprises.

Tableau 3.9. Montant des décaissements au Canada

En millions CAD

Taille de l'entreprise	Premier semestre 2019	Deuxième semestre 2019	Premier semestre 2020	Deuxième semestre 2020
Grande (accord ≥ 5 millions CAD)	108 538	111 430	120 805	102 442
Variation en %	3.7	2.7	8.4	-15.2
Moyenne (montant approuvé compris entre 1 million et 5 millions CAD)	19 215	19 670	18 888	18 811
Variation en %	-5.2	2.4	-4.0	-0.4
Petite (accord < 1 million CAD)	13 397	13 426	13 579	13 185
Variation en %	-2.4	0.22	1.14	-2.9
Total	141 150	144 526	153 272	134 448
Variation en %	1.8	2.4	6.1	-12.3

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2020 ; et Innovation, Science et Développement économique Canada.

Conditions de crédit

Il ressort de l'*Enquête sur les conditions de crédit* 2019 que ces conditions sont restées stables en 2019, comme elles le sont depuis 2011, année où s'est amorcée la reprise intervenue après la récession de 2009. Le taux de demande de financement par l'emprunt a légèrement augmenté en 2019 pour s'établir à 31 %, contre 27 % en 2018. Le rapport entre les montants approuvés et les montants demandés en 2019 s'établit à 89 %, chiffre qui correspond à la moyenne de la période 2010-2018 (89 %).

Le taux d'intérêt moyen facturé aux petites entreprises en 2019 a diminué, passant de 5.7 % à 5.3 % en 2018. Le taux de base moyen du crédit aux entreprises (taux appliqué aux emprunteurs les plus solvables), qui s'est maintenu à 3.0 % entre 2011 et 2014, est passé de 3.5 % en 2018 à 3.6 % en 2019. La prime de risque (à savoir l'écart entre le taux d'intérêt moyen appliqué aux petites entreprises et le taux de base du crédit aux entreprises) a diminué, passant de 2.2 % en 2018 à 1.7 %, son plus bas niveau depuis la récession de 2009. Ce dernier indicateur rend compte d'un assouplissement du financement des petites entreprises au Canada, du point de vue des prêteurs.

Près de 63 % des petites entreprises ont été invitées à apporter des garanties pour obtenir un prêt en 2019.

Les mesures adoptées pour parer aux retombées économiques de la pandémie du COVID-19 au premier semestre de 2020 ont été maintenues au deuxième semestre. Il s'agissait notamment de mesures monétaires et fiscales destinées à favoriser le prêt aux entreprises. La Banque du Canada a maintenu le taux directeur à 0.25 %. Le gouvernement canadien a continué d'accorder des prêts à taux zéro par le biais du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), ainsi que d'autres programmes de financement des entreprises. Selon les données d'enquêtes de la Banque du Canada, les prêteurs ont indiqué que les conditions du crédit pour les entreprises se sont légèrement assouplies vers la fin du second semestre de 2020, assouplissement dont les emprunteurs ont également fait état au cours de la même période.

Autres sources de financement des PME

Crédit-bail

Depuis 2011, le taux de demande de crédit-bail oscille entre 7 % et 13 % et le taux d'acceptation est chaque année supérieur à 94 %.

Apports de fonds propres

Les investissements de capital-risque au Canada ont atteint un montant record de 6.1 milliards CAD en 2019, avant de reculer à 4.1 milliards CAD en 2020. Ces niveaux sont les plus élevés enregistrés dans le pays depuis 2001.

Entre 2019 et 2020, le volume des capitaux d'amorçage a augmenté de 21.1 % pour atteindre 0.3 milliard CAD, celui des capitaux de démarrage a fléchi de 39.2 %, s'établissant à 1.7 milliard CAD, et le montant des capitaux investis à un stade ultérieur a progressé de 48.2 % pour s'établir à 2.0 milliards CAD. En 2019, un nouveau suivi a été mis en place, celui des capitaux apportés pour le financement de la phase de croissance, avec un investissement initial de 1.7 milliard CAD. Entre 2019 et 2020, ces capitaux ont décru de 91.5 %, passant à 0.1 milliard CAD.

Tableau 3.10. Investissements de capital-risque et de capital-développement

En millions CAD

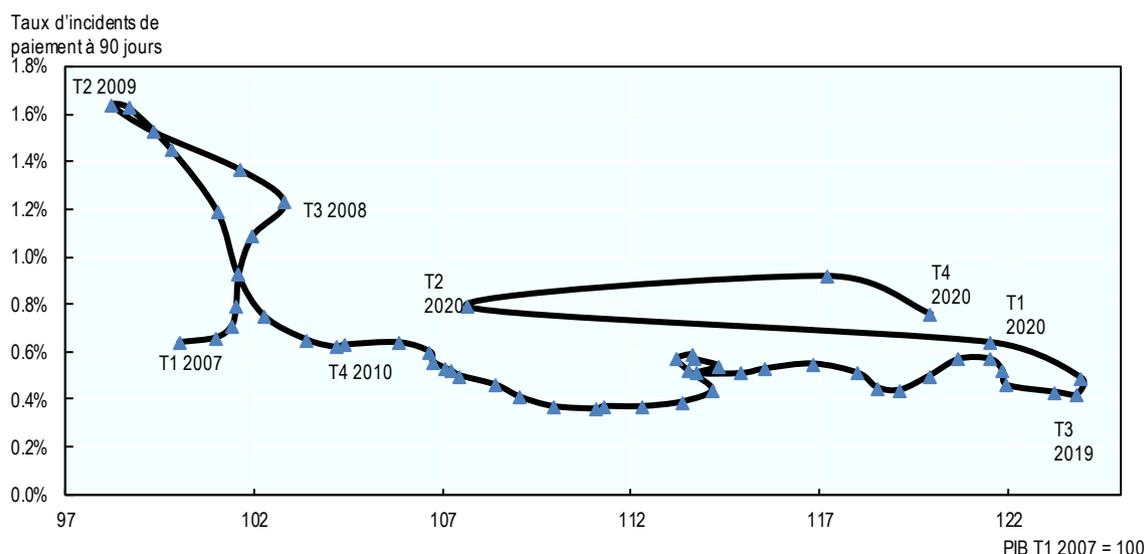
Phase	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Amorçage	85	136	159	212	236	310	251	304
Démarrage	657	860	1 210	1 594	1 953	1 564	2 742	1 667
Consolidation	1 139	1 068	926	1 353	1 422	1 545	1 368	2 027
Croissance	s. o.	1 725	147					
Total	1 881	2 064	2 295	3 611	3 611	3 419	6 086	4 145

Source : Canadian Venture Capital Private Equity Association, 2020.

Autres indicateurs

La tendance à la baisse des faillites d'entreprises s'est poursuivie en 2020. Plus précisément, le taux de faillites est passé de 2.81 ‰ en 2019 à 2.14 ‰ en 2020. Ce recul doit être interprété avec prudence. En particulier, les programmes de soutien actuels, instaurés par le gouvernement pour faire face à la pandémie, ont vraisemblablement aidé certaines entreprises à éviter ou à reporter une faillite. De surcroît, les chiffres ne couvrent pas toutes les fermetures d'entreprises puisqu'ils ne tiennent pas compte de celles qui ont mis fin à leur activité sans déclarer de faillite. Le taux de base du crédit aux entreprises reste faible, ce qui permet aux petites entreprises de continuer à se financer à moindre coût et de conserver des bilans sains et plus faciles à gérer.

En 2020, le taux d'incidents de paiement à 90 jours a atteint 0.78 %, son plus haut niveau depuis 2010. Plus précisément, il est passé de 0.42 % au troisième trimestre de 2019 à 0.92 % au troisième trimestre de 2020 du fait que l'économie s'est contractée pendant la pandémie de COVID-19. À la faveur de la reprise, il est revenu à 0.76 % au quatrième trimestre de 2020.

Graphique 3.6. Taux d'incidents de paiement à 90 jours (%) et PIB du Canada, 2007-2020

Source : PayNet Inc., calculs de Statistiques Canada et Innovation, Science et Développement économique Canada.

StatLink  <https://stat.link/jr7mie>

Mesures prises par les pouvoirs publics

En 2020-21, le Gouvernement du Canada a maintenu son engagement en faveur de l'entrepreneuriat et de la croissance des PME.

Face à la pandémie de COVID-19, il est rapidement intervenu pour prêter appui aux entreprises et a mis en place une large gamme de mesures d'accompagnement.

Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) a accordé des prêts à taux zéro pouvant faire l'objet d'une remise partielle, à plus de 850 000 petites entreprises canadiennes. En décembre 2020, les autorités ont porté le montant du prêt de 40 000 CAD à 60 000 CAD pour aider ces entreprises à surmonter leurs difficultés jusqu'à la reprise. Si une entreprise rembourse son prêt avant le 31 décembre 2022, elle pourra bénéficier d'une remise à concurrence d'un tiers du montant du prêt (soit 20 000 CAD). Compte tenu de la persistance de la pandémie, le gouvernement a récemment reporté la date limite de demande au CUEC au 30 juin 2021.

Le Programme de crédit aux entreprises (PCE) est un programme de prêts et garanties conjoints qui propose des financements aux petites et moyennes entreprises. Exportation et développement Canada (EDC) travaille en collaboration avec des institutions financières pour garantir 80 % des nouveaux crédits d'exploitation et prêts de trésorerie à terme (à hauteur de 6.25 millions CAD) accordés aux PME. Cette aide financière est destinée à couvrir les dépenses d'exploitation, et s'adresse aussi bien aux entreprises exportatrices que non exportatrices. Dans le cadre du Programme de prêts conjoints pour les petites et moyennes entreprises, la Banque de développement du Canada (BDC) coopère avec les établissements financiers pour accorder aux entreprises des prêts à terme à hauteur de 12.5 millions CAD pour répondre à leurs besoins de trésorerie.

Le gouvernement canadien a également mis en place le Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT) qui permet aux entreprises fortement ébranlées par le COVID-19 d'obtenir des prêts garantis, à faible taux d'intérêt, d'un montant compris entre 25 000 CAD et 1 million CAD pour couvrir leurs

besoins de trésorerie. Le PCSTT est destiné aux entreprises actives dans tous les secteurs, y compris les plus touchés par la crise, comme le tourisme, l'hôtellerie, la restauration et ceux qui reposent essentiellement sur des services en contact direct avec la clientèle. Les entreprises peuvent bénéficier d'un taux d'intérêt de 4 % et d'une période de remboursement allant jusqu'à 10 ans. La BDC a été mandatée par le gouvernement pour fournir à l'établissement financier une garantie couvrant 100 % du montant du prêt.

La Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) a permis de protéger des millions d'emplois nationaux et a soutenu les entreprises de toutes tailles dans tout le pays tout au long de la pandémie du COVID-19. L'employeur canadien qui a vu ses revenus chuter durant la pandémie peut bénéficier d'une subvention couvrant jusqu'à 75 % du salaire d'un employé pour maintenir en poste ou réembaucher des travailleurs, prévenir de nouvelles pertes d'emploi, et faciliter le retour à la normale. La SSUC a permis à plus de 5.3 millions de Canadiens de conserver leur emploi, et a apporté plus de 73 milliards CAD en soutien à l'économie nationale. Dans le budget 2021, le gouvernement a proposé de proroger ce programme jusqu'au 25 septembre 2021.

La Banque de développement du Canada (BDC), société de la Couronne, est chargée de soutenir l'entrepreneuriat au Canada, et en particulier les PME. Elle offre des prêts directs, du capital-développement et de transition, du capital-risque, des services de titrisation et de conseil. Ses produits de financement et ses services de conseil viennent compléter l'offre des acteurs privés. Elle joue par ailleurs un rôle contracyclique, renforçant son appui aux entrepreneurs canadiens en période de turbulences économiques. Face à la pandémie du COVID-19, la BDC a décuplé ses opérations directes de prêt en mobilisant sa plateforme de financement en ligne et de nouveaux prêts pour financer les besoins en fonds de roulement. Elle affichait à l'exercice 2020 36.5 milliards CAD d'engagements envers 62 000 clients présents dans tous les secteurs d'activité et sur l'ensemble du territoire canadien.

Après plus de huit années consécutives de croissance, les investissements de capital-risque au Canada ont atteint 6.2 milliards CAD en 2019 avant de reculer à 4.1 milliards CAD en 2020. Ces niveaux sont les plus élevés enregistrés dans le pays depuis 2001. Cet essor tient en partie au succès du Plan d'action sur le capital de risque lancé par le gouvernement en 2012, aux investissements directs et indirects de capital-risque réalisés par la BDC au travers d'un portefeuille d'environ 2.3 milliards CAD, mais aussi à l'arrivée à maturité du secteur du capital-risque canadien.

Sur la lancée du PACR et de l'Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR) initiale, le gouvernement a annoncé dans le budget 2021 la mise à disposition de 450 millions CAD dans le cadre d'une ICCR renouvelée visant à soutenir l'écosystème du capital-risque canadien. Il va établir un portefeuille fondé sur trois volets : un volet de grands fonds de fonds, un volet de croissance inclusive, et un volet d'investissement en capital-risque dans les technologies des sciences de la vie. L'ICCR renouvelée devrait injecter plus de 1.5 milliard CAD sur le marché canadien du capital-innovation en mobilisant des fonds auprès des secteurs public et privé.

Le Programme de financement des petites entreprises continue de fluidifier l'accès des petites entreprises au financement. En 2019-2020, il a facilité l'octroi de près de 1.3 milliard CAD de prêts privés aux petites entreprises canadiennes. Le budget 2021 annonçait une amélioration et la modernisation du programme moyennant des amendements à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* et à son règlement. Ceux-ci devraient favoriser une hausse de 560 millions CAD des financements annuels, et aider quelque 2 900 petites entreprises supplémentaires.

Futurpreneur Canada, un organisme sans but lucratif qui propose aux jeunes entrepreneurs des financements, des services de tutorat et des outils de soutien opérationnel, a également bénéficié d'un financement de 38 millions CAD sur cinq ans, à compter de 2019-20, pour continuer de prêter appui à la nouvelle génération d'entrepreneurs du Canada. L'organisme offre aux jeunes de 18 à 39 ans des prêts à concurrence de 20 000 CAD pour lancer leur entreprise. Ces prêts, d'une durée de trois à cinq ans, bénéficient de modalités souples et s'accompagnent obligatoirement de services de tutorat pendant au

moins deux ans. Les bénéficiaires peuvent également demander un prêt complémentaire de 40 000 CAD auprès de la BDC. En 2020, le gouvernement a investi 20.1 millions CAD supplémentaires pour permettre à Futurpreneur Canada d'apporter une assistance financière aux jeunes entrepreneurs confrontés à des difficultés en raison du COVID-19.

Le soutien aux femmes entrepreneures reste l'un des domaines d'action prioritaires du gouvernement canadien. En 2018, il a lancé la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat (SFE), qui adopte une approche mobilisant l'ensemble de l'administration pour prêter durablement appui aux femmes entrepreneurs. Dans le budget 2021, le gouvernement annonce un nouvel investissement de 146.9 millions CAD dans la SFE, ce qui porte l'investissement total dans ce programme à près de 6 milliards CAD. Cette rallonge permettra d'offrir des financements abordables et d'enrichir les données et renforcera les capacités au sein de l'écosystème entrepreneurial. Dans le cadre de la stratégie, les partenaires de la SFE, notamment la Banque de développement du Canada et Exportation et développement Canada, ont défini de nouveaux objectifs ambitieux.

Le gouvernement canadien a investi pas moins de 221 millions CAD, en collaboration avec les institutions financières nationales, pour aider des milliers de propriétaires d'entreprises et d'entrepreneurs noirs à développer leur activité sur l'ensemble du territoire. Le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires (PECN) s'articule en trois composantes : 53 millions CAD au Fonds pour l'écosystème national afin d'aider les organismes commerciaux sans but lucratif dirigés par des membres de la communauté noire, dans tout le pays, à accroître leur capacité à fournir des services d'appui, de mentorat, de planification financière et de formation en gestion d'entreprise aux entrepreneurs noirs ; 6.5 millions CAD au Carrefour du savoir pour qu'il mène des études sur l'entrepreneuriat au sein des communautés noires au Canada et recense les obstacles à la réussite et les créneaux de croissance ; et le Fonds de prêts, un investissement de 291.3 millions CAD (33.3 millions CAD du gouvernement canadien, 130 millions CAD de la BDC, et 128 millions CAD de divers établissements financiers) pour favoriser l'entrepreneuriat noir. Le Fonds de prêts offrira des prêts pouvant aller jusqu'à 250 000 CAD aux propriétaires d'entreprise et entrepreneurs noirs de tout le pays pour les aider à lancer, établir et développer leur entreprise. Dans le cadre du budget 2021, le gouvernement va allouer jusqu'à 51,7 millions de dollars supplémentaires sur quatre ans, à compter de 2021-22, au Fonds pour l'écosystème, afin d'aider un plus grand nombre d'entreprises dirigées par des Noirs et d'entrepreneurs noirs.

Afin de simplifier et de rationaliser les programmes de soutien publics et d'aider les entrepreneurs en quête d'équité, comme les Canadiens racisés, les jeunes, les membres de la communauté LGBTQ2, et d'autres encore à accéder à des financements et des capitaux, et à des services de mentorat, de planification financière et de formation en gestion d'entreprise, le gouvernement va lancer le programme de développement des petites entreprises et de l'entrepreneuriat. Cet instrument, qui bénéficie d'un financement de 101.4 millions CAD sur cinq ans, favorisera une aide soutenue aux petites entreprises et aux petits entrepreneurs sur l'ensemble du territoire. Il donnera à tous les Canadiens des chances égales de réussir et de contribuer à la reprise et à la croissance économique.

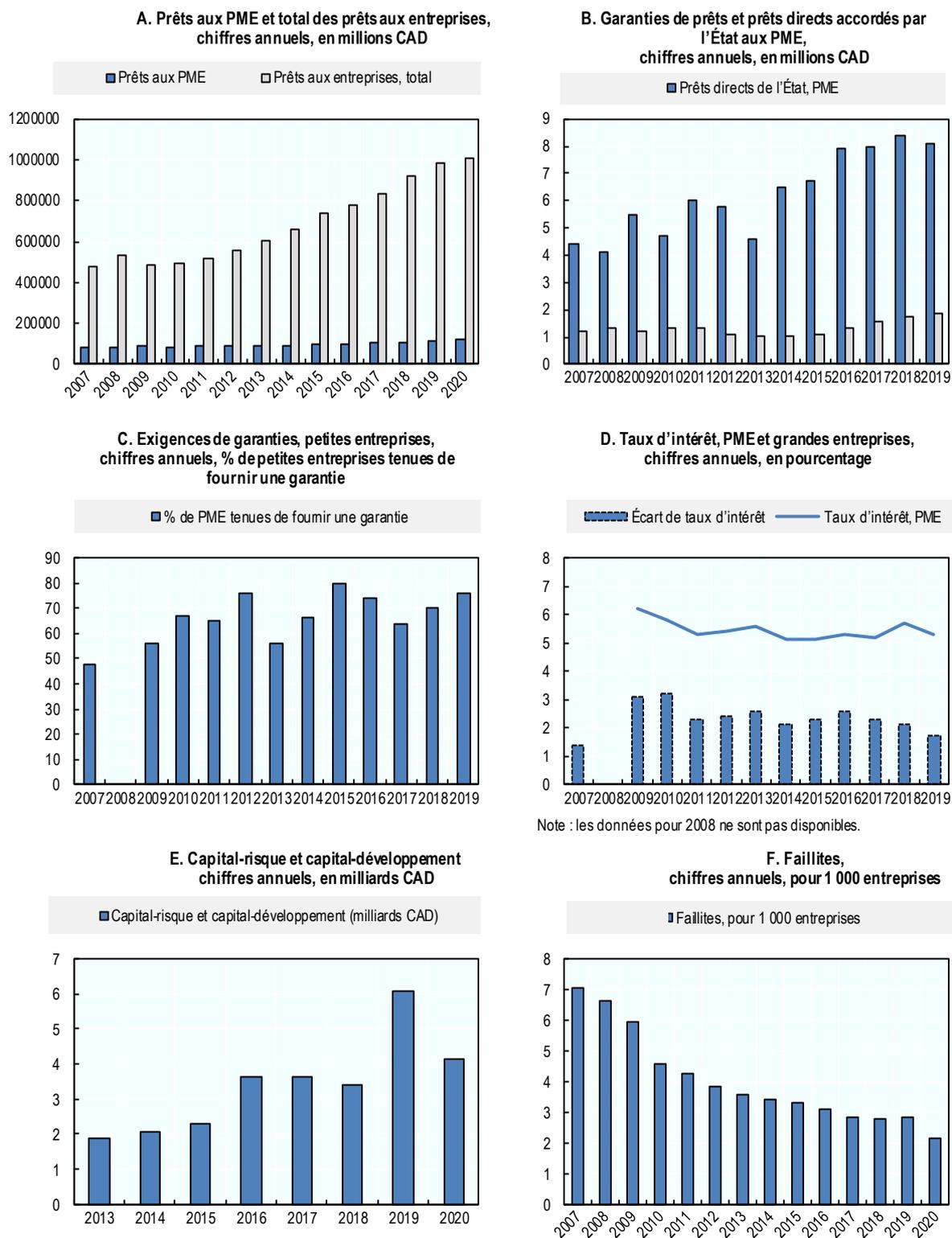
À l'automne 2018, le gouvernement a par ailleurs donné le coup d'envoi à la stratégie de diversification des exportations. Il s'agit d'un investissement d'un montant total de 1.1 milliard CAD sur six ans pour aider les entreprises canadiennes à accéder à de nouveaux marchés et augmenter les exportations canadiennes de 50 % d'ici à 2025. La stratégie a pour objectifs d'investir dans l'infrastructure, de donner aux entreprises les moyens de mettre en œuvre leurs projets d'exportation et d'améliorer les services commerciaux. Dans ce cadre, le gouvernement alloue 10 millions CAD sur trois ans à des programmes de préparation à l'exportation et de renforcement des capacités d'exportation, exécutés en partenariat avec des organismes locaux pour aider les entreprises à fort potentiel d'exportation à profiter des nouveaux débouchés internationaux. Il apportera en outre 50 millions CAD sur cinq ans pour aider les PME à explorer de nouveaux créneaux d'exportation. La Stratégie prévoit par ailleurs d'allouer 100 millions CAD sur six ans à CanExport et aux programmes de financement connexes afin d'aider les PME à la recherche

de nouveaux marchés à l'étranger. Ce financement vient s'ajouter à la dotation initiale de 50 millions CAD sur cinq ans attribuée à CanExport à sa création, en 2016.

Établi en 2016, le programme de financement CanExport du Service des délégués commerciaux apporte chaque année aux PME canadiennes, aux innovateurs, aux associations et aux collectivités 33 millions CAD sous forme de subventions et de contributions pour les aider à diversifier leurs exportations et à accroître leur empreinte internationale. Conformément à la stratégie de diversification des exportations, ce programme cherche à diversifier les destinations des exportations, mais aussi les entreprises exportatrices. À cette fin, il a récemment inauguré un service de guide-expert destiné aux entrepreneures et aux entrepreneurs autochtones pour diversifier les demandeurs et mieux accompagner ceux qui ont été particulièrement pénalisés par la crise du COVID-19. CanExport autorise aussi les entreprises qui participent à des missions commerciales axées sur les femmes organisées par Affaires mondiales Canada à soumettre, à titre exceptionnel, un projet d'un montant maximum de 20 000 CAD à son examen.

En réponse aux problèmes d'exportation liés au COVID-19, CanExport a actualisé, le 3 novembre 2020, ses lignes directrices afin d'accorder des financement plus souples, notamment pour les activités virtuelles. Cette disposition a permis aux entreprises de passer des stratégies de vente physiques aux plateformes numériques.

Graphique 3.7. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat au Canada



Source : voir le tableau 3.11.

Tableau 3.11. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord du Canada

Indicateur	Définition	Source
Endettement		
Encours des prêts aux entreprises, PME	Prêts commerciaux aux PME (prêts approuvés d'un montant inférieur à 1 million CAD), encours (stocks). Inclut les prêts à terme, les prêts hypothécaires, les lignes de crédit, les cartes de crédit. Exclut les crédits-bails, les crédits approuvés aux filiales/entreprises affiliées, l'affacturage. Exclut les entreprises sans salariés.	Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2007-2020
Encours des prêts aux entreprises, total	Prêts commerciaux à l'ensemble des entreprises, encours (stocks). Inclut les prêts à terme, les prêts hypothécaires, les lignes de crédit, les cartes de crédit. Exclut les crédits-bails, les crédits accordés aux filiales/entreprises affiliées, l'affacturage. Exclut les entreprises sans salariés.	Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2007-2020
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Grandes entreprises (accord supérieur ou égal à 5 millions CAD), entreprises moyennes (accord compris entre 1 million et 5 millions CAD) et petites entreprises (accord inférieur à 1 million CAD).	Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2007-2020.
Nouveaux prêts aux entreprises, PME	Grandes entreprises (accord supérieur ou égal à 5 millions CAD), entreprises moyennes (accord compris entre 1 million et 5 millions CAD) et petites entreprises (accord inférieur à 1 million CAD).	Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2007-2020.
Encours des prêts à court terme, PME	Crédit de fonctionnement (prêts à court terme, d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, lignes de crédit, cartes de crédit), flux. Les petites entreprises sont celles qui emploient entre 1 et 99 salariés.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises 2007 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise 2011, 2014 et 2017
Encours des prêts à long terme, PME	Prêt à terme (plus de 12 mois) ou prêt hypothécaire, flux.. Les petites entreprises sont celles qui emploient entre 1 et 99 salariés.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises 2007 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise 2011, 2014 et 2017
Garanties d'emprunt de l'État, PME	Prêts garantis aux PME, flux de l'administration centrale, prêts garantis par le Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC), Exportation et développement Canada (EDC) et Banque de développement du Canada (BDC).	Données administratives d'Exportation et développement Canada, de la Banque de développement du Canada et du Programme de financement des petites entreprises du Canada
Prêts directs de l'État, PME	Prêts directs aux PME, flux de l'administration centrale.	Données administratives d'Exportation et développement Canada et de la Banque de développement du Canada
Taux d'intérêt, PME	Taux annuel moyen de l'ensemble des nouveaux prêts à terme aux petites entreprises et hypothèques commerciales, taux de base plus prime de risque ; hors cartes de crédit.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises 2007 ; et Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018 et 2019. Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise 2011, 2014 et 2017.
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Les taux de base pratiqués par les banques à charte sur les prêts aux entreprises sont les taux d'intérêt réservés aux emprunteurs les plus solvables.	Banque du Canada, Statistiques bancaires et financières
Écart de taux d'intérêt	Différence entre le taux d'intérêt appliqué aux petites entreprises et le taux de base.	
Garanties, PME	Pourcentage de petites entreprises tenues de fournir une garantie pour obtenir leur dernier prêt. Les petites entreprises sont celles qui emploient entre 1 et 99 salariés.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises 2007 ; et Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018 et 2019. Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise 2011, 2014 et 2017.
Taux de demandes de prêts, PME	Taux de demande de financement par l'emprunt. Nombre d'entreprises faisant une demande de prêts divisé par le nombre total d'entreprises.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises 2007 ; et Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2009,

Indicateur	Définition	Source
		2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018 et 2019. Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise 2011, 2014 et 2017.
Taux de refus	Nombre de demandes de financement par l'emprunt des entreprises refusées divisé par le nombre de demandeurs de financement par l'emprunt.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises 2007 ; et Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018 et 2019. Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise 2011, 2014 et 2017.
Taux d'utilisation	Montant total du financement par l'emprunt approuvé divisé par le montant total demandé.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises 2007 ; et Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018 et 2019. Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise 2011, 2014 et 2017.
Financement non bancaire		
Capital-risque et capital-développement	Montant du capital-risque et du capital-développement effectivement investis. Comprend les phases d'amorçage, de création, de démarrage et de développement. Ensemble des entreprises.	Canada Venture Capital Association (CVCA)
Taux de demandes de crédits-bails	Pourcentage d'entreprises faisant une demande de crédit-bail.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises 2007 ; et Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018 et 2019. Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise 2011, 2014 et 2017.
Taux d'approbation des crédits-bails	Pourcentage d'entreprises dont la demande de crédit-bail a été approuvée	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises 2007 ; et Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018 et 2019. Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise 2011, 2014 et 2017.
Autres indicateurs		
Taux d'incidents de paiement à 90 jours	La taille de l'entreprise est définie selon le plafond d'encours (c'est-à-dire le montant maximal d'encours qu'ait jamais eu une entreprise selon la base de données Paynet). Les petits emprunteurs sont ceux dont le plafond d'encours est inférieur à 3 millions CAD et les emprunteurs moyens ceux dont le plafond est compris entre 3 millions CAD et 14 millions CAD. Le taux d'incidents de paiement à 90 jours est calculé en divisant le montant des intérêts et du principal exigibles depuis plus de 90 jours par le total de l'encours de prêts.	Paynet Inc.
Faillites, PME	L'insolvabilité commerciale se définit comme le nombre de faillites et de « propositions aux créanciers ». Ensemble des entreprises.	Bureau du surintendant des faillites du Canada.

France

Données essentielles sur le financement des PME

La France compte environ 3.9 millions de petites et moyennes entreprises (PME) qui représentent 99.9 % de la population totale des entreprises.

L'encours de prêts aux PME a augmenté de plus de 27.4 % entre 2019 et 2020, pour atteindre 336 440 millions EUR en 2020 à la faveur des mesures de soutien gouvernementales. Depuis 2014, l'écart entre les taux d'intérêt appliqués aux PME et ceux appliqués aux grandes entreprises est passé de 0.8 % à 0.3 %. L'accès des PME au prêt bancaire est resté fluide en 2020 : 86 % des PME ont obtenu la totalité ou presque des crédits de trésorerie demandés et 96 % ont obtenu la totalité ou presque des crédits d'investissement demandés, un chiffre stable depuis début 2017. Le taux de refus a continué de baisser (2.38 % en 2020).

Les apports de capital-investissement dans les entreprises françaises ont reculé de 8 % par rapport à 2019 pour s'établir à 17.8 milliards EUR en 2020. A total, 2 027 entreprises ont été financées par des fonds de capital-risque en 2020. Le nombre d'opérations de tutorat-investissement était en repli de 20 % en 2020 (336 contre 422 en 2019).

Les capitaux levés sur des plateformes de financement collaboratif ont connu une envolée entre 2018 et 2020, passant de 402 millions EUR à 1 020 millions EUR. En 2020, ils ont permis de financer 13 796 PME.

Les volumes d'affacturage, qui étaient en progression constante depuis 2009, se sont contractés de 7.5 % en 2020 pour ressortir à 323.5 milliards EUR. On peut relier ce fléchissement à la baisse du chiffre d'affaires des sociétés non financières, qui a perdu 7.8 % en 2020 par rapport à 2019, ainsi qu'à certains éléments sectoriels. Ainsi, la récession qui a frappé l'industrie automobile – secteur particulièrement pénalisé par la crise pandémique et dont l'affacturage reste le mode de financement à court terme privilégié – explique en partie la baisse des volumes d'affacturage.

Les retards de paiements ont atteint 12.8 jours en 2020, chiffre le plus élevé depuis 2015. L'augmentation entamée au deuxième trimestre de 2020 s'est accentuée jusqu'à atteindre 14.4 jours au troisième trimestre sous l'effet d'une forte incertitude, avant de s'inverser brutalement au dernier trimestre, sans réussir toutefois à compenser l'allongement des délais de paiement constatée au cours des trimestres précédents.

Le nombre de faillites de PME a chuté de 38 % en 2020, à environ 31 000, grâce aux mesures mises en place par le gouvernement pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

S'agissant des politiques publiques de financement des PME, un programme de garantie de prêt a été mis en place pour répondre aux besoins de trésorerie des PME touchées par la crise du COVID-19. La garantie accordée par l'État couvre 90 % du montant du prêt pour toutes les PME. En mai 2021, 673 139 entreprises avaient obtenu un prêt garanti par l'État, pour un montant total de 136.8 milliards EUR. Le taux de refus n'a été que de 2.9 %.

Parallèlement, d'autres mesures ont été adoptées par le gouvernement français afin de renforcer le bilan des entreprises dans le contexte de la récession économique de 2020. Premièrement, le Fonds pour le développement économique et social a été doté de 1 milliard EUR et un dispositif d'apport de capitaux propres sous forme de prêts (les « prêts participatifs ») a été mis en place pour soutenir les entreprises employant moins de 50 employés touchées par la pandémie. Le soutien de l'État français au financement des PME a également consisté à accorder une garantie aux investisseurs qui refinancent les prêts participatifs et obligations « Relance ». En outre, un label « Relance » a été créé afin d'orienter l'épargne des Français.

Le dispositif de médiation de crédit a continué de venir en aide aux entreprises françaises par l'intermédiaire de sa plateforme en ligne. Le nombre de demandes a explosé par rapport aux années

précédentes, essentiellement en réaction à des problèmes de liquidités provoqués par la crise sanitaire mondiale. En 2020, 6 332 PME ont bénéficié de ce dispositif qui a débloqué au total 2.98 milliards EUR de crédits.

Tableau 3.12. Tableau de bord pour la France

Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Endettement												
Encours des prêts aux entreprises, PME	Milliards EUR	199 590	210 186	213 930	216 473	219 505	224 774	233 279	243 926	254 074	264 399	336 440
Encours des prêts aux entreprises, total	Milliards EUR	974 126	1 012 381	1 009 868	1 026 203	1 036 865	1 079 436	1 131 289	1 195 722	1 262 083	1 339 620	1 510 342
Part de l'encours total des prêts aux entreprises	% de l'encours total des prêts aux entreprises	20.5	20.8	21.2	21.1	21.2	20.8	20.6	20.4	20.1	19.7	22.3
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Milliards EUR	9 052	34 600	7 752	1 565	18 942	35 009	43 799	56 141	58 737	51 560	141 309
Encours des prêts à court terme, PME	Milliards EUR	38 085	40 329	41 069	42 779	43 249	43 481	43 852	44 701	44 859	44 454	99 998
Encours des prêts à long terme, PME	Milliards EUR	104 029	111 576	118 952	125 477	129 902	132 779	137 234	144 177	153 378	153 144	238 694
Part des prêts à court terme aux PME	% du total des prêts aux PME	26.8	26.5	25.7	25.4	25.0	24.7	24.2	23.7	22.6	22.5	29.5
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Milliards EUR	11 883	9 826	8 465	8 925	7 800	8 000	8 400	8 900	8 700	8 500	6 200
Prêts garantis par l'État, PME	Milliards EUR	5 326	4 231	4 157	4 394	4 783	4 984	5 229	5 103	5 095	4 805	5 873
Prêts improductifs, total	% du total des prêts aux entreprises	4.6	4.0	4.1	4.3	4.1	4.0	3.9	3.6	3.3	2.5	2.4
Taux d'intérêt, PME	%	2.5	3.1	2.4	2.2	2.1	1.8	1.5	1.4	1.5	1.4	1.0
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	1.6	2.2	1.7	1.5	1.3	1.2	1.1	1.1	1.0	0.9	0.7
Écart de taux d'intérêt	Points de %	0.9	0.9	0.7	0.7	0.8	0.6	0.4	0.3	0.4	0.5	0.3
Garanties fournies, PME	% des PME tenues de fournir une garantie pour obtenir un prêt bancaire			9.4	8.5	7.3	6.3	5.2	4.3	4.2	3.8	3.6
Taux de demandes de prêts, PME	Demandes de prêts par des PME/nombre total de PME			38.4	35.6	35.7	37.9	37.9	37.2	36.7	36.3	39.3
Taux de refus	1-(prêts aux PME accordés/demandés)			11.12	8.00	6.61	7.55	6.21	5.14	4.36	2.55	2.38

Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés/accordés	86.4	87.0	87.6	87.3	87.5	87.2	87.0	86.8	86.8	87.0	88.7
Financement non bancaire												
Capital-risque et capital-développement	Milliards EUR	2 915	3 537	2 389	2 469	3 234	4 610	4 727	4 378	5 073	6 240	6 425
Capital-risque et capital-développement (variation)	Taux de croissance en glissement annuel, en %	22.2	21.3	-32.5	3.3	31	42.5	2.5	-7.4	15.9	23.0	3.0
Crédit-bail et location-vente	Milliards EUR	8 472	8 125	6 591	6 086	5 713	7 122	7 654	7 827	8 361	8 665	9 028
Affacturation et escompte de facture	Milliards EUR	20 654	22 457	22 596	24 798	25 568	27 968	31 042	36 101	37 592	39 813	35 020
Autres indicateurs												
Retards de paiements interentreprises	Nombre de jours	12.0	12.2	11.8	12.1	12.2	13.3	11.9	11.1	10.9	11.3	12.8
Faillites, PME	Nombre (en milliers)	60 288	59 446	61 062	62 503	62 369	62 985	58 013	54 428	53 917	51 100	31 238
Faillites, PME (variation)	Taux de croissance en glissement annuel, en %	-4.5	-1.4	2.7	2.4	-0.2	1.0	-7.9	-6.2	-0.9	-6.1	-42.1

Source : Banque de France

Les PME dans l'économie nationale

La France compte environ 3.9 millions de petites et moyennes entreprises (PME) qui représentent 99.9 % de l'ensemble des entreprises. Parmi ces PME, les micro-entreprises dominent le paysage puisqu'elles représentaient 96.2 % des PME et 96 % du tissu économique français en 2018. Les PME employaient 47.6 % de la main d'œuvre et représentaient 40.1 % de la valeur ajoutée en 2018¹.

Tableau 3.13. Ventilation des entreprises en France, 2018

Par taille

Taille de l'entreprise (effectif salarié)	Nombre d'entreprises	%
Ensemble des entreprises	3 933 961	100
PME (1-249)	3 927 958	99.9
Micro-entreprises (1-9)	3 779 880	96.0
Petites entreprises (10-249)	148 078	3.4
Grandes entreprises (250+)	6 003	0.1

Source : INSEE, Les entreprises en France, Édition 2020.

Prêts aux PME

Le Service central des risques de la Banque de France collecte tous les mois les données sur les prêts de plus de 25 000 EUR accordés aux entreprises (unités légales). Ces données couvrent aussi bien les prêts mobilisés (utilisés) que mobilisables (non utilisés) par les entreprises résidentes en France. Il existe des données sur les prêts à l'ensemble des entreprises et aux seules PME (indépendantes ou appartenant à un groupe, mais hors entrepreneurs individuels).

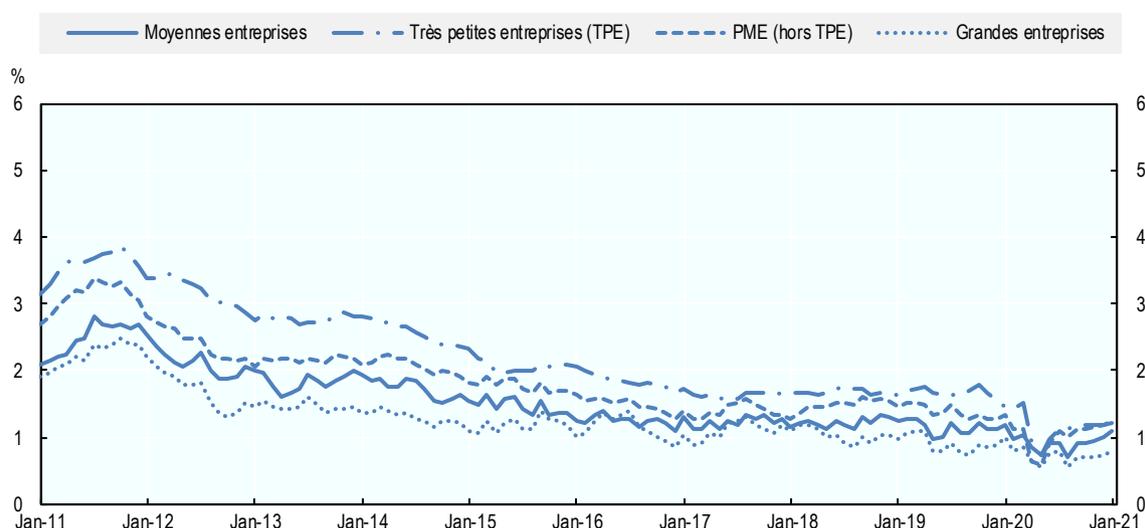
L'encours des prêts aux PME a progressé de manière régulière entre 2007 et 2018, d'environ 3.8 % par an en moyenne, avec des hausses plus marquées en fin de période. Pour la quatrième année consécutive, le taux de croissance était supérieur à 3 % en 2019. L'année 2020 a été marquée par une envolée de l'encours des prêts aux PME (+27 %) sous l'effet du dispositif de prêts garantis par l'État (PGE) mis en place pour faire face aux conséquences économiques de la crise pandémique. La part des prêts aux PME rapportée à l'ensemble de prêts octroyés aux entreprises (22.3 % en 2020) s'est globalement maintenue autour de 20 % sur la période 2012-2020. L'encours des prêts à court et à long terme est monté en flèche en 2020, gagnant respectivement 124.9 % et 55.8 %.

Conditions de crédit

La France dispose de données détaillées sur les prêts mobilisés et mobilisables. Une hausse de la part des prêts mobilisés dans l'ensemble des prêts (qui correspond à la somme des prêts mobilisés et mobilisables) est le signe d'une plus grande utilisation et, partant, d'un resserrement des conditions du crédit, ainsi que d'une détérioration de la disponibilité du crédit, à l'image de ce qui a été observé en 2008-09 et, dans une moindre mesure, en 2011. Depuis 2012, cependant, les conditions de crédit mesurées par le biais de ces tendances affichent une relative stabilité. Le taux d'utilisation est resté inchangé en 2019, à 87 %, et a légèrement augmenté en 2020 à 88.7 %.

Comme dans la plupart des pays européens, les taux d'intérêt, toutes entreprises confondues, n'ont cessé de baisser entre 2009 et 2019. Cette tendance s'est accélérée en 2020 sous l'effet du PGE. Le recul général des taux d'intérêt sur la période a été beaucoup plus prononcé pour les grandes entreprises que pour les micro-entreprises (moins de 10 salariés) et l'écart entre les taux d'intérêt facturés aux PME et aux grandes entreprises est resté important jusqu'en 2014. Il s'est resserré depuis, passant de 0.8 % en 2014 à 0.3 % en 2020.

Graphique 3.8. Évolution des taux d'intérêt, par taille d'entreprise



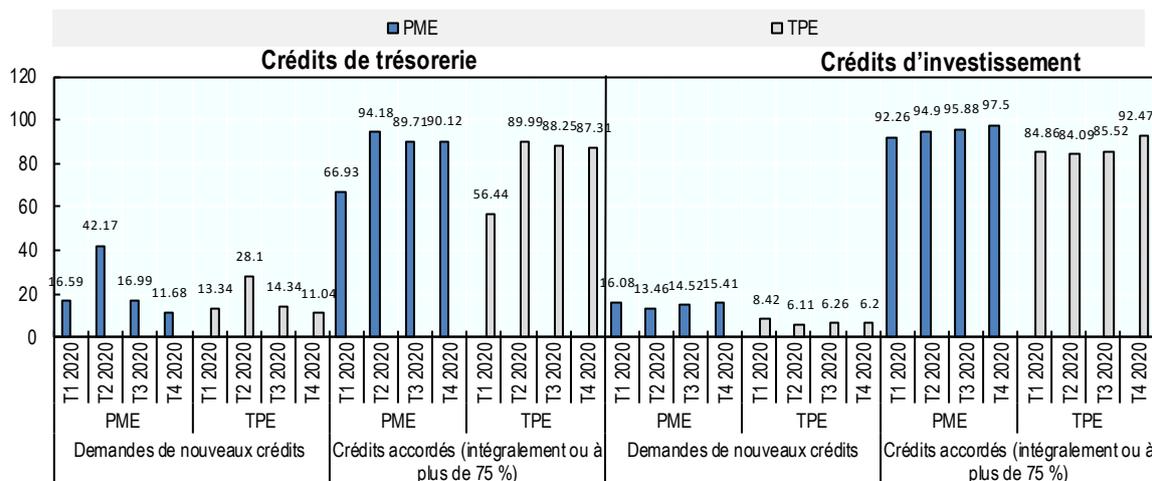
Source : Banque de France

StatLink  <https://stat.link/n0suh4>

La situation des PME et des TPE (très petites entreprises, avec un effectif de moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires de moins de 2 millions EUR), au regard de l'accès au financement bancaire est

satisfaisante, comme en témoignent la progression continue des prêts et l'assouplissement global des conditions de crédit. Le taux de refus (2.38 % en 2020) a poursuivi la baisse amorcée en 2012. Au premier trimestre de 2021, environ 86 % des crédits de trésorerie sollicités par les PME ont été accordés en (quasi-totalité). Parallèlement, 96 % des demandes de prêts d'investissement des PME ont été intégralement ou presque satisfaites, un chiffre stable depuis début 2017².

Graphique 3.9. Suite donnée aux demandes de prêts bancaires des PME et TPE



Source : Banque de France

StatLink  <https://stat.link/012tua>

Autres sources de financement des PME

Les apports de capital-investissement dans les entreprises françaises ont reculé de 8 % en 2020 par rapport à 2019 pour ressortir à 17.8 milliards EUR, un montant qui reste bien supérieur aux niveaux moyens enregistrés avant la crise financière (10 milliards EUR en moyenne entre 2005 et 2008). Le nombre d'entreprises financées par des fonds de capital-risque s'est maintenu au-dessus de la moyenne affichée de longue date avec 2 027 entreprises en 2020 contre 1 739 entre 2006 et 2019. Près de la moitié (40 %) des montants investis l'ont été dans des entreprises ayant ouvert leur capital pour la première fois en 2020. Parmi celles-ci 4 sur 5 sont basées en France³.

Les investisseurs-tuteurs sont peu nombreux en France (12 500 environ en 2020 contre 11 000 en 2017). Sous l'effet des conséquences économiques de la crise née de la pandémie, le nombre d'opérations de tutorat-investissement a baissé de 20 % en 2020 (passant de 422 en 2019 à 336) de même que les montants investis (36 millions EUR en 2020, soit -16 % par rapport à 2019). Ces investissements ont permis de créer ou préserver 2 500 emplois.

Tableau 3.14. Le capital-investissement en France

Par stade d'investissement, en millions EUR

Stade	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital-risque	587	605	597	443	642	626	758	874	1 224	1 619	2 377	2 177
Capital-développement	1 798	2 310	2 940	1 946	1 827	2 608	3 852	3 853	3 154	3 454	3 863	4 248
Sous-total	2 385	2 915	3 537	2 389	2 469	3 234	4 610	4 727	4 378	5 073	6 240	6 425
Capital-transmission	1 605	3 512	6 015	3 568	3 910	5 452	6 116	7 621	9 882	9 612	13 052	11 307
Capital-retournement	84	90	118	115	103	41	22	47	19	26	16	29
Total des investissements	4 100	6 598	9 738	6 072	6 482	8 727	10 749	12 395	14 278	14 711	19 308	17 761

Source : France Invest/Grant Thornton, mars 2021.

Tableau 3.15. Nombre d'entreprises bénéficiant de capital-investissement en France

Stade	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital-risque	401	458	371	365	469	438	499	634	847	877	1 030	927
Capital-développement	779	916	960	871	802	923	866	922	932	948	840	786
Sous-total	1 180	1 374	1 331	1 236	1 271	1 361	1 365	1 556	1 779	1 825	1 870	1 713
Capital-transmission	231	264	292	292	272	272	261	324	342	384	441	309
Capital-retournement	31	25	17	20	17	15	19	13	21	9	3	5
Total des investissements	1 469	1 685	1 694	1 548	1 560	1 648	1 645	1 893	2 142	2 218	2 314	2 027

Source : France Invest/Grant Thornton, mars 2021.

Le financement collaboratif se développe de plus en plus en France et a connu un essor notable en 2019 et 2020. Les capitaux levés sur des plateformes de financement collaboratif ont connu une envolée entre 2018 et 2020, passant de 402 millions EUR à 1 020 millions EUR, avec une hausse de 62 % en 2020. Les capitaux ainsi obtenus cette même année ont permis de financer 13 796 PME et 2 950 créations d'entreprises. Depuis 2014, les plateformes de financement collaboratif bénéficient d'un statut spécial qui leur permet d'exercer leur activité sans être soumises à des conditions de fonds propres minimums. Leur activité est toutefois réglementée de façon à garantir la transparence ainsi que la protection des investisseurs. D'autres acteurs financiers peuvent exercer par l'intermédiaire de plateformes en ligne sans disposer de ce statut spécial ; ils doivent alors se conformer à la réglementation classique encadrant le secteur financier.

Tableau 3.16. Projets financés et montants levés par le biais du financement collaboratif en France, en millions EUR

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montants levés	167	234	336	402	629	1 020

Note : les données englobent le financement collaboratif, les prêts collaboratifs et les dons.

Source : Mazars, Baromètre du crowdfunding en France 2020.

Les volumes d'affacturage ont reculé de 7.5 % en 2020 pour atteindre 323.5 milliards EUR. Le nombre d'opérations en cours est aussi ressorti en baisse (- 10.8 %) en 2020 par rapport à 2019. La contraction de l'activité résulte essentiellement des conséquences économiques de la crise pandémique de 2020.

Tableau 3.17. Évolution des activités d'affacturage en France

Stade	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Production	Millions EUR	153.2	173.3	186.5	200.5	226.5	248.2	268.2	290.8	320.4	349.7	323.5
Opérations à l'international	%	17.0	18.2	18.1	19.3	25.0	27.0	25.7	26.2	30.2	31.6	32.1
Encours	Millions EUR	24.2	26.9	27.6	30.4	33	37.3	41.1	48.3	54.6	57.3	51.1
Nombre de clients	Milliers	35.3	36.9	37.9	38.9	40.5	39.9	41.2	43.0	41.1	36.3	32.9

Source : Association française des sociétés financières (ASF), L'activité des sociétés d'affacturage en 2020.

Autres indicateurs

Les retards de paiement, qui désignent tout paiement effectué au-delà de la date d'échéance prévue au contrat et sont mesurés en jours de retard, y compris pour les paiements effectués à échéance (retard = 0), ont peu évolué entre 2008 et 2014 (12 jours en moyenne). Il existe toutefois une certaine hétérogénéité dans les délais de paiement, qui tient à la taille des entreprises ou au secteur. On observe qu'en moyenne, les retards de paiement sont proportionnels à la taille de l'entreprise. En 2015, toutes entreprises confondues, l'écart entre la date d'échéance et la date de paiement effectif a atteint 13.3 jours (chiffre le plus élevé depuis la crise financière), puis s'est resserré progressivement entre 2016 et 2019 pour s'établir à 11.3 jours. La crise économique née de la pandémie de COVID-19 a toutefois mis un coup d'arrêt à cette dynamique et les délais de paiement se sont allongés en 2020, avec un retard moyen de 12.8 jours.

Le nombre de faillites de PME a atteint des niveaux record pendant la crise financière, avant de repartir à la baisse en 2010 et 2011. Les années 2012 et 2013 ont été marquées par une légère remontée du taux de faillite des PME, une tendance qui s'est poursuivie depuis. Depuis 2015, le nombre de faillites de PME a baissé de 14 %. En 2020, ce nombre a diminué de 38 % grâce aux mesures mises en place par le gouvernement pour faire face au choc économique lié à la pandémie.

En 2009, pendant la crise financière, 4.7 % de l'ensemble des prêts aux entreprises étaient improductifs. Depuis, ce taux a régulièrement baissé pour s'établir à 2.4 % en 2020.

Mesures prises par les pouvoirs publics

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour faciliter le financement des PME dans le contexte de la crise économique provoquée par la pandémie de COVID-19.

Mise en place des prêts garantis par l'État

Un dispositif de prêts garantis par l'État (PGE) doté de 300 milliards EUR a été mis en place en mars 2020 pour répondre aux besoins de trésorerie des PME touchées par la crise du COVID-19. Le PGE est distribué depuis le 25 mars 2020.

Le PGE est un prêt octroyé à une entreprise par son établissement bancaire habituel et soutenu par une garantie d'État. Il est ouvert à toutes les entreprises jusqu'au 31 décembre 2021, partout sur le territoire et ce, quelles que soit la taille et la forme juridique de l'entreprise. Les sociétés financières en sont toutefois exclues.

La garantie accordée par l'État couvre 90 % du montant du prêt pour tous les entrepreneurs et toutes les PME. Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 1.5 milliard et employant plus de 5 000 personnes, la part garantie par l'État s'élève à 70 % ou 80 %.

Le montant du prêt peut atteindre jusqu'à trois mois de chiffre d'affaires 2019 ou deux années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1er janvier 2019. Aucun remboursement n'est exigé la première année. Deux à quatre mois avant la date anniversaire du PGE, le chef d'entreprise prendra une décision quant au remboursement : il peut choisir de rembourser immédiatement son prêt, de l'amortir sur une à cinq années supplémentaires, ou de mixer les deux solutions.

Les PME qui souhaitent étaler le remboursement de leur PGE peuvent bénéficier de taux bancaires compris entre 1 % et 2.5 % en fonction du nombre d'année de remboursement. Dans les conditions actuelles de taux, les banques se sont engagées à proposer une tarification maximale de :

1 % à 1.5 % pour les prêts remboursés d'ici 2022 ou 2023 ;

2 % à 2.5 % pour les prêts remboursés d'ici 2024 ou 2026.

Au 7 mai 2021, 673 139 entreprises avaient obtenu un prêt garanti par l'État, pour un montant total de 136.8 milliards EUR. Le montant moyen garanti est proportionnel à la taille de l'entreprise : 90 000 EUR pour les entreprises de 1 à 9 salariés ; 1,3 million EUR pour celles de 10 à 249 salariés ; et 12,8 millions EUR pour les entreprises ayant jusqu'à 4 999 salariés. Le taux de refus n'est que de 2.9 %.

Le gouvernement français a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer le bilan des entreprises dans le contexte de la crise sanitaire

La crise sanitaire a eu de lourdes conséquences sur la situation financière des entreprises françaises. Le renforcement du bilan est essentiel pour préserver la capacité d'investissement des PME et réduire le risque d'insolvabilité. À cet effet, le gouvernement français a mis en place plusieurs mesures visant à améliorer la structure de bilan des PME :

- Le Fonds pour le développement économique et social a été doté d'une enveloppe de 1 milliard EUR. Ce dispositif d'intervention soutient, aux côtés d'investisseurs privés, la restructuration financière des entreprises en difficulté de plus de 250 salariés.
- Les « prêts participatifs » ont été mis en place pour soutenir les TPE et PME de moins de 50 employés touchées par les conséquences économiques de la pandémie. Cet instrument cible les PME pour lesquelles le recours au PGE est compliqué, et a vocation à les aider à reconstituer un volant de trésorerie et à améliorer la structure de leur bilan. Pour les entreprises de moins de 11 salariés, le montant maximal du « prêt participatif » est de 20 000 EUR ; il est de 50 000 EUR pour les entreprises de 11 à 49 salariés.
- Le soutien de l'État français au financement des PME consiste également à accorder une garantie pour les investisseurs qui refinancent les prêts participatifs ou les obligations « Relance », Cette garantie permettra de mobiliser jusqu'à 20 milliards EUR de financements privés pour faciliter la reprise des investissements.

- Un label « Relance » a été créé afin d'orienter l'épargne des organismes financiers français, qui s'est considérablement accrue en 2020. Pour l'heure, 147 fonds d'investissement ont été labélisés sur la base d'un ensemble de règles d'investissement et de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.
- Plusieurs plans de relance sectoriels ont été lancés à l'appui des secteurs durement touchés par la crise du COVID-19 (tourisme, technologie, aéronautique). Tous contiennent des mesures axées sur l'amélioration de la situation financière des PME.

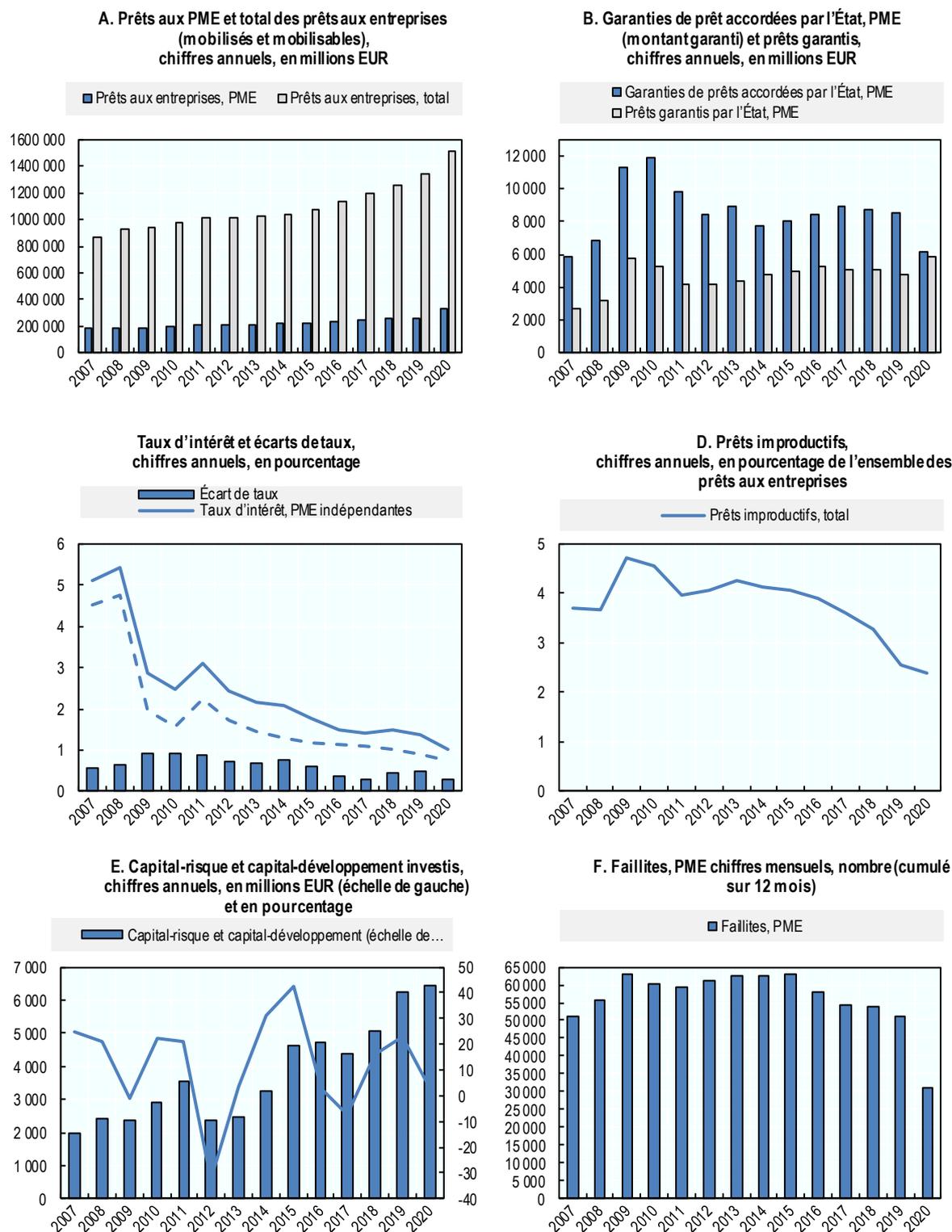
La Médiation du crédit joue toujours un rôle majeur pour aider les PME à faire face à leurs difficultés de trésorerie en 2020

Adossé à la Banque de France, le dispositif de médiation du crédit créé en novembre 2008 reste un élément central du paysage du financement des PME françaises.

Les entreprises rencontrant des difficultés avec leur banque ou leur établissement d'assurance-crédit peuvent constituer un dossier en ligne pour engager une procédure de médiation. Les services de médiation situés à Paris, épaulés par les médiateurs départementaux de la Banque de France, évaluent la recevabilité des demandes et contribuent à la recherche d'une solution entre les entreprises demandeuses et les établissements financiers, au niveau local, voire national.

Au cours de l'année 2020, la Médiation du crédit a été particulièrement mobilisée pour accompagner les entreprises confrontées à la crise sanitaire. Sur la période, 14 147 entreprises ont été éligibles à la médiation, essentiellement à la suite d'un refus d'octroi d'un PGE. Ce recours à la médiation est 14 fois plus élevé que l'année précédente. Sur l'ensemble de l'année, la Médiation du crédit a apporté des solutions à 6 332 entreprises, débloqué 2.98 milliards EUR de crédit, préservant ainsi 77 815 emplois.

Graphique 3.10. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en France



Source : Banque de France

StatLink  <https://stat.link/0a8w5l>

Tableau 3.18. Définitions et sources des indicateurs du Tableau de bord de la France

Indicateur	Définition	Source
Endettement		
Encours des prêts aux entreprises, PME	Total des prêts aux PME (indépendantes ou appartenant à un groupe) mobilisés et mobilisables – montant de l'encours, en fin d'année	Banque de France – Service central des Risques, http://webstat.banque-france.fr/fr/#/node/5385572
Encours des prêts aux entreprises, total	Total des prêts mobilisés et mobilisables – montant de l'encours, en fin d'année	Banque de France - Service central des Risques
Part de l'encours des prêts aux PME	Encours des prêts aux PME en % de l'encours total des prêts aux entreprises	
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Crédits nouveaux aux sociétés résidentes non financières - prêts corrigés des cessions et de la titrisation, toutes échéances confondues, transactions financières (flux)	Banque de France – Statistiques Agrégats monétaires http://webstat.banque-france.fr/en/quickview.do?SERIES_KEY=246.BS11.M.FR.N.R.A26.A.4.U6.2240.Z01.E
Encours des prêts à court terme, PME	Montant de l'encours de prêts mobilisés assortis d'une échéance inférieure ou égale à un an, en fin d'année	Banque de France - Service central des Risques
Encours des prêts à long terme, PME	Montant de l'encours de prêts mobilisés assortis d'une échéance à plus d'un an, en fin d'année	Banque de France - Service central des Risques
Part des prêts à court terme aux PME	Encours des prêts à court terme aux PME en % de l'encours total des prêts aux entreprises	
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Montant des prêts garantis par Bpifrance	Bpifrance Financement – Rapport annuel et communiqué de presse https://www.bpifrance.fr/nous-decouvrir/notre-mission https://www.bpifrance.fr/content/download/62884/679173/
Prêts garantis par l'État, PME	Montant net de risques couverts par Bpifrance pour les garanties accordées à toutes les entreprises	Bpifrance Financement – Rapport annuel et communiqué de presse
Prêts improductifs, total		Banque de France – Statistiques Agrégats monétaires
Taux d'intérêt, PME	Taux effectif au sens étroit (TESE) – PME	Banque de France – Direction générale des statistiques http://webstat.banque-france.fr/fr/#/node/DATASETS_PME
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Taux effectif au sens étroit (TESE) – grandes entreprises	Banque de France – Direction générale des statistiques
Écart de taux d'intérêt	Écart de taux d'intérêt, en points de pourcentage entre le taux d'intérêt, grandes entreprises et le taux d'intérêt, PME	
Garanties fournies, PME	% de PME déclarant que de nouvelles garanties ont été exigées pour leurs nouvelles demandes de crédits – données d'enquête trimestrielle, moyenne sur l'année	Banque de France – Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit http://webstat.banque-france.fr/fr/#/node/5385573
Taux de demandes de prêts, PME	% de PME déclarant avoir sollicité l'ouverture de nouveaux crédits (lignes de crédit, crédits à court terme ou crédits d'investissement) – données d'enquête trimestrielle, moyenne sur l'année	Banque de France – Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit
Taux de refus	% de PME déclarant que leur demande d'ouverture de nouveaux crédits a été refusée, ou avoir renoncé à solliciter un nouveau crédit par crainte d'un refus - données d'enquête trimestrielle, moyenne sur l'année	Banque de France – Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit
Taux d'utilisation	Ratio : prêts mobilisés/(prêts mobilisés + mobilisables)	Banque de France - Service central des Risques
Financements non bancaires		
Capital-risque et capital-développement	...	France Invest (Association des investisseurs pour la croissance) http://www.franceinvest.eu/fr/etudes-statistiques/les-statistiques-du-capital-investissement.html

Indicateur	Définition	Source
Crédit-bail et location-vente	Montant de l'encours en fin d'année	Banque de France – Crédits et dépôts en région http://webstat.banque-france.fr/fr/browseSelection.do?node=DATASETS_CEFIT&BS_ITEM=A20FRCL&DETAIL_AREA=N01
Affacturation et escompte de facture	Affacturation uniquement : Créances prises en charge au cours de l'année, hors opérations de <i>floor plan</i> et de forfaitage. Affacturation domestique : Opérations d'affacturation dans lesquelles l'organisme d'affacturation, le client et l'acheteur sont en France.	<u>Association Française des Sociétés Financières (ASF)</u> http://www.asf-france.com/2017/04/13/statistiques/
Autres indicateurs		
Retards de paiements interentreprises	Retard de paiement moyen en nombre de jours, y compris paiements à échéance (retard = 0). Est considéré comme retard de paiement tout paiement effectué au-delà de l'échéance contractuelle.	Étude trimestrielle des comportements de paiement des entreprises et organismes publics en France et en Europe, DATA-Altare, https://www.altare.com/fr/publications/etu-des-comportements-paiement-france-europe/
Faillites, PME	Nombre de liquidations judiciaires et de procédures de réorganisation judiciaire.	Banque de France – Démographie d'entreprises http://webstat.banque-france.fr/fr/#/node/5385687

Luxembourg

Principaux faits concernant le financement des PME

Selon les dernières données disponibles, les PME représentaient 99.5 % des entreprises non financières au Luxembourg en 2018. Elles employaient environ 66 % de la main-d'œuvre et ont produit 63 % de la valeur ajoutée totale de l'économie.

Les nouveaux prêts à l'ensemble des entreprises ont accusé un repli en 2020 par rapport à 2019, marquant leur plus bas niveau depuis que les données sont enregistrées. Les nouveaux prêts aux PME (à savoir les prêts de moins de 1 million EUR) ont également diminué en 2020, mais plus lentement que ceux à l'ensemble des entreprises. De ce fait, la part des nouveaux prêts aux PME est passée à 14 %, chiffre supérieur au 12.1 % de 2019, mais inférieur au record de 16.1 % atteint en 2011.

Au cours de la période 2007-2020, le taux d'intérêt moyen des prêts aux PME est resté systématiquement supérieur à celui des prêts aux grandes entreprises. En 2020, il s'élevait à 1.57 %, contre 1.10 % pour les grandes entreprises. En termes absolus, cela correspond à un écart de taux de 0.47 point de pourcentage. En termes relatifs, les intérêts versés par les PME étaient supérieurs de 43.0 % à ceux payés par les grandes entreprises en 2020.

D'autres formes de financement, comme le capital-risque, peuvent offrir des perspectives intéressantes aux PME en quête de financements. En 2020, près de 220 millions EUR de capital-risque ont été investis dans des entreprises luxembourgeoises, dont la plus grande part dans des entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications (88.3 millions EUR).

L'année 2021 a vu la mise en place d'Orbital Ventures, un partenariat public-privé doté d'une enveloppe de 70 millions EUR pour développer l'économie spatiale. Le Fonds investit dans des entreprises en phase de démarrage dans le secteur des technologies spatiales, notamment les communications, la cryptographie, les lanceurs et les satellites.

En 2020, le nombre de faillites d'entreprises s'est monté à 1 198 au Luxembourg, chiffre inférieur à celui de 2019 (1 262), le plus élevé de la période de référence.

Tableau 3.19. Tableau de bord du Luxembourg

Indicateur	Unité	2 007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Endettement															
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Millions EUR	113 817	181 792	166 287	111 898	111 568	105 854	100 444	92 349	83 076	87 809	80 264	95 633	84 091	62 083
Nouveaux prêts aux entreprises, PME	Millions EUR	12 800	14 555	14 754	15 441	17 979	15 593	13 713	10 765	10 142	9 395	9 698	10 440	10 184	8 682
Part des nouveaux prêts aux PME	% du total des nouveaux prêts	11.25	8.01	8.87	13.80	16.11	14.73	13.65	11.66	12.21	10.70	12.08	10.92	12.11	13.98
Prêts improductifs, total	% de l'ensemble des prêts aux entreprises	0.12	0.18	0.44	0.48	0.64	0.59	0.52	0.41	0.40	0.27	0.38	0.40	0.42	0.57
Taux d'intérêt, PME	%	5.51	5.72	2.81	2.71	2.68	2.22	2.05	2.08	1.88	1.75	1.76	1.73	1.65	1.57

Indicateur	Unité	2 007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	4.96	4.97	2.59	2.30	2.62	1.86	1.64	1.47	1.42	1.20	1.21	1.26	1.12	1.10
Écart de taux d'intérêt	Points de %	0.54	0.75	0.21	0.41	0.06	0.35	0.41	0.62	0.46	0.55	0.55	0.47	0.53	0.47
Taux de demandes de prêts, PME	Demandes de prêts des PME / nombre total de PME	18.20	...	25.80	16.40	23.00	26.15	18.93	32.28	27.02	22.68
Financement non bancaire															
Capital-risque et capital-développement	Milliers EUR	103 343	298 650	49 021	132 917	281 484	86 212	31 090	128 472	144 368	196 346	59 145	113 098	173 872	199 386
Capital-risque et capital-développement (variation)	Taux de croissance en glissement annuel, en %	...	188.99	-83.59	171.14	111.77	-69.37	-55.23	230.97	13.00	34.10	-69.88	91.22	53.74	14.67
Affacturage et escompte de factures	Millions EUR	349	321	180	299	407	339
Autres indicateurs															
Faillites, PME	Nombre	659	574	693	918	978	1 050	1 049	850	873	961	904	1 191	1 262	1 198
Faillites, PME (variation)	Taux de croissance en glissement annuel, en %	...	-12.90	20.73	32.47	6.54	7.36	-0.10	-18.97	2.71	10.08	-5.93	31.75	5.96	-5.07

Source : voir le tableau 3.23.

Les PME dans l'économie nationale

Le tableau 3.20 indique que les PME représentaient 99.5 % de l'ensemble des entreprises non financières au Luxembourg en 2018 (dernière année pour laquelle on dispose de statistiques structurelles). Elles employaient 66 % de la main-d'œuvre et ont produit 62.9 % de la valeur ajoutée totale de l'économie.

La lecture du tableau 3.20 appelle une certaine prudence car les données se rapportent uniquement à l'économie marchande non financière. Or, le secteur financier est particulièrement important au Luxembourg. À la fin de 2018, il représentait 26.2 % de la valeur ajoutée brute totale de l'économie (STATEC, 2018) et employait 49 269 personnes.

Tableau 3.20. Répartition des entreprises au Luxembourg en 2018

Par taille d'entreprise

Taille de l'entreprise (effectif salarié)	Nombre d'entreprises	%	Nombre de salariés	%	Valeur ajoutée au coût des facteurs par catégorie de taille (en millions EUR)	%
Ensemble des entreprises	34.347	100,0	286.339	100,0	26.698,0	100,0
PME (0-249)	34.179	99,5	189.019	66,0	16.799,0	62,9
Micro-entreprises (0-9)	29.951	87,2	48.970	17,1	5.385,7	20,2
Petites (10-19)	2.212	6,4	29.925	10,5	2.209,2	8,3
Petites (20-49)	1.307	3,8	39.198	13,7	2.938,9	11,0
Moyennes entreprises (50-249)	709	2,1	70.926	24,8	6.265,2	23,5
Grandes entreprises (250+)	168	0,5	97.320	34,0	9.898,9	37,1

Note : Les chiffres se rapportent à l'économie marchande non financière dans son ensemble.

Source : Statistiques structurelles sur les entreprises, Eurostat-sbs_sc_sca_r2.

Prêts aux PME

Sont considérés comme des prêts aux PME les nouveaux prêts aux entreprises d'un montant inférieur ou égal à 1 million EUR. Les chiffres indiqués pour la période 2007-20 ont été communiqués par la Banque Centrale du Luxembourg.

Toutes entreprises confondues, les nouveaux prêts ont accusé un repli en 2020 par rapport à 2019, marquant leur plus bas niveau depuis que les données sont enregistrées. Les nouveaux prêts aux PME ont également diminué en 2020, mais plus lentement que ceux à l'ensemble des entreprises. La part des nouveaux prêts aux PME a donc augmenté pour atteindre 14,0 %, chiffre supérieur au 12,1 % de 2019, mais en-deçà du record de 2011 (16,1 %).

Conditions de crédit

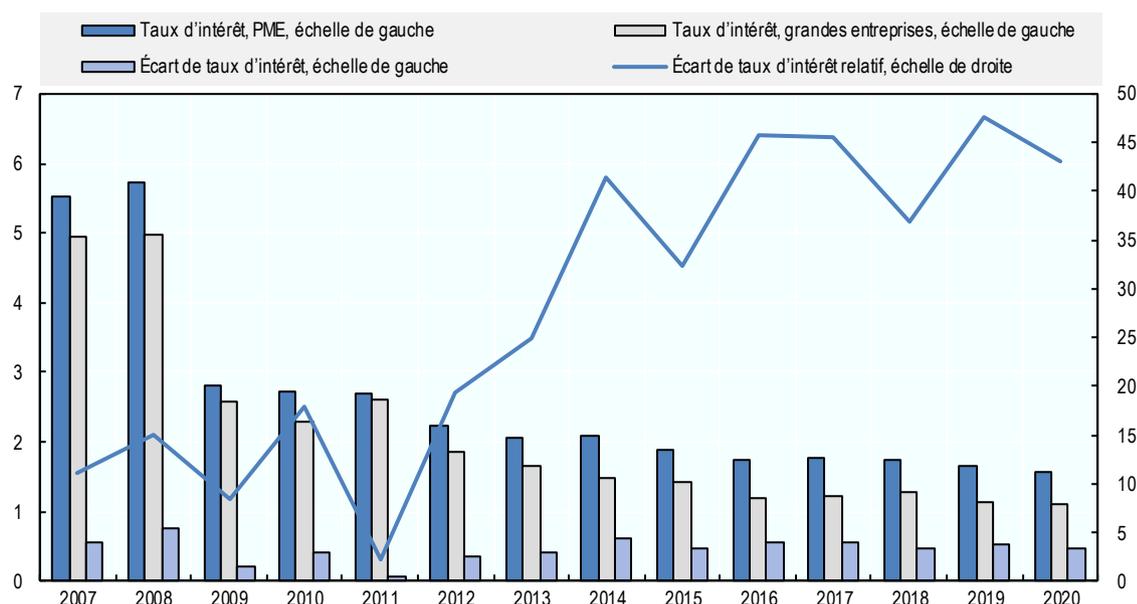
Le taux d'intérêt versé par les PME et l'écart de taux entre les PME et les grandes entreprises sont de bons indicateurs des conditions de crédit appliquées aux PME. Le taux d'intérêt annuel facturé aux PME correspond à la moyenne des intérêts mensuels pondérée par le montant accordé au cours d'un mois donné. L'écart de taux mesure la différence, en points de pourcentage, entre les taux d'intérêt appliqués aux PME et aux grandes entreprises. L'« écart relatif » mesure l'écart de taux entre les PME et les grandes entreprises par rapport au taux d'intérêt appliqué aux PME.

Au fil du temps, le taux d'intérêt moyen appliqué aux PME a régulièrement diminué, à l'exception d'un léger rebond en 2014 (graphique 3.11). En 2020, le taux d'intérêt des prêts aux PME était de 1,57 %, chiffre relativement stable par rapport à l'année précédente (1,65 %), mais en baisse par rapport au taux record de 5,72 % enregistré en 2008.

Les taux d'intérêt facturés aux PME sont cependant restés systématiquement supérieurs à ceux appliqués aux grandes entreprises. L'écart de taux avec les grandes entreprises a fortement fluctué, oscillant entre 0,06 point de pourcentage en 2011 à 0,75 point en 2008. Dernièrement, il a diminué, passant de 0,53 point en 2019 à 0,47 point en 2020.

L'*écart relatif* (représenté par une ligne continue au graphique 3.11.) s'est dans l'ensemble creusé depuis 2011. Il s'est cependant resserré entre 2019 et 2020, passant de 48 % à 43 %. Concrètement, cela signifie que les intérêts facturés aux PME qui ont obtenu des prêts bancaires en 2020 sont supérieurs de 43 % à ceux appliqués aux grandes entreprises. L'ampleur de l'écart peut notamment s'expliquer par les frais fixes élevés supportés par les banques pour sélectionner et suivre les dossiers de crédit des PME.

Graphique 3.11. Évolution des taux d'intérêt au Luxembourg



Source : Banque Centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt, tableau 3.3.1.

StatLink  <https://stat.link/29jm76>

D'après l'enquête sur l'accès au financement des PME (*Survey on the Access to Finance of Enterprise, SAFE*) de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne, 22.9 % des PME au Luxembourg ont sollicité un prêt en 2020, contre 27.0 % en 2019, ce qui témoigne d'une baisse de la demande de financement bancaire des PME. Au cours de la période de référence, le pourcentage de PME ayant déposé une demande de financement bancaire a oscillé entre 16.4 % en 2014 et 32.3 % en 2018.

Autres sources de financement des PME

Capital-risque

Au Luxembourg, le capital-risque présente des variations significatives d'une année sur l'autre, tant en ce qui concerne le stade d'investissement (Tableau 3.21) que les secteurs d'activité (Tableau 3.22). Cette volatilité tient peut-être au nombre limité de transactions enregistrées pour ce type de financement, ce qui le rend plus sensible aux valeurs extrêmes. Les investissements de capital-risque se sont élevés à 199.4 millions EUR en 2020, contre 117.9 millions EUR en 2019. En 2020, ils sont en majorité allés à des entreprises en phase de développement (154.7 millions EUR) et à des entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication (88.3 millions EUR).

Tableau 3.21. Luxembourg : investissements de capital-risque et de capital-développement, par stade

	2 007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Amorçage	200	0	0	1 000	175	750	0	300	101	145	342	9 715	435	700
Démarrage	5 225	3 050	1 141	1 500	5 334	4 153	6 742	3 190	5 458	3 653	13 078	1 506	15 025	34 843
Consolidation	10 286	30 363	4 589	1 010	25	6 845	223	800	338	150	3 200	4 638	0	9 127
Développement	87 129	270 230	46 607	124 628	275 867	74 464	24 125	124 182	138 471	192 398	42 525	96 186	162 412	154 716
Total	102 840	303 643	52 337	128 138	281 401	86 212	31 090	128 472	144 368	196 346	59 145	112 098	177 872	199 386

Note : milliers EUR

Source : Invest Europe / European Data Cooperative

Tableau 3.22. Luxembourg : investissements de capital-risque et de capital-développement, par secteur

	2 007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Agriculture	0	0	0	8 000	101	806	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits et services destinés aux entreprises	25 017	9 100	2 308	17 000	21 871	70	121	428	7 281	5 800	300	2 336	6 769	1 500
Produits chimiques et matériaux	0	0	0	305	1 917	0	0	0	0	0	0	10 000	0	0
TIC (communications, informatique et électronique)	59 035	17 745	21 793	64 140	8 068	37 003	992	11 525	3 738	16 625	20 508	19 530	19 352	88 286
Construction	0	0	1 000	645	0	0	0	0	14 500	0	2 450	0	10 800	0
Produits et services grand public	0	250	0	14 624	23 500	20 192	18 600	8 135	17 558	1 052	26 881	8 133	12 589	3 922
Énergie et environnement	8 000	23 550	200	0	15	15 322	1 468	1 400	34 787	1 689	549	0	0	700
Activités financières et d'assurance	10 565	249 026	20 263	690	177 934	9 535	293	104 058	51 210	144 135	1 060	51 030	4 083	64 071
Immobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 230	500 +
Biotechnologie et santé	224	1 444	6 774	22 734	46 498	359	3 274	136	2 814	2 303	5 122	5 295	77 342	39 824
Transports	0	2 529	0	0	250	2 925	5 650	2 790	12 480	0	0	0	5 750	0
Autres	0	0	0	0	1 246	0	692	0	0	24 743	2 274	16 775	20 959	582
Total	102 840	303 643	52 337	128 138	281 401	86 212	31 090	128 472	144 368	196 346	59 145	112 098	177 872	199 386

Note : milliers EUR

Source : Invest Europe / European Data Cooperative

Autres indicateurs

Les données sur les prêts improductifs ont été communiquées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). En 2020, 0.57 % des prêts aux entreprises luxembourgeoises ont été déclarés improductifs, chiffre en légère hausse par rapport aux 0.42 % enregistrés en 2019. Au cours de la période de référence, le taux de prêts improductifs a oscillé entre 0.12 % en 2007 et 0.64 % en 2011.

En 2020, 1 198 faillites d'entreprises ont été recensées au Luxembourg, chiffre en baisse par rapport à celui enregistré en 2019 (1 262), le plus élevé de la période de référence.

Mesures prises par les pouvoirs publics

Le *Digital Tech Fund* est un fonds d'amorçage qui a été créé en 2016 par des investisseurs privés et publics et doté d'un capital de 20 millions EUR. Il finance des start-ups du secteur des TIC intervenant dans les domaines de la cybersécurité, des technologies financières, des données massives, de la santé numérique, des télécommunications, des services satellitaires ou de l'internet des objets.

En 2021, le partenariat public-privé *Orbital Ventures* a été établi pour développer l'économie spatiale. Doté d'un capital initial de 70 millions EUR, le fonds investit dans des entreprises en phase de démarrage et se concentre sur les technologies spatiales, notamment les secteurs en aval (communications, cryptographie, stockage et traitement de données, géolocalisation, observation de la Terre) et en amont (matériel spatial, matériaux, électronique, robotique, lanceurs, satellites).

Le *Luxembourg Future Fund* (LFF), créé en 2015, a été capitalisé à hauteur de 150 millions EUR par le Fonds européen d'investissement (30 millions EUR) et la Société nationale de crédit et d'investissement (120 millions EUR). Le LFF investit dans des PME innovantes susceptibles de favoriser sensiblement et durablement le développement et la diversification économiques du pays. Au 31 mars 2020, il avait co-investi dans les domaines de la cybersécurité, de la technologie financière et dans le secteur spatial.

Deux institutions mutualistes ont pour mission spécifique de soutenir les PME luxembourgeoises : la Mutualité des P.M.E. (MPME) et la Mutualité de Cautionnement (MC), qui relève de la Chambre de Commerce.

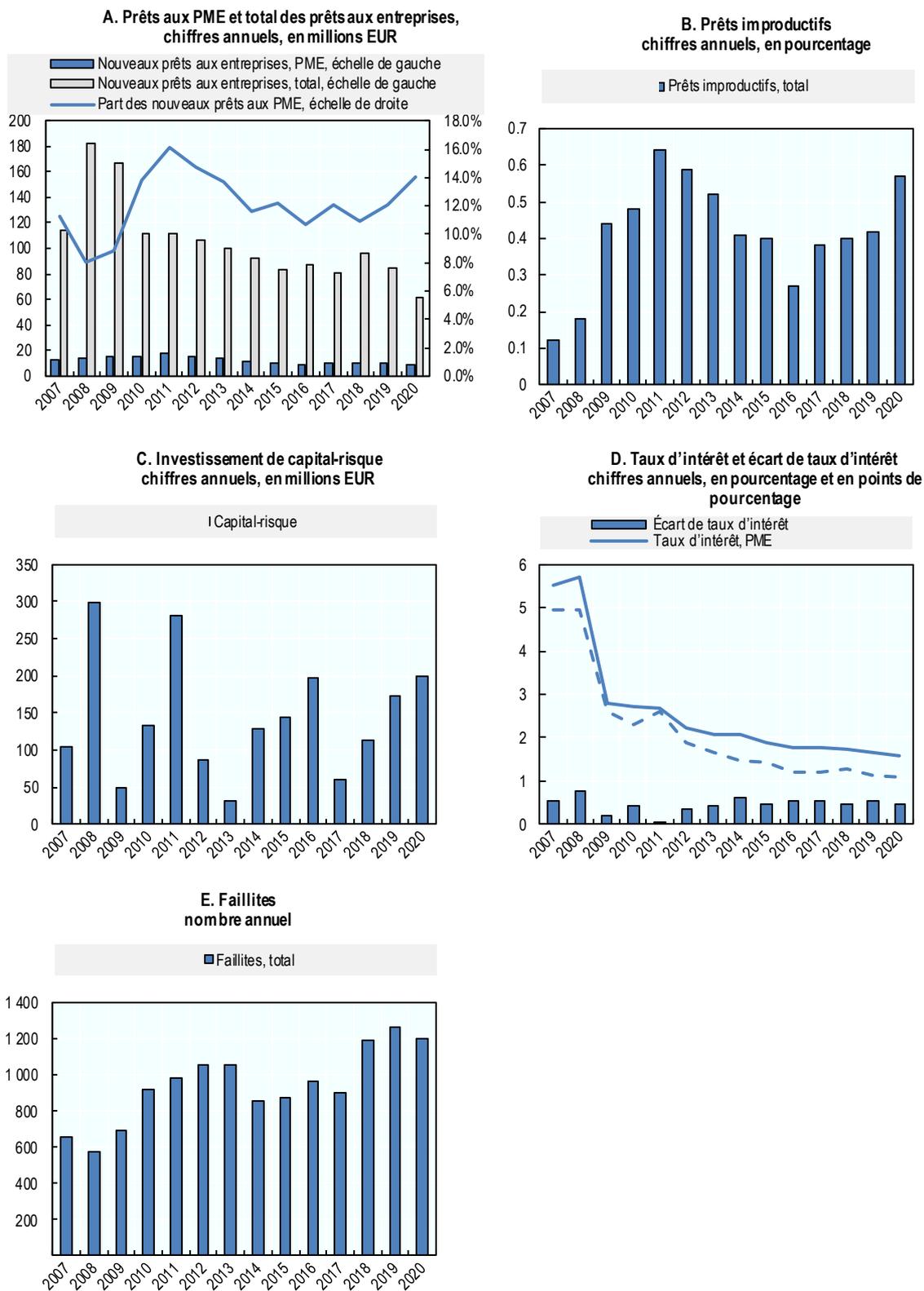
La MPME a été fondée par la Chambre des métiers et la Fédération des artisans dans l'objectif d'atténuer les difficultés financières de leurs membres. Elle se porte garante vis-à-vis des banques et d'autres établissements financiers pour faciliter l'accès des PME au crédit. En 2020, elle a accordé près de 249 millions EUR de crédits et de garanties, contre 236 millions EUR en 2019.

La MC, établissement mutualiste destiné aux membres de la Chambre de Commerce, a été créée pour faciliter l'accès des PME au financement bancaire. Pour ce faire, elle se porte garante auprès des établissements de crédit agréés lorsque les garanties fournies par l'entrepreneur sont insuffisantes. Les garanties peuvent couvrir jusqu'à 50 % du crédit, à concurrence de 250 000 EUR par demande.

L'Office du Ducroire est un établissement public qui propose des services aux exportateurs, PME comprises. Il assure les risques liés aux activités internationales et finance en partie les dépenses de promotion, d'exposition et de formation à l'exportation. D'après les derniers chiffres disponibles, il a assuré de nouvelles opérations à hauteur de 505.5 millions EUR en 2019, contre 411.0 millions EUR en 2018.

Une forme simplifiée de société à responsabilité limitée (la « S.à r.l.-S ») est entrée en vigueur en janvier 2017. Également appelée « société 1-1-1 » (une personne, un euro, un jour), la Sarl simplifiée peut être créée plus rapidement et avec des capitaux de démarrage moins importants qu'une Sarl classique. Elle est réservée aux personnes physiques, et a pour objectif de faciliter le démarrage et le développement de nouvelles activités commerciales. La S.à r.l.-S remporte un succès croissant. Entre janvier et mai 2021, 554 des 5 816 entreprises qui se sont inscrites au registre du commerce et des sociétés (RCS) ont opté pour cette forme juridique, soit 9.5 % des inscriptions.

Graphique 3.12. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat au Luxembourg



Source : voir le tableau 3.23

StatLink  <https://stat.link/lc2xw8>

Tableau 3.23. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord du Luxembourg

Indicateur	Définition	Source
Endettement		
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Nouveaux contrats, nouveaux prêts, total à fin décembre	Banque Centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt, tableau 3.3.1.
Nouveaux prêts aux entreprises, PME	Nouveaux contrats, nouveaux prêts inférieurs à 1 million EUR, total à fin décembre	Banque Centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt, tableau 3.3.1.
Prêts improductifs, total	Prêts en souffrance depuis plus de 90 jours ou considérés comme peu susceptibles d'être remboursés	CSSF : déclaration du ratio de solvabilité, COREP, tableaux 09.01 et 09.02
Taux d'intérêt, PME	Taux d'intérêt appliqués par les banques luxembourgeoises aux dépôts et crédits en euros des résidents de la zone euro - nouveaux contrats, nouveaux prêts inférieurs à 1 million EUR, Taux variable et/ou fixation initiale du taux d'une durée inférieure ou égale à 1 an, et fin décembre, taux d'intérêt annuel moyen pondéré par le montant.	Banque Centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt, tableau 3.3.1.
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Taux d'intérêt appliqués par les banques luxembourgeoises aux dépôts et crédits en euros des résidents de la zone euro - nouveaux contrats, ensemble des nouveaux prêts, Taux variable et/ou fixation initiale du taux d'une durée inférieure ou égale à 1 an, et fin décembre, taux d'intérêt annuel moyen pondéré par le montant.	Banque Centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt, tableau 3.3.1.
Taux de demandes de prêts, PME	Toute demande de prêt au cours des 6 derniers mois (hors découverts et facilités de crédit). Chiffres fondés sur la question q7aa du questionnaire SAFE.	Question q7aa du questionnaire SAFE ;Commission européenne et Banque centrale européenne
Financement non bancaire		
Capital-risque et capital- développement	Investissements de capital-risque et capital-développement (statistiques du marché, par pays ou société de portefeuille). Englobe les investissements d'amorçage, de démarrage, des stades ultérieurs et de développement (hors capital- remplacement, capital-retournement et capital-transmission). Données historiques révisées d'INVEST Europe/EDC pour la période 2007-2019.	Source : Invest Europe / European Data Cooperative
Affacturation et escompte de facture	Chiffre d'affaires de l'affacturation, national et international, toutes entreprises confondues.	<i>Factors Chain International</i>
Autres indicateurs		
Faillites, total	Faillites prononcées par le tribunal de commerce, données annuelles	STATEC - Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg – démographie des entreprises

Suisse

Principaux faits concernant le financement des PME

La Suisse ne compte que 0.8 % de grandes entreprises et les PME, qui représentent 99.2 % des entreprises, continuent de dominer le paysage entrepreneurial.

Le PIB réel de la Suisse a reculé de 2.9 % en 2020, marquant un repli supérieur de 0.8 point de pourcentage à celui enregistré lors de la crise financière de 2009 (-2.1 %).

Le total de l'encours de prêts aux PME a augmenté de 5.3 % en 2020, pour atteindre 487 milliards CHF, soit un taux de croissance encore plus élevé que celui observé en 2019 (4.9 %). Cette hausse tient en partie au train de mesures adoptées pour atténuer les retombées économiques de la crise du COVID-19.

Au cours de la période 2007-20, les prêts aux PME ont crû de 50.1 %, et les prêts à l'ensemble des entreprises de 61.3 %.

Les critères d'octroi sont restés globalement inchangés en 2020, la demande de crédit des ménages et des entreprises ayant pour sa part progressé selon les enquêtes sur les prêts bancaires de la Banque nationale suisse.

Le taux d'intérêt moyen facturé aux PME diminue depuis 2018, s'établissant à 1.76 % en 2020, tandis que l'écart de taux entre les grandes et les petites entreprises reculait cette même année à son plus bas niveau depuis 2007, soit 47 points de base.

Après une forte hausse en 2019, les investissements de capital-risque et de capital-développement ont fléchi de 47.2 % en 2020.

À l'heure actuelle, 38 plateformes de financement collaboratif opèrent dans le pays. Les volumes d'activité dont elles ont rendu compte ont à nouveau affiché une évolution positive en 2020, année où le marché a été fortement secoué par la crise du COVID-19. D'une part, les volumes du segment financement collaboratif avec contrepartie/financement sous forme de don ont considérablement augmenté : les levées de fonds, qui, dans de nombreux cas, ont bénéficié aux PME, aux indépendants et aux institutions/associations, ont été menées par l'intermédiaire des plateformes existantes et de celles, nombreuses, qui ont été récemment créées. De l'autre, le nombre de prêts accordés aux PME et aux consommateurs dans ce secteur a été sensiblement inférieur en 2020.

Les retards de paiement entre entreprises ont sensiblement augmenté, passant de 8 à 13 jours en 2020, ce qui témoigne des problèmes de trésorerie dus à la pandémie.

La Suisse compte quatre coopératives de cautionnement qui aident les PME prometteuses à obtenir des prêts bancaires à concurrence de 500 000 CHF. Le volume des garanties de prêts a régulièrement augmenté au cours de la période 2007-10, avant de diminuer légèrement en 2011 et de reprendre sa progression les six années suivantes. Le Parlement a récemment amendé la loi fédérale sur les aides financières aux organismes de cautionnement : depuis le 1^{er} juillet 2019, celle-ci autorise les cautionnements à hauteur de 1 million CHF.

Le Conseil fédéral a notamment adopté trois mesures visant à soutenir le financement des PME pendant la pandémie : octroi de prêts-relais dans le cadre d'un programme de garantie, octroi de crédits dans le cadre d'un programme de garantie spécifiquement destiné aux start-ups, et un programme de soutien (contributions non remboursables essentiellement) aux entreprises qui, par la nature de leur activité économique, ont particulièrement souffert des conséquences de la crise du COVID-19.

Tableau 3.24. Tableau de bord de la Suisse

Indicateur	Unité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Endettement															
Encours des prêts aux entreprises, PME	Millions CHF	323 093	344 840	343 866	363 566	377 630	384 438	404 793	402 346	403 681	412 005	422 065	441 332	462 978	487 554
Encours des prêts aux entreprises, total	Millions CHF	401 647	426 489	433 485	458 689	480 922	489 116	513 631	526 532	525 042	538 709	550 365	583 934	606 497	648 133
Part de l'encours des prêts aux PME	% de l'encours total des prêts aux entreprises	80.44	80.86	79.33	79.26	78.52	78.60	78.81	76.41	76.89	76.48	76.69	75.58	76.33	75.22
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Millions CHF	104	148	187	215	210	219	227	238	244	254	255	263	285	315
Taux d'intérêt, PME	%	2.21	2.11	2.08	2.01	1.99	2.05	2.07	2.04	2.09	1.96	1.83	1.76
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	1.35	1.23	1.16	1.11	1.16	1.16	1.30	1.25	1.30	1.33	1.30	1.29
Écart de taux d'intérêt	Points de %	0.86	0.88	0.92	0.90	0.83	0.89	0.78	0.79	0.79	0.63	0.53	0.47
Garanties, PME	% des PME tenues de fournir une garantie pour obtenir un prêt	76.00	75.01	76.56	76.75	74.86	78.78	79.64	79.88	81.86	81.70	82.92	83.93
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés/ accordés	71.00	70.00	71.00	70.00	69.00	71.00	72.00	72.00	71.76	71.68	70.59	70.30	70.13	71.54
Financement non bancaire															
Capital-risque et capital-développement	Millions EUR	319.8	300.9	308.5	330.1	227.6	245.8	216.8	237.2	394.3	452.4	1195.9	772.9	1 670	882.3
Capital-risque et capital-développement (variation)	Taux de croissance en glissement annuel, en %	...	-5.91	2.53	7.00	-31.05	8.00	-11.80	9.41	66.23	14.73	164.35	-35.37	116.07	-47.17
Autres indicateurs															
Retards de paiement interentreprises	Nombre de jours	12	13	13	11	10	9	9	7	7	7	7	6	8	13
Faillites, PME	Nombre	4 314	4 221	5 215	6 255	6 661	6 841	6 495	5 867	6 098	6 684	6 710	6 241	6 004	4897

Indicateur	Unité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Faillites, PME (variation)	Taux de croissance en glissement annuel, en %	...	-2.16	23.55	19.94	6.49	2.70	-5.06	-9.67	3.94	9.61	0.39	-6.99	-3.8	-18.44

Source : voir le tableau 3.26.

Les PME dans l'économie nationale

Les PME, définies comme des établissements de 250 salariés au maximum, représentaient 99.7 % des entreprises suisses en 2018 et employaient 67.2 % de la main d'œuvre. Les micro-entreprises comptaient pour 89.7 % des entreprises et 25.7 % de l'emploi salarié du pays, alors que les grandes entreprises ne constituaient que 0.3 % des entreprises et employaient 32.8 % de la population active.

Tableau 3.25. Ventilation des entreprises en Suisse, 2018

Par taille d'entreprise

Taille des entreprises	Nombre	%
Ensemble des entreprises	592 695	100
PME (1-249)	591 016	99.72
Micro-entreprises (1-9)	531 499	89.67
Petites (10-19)	50 311	8.49
Moyennes entreprises (50-249)	9 206	1.55
Grandes entreprises (250+)	1 679	0.28

Note : les données couvrent les entreprises commerciales des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Source : STATENT 2018, publié en août 2020

Prêts aux PME

L'économie suisse

Selon les estimations du secrétariat d'État à l'Économie (SECO), le PIB réel se serait contracté de 2.6 % en 2020, une baisse nettement supérieure à celle observée lors de la crise financière de 2009 (-2.1 %). Un recul encore plus prononcé avait été enregistré en 1975, au lendemain de la crise pétrolière.

Cela dit, la zone OCDE a accusé un repli de -4.7 %, et la zone euro de -6.5 %. De ce point de vue, il apparaît que l'économie suisse a mieux résisté à la pandémie que ses voisins et que beaucoup d'autres pays. Parmi les grandes économies, seule la Chine a enregistré une croissance de 2.3 % en 2020.

Le secteur des services a particulièrement souffert de la crise, et la consommation privée a chuté à un niveau jamais observé auparavant. La contraction de l'industrie manufacturière et des exportations a cependant été moins marquée que durant la crise financière.

Comme on pouvait s'y attendre, les secteurs les plus touchés en Suisse l'an passé ont été celui de l'hôtellerie (-20.8 %) et celui des arts, spectacles et loisirs (-7.7 %).

Le marché du crédit

L'augmentation de l'encours total des prêts aux entreprises et des prêts aux PME s'est accentuée en 2020, en glissement annuel, atteignant respectivement 6.9 % et 5.3 %, contre 3.9 % et 4.9 % en 2019. Cette

évolution tient en partie au train de mesures que le Conseil fédéral a adoptées au printemps 2020 pour atténuer les retombées économiques de la propagation du coronavirus, mesures qui ont considérablement facilité l'accès des entreprises au crédit.

À l'exception de 2014, les prêts aux PME ont augmenté tous les ans entre 2007 et 2020, affichant une croissance cumulée de 50.1 %. De manière générale, ils ont progressé moins vite que les prêts à l'ensemble des entreprises, qui ont crû de 61.3 % au cours de cette même période. La part des prêts aux PME dans l'ensemble des prêts aux entreprises s'est de ce fait contractée, passant de 80.4 % en 2007 à 75.2 % en 2020.

Conditions de crédit

Les enquêtes sur l'octroi de crédits de la Banque nationale suisse indiquent que la demande de crédits des ménages a légèrement augmenté vers la fin de 2020, tandis que celle des entreprises a accusé une hausse substantielle avec la pandémie du Covid. Les conditions générales de crédit sont globalement restées stables, bien que les banques aient durci les conditions pour les clients des secteurs particulièrement touchés.

Après la hausse enregistrée en 2017, les taux d'intérêt appliqués aux prêts de moins de 1 million CHF ont reculé année après année pour s'établir à 1.76 % en 2020, leur plus bas niveau depuis 2009. Le taux d'intérêt appliqué aux grandes entreprises a diminué d'un point de pourcentage, atteignant 1.29 %.

L'écart de taux entre les prêts aux PME et les prêts aux grandes entreprises, mesuré de manière indirecte à partir, respectivement, des prêts d'un montant inférieur à 1 million CHF (PME) et des prêts d'un montant égal ou supérieur à 1 million CHF (grandes entreprises), a augmenté entre 2009 et 2011 pour atteindre 92 points de base, avant de redescendre à 83 points en 2013. En 2013-14, il est remonté à 89 points de base, mais a depuis baissé chaque année pour s'établir à 47 points en 2020, le plus bas niveau enregistré au cours de la période de référence 2007-2020.

Le Bulletin mensuel de statistiques bancaires de la Banque nationale suisse indique un taux d'utilisation des lignes de crédit de 71.5 % en 2020. La proportion de prêts aux PME devant être assortis de garanties a rapidement et régulièrement augmenté ces sept dernières années, passant de 74.9 % en 2013 à 83.9 % en 2020.

Autres sources de financement des PME

Capital-risque

Le marché suisse du capital-risque et du capital-développement affiche une croissance dynamique depuis cinq ans. Après une progression modeste en 2016 (+14.7 %), les investissements dans ce domaine sont vigoureusement repartis à la hausse en 2017, gagnant 164.4 %. En 2018, leur volume a diminué de 35.5 % avant de croître fortement, de 116 %, en 2019, les investissements dans les entreprises suisses atteignant 1 670 millions EUR, montant annuel le plus élevé enregistré au cours de la période de référence. Une contraction de 47.2 % est intervenue en 2020, ramenant le montant total de ces investissements à 882 millions EUR.

La hausse considérable constatée en 2017 a pour origine deux investissements importants dans des entreprises en phase de développement : ensemble, ils ont représenté 68 % de l'investissement en capital-développement. Cette situation particulière explique la baisse enregistrée en 2018, et n'influe pas sur la croissance observée depuis 2013. Au cours des cinq dernières années, les investissements de capital-risque et de capital-développement ont augmenté de 223.8 %.

En 2020, les investissements en capital-risque dans des entreprises à un stade de développement plus avancé sont restés stables par rapport à 2019, après avoir connu une hausse de 41.3 % l'année

précédente. Leur volume total a chuté de 15 % entre 2007 et 2018. Les investissements d'amorçage, en revanche, ont enregistré une hausse impressionnante de 384.6 % en 2020, après le recul de 34 % observé en 2019.

En 2020, les investissements au stade du démarrage ont compté pour 39.8 % des investissements de capital-risque, proportion à peu près identique à celle de 2007. Ils ont diminué de 2.9 % au cours de l'année de référence, et augmenté de 336.4% entre 2007 et 2020.

Le marché du financement collaboratif en Suisse

Le marché national du financement collaboratif connaît une forte croissance depuis la création de la première plateforme suisse de financement participatif, Cashare, en 2008. À la fin d'avril 2021, 38 plateformes opéraient dans le pays.

En 2020, 17 359 campagnes de financement collaboratif ont mobilisé 606.6 millions CHF, dont 13 092 ont cependant été gérées par des plateformes temporaires du segment du financement collaboratif avec contrepartie et du financement sous forme de don apparu pendant la crise du COVID-19. Depuis le lancement de la première plateforme en 2008, ce type de financement a permis de lever 2.29 milliards CHF, dont 30 % en 2020. Malgré la pandémie, le montant mobilisé en 2020 a marqué une légère hausse (1.6 %) par rapport à 2019. Les prêts collaboratifs comptent pour l'essentiel de ce volume, suivis par l'investissement participatif ; ensemble, ils ont représenté 92 % du marché suisse du financement collaboratif en 2020.

Les prêts accordés dans le cadre du financement collaboratif varient considérablement selon le sous-segment concerné : celui des prêts à la consommation s'adresse aux consommateurs, celui des prêts aux entreprises aux PME, et celui des prêts immobiliers octroie des prêts hypothécaires. Sur les 448.0 millions CHF levés, 95.9 millions CHF relèvent du sous-segment des prêts collaboratifs aux entreprises (prêts aux PME), dont le volume en 2019 se montait à 159.7 millions CHF.

En 2020, ce sont le financement collaboratif avec contrepartie et le financement sous forme de don qui ont enregistré la plus forte croissance (81.6 %), atteignant 44.6 millions CHF ; les financements mobilisés par le biais de prêts collaboratifs, en hausse de 7.1 %, se sont montés à 448 millions CHF. L'investissement participatif a fléchi de 26 %, passant à 114 millions CHF. En 2020, la pandémie a suscité une vague de solidarité qui s'est traduite par une forte hausse des sommes mobilisées et du nombre de campagnes pour ces deux formes de financement .

Réglementation des technologies financières et technologie de chaîne de blocs / de registre distribué

La Suisse ne dispose pas de législation s'appliquant spécifiquement au financement collaboratif, celui-ci étant généralement gouverné par les principales réglementations bancaires, ce qui peut créer de nombreux obstacles réglementaires. Le Conseil fédéral, conscient de l'importance des technologies financières innovantes, a révisé en 2017 l'Ordonnance sur les banques de manière à réduire les barrières à l'entrée sur le marché des entreprises opérant dans ce domaine et de renforcer la compétitivité de la place financière suisse. La prolongation de sept à 60 jours du délai de garde de fonds à des fins d'exécution et la levée de l'obligation d'obtenir une autorisation bancaire (« espace de liberté ») pour l'acceptation de dépôts publics inférieurs à 1 million CHF sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2017. Cette décision a marqué une étape importante pour favoriser le développement des technologies financières en Suisse.

Une autre modification de la loi sur les banques est entrée en application en janvier 2019. Elle crée une nouvelle catégorie d'autorisation pour les entreprises qui acceptent des dépôts du public à concurrence de 100 millions CHF, mais n'investissent ni ne rémunèrent ces dépôts. Il s'agit de simplifier les obligations d'autorisation et d'exercice pour les entreprises de cette catégorie par rapport à d'autres (qui détiennent

des licences bancaires classiques) dans les domaines de la comptabilité, de la vérification des comptes et de la protection des dépôts.

De l'avis du Conseil fédéral, le développement durable dans le secteur financier représente une grande chance pour la place financière suisse. La combinaison des services financiers durables et des technologies numériques (technologies financières vertes) est particulièrement prometteuse. C'est pourquoi il a lancé, le 3 novembre 2020, le « réseau des Fintech vertes » en collaboration avec des représentants du secteur.

Des simplifications réglementaires (espace de liberté) ont également été établies pour le secteur des assurances (technologies d'assurance). Ainsi, dans son communiqué du 21 octobre 2020 concernant la loi sur la surveillance des assurances, le Conseil fédéral a proposé que les petites compagnies d'assurance qui ont un modèle économique innovant soient libérées, totalement ou partiellement, de la surveillance, tout en maintenant la protection des assurés.

La Suisse est l'un des pays de pointe dans le domaine des technologies de registre distribué (DLT) et de chaîne de blocs. Le 1^{er} août 2021, la loi fédérale sur l'adaptation du droit fédéral à l'évolution technologique des registres électroniques décentralisés et l'ordonnance correspondante sont entrées en vigueur.

Autres indicateurs

Selon le rapport annuel d'Intrum Justitia, les retards de paiement interentreprises ont sensiblement diminué au fil de ces dernières années, passant de 12 jours en 2008 à 6 jours en 2018. En 2019, ils ont enregistré une première hausse (8 jours) et, à la fin de 2020, atteignaient 13 jours, leur plus haut niveau depuis 2007. Cette évolution semble indiquer que les problèmes de trésorerie des PME se sont aussi aggravés en Suisse sous l'effet de la pandémie, et pas seulement dans la plupart des pays européens, où ils demeurent répandus.

La situation observée avant l'année de pandémie a été confirmée par une étude du secrétariat d'État à l'économie (SECO) sur le marché du crédit aux PME, publiée en juin 2017. D'après les résultats d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de PME, le marché du crédit en général fonctionne bien et l'accès au financement est fluide en Suisse.

Le nombre de faillites a diminué de 18.4 % en 2020, maintenant la tendance amorcée en 2018. La baisse enregistrée en 2020 tient en partie aux diverses mesures adoptées pour contrer les effets économiques de la pandémie. Les hausses de 2009 (+23.6 %), 2010 (+19.9 %) et 2016 (+9.6 %) sont en partie imputables à la nouvelle réglementation, entrée en vigueur en 2008, qui a simplifié les formalités de radiation des entreprises inactives.

Mesures prises par les pouvoirs publics

La Confédération finance des sociétés coopératives de cautionnement pour aider les PME efficaces et viables à obtenir des prêts bancaires. Ces sociétés facilitent l'accès des PME aux crédits bancaires. La garantie a une durée maximum de 10 ans et son montant est plafonné à 500 000 CHF par entreprise (1 million CHF depuis le 1^{er} juillet 2019). Le taux d'intérêt est fixé par les banques prêteuses et dépend des risques que présente le projet. Outre le taux d'intérêt, l'entreprise doit généralement verser une commission de 1.25 % à la coopérative.

Les fonds sont essentiellement destinés à financer le fonds de roulement, l'expansion, les investissements ou le démarrage d'une entreprise. En cas de défaillance, la Confédération recapitalise les coopératives de cautionnement à hauteur de 65 % des pertes encourues. Fin 2020, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 1 866 entreprises pour un encours total de garantie de 316 millions CHF. Le programme a représenté une charge d'environ 205 millions CHF au titre de l'encours et de 3.7 millions CHF au titre des pertes sur cautionnement en 2020, auxquels s'ajoutent 1.8 million CHF au titre du report de pertes précédentes, soit

un ratio net de pertes de 1.2 %. La Confédération couvre en outre une partie des frais administratifs des coopératives de cautionnement, à hauteur de 3 millions CHF.

La Suisse compte quatre sociétés coopératives de cautionnement qui aident les PME prometteuses à obtenir des prêts bancaires. Trois d'entre elles sont régionales ; la quatrième est une structure nationale dont les services s'adressent exclusivement aux femmes. Les volumes des garanties ont régulièrement augmenté entre 2007 et 2010, puis légèrement diminué en 2011 ; ils ont ensuite repris leur progression jusqu'en 2016, se sont stabilisés en 2017 avant de repartir à la hausse entre 2018 et 2020. Au cours de la période de référence, ces volumes ont triplé, en grande partie sous l'effet de la restructuration des programmes de garantie, qui a relevé le montant des risques couverts par l'État et ainsi entraîné une hausse des demandes de garanties.

Le 22 mai 2019, le Conseil fédéral a décidé l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des PME qui relève le plafond de cautionnement à 1 million CHF à compter du 1^{er} juillet 2019. Les effets de cette modification sont déjà visibles, le volume des garanties publiques d'emprunt étant passé de 285 millions CHF à la fin de 2019 à 315 millions CHF à la fin de 2020, soit une hausse de 10.5 %.

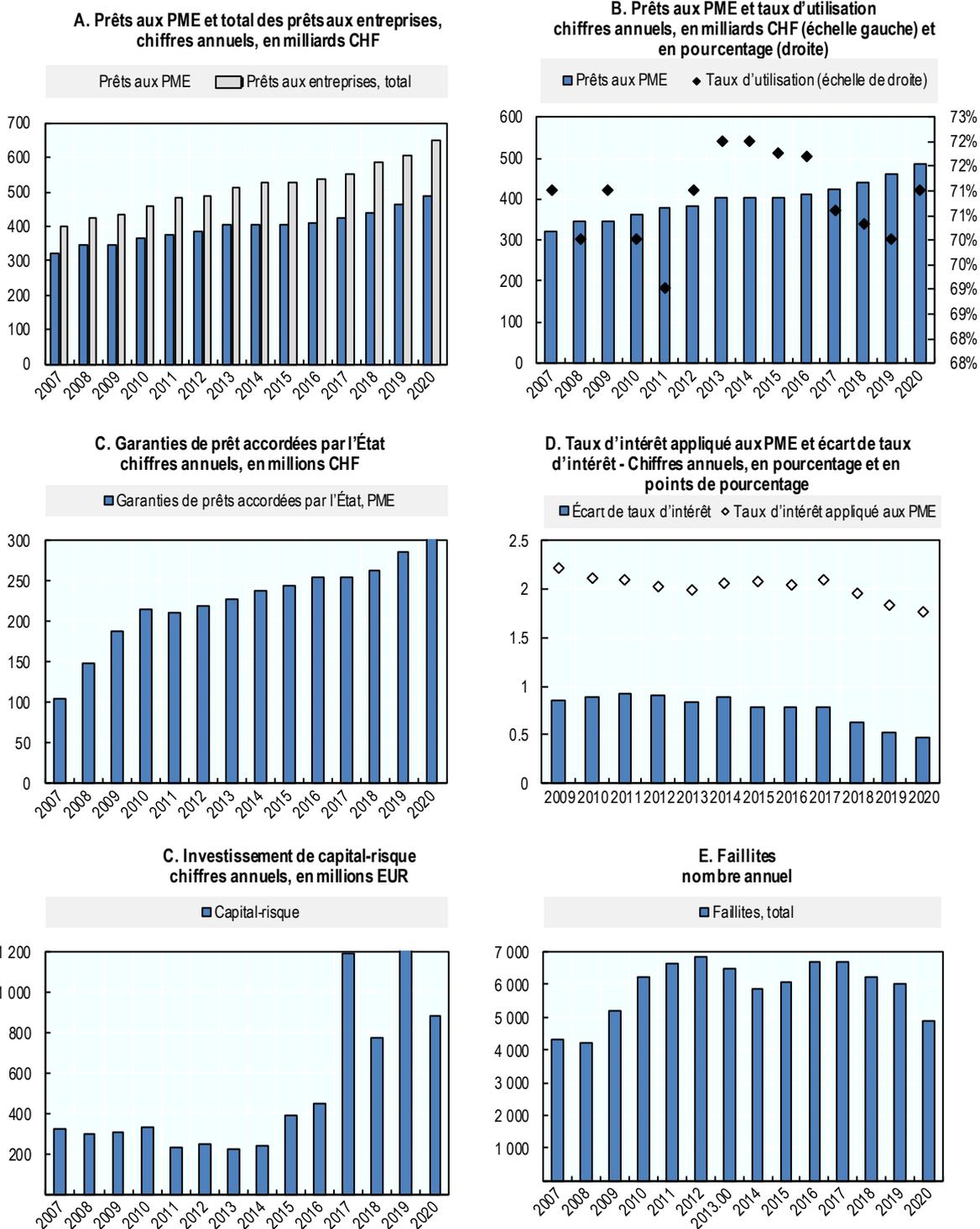
Mesures visant spécifiquement à faciliter le financement des PME pendant la crise pandémique

Les crédits-relais ont été la mesure phare de la Confédération pour permettre aux entreprises de faire face aux problèmes de trésorerie engendrés par la crise du COVID-19. Les petites et moyennes entreprises fragilisées par la crise, notamment, ont pu déposer auprès de leur banque une demande de crédit représentant jusqu'à 10 % de leur chiffre d'affaires, à concurrence de 20 millions de CHF (19.4 millions EUR) entre le 26 mars et le 31 juillet 2020. Les crédits de base, à hauteur de 500 000 CHF (485 000 EUR) ont été accordés rapidement et moyennant des formalités très simples. Ils sont entièrement garantis par la Confédération, et sont assortis d'un taux d'intérêt nul. Les crédits supérieurs à 500 000 CHF sont garantis à hauteur de 85 % par la Confédération, et de 15 % par la banque concernée ; ils sont assortis d'un taux d'intérêt de 0.5 %. Globalement, quelque 138 000 crédits-relais ont été accordés, représentant un volume total de 17 milliards CHF (16.5 milliards EUR). Environ 20 % des entreprises suisses ont bénéficié de ce programme.

Les crédits destinés aux start-ups, une autre mesure de soutien liée à la crise du COVID-19, sont garantis à 65 % par la Confédération et à 35 % par les cantons. Durant la période d'application de cette mesure, entre le 7 mai et le 31 août 2020, 359 crédits ont été accordés, représentant un volume d'environ 99 millions CHF (96 millions EUR).

De surcroît, en novembre 2020, le « programme d'aide pour les cas de rigueur » a été mis en place pour aider les entreprises qui, par leurs activités économiques, ont particulièrement souffert des conséquences de la crise du COVID. Les autorités locales sont chargées de concevoir et de mettre en œuvre leur propre programme. Les entreprises qui satisfont aux critères d'admissibilité aux « cas de rigueur » peuvent demander des prêts, des garanties, des cautionnements, ou des contributions à fonds perdus. Les autorités locales concernées peuvent traiter ces demandes jusqu'au 31 mars 2022. À la fin de novembre 2021, des contributions à fonds perdus à hauteur de 4.5 milliards CHF (4.4 milliards EUR) avaient été versées à 35 000 entreprises, et 2 000 autres s'étaient vu accorder des garanties, cautionnements et prêts à concurrence d'environ 223 millions CHF (216 millions EUR). Les coûts et les pertes liés à ces programmes d'aide régionaux sont principalement couverts par la Confédération helvétique.

Graphique 3.13. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en Suisse



Source : voir le tableau 3.26.

StatLink  <https://stat.link/us69x4>

Tableau 3.26. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord de la Suisse

Indicateur	Définition	Source
Endettement		
Encours des prêts aux entreprises, PME	Crédits accordés à l'ensemble des PME (entreprises de moins de 250 salariés, encours).	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : banques, volumes de crédit, crédits accordés aux entreprises, selon la taille de l'entreprise. Total des crédits accordés moins total des crédits accordés aux entreprises employant plus de 250 salariés [www.snb.ch].
Encours des prêts aux entreprises, total	Crédits accordés à l'ensemble des entreprises (encours). Les chiffres pour 2007 et 2008 englobent les prêts aux institutions de droit public.	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : banques, volumes de crédit, crédits accordés aux entreprises, selon la taille de l'entreprise.
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Quatre sociétés coopératives de cautionnement offrent des garanties pour les prêts aux PME à concurrence de 500 000 CHF. La Confédération couvre 65 % du risque et une partie des frais administratifs.	Données administratives des coopératives de cautionnement
Taux d'intérêt, PME	Taux d'intérêt en fin d'année appliqué aux nouveaux crédits d'investissement à taux fixe d'un montant inférieur à 1 million CHF.	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats de crédit, selon le produit et le montant, valeur moyenne en décembre.
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Taux d'intérêt en fin d'année appliqué aux nouveaux crédits d'investissement à taux fixe d'un montant supérieur à 1 million CHF.	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats de crédit, selon le produit et le montant, valeur moyenne en décembre.
Écart de taux d'intérêt	Écart entre le taux d'intérêt en fin d'année appliqué aux crédits d'investissement d'un montant inférieur à 1 million CHF et à ceux d'un montant égal ou supérieur à 1 million CHF.	Base de données de la Banque nationale suisse : taux d'intérêt appliqué aux crédits d'investissement compris entre 50 000 CHF et 1 million CHF (moyenne) moins les taux d'intérêt appliqués aux crédits d'investissement compris entre 1 million CHF et 15 millions CHF (moyenne) en décembre.
Garanties, PME	Créances gagées sur la clientèle de PME par rapport à l'ensemble des créances sur la clientèle de PME.	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : banques, crédits accordés aux entreprises, selon la taille de l'entreprise ; créances gagées sur la clientèle (prêts hypothécaires et prêts garantis) par rapport à l'ensemble des créances sur la clientèle pour ce qui concerne les PME (moins de 250 salariés, entités publiques incluses).
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés par rapport aux prêts aux PME accordés.	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : banques, volumes de crédit, crédits accordés aux entreprises, selon la taille de l'entreprise. Total des crédits accordés et utilisés moins total des crédits accordés aux entreprises employant au moins 250 salariés [www.snb.ch]
Financement non bancaire		
Capital-risque et capital-développement	Investissements d'amorçage, de démarrage, de développement et de croissance.	Invest Europe (anciennement EVCA Yearbook), European Private Equity Activity Data 2018, Investment-Market statistics by country
Autres indicateurs		
Retards de paiement interentreprises	Retards de paiement entre entreprises	Intrum, Indice de paiement européen, European Payment Report Suisse 2018
Faillites, PME	Nombre de faillites	Creditreform, Presseletter 5. Juli 2019: Firmen- und Privatkonkurse

Références

Belgique

- BLV-ABL – Association belge de Leasing, Annual Report 2020, p. 33, 42, <http://www.blv-abl.be/fr/concernant-labl/rapport-annuel>
- ECB, ECB Statistical Data Warehouse, Safe Survey, <https://sdw.ecb.europa.eu>
- EU Federation – Factoring and Commercial Finance, EUF Statistics, 28 may 2020, <https://euf.eu.com/total-factoring.html>
- FPS Economy, Statistics Belgium, BeStat, <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/index.xhtml>
- Intrum Justicia, European Payment Report 2020, p.36, <https://www.intrum.com/media/2772/epr-2018.pdf>
- Invest Europe, European Private Equity Activity Data 2020, <https://www.investeurope.eu/>
- National Bank of Belgium, National Bank of Belgium Online Statistics, Central Corporate Credit Register, <https://stat.nbb.be>
- National Bank of Belgium, National Bank of Belgium Online Statistics, Monthly Business Survey, <https://stat.nbb.be>
- OECD (2015), Entrepreneurship at a Glance 2017, OECD Publishing, Paris, https://www.oecd-ilibrary.org/employment/entrepreneurship-at-a-glance-2017_entrepreneur_aag-2017-en

Canada

- Bank of Canada, Senior Loan Officer Survey, www.bankofcanada.ca/publications-research/periodicals/slos/
- Statistics Canada, Biannual Survey of Suppliers of Business Financing, http://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/eng/h_01569.html
- Innovation, Science and Economic Development Canada, Credit Conditions Survey, http://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/eng/h_02192.html
- Statistics Canada, Survey on Financing and Growth of Small and Medium Enterprises, http://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/eng/h_02774.html
- PayNet Inc., Canadian Business Delinquency Index, <http://www.paynetonline.ca/issues-and-solutions/all-paynet-products/paynet-canadian-business-delinquency-index-cbdi/>

France

- Association française des sociétés financières (ASF) (2020) L'activité des sociétés d'affacturage en 2020 <https://www.asf-france.com/wp-content/uploads/2021/03/202012-Activite-affacturage.pdf>
- Banque de France (2021) Enquête trimestrielle sur l'accès des entreprises au crédit 2021 T1 <https://www.banque-france.fr/statistiques/credit/credit/acces-des-entreprises-au-credit>
- France Angels (2021) L'investissement des Business Angels en 2020 <https://www.franceangels.org/wp-content/uploads/2021/03/France-Angels-Bilan-Investissement-2020.pdf>
- France Invest/Grant Thornton (2021) « Activité du non-cotéen france :capital-investissement et infrastructure ». https://www.franceinvest.eu/wp-content/uploads/2021/03/France-Invest-Etudes-2021_Activite-2020_VDEF.pdf

Insee (2020) Les entreprises en France

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4987235/ENTFRA20.pdf>

Mazars (2021), Baromètre du crowdfunding en France 2020

<https://financeparticipative.org/wp-content/uploads/2021/02/BAROMETRE-CROWDFUNDING-2020-FPF-MAZARS.pdf>

Médiation du crédit (2021) Rapport d'activité 2020

https://mediateur-credit.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/cp_bilan_mediation2020vdef.pdf

Luxembourg

BCL (Banque Centrale du

Luxembourg) http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/index.html

CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier Commission de Surveillance du Secteur Financier). <https://www.cssf.lu/>

Digital Tech Fund <http://www.snci.lu/files/68321.pdf>

Eurostat <http://ec.europa.eu/eurostat/web/structural-business-statistics/data/database>

Invest Europa <https://www.investeurope.eu>

Luxembourg Future Fund <https://www.snci.lu/files/84448.pdf>

MC (Mutualité de Cautionnement) <http://www.cautionnement.lu/>

MPME (Mutualité des P.M.E.) <http://www.mpme.lu/fr>

Office du Ducroire <http://www.ducroire.lu/>

SAFE (Survey on the Access to Finance of Enterprises) http://ec.europa.eu/growth/access-to-finance/data-surveys_en

SNCI (Société Nationale de Crédit et d'Investissement) <http://www.snci.lu/>

STATEC National Institute of Statistics and Economic Studies of the Grand Duchy of Luxembourg "Faillites prononcées par les tribunaux de commerce" <http://www.statistiques.public.lu>

STATEC (2018) Luxembourg in Figures 2018. <http://www.statistiques.public.lu>

RCS (Registre de Commerce et des Sociétés) www.lbr.lu

Suisse

Creditreform, Presseletter 6.09.2021, "Firmen und Privatkonkurse 2021", available at:

<https://www.creditreform.ch/news/news/news-details/show/presseletter-05-firmeninsolvenzen-bleiben-auf-tiefem-niveau>

Institute of Financial Services Zug (IFZ), "Crowdfunding Monitor Switzerland 2021", available at:

<https://blog.hslu.ch/retailbanking/crowdfunding/>

Invest Europe, "European Private Equity Activity Data 2020"

Intrum, "European Payment Report 2021", available at: <https://www.intrum.ch/de/losungen-fur-unternehmen/studien-events/european-payment-report/european-payment-report/>

OECD (2017), "Entrepreneurship at a Glance 2017", available at:

http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=SSIS_BSC_ISIC4

SECO, Press release 26.02.2021, "Gross domestic product in the 4th quarter of 2020: a slowdown in recovery", available at: <https://www.seco.admin.ch/seco/en/home/seco/nsb-news/medienmitteilungen-2021.msg-id-82489.html>

Swiss Federal Council, “Federal Council wants to reduce barriers to market entry for fintech firms”. Bern Media release 2.11.2016 available at: <https://www.admin.ch/gov/en/start/documentation/media-releases.msg-id-64356.html>

Swiss Federal Council, “Federal Council puts new fintech rules into force”. Bern Press release 05.07.2017 available at: <https://www.sif.admin.ch/sif/en/home/dokumentation/medienmitteilungen/medienmitteilungen.msg-id-67436.html>

Swiss Federal Council, “Federal Council adopts implementing provisions for fintech authorisation”. Bern Media release 30.11.2018 available at: <https://www.admin.ch/gov/en/start/documentation/media-releases.msg-id-73186.html>

Swiss Federal Department of Economic Affairs (2021), “Switzerland’s SME support”. Bern October 2021, available at: https://www.seco.admin.ch/dam/seco/en/dokumente/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_Formulare/Standortfoerderung/Broschueren/kmu-foerderung-schweiz.pdf.download.pdf/KMU-Fo%CC%88rderung-Schweiz_EN.pdf

Swiss National Bank (2013), “Financial Stability Report 2013”, available at: www.snb.ch/en/i/about/pub/oecpub/id/pub_oecpub_stabrep.

Swiss National Bank database; Table 3.selection: Banks, Corporate loans, broken down by company size, available at: <https://data.snb.ch/en/topics/banken#!/cube/bakredbetgrbm>

Swiss National Bank database; Table 3.selection: Banks, Corporate loans, broken down by company size; secured utilisation opposite customers (mortgages and secured loans) in relation to total utilisation of demands opposite customers for SMEs (up to 249 employees, public sector entities included), available at: [https://data.snb.ch/en/topics/banken#!/cube/bakredbetgrbm?fromDate=2018-12&toDate=2020-12&dimSel=D0\(AV1\),D1\(KC5A,KC5B,KC5C,KC5E\),D2\(T1,H,G\),D3\(F\)](https://data.snb.ch/en/topics/banken#!/cube/bakredbetgrbm?fromDate=2018-12&toDate=2020-12&dimSel=D0(AV1),D1(KC5A,KC5B,KC5C,KC5E),D2(T1,H,G),D3(F))

Swiss National Bank database; Table 3.selection: Interest rates, Interest rates on new loan agreement, Investment loans with fixed interest rates, by product and loan amount, mean value in December, available at: [https://data.snb.ch/en/topics/ziredev#!/cube/zikredvol?fromDate=2018-12&toDate=2020-12&dimSel=D0\(FI\),D1\(K50000100000F,K100000500000F,K5000001MF,K15MF,K515MF\),D2\(MP0\)](https://data.snb.ch/en/topics/ziredev#!/cube/zikredvol?fromDate=2018-12&toDate=2020-12&dimSel=D0(FI),D1(K50000100000F,K100000500000F,K5000001MF,K15MF,K515MF),D2(MP0))

State Secretariat for Economic Affairs SECO, “Studie zur Finanzierung der KMU in der Schweiz 2016”. Bern June 2017, available at: <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/48939.pdf>

State Secretariat for International Finance SIF, “Initiation of consultation on amending Banking Ordinance (fintech authorisation)”. Bern June 2018, available at: <https://www.sif.admin.ch/sif/en/home/dokumentation/medienmitteilungen/medienmitteilungen.msg-id-71239.html>

State Secretariat for International Finance SIF, “Digitalisation of the financial sector”. Berne 2021, available at: https://www.sif.admin.ch/sif/en/home/finanzmarktpolitik/digit_finanzsektor.html

Notes

¹ Insee, Les entreprises en France, Édition 2020.

² Banque de France, Enquête trimestrielle sur l'accès des entreprises au crédit, 1er trimestre 2021.

³ France Invest/Grant Thornton (2021) « Activité du non-coté en France : capital investissement et infrastructure ».

Le financement des PME et des entrepreneurs 2022

TABLEAU DE BORD

VERSION ABRÉGÉE

La crise du COVID-19 a eu de profondes répercussions sur l'économie mondiale, les PME et les entrepreneurs ayant été particulièrement touchés. Les mesures rapidement mises en place par les gouvernements et les institutions financières publiques ont fourni une bouée de sauvetage cruciale pour les PME en manque de liquidités.

La 10^{ème} édition du Tableau de bord de l'OCDE sur le financement des PME et des entrepreneurs illustre les impacts de la crise sur le financement des PME, en suivant les faits récents en matière de dette, d'apport de fonds propres, de financement adossé à des actifs et les conditions de financement des PME, ainsi que l'évolution récente des politiques dans 48 pays. Il en ressort que l'accès des PME aux prêts est resté fluide pendant la pandémie, avec une croissance sans précédent de l'encours des prêts aux PME sur la période. Qui plus est, les conditions de crédit se sont considérablement assouplies : les taux d'intérêt ont atteint des niveaux historiquement bas, les écarts de taux d'intérêt se sont sensiblement resserrés et les exigences de garantie ont diminué dans la plupart des pays du Tableau de bord. En revanche, les sources alternatives de financement telles que le crédit-bail et l'affacturage ont fortement diminué, ce qui est en partie attribuable au recours massif au crédit. Les données sur le financement par apport de fonds propres font état d'un secteur du capital-risque résilient, non sans une certaine fragilité dans le financement de démarrage.

Le chapitre thématique de ce rapport étudie l'évolution des mesures de soutien au financement des PME pendant la crise, de la phase de sauvetage à la phase de reprise. Il révèle un recul du soutien aux PME prévu dans les plans de relance nationaux par rapport aux mesures de sauvetage antérieures.

Cette version abrégée contient les traductions complètes des chapitres thématiques ainsi que les profils des 5 pays francophones de l'OCDE : Belgique, Canada, France, Luxembourg et Suisse. La version intégrale du rapport comprend tous les profils complets et est disponible en anglais sur le site de l'OCDE.



PDF ISBN 978-92-64-79221-0



9 789264 792210